LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.
OUVERT LE DIMANCHE 13 DÉC. DE 9 H. À 17 H.
RABAIS DE 50% SUR TOUS LES LIVRES

Vol. LXXII — No 232 | Faible neige intermittente. Maximum −4 **(détail en page 25)** | Montréal, jeudi 10 décembre 1981 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles **40 cents**) **35 CENTS**

Des associations d'entreprises condamnent le budget MacEachen

par Claude Turcotte

OTTAWA — Un front commun de 23 organisations d'affaires canadiennes ont demandé hier au gouvernement fédéral de tenir des audiences publiques sur le budget de M. Allan MacEachen.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, les représentants de cette coalition ont soutenu que le budget de M. MacEachen décourage les investissements, tout en favorisant à la fois le chômage et l'inflation.

Des groupements très variés, dont la plupart sont de l'Ontario, participent à ce front commun, qui ne compte qu'un seul organisme proprement québécois, soit la Bourse de Montréal. Il y a notamment la Chambre de commerce du Canada, les manufacturiers de pièces d'automobile, les agriculteurs ontariens, les ingénieurs, les courtiers en immeubles, la Fédération des grossistes, l'Association des mines, etc.

On a expliqué en conférence de presse qu'aucune de ces entreprises n'est en mesure d'évaluer avec précision les répercussions globales que tous les changements auront pour l'ensemble des entreprises et qu'en conséquence il serait bien difficile pour le moment de proposer des modifications à des réformes fiscales si vastes et si complexes.

C'est pourquoi le groupe suggère des audiences publiques. Une telle idée avait été avancée en 1977 dans un rapport sur le processus législatif en matière fiscale par l'Association canadienne d'études fiscales. Le président du Conseil du trésor, M. Donald

Voir page 14: Associations

Appui total du cabinet

■ *Lévesque songe toujours à partir*

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Tous les ministres du gouvernement ont demandé hier à M. René Lévesque de demeurer à ses postes de chef du Parti québécois et premier ministre du Québec.

Parlant au nom de tous ses collègues du cabinet, le vice-premier ministre, M. Jacques-Yvan Morin, a affirmé hier soir, au cours d'une conférence de presse, que M. Lévesque pouvait être assuré de l'appui de tous ses ministres, non seulement quant à sa personne mais également quant aux idées qu'il a défendues au congrès de son parti.

«Nous lui demandons à l'unanimité de rester à son poste», de dire M. Morin en précisant que, dans l'esprit du premier ministre, une démission de la direction du PQ entraînerait automatiquement celle de chef de l'État.

Cette prise de position des ministres est intervenue en fin de journée alors que ceux-ci se sont réunis en l'absence de M. Lévesque pour faire le point et envisager les mesures à prendre pour que celui-ci reste à son poste.

Quelques heures auparavant, M. Lévesque avait réuni ses ministres pour leur faire part de l'état de sa réflexion. Or, M. Morin affirme que lui-même et ses collègues sont sortis de cette réunion «extrêmement anxieux et préoccupés» quant à l'avenir politique de M. Lévesque.

«Nous ne sommes pas du tout rassurés et c'est en raison de cette anxiété que nous avons décidé de convoquer les journalistes pour leur faire part de notre sentiment) d'expliquer le vice-premier ministre.

Invité à dire s'il croit lui-même que M. Lévesque va quitter son poste, M. Morin s'est dit incapable de répondre à cette question.

«Si j'étais certain qu'il va rester, je ne serais pas ici et si j'étais certain qu'il va partir, je serait probablement quelque part en train de noyer mon chagrin», a-t-il dit.

M. Morin a par ailleurs refusé d'indiquer si, au cours de leur réunion, les ministres avaient envisagé les mesures à prendre au cas où M. Lévesque quitterait. Il a simplement dit que ce dernier symbolisait à la fois l'option de la souveraineté-association et la démarche démocratique pour y parvenir et s'est montré inquiet de l'avenir de cette option dans l'hypothèse du départ du chef du PQ.

Tous les ministres, à l'exception de quatre d'entre eux, ont participé à cette réunion et ont exprimé leur solidarité à leur chef.

Les absents étaient MM. Pierre Marois, actuellement en congé de maladie, Denis Lazure et Camille Laurin, retenus à Montréal au sommet des handicapés, et Claude Morin, qui représente le Québec à la conférence de l'Agence culturelle et technique des pays francophones, qui se terminait hier à Libreville au Gabon.

MM. Marois, Lazure et Laurin ont cependant tous trois fait parvenir des communiqués d'appui au premier ministre tandis que M. Morin s'est dit assuré hier que son collègue des Affaires intergouvernementales partageait très certainement l'opinion unanime du cabinet.

Le vice-premier ministre a refusé d'indiquer avec précision ce que leur avait dit M. Lévesque au moment de la réunion régulière du cabinet mais a indiqué que ce

Voir page 14: Lévesque

«Un appel en faveur de la vie»

Les évêques dénoncent les cliniques Lazure

par Denise Robillard

L'Assemblée des évêques du Québec a lancé hier à Montréal un «appel en faveur de la vie», un plaidoyer en faveur «de l'enfant à naître» et une dénonciation des cliniques de planification familiale, communément appelées «clinique Lazure», du nom du ministre qui en a décidé l'implantation depuis 1977, M. Denis Lazure. La déclaration des prélats reconnaît en outre aux femmes le droit à un appui social tel qu'elles n'aient pas à recourir à l'avortement.

Le document a été présenté devant un parterre de représentants d'organismes familiaux et sociaux par le président des évêques du Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, et par l'évêque de Valleyfield, Mgr Robert Lebel, président de la commission de théologie qui a élaboré la déclaration.

Les évêques se sont cependant interdits de condamner la femme qui a recours à l'avortement. Mais sitôt rendu public, le document a été dénoncé par des organismes féminins comme un discours abstrait, «éminemment politique» et récupérateur.

Deux préoccupations ont guidé les évêques dans la préparation de cette intervention: les droits de la personne et le projet de société. C'est surtout la multiplication des cliniques de planification familiale à qui l'on reproche d'offrir l'avortement comme un moyen de planification des naissances comme un autre qui a servi d'occasion.

«On ne peut dissocier l'avortement des autres éléments qui constituent notre philosophie de la vie», déclarent les évêques. Tout comme l'euthanasie, le suicide et l'infanticide, il est «une atteinte à la vie, un mal en soi.» Faisant l'éloge des initiatives de l'État en faveur de la qualité de la vie — alimentation, activité physique, antitabagisme, etc. — ils affirment que la vie et sa qualité ne sont pas affaire privée, seulement, qu'elles concernent le bien commun. La protection de l'enfant à naître «fait partie intégrante des droits de la personne.»

Invoquant des arguments empruntés à des mouvements féministes, comme l'a précisé Mgr Lebel, les évêques estiment que le recours à l'avortement est une solution de facilité adoptée par les pouvoirs publics et le partenaire masculin, qui s'évitent ainsi de rechercher des conditions sociales plus favorables à la vie et retardent la solution de problèmes plus profonds d'ordre individuel, familial, financier ou social.

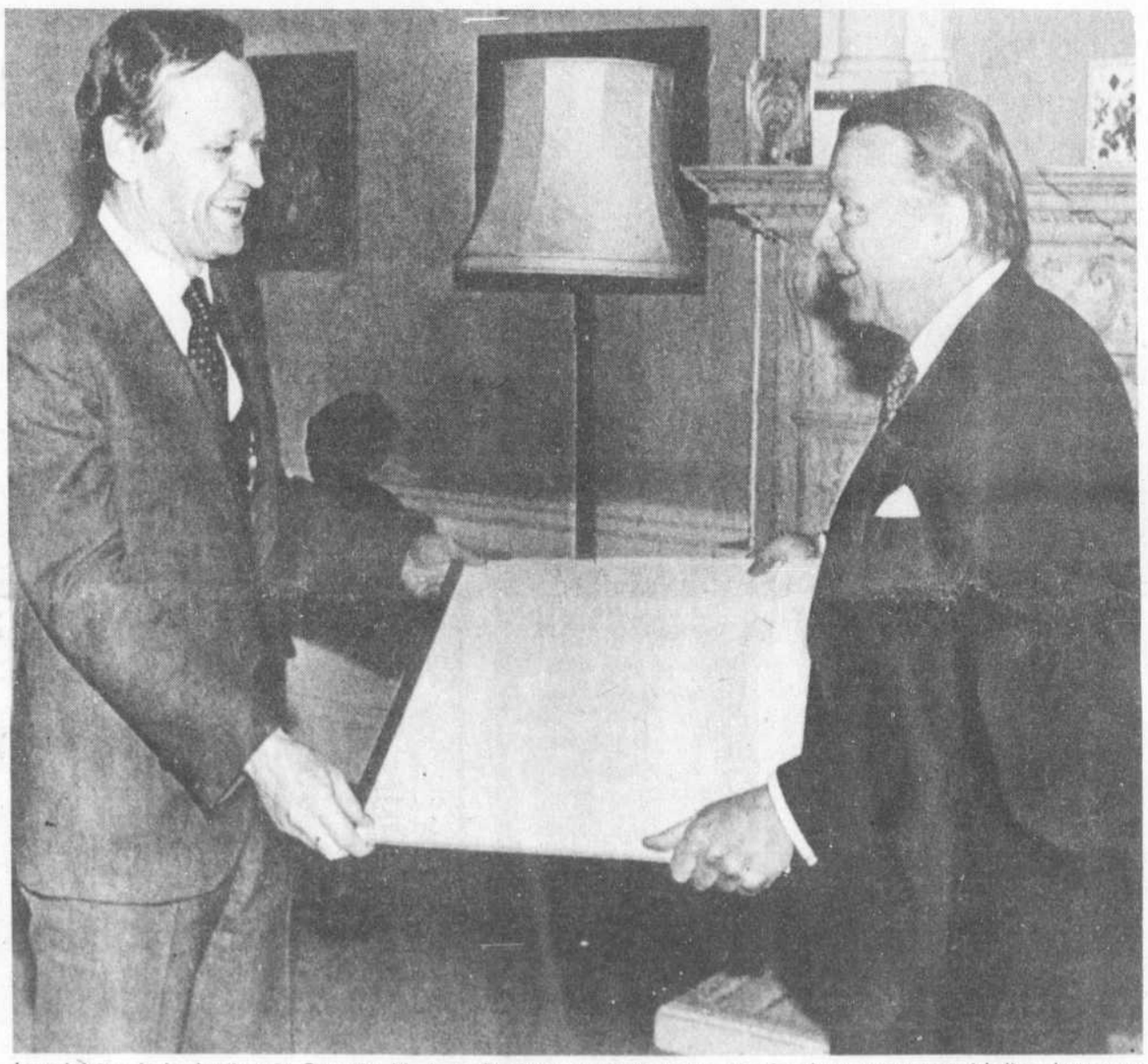
«Quoi qu'on prétende en certains milieux, la pratique de l'avortement ne nous apparaît pas liée à l'évolution et à l'amélioration de la condition féminine, encore moins à la libération de la femme. Il est grave, en soi et en face des sensibilités actuelles, de présenter la libéralisation de l'avortement comme un moyen de rendre meilleur le sort réservé aux femmes.»

Un nombre de plus en plus grand de femmes, poursuivent les évêques, prennent conscience que la «libéralisation sexuelle se fait à leur détriment», qu'elles sont «à peu près les seuls sujets d'expérience de la recherche en matière de contraception» et les seules à en subir les inconvénients.

Prenant nettement position en faveur de l'éducation sexuelle pourvu qu'elle soit caractérisée «par la référence à un ensemble de valeurs sans lesquelles il ne peut être question de comportements sexuels responsables», les évêques en ont profité pour faire la promotion du «planning familial naturel» ou écologique, qu'ils disent «aussi efficaces que les moyens artificiels de contrôle des naissances.» Un nombre croissant de jeunes couples seraient «de plus en plus sensibles à cette façon de voir les choses.»

Les évêques sont aussi d'avis qu'il y a

Voir page 14: Evêques



Le ministre de la Justice du Canada, M. Jean Chrétien, a remis hier au leader du gouvernement britannique aux Communes, M. Francis Pym, le texte de la résolution constitutionnelle du Canada. (Photolaser AP)

Chrétien remet à la reine le texte de la résolution constitutionnelle

LONDRES (d'après CP-PC et AFP) — La reine Elizabeth II d'Angleterre a reçu hier une copie de la résolution constitutionnelle adoptée par le Parlement canadien.

«Elle a posé des questions au sujet de la résolution, et elle a fait part de sa satisfaction de ce que nous avions trouvé un terrain d'entente au Canada», a déclaré M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, à l'issue d'une audience de 40 minutes avec la souveraine au palais de Buckingham.

M. Chrétien a signalé que la plus grande partie de la conversation s'était déroulée en français. «J'ai toujours été émerveillé par la facilité avec laquelle elle s'exprimait en français. Elle est un excellent exemple pour les Canadiens», a dit M. Chrétien.

Approuvé par la Chambre des communes et le Sénat canadien, la résolution doit maintenant recevoir l'aval des deux Chambres du Parlement britannique pour que le Canada, pays membre du Commonwealth, cesse en droit d'être une colonie.

C'est le secrétaire privé du gouverneur général, M. Esmund Butler, arrivé à Londres mardi soir en compagnie de M. Jean Chrétien, principal artisan de cette réforme, qui a remis le document au secrétaire privé de la reine, sir Phillip Moore.

M. Chrétien et la souveraine ont aussi abordé la question de l'opposition du Québec et de plusieurs groupes d'autochtones au projet constitutionnel du premier ministre Trudeau. On a également effleuré indirectement la possibilité que la souveraine fasse une visite au Canada pour remettre elle-même la constitution une fois que le Parlement britannique se

Voir page 14: Chrétien

117 pays ont violé les droits de l'homme (AI)

par Angèle Dagenais

Il est impossible de déterminer si la répression s'intensifie ou régresse dans le monde, mais il paraît évident, en revanche, que le grand public y est beaucoup plus sensible et qu'il est de plus en plus difficile pour les États répressifs de cacher les actes qu'ils commettent, écrit Amnistie Internationale dans son rapport 1981 rendu public hier dans 40 pays à travers le monde.

À Montréal, le lancement du rapport qui dresse un bilan des emprisonnements politiques, de la torture, et des atteintes aux libertés dans 117 pays, entre le 1er mai 1980 et le 30 avril 1981, s'est déroulé dans les locaux de la section canadienne francophone d'Amnistie en présence du président, M. Jean-Luc Hétu, de la vice-présidente, Me Line Thibault, du directeur général, M. François Martin, et de la présidente de la section anglophone d'Amnistie à Toronto, Mme Geneviève Kagel.

Le président a brossé un rapide survol de la situation des droits de la personne dans le monde, précisant qu'AI a dénombré 117 pays cette année où des violations des droits fondamentaux, de la torture, des détentions arbitraires, des enlèvements par des corps policiers, militaires ou extra-militaires de certains États, des disparitions, des détentions dans des condi-

Voir page 14: Pays

Sakharov: l'URSS recule

MOSCOU (AFP-AP) — Le Kremlin a reculé pour désamorcer la bombe Sakharov en autorisant la belle-fille du physicien dissident, Liza Alexeyeva, à quitter l'URSS.

Cette dernière, de son appartement moscovite a dit qu'elle ne savait pas encore quand elle pourrait partir pour les États-Unis dans la mesure où elle n'a pas encore reçu le visa de sortie.

C'est sur son lit d'hôpital à Gorki, la ville où Sakharov est assigné à résidence depuis janvier 1980, que l'académicien dissident a appris la nouvelle, avec sa femme Elena Bonner qui avait également cessé de s'alimenter.

La veille, le président de l'Académie des sciences d'URSS, M. Anatoli Alexandrov, qui semble avoir eu un rôle de médiateur dans cette affaire, avait révélé que le physicien dissident se trouvait dans un état très grave.

Selon un fonctionnaire du KGB, qui a

Voir page 14: Sakharov



Liza Alexeyeva

BOIS-DORÉ

«Le p'tit restaurant à l'allure d'un café parisien»

Dîners d'affaires et table d'hôte tous les jours

du dim. au jeu. de 11h. à 23h.
ven. et sam. de 11h. à 2h. am.

Brunch tous les dimanches

1402 de l'Église (coin St-Germain)
St-Laurent - Rés.: 748-8117

AU SOMMAIRE



Investissements personnels
Une section de trois pages est aujourd'hui consacrée aux investissements personnels. On y trouve des informations sur les effets du dernier budget MacEachen, sur l'épargne-logement, sur le marché boursier et sur le marché des oeuvres d'art. **Pages 15, 16 et 17**



Hausse du budget spatial
Les ministres John Roberts (à gauche) et Francis Fox ont annoncé hier que le gouvernement du Canada consacrera au cours des quatre prochaines années $132 millions de plus à son budget de dépenses spatiales. Environ 37% de cette somme sera investie au Québec, où 500 emplois seront ainsi créés. **Page 19**

Éditorial
Bien que placées au coeur de la crise des taux d'intérêt, les banques s'en tirent admirablement bien avec des profits après impôts de 18.2%, les plus élevés des dix dernières années. En éditorial, Michel Nadeau écrit que ces institutions doivent aussi faire leur part dans la période difficile actuelle en remettant, de façon volontaire, une partie de ces bénéfices de $1.7 milliard. **Page 12**

Le monde
■ Reagan annoncera avant samedi des représailles contre la Libye. **Page 6**

Des agriculteurs pris de panique
Les cultivateurs québécois se sont endettés pour devenir plus productifs, et sont par conséquent plus vulnérables à une flambée des taux d'intérêt. Ils n'accepteront pas, prédit le président intérimaire de l'UPA, M. Marcel Mailloux, que les divers intervenants financiers profitent de la situation. **Page 3**

Les handicapés mieux intégrés
En trois jours, les handicapés du Québec ont acquis la conviction profonde qu'ils ne seraient plus exclus des lieux de concertation et des paliers de décision où l'on pourvoit à leur qualité de vie. Ils venaient de participer à la conférence socio-économique sur leur intégration dans la société. **Page 2**

Restaurant
Butch Bouchard

À Noël et au Jour de l'an... le restaurant sera ouvert de 15h. à 23h.30!

881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Johnson promet aux médecins spécialistes de récrire deux articles du projet de loi 27

par Clément Trudel

QUÉBEC — Résolument hostile au projet de loi 27, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a obtenu l'assurance hier, du ministre des Affaires sociales, qu'au moins deux des articles du projet feront l'objet d'une rédaction nouvelle: l'article 31, que la Fédération juge «inutilement provocant» et l'article 4, où les médecins spécialistes décèlent une «attitude autoritaire».

Le ministre, M. Pierre-Marc Johnson, et les porte-parole de la FMSQ ont en effet abordé en commission parlementaire ce que M. Johnson a qualifié de demande d'un «veto syndical» sur l'établissement «à titre expérimental» d'un mode de rémunération qui équivaut au salariat (article 4 du projet). Sur ce point, le ministre désire savoir si l'expérience intéresse les médecins... et la société et a rappelé que, pour qu'elle soit implantée, il faudrait l'accord des membres du département, du Conseil des médecins et dentistes, du conseil d'administration et du ministre. Au nom de son groupe, la Fédération, le Dr Paul Desjardins a alors demandé au ministre de donner mandat à son porte-parole «d'amener ce point à la table de négociations», et a précisé que le salariat pour les médecins n'était pas un sujet a priori tabou pour la FMSQ et ses 7,000 membres.

Qu'adviendra-t-il de l'article 31 qui rappelle que la (future) loi est d'ordre public et qu'elle peut rendre caduque «toute entente qui contrevient à la présente loi»? Le ministre donne l'assurance qu'il ne recherche pas l'omnipuissance, ni le pouvoir de «déchirer les ententes» déjà intervenues, sinon il aurait suffi d'une phrase indiquant que tout ce chapitre serait «fixé par décret». Au lieu de ce genre de diktat non voulu par le ministre, les rédacteurs du projet de loi seront donc avisés de traduire plus correctement les «intentions» de M. Johnson.

Le ministre, selon ses propres termes, est témoin depuis mardi d'une véritable «charge de cavalerie» contre les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) auxquels il entend greffer de nouveaux pouvoirs de coordination. Les médecins spécialistes sont d'avis que les CRSSS «n'ont pas de raison d'être», qu'ils font montre d'inertie et constituent une «bureaucratie coûteuse». Le ministre et, pour l'opposition, la député de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, sondent les raisons de cet antagonisme des médecins et, s'ils ne semblent pas avoir beaucoup de sympathie chez les intervenants (sauf les ambulanciers), ces CRSSS pourraient bien faire l'objet d'une surveillance plus régulière.

Quant aux «droits syndicaux» des professionnels de la médecine, M. Johnson croit qu'on lui a fait beaucoup de procès d'intention. «S'il le faut, a-t-il indiqué, des choses seront précisées» à ce sujet.

Le conseiller juridique de la FMSQ, Me François Aquin, a dit que le vocable «conditions de travail» inscrit dans le projet de loi pourrait introduire par la bande une idée de «subordination» du médecin. C'est pourtant l'expression utilisée dans un télégramme reçu hier par le ministre et signé Léon Richard, président de l'Association médicale canadienne, demandant de retirer le projet de loi.

La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 27 a également entendu hier les représentants de l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ). Une des 20 recommandations de l'Association mènerait à créer une «direction de la protection des droits des usagers/bénéficiaires». Axant son mémoire sur une «concertation effective» avec les établissements de santé et de services sociaux, l'ACSSQ demande au ministre d'adopter un «préjugé favorable» envers ces établissements et de ne faire jouer le couperet que lorsque la concertation aurait vraiment échoué.

La Corporation des services d'ambulance du Québec a pour sa part souhaité que le ministère étende à l'ensemble du Québec les lignes d'une entente intervenue vendredi dernier pour la région 6A (île de Montréal et île Jésus) pour la coordination du transport par ambulance. Cette corporation désire aussi que les CRSSS, ces mal aimés du monde des affaires sociales, deviennent les «agents payeurs» et possèdent un pouvoir de recommendation quant aux tarifs d'ambulance. Le détail de l'entente du 4 décembre n'est pas encore connu et l'accord doit être «arrimé» à une autre entente, bientôt, a dit le ministre.

La commission qui a entendu 13 groupes jusqu'ici, avait dû siéger jusqu'à 1 h 00, hier matin et devait siéger fort avant dans la soirée, hier, pour entendre les représentants des handicapés physiques et les porte-parole des corporations des dentistes, des pharmaciens et des optométristes. Ont été convoqués pour la séance d'aujourd'hui: le comité provincial des malades, la Fédération des CLSC, l'Association des chirurgiens-dentistes, le Congrès juif canadien et quelques organisations parlant au nom de centres d'accueil et des étudiants et infirmiers.

Au bureau du ministre, on signalait hier que le télégramme envoyé à M. Johnson au nom de l'Association médicale canadienne (AMC), sur le projet de loi 27, était truffé d'inexactitudes et contrastait, quant au ton (le communiqué de l'AMC somme le ministre de cesser l'opération «castration» de la médecine au Québec) avec les propos tenus depuis deux jours devant la commission parlementaire. L'enjeu, répète-t-on, est celui d'une décentralisation efficace de l'exercice de la médecine et de la dispensation des services sociaux, avec la collaboration des intéressés.

Ces intéressés font savoir au ministre, presque unanimement, que toute mesure contraignante leur répugne; les élus, eux, cherchent à établir les balises d'une intervention qui ne donnerait pas dans le «bureaucratisme».

Les handicapés sont convaincus d'être devenus de vrais partenaires sociaux

par Marie Laurier

Les personnes handicapées du Québec ont désormais la conviction profonde d'être devenues, en l'espace de trois jours, des partenaires sociaux dans tous les lieux de concertation et les paliers de décision où l'on pourvoit à leur qualité de vie. En ce sens, elles viennent de remporter une éclatante victoire.

Tel est du moins le sentiment ressenti par divers représentants des groupes de promotion des droits des handicapés à l'issue de la conférence socio-économique qui s'est terminée hier à Montréal et où l'on a discuté de leur intégration au plan social, scolaire, économique et culturel.

Ce sommet, une initiative du gouvernement du Québec et une première dans l'organisation de ce genre d'assises où l'on délibère plutôt sur des produits à livrer que sur une clientèle particulière, aura permis surtout aux organismes de défense des droits des handicapés de s'unifier, de se concerter et d'intensifier leur solidarité.

«Ce fut un événement très positif, a souligné au DEVOIR M. Jean-Marie D'Amour, secrétaire général de l'Assooiation des aveugles et des amblyopes du Québec, qui a pris une part très active aux délibérations du sommet. Et les engagements qui ont été pris par le gouvernement, pour être incomplets et loin de nous satisfaire pleinement, nous apparaissent concrets et utiles, que ce soit au plan de l'accessibilité, du transport, de la sécurité du revenu et de la mise en vigueur de la loi qui prévoit l'embauche des handicapés par les entreprises. Il reste cependant des points importants où les dirigeants auraient pu, sans s'endetter pour autant, satisfaire nos demandes.»

À titre d'exemple, M. D'Amour souligne le programme d'aide et de matériel spécialisé pour les handicapés visuels et auditifs. Une pétition de 16,000 noms a été recueillie pour que l'aide fournie aux handicapés visuels soit élargie aux plus de 35 ans.

Au nom de tous les groupes de promotion, Mme Carmen Bigelow, présidente de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, qui est intervenue aussi très souvent au cours des discussions, a réclamé un «suivi» de ce sommet. «De demandeurs de services que nous étions, a-t-elle fait remarquer, nous sommes passés au statut de partenaires sociaux. Je souhaite que cette conférence ait un lendemain et que nous poursuivions nos délibérations par la tenue de quatre mini-sommets sectoriels qui approfondiraient les thèmes abordés. Quand je pense qu'il en coûte $300 millions pour construire un kilomètre d'autoroute, je crois que ce n'est pas trop demander.»

M. Gilles Leblanc, directeur de l'Aide aux obèses handicapés du Québec, fait entendre un autre son de cloche. Il a dit regretter que seuls «quatre ou cinq» organismes à représentation numérique importante — il a refusé de les identifier — aient pu faire entendre leur voix alors que d'autres, plus modestes mais qui ont travaillé eux aussi «d'arrache-pied» à la concertation préalable au sommet, ont été laissés pour compte.

M. Jean-Marc Chabot, un des promoteurs du regroupement des 40 organismes de promotion des droits des 350,000 personnes handicapées du Québec, ne partage évidemment pas cette opinion. «J'ai été agréablement surpris par les résultats de ce sommet. Nous avons gagné plus que nous nous attendions d'un événement qu'en vérité je craignais voir devenir un spectacle à grand déploiement. Il l'a été, certes, mais pour le mieux puisque maintenant le consensus des groupes de promotion est bien établi.» M. Chabot juge «normal» que certains dirigeants d'organismes se croient lésés et il s'emploiera à corriger la situation, le cas échéant.

Après avoir fait la synthèse des réalisations de la conférence, M. Denis Lazure, ministre d'État au Développement social et président de cette 19e conférence socio-économique du Québec, a déclaré que l'événement avait provoqué «une sensibilisation et une prise de conscience» des problèmes des handicapés, ce que «l'ensemble des citoyens ne soupçonnait pas». Dans ce sens, il considère le sommet comme un «succès».

Mais à peine avait-il prononcé ces mots que le ministre se voyait confronter avec... la cruelle réalité. Une délégation du CLSC Sainte-Marie de Beauharnois, qui vient de faire l'objet de coupures budgétaires draconiennes obligeant la direction à congédier 25 employés, soit le tiers des effectifs, lui a fait part de certaines difficultés. Des services d'aide et de maintien à domicile — un sujet fréquemment abordé durant le sommet — ont dû être supprimés, ce qui affecte directement les usagers handicapés de la région de Valleyfield. Ce dossier est présentement entre les mains de M. Pierre-Marc Johnson auprès de qui son prédécesseur au ministère des Affaires sociales a promis d'intercéder.

Cette troisième journée du sommet avait commencé par l'étude du thème portant sur l'intégration scolaire. Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, y a participé activement en apportant, lui aussi, son bagage d'engagements précis.

Les participants avaient convenu, en énoncé de principe, que tout enfant possède un potentiel éducatif et que l'organisation des services doit se faire sur cette base. Ce qui a permis au ministre de l'Éducation de rappeler les lignes de forces du *Plan d'action de l'école québécoise* publié en novembre 1978.

Parmi les engagements annoncés par M. Laurin, mentionnons la possibilité de la création d'un nouveau poste de «protecteur des bénéficiaires» ou d'un «ombudsman» dans les écoles, une mesure qui pourrait être en vigueur dans «les meilleurs délais». M. Laurin a expliqué, en conférence de presse, que cette disposition est présentement à l'étude au ministère de l'Éducation. «Nous procéderons à la révision de la loi de l'instruction publique pour assurer à tous les enfants vivant avec un handicap une scolarisation optimale», a-t-il indiqué.

Pour ce qui est de l'intervention précoce auprès des enfants de quatre ans, le ministère intensifera ses efforts et dans le cas des adultes, il tiendra compte des préoccupations exprimées par les organismes de promotion des handicapés dans l'élaboration de la politique d'ensemble qui sera énoncée en 1982. Il en ira de même pour la politique de formation professionnelle.

M. Laurin a également assuré que la restructuration scolaire accordera une place prépondérante aux parents dans la participation à l'éducation des élèves handicapés. Les participants se sont entendus pour considérer la formation des maîtres et leur perfectionnement comme une priorité et des mesures concertées seront prises dès 1982.

Le ministre de l'Education a aussi annoncé que le mandat affecté au processus d'intégration scolaire pour les élèves handicapés a été porté de $14 millions à $18 millions. Ce programme touche notamment l'accessibilité à l'école des enfants handicapés de quatre ans — notamment ceux qui ont des handicaps auditifs et visuels — de même que les 16-21 ans; il prévoit aussi la mise en oeuvre de différents services appropriés et l'embauche de personnel spécialisé.

Un budget de $1.5 million a été prévu pour soutenir les 11 établissements scolaires privés qui s'occupent d'enfants handicapés et d'ici 1991, toutes les écoles, collèges et universités devraient être accessibles aux handicapés, moyennant un budget global de $28 millions.

Hausse du prix du Globe and Mail

TORONTO (d'après CP) — Le directeur du service du tirage du *Globe and Mail* a annoncé une hausse du prix du quotidien torontois, qui se vendra en janvier 30 cents aux kiosques, au lieu de 25 cents. Le prix de l'édition du samedi demeurera à 50 cents. L'abonnement à l'édition nationale du journal, hors des frontières de l'Ontario, sera portée de $3 à $3.50, mais le prix de l'exemplaire du journal dans le kiosque demeurera inchangé pour le moment.

Blank contre le tabac

QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Saint-Louis, M. Harry Blank, a proposé hier pour la troisième fois un projet de loi interdisant l'usage du tabac dans les endroits publics. Ce projet de loi risque fort de subir le même sort que les deux précédents qui, depuis 1978, sont «morts» au feuilleton faute d'avoir été étudiés en deuxième et troisième lecture. Le leader parlementaire, M. Claude Charron a averti en termes peu équivoques le parrain du projet de loi de ne pas s'illusionner sur les chances de faire adopter cette pièce législative. Plusieurs députés ministériels ont applaudi avec leurs collègues de l'opposition lors du dépôt du projet de loi par M. Blank, tandis que le premier ministre Lévesque a fait la moue.

en bref...

■ Quatre cheminots logent un grief contre leur syndicat

OTTAWA (PC) — Quatre employés de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers ont déposé un grief de manquement au code du travail et de congédiement sans raison valable contre leur employeur, le syndicat. Pour le Bureau des relations de travail, c'est un cas plutôt bizarre. Les quatre hommes maintiennent que le syndicat est loin d'avoir agi comme il prêche et qu'il a foulé les principes mêmes qu'il cherche à faire observer ailleurs. Le bureau doit entreprendre l'étude de la cause jeudi prochain. MM. Ed Finn, J.A. Mollins, John McNevin et Dewei Merrett demandent qu'on oblige le syndicat à les reprendre à leurs anciens postes, que le syndicat leur verse une compensation pour les revenus perdus et que le président Don Nicholson leur fasse des excuses publiques. Ils accepteront toute autre décision en leur faveur rendue par le bureau.

■ Les TUA accepteraient de renégocier avant l'heure

DETROIT (AFP) — La direction des Travailleurs unis de l'automobile a donné hier le feu vert à ses adhérents pour renégocier avant l'heure, s'ils le désirent, leurs conventions collectives. Ces conventions viennent à expiration le 1er septembre prochain. La direction du syndicat s'était refusée jusqu'à présent à envisager une renégociation anticipée des conventions. Elle déclare que son revirement n'a pas été influencé par les pressions des patrons de l'automobile.

■ Ottawa et les provinces tournent autour du pot

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général Robert Kaplan a déclaré hier que le gouvernement fédéral allait devoir réviser son projet de loi sur la marijuana, à la suite de l'opposition de l'Ontario, dé la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Ecosse. Ottawa voudrait que la marijuana relève de la loi des aliments et drogues plutôt que de la loi des stupéfiants, afin que les personnes trouvées coupables de simple possession n'aient plus un casier judiciaire. À l'issue de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice, M. Kaplan n'en a pas moins souligné que le projet de loi sur la marijuana demeurait une priorité pour le gouvernement fédéral. Des 60,000 condamnations en vertu de la loi des stupéfiants, l'an dernier, 55,000 concernaient la simple possession de marijuana. Deux mille personnes ont été écrouées, a noté M. Kaplan, et cela n'est pas juste, puisque deux millions de Canadiens fument aujourd'hui de la marijuana. Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a expliqué qu'il ne favorisait pas, lui non plus, le casier judiciaire pour les personnes trouvées coupables de possession, mais qu'il tenait à ce qu'on prenne tout de même note des condamnations. Le Québec a boycotté cette conférence.

■ Bell règle avec un de ses syndicats

TORONTO (PC) L'Association canadienne des employés de téléphone a fait savoir hier qu'elle avait recommandé à ses 19,000 membres de ratifier un projet de convention collective avec Bell Canada. Le contrat, d'une durée de deux ans, prévoit une hausse salariale de 12% la première année, rétroactive au 1er décembre, pour porter le salaire d'un employé de bureau de grade six à $336 par semaine. Une augmentation de 11%, la seconde année, fera passer le salaire de l'employé de grade six à $373 par semaine.

La dianétique
La science moderne de la santé mentale
Centre des auditeurs de Montréal Inc.
4409 Papineau
Montréal, P.Q. H2N 1T7
SOULAGEZ VOTRE MENTAL RÉACTIF
avec l'aide d'un Auditeur
AUDITION TEST $15.00
de 10h. à 22h. tous les jours

PRIX RENAUDOT



Un jeune inspecteur de police espagnol, entreprend un étrange voyage au bout de l'horreur, en enquêtant sur son nouveau supérieur: Avelino Pared.
324 pages - $15.95

MICHEL DEL CASTILLO
La Nuit du Décret
SEUIL

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'industrie, du Commerce et du Tourisme

LOI SUR LES HEURES D'AFFAIRES DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

PÉRIODE DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, responsable de l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (vente au détail,), tient à aviser les propriétaires, les gérants et les employés de ces établissements que les heures d'affaires pour la période des fêtes sont les suivantes:

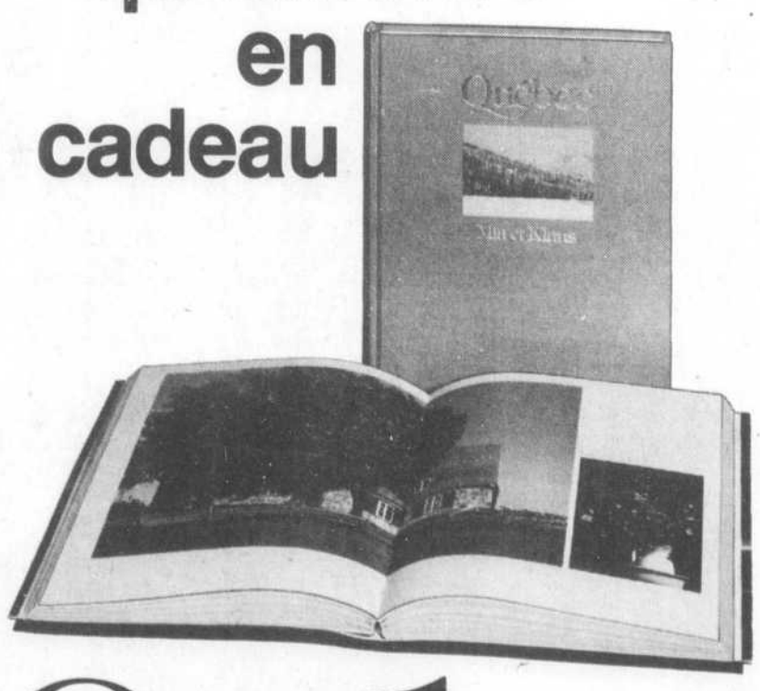
JOURS	HEURES
AVANT NOËL, du 11 décembre au 23 décembre 1981 inclusivement:	**les heures d'affaires sont de 8 h 30 à 21 h**
Les dimanches 13, 20 et 27 décembre 1981:	**aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial**
Le vendredi 25 décembre 1981 et le vendredi 1er janvier 1982:	**aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial**
Le samedi 26 décembre 1981 et le samedi 2 janvier 1982:	**aucun client ne doit être admis avant 13 h ni après 17h.**
Le jeudi 24 décembre 1981 et le jeudi 31 décembre 1981:	**aucun client ne doit être admis après 18 h**
Les autres jours:	**aucun client ne doit être admis avant 8 h 30 du lundi au samedi inclusivement, ni après 18 h le lundi, le mardi et le mercredi. La même règle s'applique après 21 h le jeudi et le vendredi ainsi qu'après 17 h le samedi.**

La Direction du commerce tient à rappeler que, selon les dispositions de la loi, les amendes prévues en cas d'infraction peuvent s'élever jusqu'à 1 000 $. Par conséquent, les établissement commerciaux (vente au détail) ne peuven st sans enfreindre la loi admettre des clients avant ou après les heures prescrites par la loi ou durant les jours fériés.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez composer les numéros suivants:

À MONTRÉAL: 873-5564
À QUÉBEC: 643-5045

Le livre qu'on offre en cadeau



Québec
de
Mia et Klaus
Texte de Gatien Lapointe

Un album de photographies en couleur... d'une exceptionnelle qualité... une véritable splendeur.
Monique Duval
Le Soleil

• 248 pages • 189 photos en couleurs • légendes accompagnées de citations des plus grands écrivains et chansonniers québécois • au prix exceptionnel de $70 (édition reliée) •

BON DE COMMANDE

Vous pouvez vous procurer *Québec*, de Mia et Klaus, dans toutes les bonnes librairies ou encore, le recevoir à votre domicile en retournant ce bon de commande, accompagné d'un chèque ou d'un mandat postal, aux Éditions Libre Expression, 244, rue Saint-Jacques, bureau 201, Montréal H2Y 1L9. Tél.: (514) 849-5259.

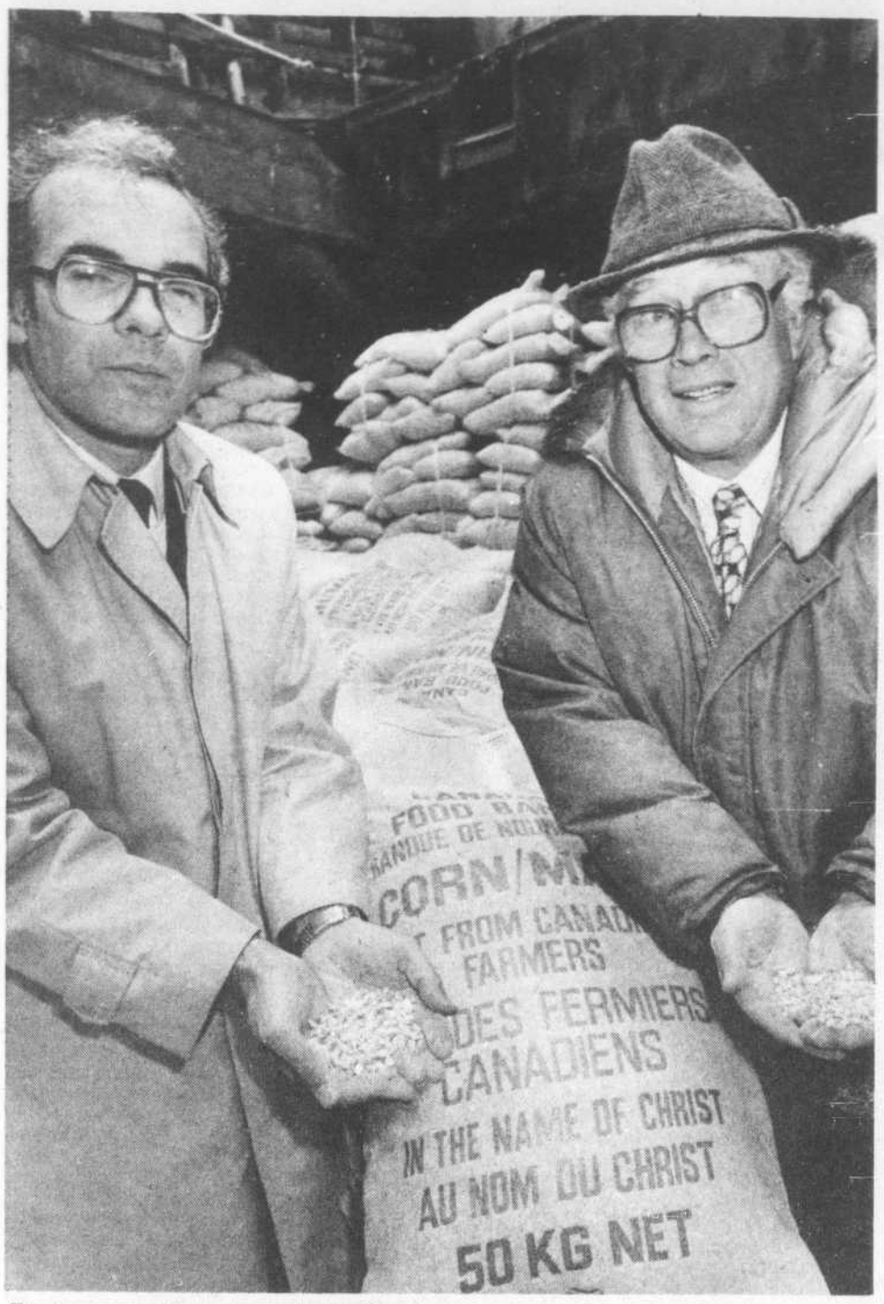
Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) de l'album *Québec* au prix de $70 (édition reliée)

NOM: _____

ADRESSE: _____ APP.: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

Tél.: _____ SIGNATURE: _____



De la nourriture pour les affamés

Trois mille tonnes de maïs, deux mille tonnes de blé et deux cent cinquante tonnes de lentilles et de pois ont été chargées à bord d'un cargo, hier à Montréal, à destination d'Éthiopie et de Somalie ou la famine fait rage. C'est le Comité central mennonite (MCC), par l'entremise de son programme de banque de nourriture, qui a recueilli cette cargaison, s'assure de son transport et de sa distribution. MM. Ray Brubacher, directeur pour l'Afrique du MCC, à gauche, et C. Wilbert Loewen, ont surveillé le chargement de la cargaison. (Photo Jacques Grenier)

Les hauts taux d'intérêt sèment la panique chez les agriculteurs

par André Tardif

QUÉBEC — Afin de devenir hautemant productifs comme les y incitaient les gouvernements, les agriculteurs québécois se sont endettés. Et face à l'inflation et surtout aux taux élevés d'intérêt, plusieurs sont pris de panique.

Le président intérimaire de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Marcel Mailloux, avertit Ottawa et Québec que dans la période actuelle de resserrement économique, les agriculteurs québécois n'accepteront pas que les divers intervenants profitent de la situation.

«Si nous sommes dans un contexte économique où tous doivent se serrer la ceinture, nous n'accepterons pas que les producteurs agricoles soient obligés de la serrer plus que d'autres, et que les budgets auxquels ils ont droit soient transférés ailleurs», a dit hier M. Mailloux aux quelque 500 délégués et observateurs, réunis dans la Vieille Capitale à l'occasion du congrès annuel de l'UPA, sous le thème: «Vivre de l'agriculture dans la conjoncture économique actuelle».

«Si des orientations différentes devaient être prises de leur part (autres que la priorité que l'on a semblé jusqu'ici vouloir donner au développement de l'agriculture), nous nous devrons de réviser nos moyens d'action et d'être plus agressifs sur certains dossiers», a-t-il lancé en guise d'avertissement aux gouvernements.

L'UPA déplore notamment les coupures dans les budgets et programmes gouvernementaux, l'augmentation des attaques concertées contre la réglementation et les organismes de mise en marché en agriculture, l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt, les difficultés écrasantes dans certaines productions, en particulier les productions animales au niveau des prix et des marchés, et enfin, l'évolution du dossier de l'environnement, trop lente aux yeux de l'organisme qui regroupe la quasi-totalité des quelque 41,000 agriculteurs du Québec.

Ce sont toutefois les taux d'intérêt élevés — 12.8% il y a un an contre 21% six mois plus tard — qui retiennent particulièrement l'attention de M. Mailloux. Il a d'ailleurs révélé qu'en 1980, les agriculteurs québécois avaient payé $154 millions d'intérêt aux diverses institutions prêteuses, soit leur deuxième dépense en importance après les achats de moulée.

«Paul être de plus en plus efficace, chaque agriculteur utilise de plus en plus de machineries, de plus en plus de bâtiments, cultive des surfaces de plus en plus grandes. Le capital total investi au Québec dans l'agriculture dépassait en 1979 $6.5 milliards, et la dette globale des agriculteurs était supérieure à $1.6 milliard», a-t-il dit pour expliquer le sentiment de panique qui semblait s'être emparé de plusieurs d'entre eux.

Selon le président intérimaire de l'UPA, il est faux de croire qu'en vertu d'un taux d'intérêt de 8% consenti par les différents prêts agricoles gouvernementaux, les agriculteurs sont mieux nantis que les autres citoyens qui paient actuellement au moins le double. Car ces prêts à 8% comportent une limite de $150,000, et qu'au-delà — et c'est le cas de la plupart des producteurs impliqués dans de nouvelles productions, y compris les jeunes agriculteurs — les taux sont ceux en vigueur dans les diverses institutions prêteuses.

D'ailleurs, les emprunts préférentiels représentent à peine 50% de la dette totale, à long ou à court terme, contractée par l'agriculture québécoise.

Par contre, l'UPA signale qu'entre 1958 et 1976, la production par personne employée dans l'agriculture s'est accrue de 181%, contre 83% pour l'ensemble du secteur manufacturier au Canada.

«Cette augmentation spectaculaire de la production agricole n'a jamais cessé de bénéficier aux consommateurs, a dit M. Mailloux. Les citoyens canadiens demeurent, avec les Américains, les habitants du monde qui consacrent la plus petite fraction de leurs revenus à l'alimentation.

«Nous nous sommes endettés pour devenir hautement productifs. Mais à cause du haut niveau de capitalisation et d'endettement de l'agriculture, nous sommes devenus un des secteurs les plus vulnérables à une flambée des taux d'intérêt comme celle que nous vivons.»

Cette situation s'avère «extrêmement défavorable» à plusieurs marchés agricoles importants, à cause de surproduction et de chute de prix. Les productions porcine, bovine et ovine, ainsi que la betterave à sucre, les céréales, le sirop d'érable et la pomiculture sont particulièrement mal en point.

M. Mailloux rappelle enfin à Ottawa et Québec que la situation difficile qui se vit actuellement au niveau de leurs relations ne doit pas pénaliser les agriculteurs québécois.

Le nouveau programme d'aide à l'isolation des maisons n'est pas à l'abri des fraudes

par Gilles Provost

Malgré les améliorations récentes, le nouveau programme d'aide à l'isolation des maisons n'est aucunement à l'abri des fraudes et des détournements, a soutenu hier l'Association des entrepreneurs en isolation de bâtiment du Québec, dans un mémoire soumis au ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde.

Les entrepreneurs, qui doivent maintenant satisfaire à un système d'accréditations officiel, déplorent l'émergence de tout un réseau d'entreprises qui se spécialisent dans la vente sous pression de matériel isolant qu'elles se gardent bien d'installer. De la sorte, elles échappent au système de contrôle fédéral.

À l'aide d'exemples, l'association a montré la technique de vente de ces compagnies peu scrupuleuses: d'abord, elles recrutent des vendeurs à commission non qualifiés, à l'aide de petites annonces. Ensuite, ces derniers font du porte-à-porte en offrant aux consommateurs $350 de matériaux d'isolation «gratuits» pour lesquels on n'aura qu'à payer la taxe de vente, le reste étant intégralement remboursé par Ottawa.

Or, ces matériaux (souvent grossièrement sur-évalués) sont livrés le jour même et il faudra souvent plusieurs semaines avant que le consommateur ne reçoive du gouvernement fédéral toute l'information sur les programmes de subventions et les conditions à respecter. À ce moment, les délais prévus à la loi de protection du consommateur seront écoulés et le client, mieux informé, ne pourra plus résilier son contrat.

Souvent, dit l'association des entrepreneurs en isolation, ces matériaux sont simplement stockés par le consommateur qui ne sait pas exactement quoi en faire ou bien ils sont mal posés, de sorte que l'objectif du gouvernement n'est pas atteint.

Pour corriger cette lacune, l'association propose que le gouvernement fédéral ne rembourse que la moitié du coût de l'isolant comme cela se faisait autrefois. Cela rendrait la partie bien plus difficile aux compagnies qui refusent de faire l'installation. Cela aurait aussi pour effet de rendre le programme moins intéressant pour le consommateur qui veut isoler lui-même sa maison.

En outre, les entrepreneurs demandent que le gouvernement soit plus vigilant au niveau de l'inspection et qu'il s'assure que les matériaux ont été installés convenablement avant de verser la subvention. Ils suggèrent aussi que le chèque soit libellé obligatoirement au nom du client; non pas au bénéfice conjoint du client et du vendeur d'isolation comme cela se fait trop souvent. Cela donnerait au client une plus grande indépendance à l'égard des vendeurs d'isolation itinérants, estime-t-on.

On doit être assuré au Québec

Vingt-neuf automobilistes ont été condamnés hier, par le juge Cyrille Morand de la Cour des sessions de la paix, à l'amende minimale de $200 chacun pour avoir omis de se conformer à la Loi de l'assurance-automobile du Québec qui oblige chaque propriétaire d'un véhicule à s'assurer.

Depuis le début de l'année, au moins 400 personnes ont ainsi été accusées et condamnées à des amendes identiques. La plupart ont été prises en défaut au moment où elles venaient d'être impliquées dans un accident.

La loi prévoit que, dans un tel cas, l'enregistrement du véhicule est aussitôt retiré et que des poursuites doivent être intentées contre le fautif. Il s'écoule habituellement une douzaine de mois avant que la cause soit entendue par le tribunal.

Des 34 personnes qui ont comparu hier, 29 ont été reconnues coupables par défaut de se présenter, quatre ont nié leur culpabilité et subiront un procès, tandis qu'une dernière a été acquittée, après avoir prouvé qu'elle croyait vraiment détenir l'assurance requise par la loi.

B.M.

Pour les Fêtes, il faut lire... et offrir William Styron, Albert Cohen, *Misia* et *Christiane F.*



"L'un des plus grands romans de tous les temps..." (Carlos Fuentes). "Mais nous, lecteurs, nous aurons passé des heures passionnantes à lire ce livre qui est un très grand roman." (J. Folch-Ribas, *La Presse*). Gallimard, $22.50



Avec *Belle du Seigneur*, dont le titre aurait pu être *Le Livre de l'Amour*, c'est une fresque de l'éternelle aventure de l'homme et de la femme qu'après un long silence nous offrit Albert Cohen, peu de temps avant sa mort. Gallimard, $26.50



Misia Sert fut l'amie la plus chère de Diaghilev, "la seule femme au monde qu'il aurait pu aimer". Peinte et célébrée par les plus grands artistes de son temps, Renoir, Bonnard, Toulouse-Lautrec, qui éprouvaient pour elle une véritable adoration, elle "découvrit" Chanel et inspira à Proust deux des personnages de *La recherche*. Audacieuse, libérée, affranchie, elle défraya la chronique et ses trois mariages fascinèrent et scandalisèrent son entourage. Gallimard, $22.50.



Héroïne, prostitution, déchéance. Le témoignage brut et brutal de Christiane F. dénonce la détresse immense de trop d'adolescents d'aujourd'hui. Lacombe, $13.95

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Hiver 1982

La FEP offre à tous ceux qui désirent les suivre *à titre d'étudiants libres*, des cours d'un intérêt particulier, tirés de ses programmes réguliers.

Administration
- Principes de l'administration et de l'organisation
- Administration du personnel
- Psychologie du travail
- Relations humaines dans l'organisation

Anthropologie
- Anthropologie sociale de la vieillesse

Arts et lettres
- Loisir et activités artistiques
- L'expression artistique québécoise

Communications
- Opinion publique
- Communications et processus politiques
- Communication

Connaissance du Québec
- La coopération et l'économie québécoise
- Doit québécois: histoire et sociologie
- Economie québécoise: structure et fonctionnement
- Le Québec d'hier, de 1608 à 1867
- Réalités sociales québécoises
- L'expression artistique québécoise

Coopération
- Actualité coopérative V
- La coopération et l'économie québécoise

Criminologie
- Droit, justice et criminalité
- Politique criminelle: faits et documents
- Criminalité des affaires

Culture
- Culture et contre-culture

Droit
- Droit, justice et criminalité
- Droit québécois: histoire et sociologie
- Droit du travail I
- Le droit et les personnes âgées

Economie
- Economique I
- Economie québécoise : structure et fonctionnement
- De la société industrielle à la société post-industrielle

Education et pédagogie
- L'organisation scolaire: système social
- Enseignement et apprentissage par objectifs
- Introduction à l'audiovisuel
- Pédagogie du loisir
- Psychologie de l'apprentissage
- Du jeune adolescent au jeune adulte
- Valeurs chez les jeunes
- Apprentissage d'une langue seconde
- Intervention psycho-sociale scolaire

Famille
- Dynamique de la famille
- Sociolgie de la famille

Gérontologie
- Introduction à la gérontologie
- Psychosociologie du vieillissement
- Physiologie du vieillissement
- Anthropologie sociale de la vieillesse
- Marginalisation des personnes âgées
- Droit, vieillesse et retraités
- Intervention individuelle
- Intervention communautaire
- Milieux de travail gérontologiques
- Animation de sessions de pré-retraite

Histoire
- Le Québec d'hier, de 1608 à 1867

Linguistique et langues
- Pratique de l'anglais écrit
- Pratique du français écrit
- Introduction à la linguistique I
- Le français écrit

Loisir
- Pédagogie du loisir
- Dimensions fondamentales du loisir
- Principes d'organisation du loisir
- Loisir et activités physiques
- Loisir et activités artistiques
- Loisir et techniques audiovisuelles
- Urbanisme et loisir
- Tourisme et loisir
- Loisir et plein air

Milieu urbain
- Urbanisme et loisir

Publicité
- Art contemporain et publicité

Psychologie
- Dynamique des relations humaines
- Dynamique de la famille
- Psychologie de l'apprentissage
- Psychologie sociale
- Du jeune adolescent au jeune adulte
- Valeurs chez les jeunes
- Psychologie du travail
- Apprentissage d'une langue seconde

Relations publiques
- Initiation aux relations publiques

Sciences
- Introduction à la méthodologie scientifique
- Introduction à la statistique
- Physiologie humaine

Sciences de la santé
- Sociologie de la santé

Science politique
- Politique criminelle: faits et documents
- Analyse politique: concepts et mécanismes
- Introduction à la politique internationale
- Communications et processus politiques

Sociologie
- Opinion publique
- Anthropologie sociale de la vieillesse
- Réalités sociales québécoises
- Eléments de sociolgie
- Sociologie de la famille
- De la société industrielle à la société post-industrielle
- Sociologie de la santé

Techniques et méthodes
- Entraînement au travail en équipe
- Documents et appareils audiovisuels
- Méthode de travail intellectuel
- Statistiques dans la vie quotidienne
- Introduction à la méthodologie scientifique
- Animation des assemblées délibérantes
- Introduction à la statistique

Toxicomanies
- Alcoolisme et drogues

Travail
- Droit du travail I
- Psychologie du travail
- Introduction aux relations du travail

Tous ces cours, sauf exception, peuvent conduire à l'octroi de 3 crédits.

Date limite d'inscription: 15 décembre

Renseignements: **343-6090**

en bref...

■ Avec 42% au Gallup, Joe Clark veut des élections

OTTAWA (d'après la PC) — Sans se faire trop d'illusions, le leader conservateur, M. Joe Clark, a réclamé hier la tenue d'élections générales au Canada, fort de l'indice de popularité de 42% que lui décerne le tout dernier Gallup dont les résultats ont été publiés hier. «Il va nous falloir 46% ou 47% avant qu'ils concèdent finalement la défaite et déclenchent des élections», a-t-il fait remarquer. Le Gallup donne 42% des intentions de vote aux conservateurs, 38% aux libéraux 18% au NPD et deux pour cent à d'autres formations politiques. Lors du sondage d'octobre, les libéraux et les conservateurs étaient sur un pied d'égalité avec 40% des intentions de vote, et 18% au NPD. Les libéraux ont la faveur des Québécois, tandis que les conservateurs ont celle des électeurs de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Dans les Maritimes, les opinions sont partagées.

■ Un Québec inflexible s'est lui-même exclu de l'accord

TORONTO (PC) — Selon le premier ministre de l'Ontario, c'est «l'inflexibilité et le manque de suggestions créatives» du Québec qui l'ont exclu de l'accord constitutionnel. S'adressant à la Chambre de commerce canado-israélienne hier, M. William Davis a affirmé que le blâme ne devait pas être adressé aux neuf autres provinces, qui ont proposé un compromis et reconnu le statut particulier du Québec dans la confédération. Pour M. Davis, la nouvelle constitution fournit une excellente occasion de discuter des «questions importantes qui tendent actuellement à séparer les Canadiens». M. Davis a critiqué une fois de plus le budget fédéral du 12 novembre, trouvant difficile à croire que «le gouvernement du Canada veut rendre plus difficile aux investisseurs canadiens la concurrence avec les investisseurs étrangers sur nos propres marchés».

«C'est le climat de confiance qui facilite les investissements et crée des emplois. Ce climat de confiance a été gravement compromis par ce budget.»

■ Absolution partielle pour les aiguilleurs de l'air

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a mis fin hier à une importante bataille de principe entre la Maison Blanche et les syndicats américains, en autorisant les contrôleurs aériens grévistes qu'il avait licenciés en août dernier à revenir travailler, s'ils le désirent, dans la fonction publique. Se retranchant cependant derrière des «problèmes de sécurité», le président Reagan a maintenu l'interdiction pour les 11,500 aiguilleurs du ciel concernés de retrouver un emploi dans les tours de contrôle. La décision du président, estime la Maison Blanche, supprimera un obstacle important au rapprochement entre le président et les syndicats. La semaine dernière, en recevant les dirigeants de la plus grande centrale ouvrière américaine, l'AFL-CIO, M. Reagan avait affirmé que désormais son gouvernement pratiquerait la «politique de la porte ouverte» envers des syndicats fortement opposés cependant à sa politique économique. M. Reagan a insisté dans un communiqué sur le fait que cette décision avait été prise avant tout pour faire preuve de «mansuétude», envers les grévistes, et non pas pour répondre aux pressions extérieures.

■ Un érable du Canada à la mémoire de John Lennon

OTTAWA (PC) — Le Canada va offrir à Yoko Ono, veuve de l'ex-Beatle John Lennon, un érable à planter dans le jardin créé à Central Park (New York) à la mémoire de Lennon. «John a touché le coeur et l'esprit de toute une génération en cherchant une raison à un monde de plus en plus déraisonnable», déclare le premier ministre, M. Trudeau, dans un message à Ono. «Sa musique nous a touchés et nous a inspirés par sa vision et son honnêteté toute simple.» «Il est de mise de nous souvenir de son oeuvre et de son idéal à travers ce mémorial.» Lennon et Ono avaient rencontré Trudeau, pour la première fois, en 1969, alors qu'ils étaient en lune de miel à Montréal, au moment de leur manifestation pour la paix dans le monde. Le jardin mémorial, baptisé Strawberry Fields, d'après une chanson des Beatles, a été offert à Ono par la ville de New York où Lennon a été assassiné le 8 décembre de l'année dernière. M. Trudeau a déclaré qu'il espérait que l'érable «sera un témoignage d'amour à celui qui s'est consacré à la paix et à la fraternité humaine».

■ Un nouveau Palais de justice à Laval

Dès lundi le 14 décembre, les services du ministère de la Justice déjà assurés à Laval, comme les petites créances, les mariages civils, le dépôt volontaire et la perception des pensions alimentaires, emménageront dans le nouveau Palais de justice qui sera situé au 1750 est boulevard de la Concorde. En 1982, la Cour des sessions de la paix siégera dans le nouvel édifice, ainsi que le Tribunal de la jeunesse.

■ Pour un Noël sans flammes

Des directives pour assurer un Noël sans tragédie ont été émises par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, interdisant les arbres résineux ou les décorations de nitrocellulose ou de papier crêpe non traité dans les lieux où le public se rassemble. Ces interdits s'appliquent aux lieux de rassemblements «à des fins civiques, politiques, touristiques, religieuses, sociales, éducationnelles ou récréatives». Cette mesure ne s'applique toutefois pas aux lieux de culte.

L'assemblée générale spéciale

du

syndicat des professeurs de l'UQAM

qui devait avoir lieu le jeudi 10 décembre 1981 est reportée au lundi

14 décembre 1981

à 13h00 au local AM-050

■ *CKAC reste bon premier* ■ *Radio-Montréal recule sensiblement*

La radio de Radio-Canada ne peut récupérer son auditoire d'avant la grève des journalistes

par Michel Nadeau

Radio-Canada n'aurait récupéré que 40% de l'auditoire perdu lors du conflit de travail le printemps dernier. Selon le directeur de la programmation (radio), M. Paul-Marie Lapointe, il faudra compter un an ou deux avant de retrouver le public de 1980.

À l'occasion de la publication saisonnière des cotes d'écoute dans les stations montréalaises, Radio-Canada avait convié la presse, hier, pour commenter le dernier sondage de la maison BBM qui montre une dégringolade spectaculaire de la popularité de l'ex-station CJMS, associée au groupe Radiomutuel.

Le nombre total d'heures d'écoute hebdomadaire de Radio-Montréal a fléchi de 6.9 millions à 4.6 millions entre le printemps et l'automne de l'année en cours. La nouvelle formule ne semble pas avoir, pour l'instant du moins, rencontré les désirs d'un nombre important d'adeptes. L'émission de Lise Payette ne rejoint pas 40,000 personnes.

Le sondage de l'automne révèle une fois de plus la prédominance de CKAC qui l'emporte aux chapitres du nombre total d'auditeurs durant la semaine (plus d'un million) et du volume d'heures d'écoute (9.1 millions). On remarque cependant une baisse de l'auditoire du *Festival de l'humour* dont la cote a glissé sous la barre des 200,000 personnes.

Dans l'ensemble, la radio montréalaise, qu'elle soit MA ou MF, enregistre une baisse de popularité. Les stations anglophones sont également atteintes. L'exception — et elle est de taille — se trouve dans le gain spectaculaire de CKOI-MF dont le volume d'écoute hebdomadaire grimpe de 3.3 millions à 5.3 millions d'heures.

Pour ce qui est de la radio de Radio-Canada, il est difficile de comparer en raison du fait que la programmation du printemps dernier a été touchée par le conflit de travail. Il faut également mentionner la popularité des émissions sportives (hockey) à cette époque de l'année.

Les émissions d'information ne connaissent pas d'augmentation de leur cote d'écoute à l'exception peut-être de l'édition du midi de *Présent*. La venue de M. Pierre Nadeau a probablement contribué à faire passer de 20,000 à 33,000 le nombre d'auditeurs vers 12 h 15.

Le matin, entre 8 h 30 et 9 h. *CBF Bonjour* recule de 50,000 à 45,000 auditeurs. *Le monde maintenant* ne rejoint que 7,000 personnes.

Le magazine économique du samedi a conservé et même légèrement augmenté les 18,000 auditeurs de *Antenne 5*.

Par contre, *L'événement* accuse une baisse sensible avec un nombre moyen d'auditeurs fléchissant de 17,000 à 10,000.

En fin de soirée, après les nouvelles, *Par quatre chemins*, est écouté par 7,000 personnes environ, un nombre identique à la cote du printemps.

Les dirigeants de Radio-Canada sont particulièrement fiers de constater que plus de 20% des auditeurs de CBF-MF sont des anglophones (16%) et des allophones (5%).

Du côté des stations de langue anglaise, tout le monde recule chez les MA à l'exception de CFCF et du rejeton du groupe CKO à Montréal qui demeure marginal. CKGM enregistre la plus forte baisse avec CBM, la voix anglophone de Radio-Canada.

La baisse est également générale chez les MF de langue anglaise à l'exception de CHOM qui maintient sa cote de popularité.

Selon Mlle Hélène Robillard, du Service de recherche à la Division des services français de Radio-Canada, il faut éviter de comparer de trop près les données de 1981 avec celles des années antérieures en raison d'un nouveau mode de sondage.

Auparavant, BBM adressait à des individus précis dans une famille un questionnaire à remplir alors qu'aujourd'hui tous les membres d'une même famille sont invités à remplir le questionnaire. Deux appels sont également logés au domicile des retardataires.

Mort suspecte d'un bébé

«Moïse» Thériault et deux autres personnes appréhendés

NEW CARLISLE (PC) — Rock Thériault, 34 ans, dit Moïse, et deux autres personnes ont été appréhendés hier par la police et sont détenus en rapport avec la mort suspecte d'un bébé âgé de 2 ans et 11 mois, a annoncé la Sûreté du Québec.

Mandatés par le coroner Gilles Gaules, de Chandler, une quinzaine de policiers de la Sûreté du Québec ont investi, vers 6 heures du matin, une commune située sur le Mont de l'Éternel à Saint-Jogues, dans la circonscription de Bonaventure et où logent les membres d'une secte religieuse, qui a fait les manchettes il y a quelques années.

Trois hommes, neuf femmes et sept enfants dormaient dans la maison au moment de l'intervention policière et personne n'a opposé de résistance.

Selon l'agent Bertin Barette, de la SQ, le coroner a émis un mandat d'amener à la suite d'une enquête entreprise par les policiers sur la disparition de l'enfant, Samuel Giguère, disparition survenue entre le début de l'année et le mois de juin.

Jacques Giguère, 28 ans, alias Nathan, et Maryse Grenier, 27 ans, alias Rebecca, parents du bébé, sont les deux autres personnes qui ont été conduites aux cellules en même temps que le leader de la secte.

Des recherches ont été entreprises dans le but de retrouver le corps de l'enfant.

Les autres enfants, âgés de un an à 13 ans, ont été pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse, à la suite du raid policier. L'enquête policière a débuté en novembre.

Une autre sentence de 18 mois de prison à Me Saint-Pierre

Un avocat d'une trentaine d'années, Me Gilles Saint-Pierre, décrit comme spécialiste en droit corporatif et ayant son bureau rue Crémazie, a été condamné hier à 18 mois de prison par le juge Bruno Cyr, de la Cour des sessions de la paix, après avoir été reconnu coupable d'une fraude de $104,000 et de l'usage d'un faux bilan d'une entreprise.

Selon les faits mis en preuve, Saint-Pierre aurait réussi à s'accaparer la somme mentionnée d'un entrepreneur de Laval, M. Henri Paquin, en lui faisant miroiter comme garantie un faux bilan de $1 million de la compagnie Spino Containers Limited, de Saint-Hyacinthe, une entreprise qui a fait faillite depuis. La fraude et l'usage de faux reprochés remontaient à 1976.

Antérieurement, Saint-Pierre avait été condamné à trois ans d'emprisonnement, par le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, après qu'un jury l'eût reconnu coupable d'une série de fraudes.

Toutefois, la Cour d'appel avait ramené cette sentence à 18 mois d'emprisonnement, peine que le prévenu purgeait déjà au moment de sa nouvelle condamnation hier.

B.M.



Victoire pour les pays producteurs: le BIT choisit de réglementer l'usage de l'amiante et non de l'interdire

par Gilles Provost

Pendant que plusieurs pays européens se préparent à proscrire l'usage de l'amiante sur leur territoire pour se protéger des dangers de ce matériau, le Bureau international du travail (BIT) paraît plutôt préparer des normes internationales de sécurité qui réduiraient les risques de l'amiante sans pour autant l'interdire.

Voilà ce qui se dégage du rapport d'une réunion d'experts de 17 pays que le BIT a convoqués à Genève pendant une semaine, à la mi-octobre, pour faire le point sur les dangers de l'amiante et les mesures de sécurité requises.

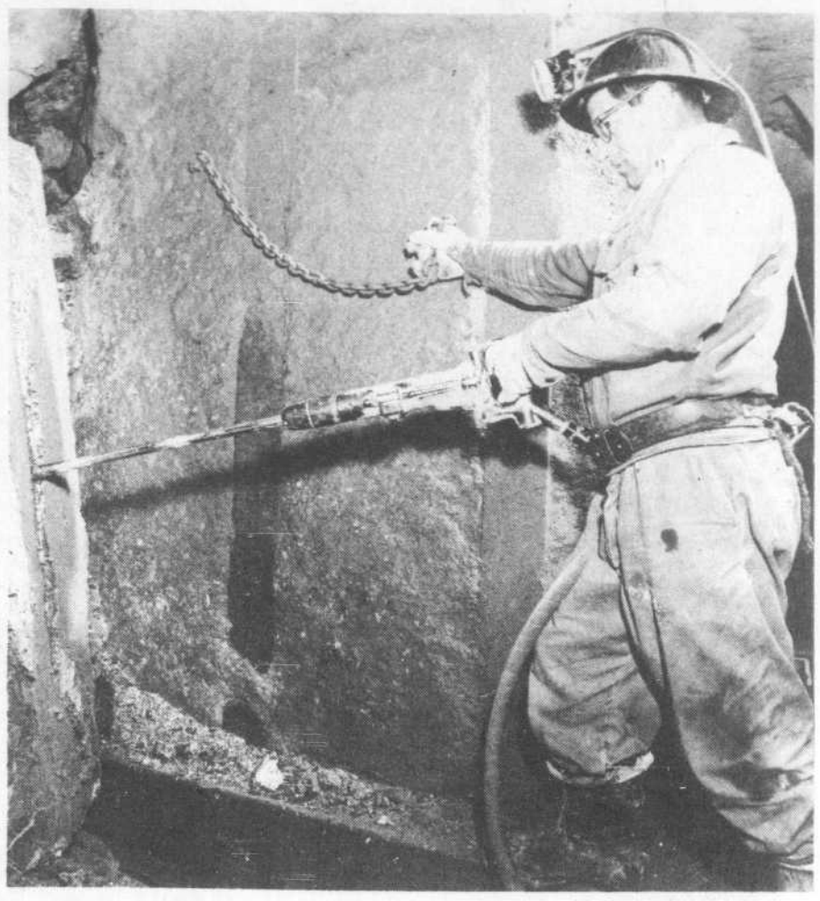
Ce dénouement représente une victoire importante pour les pays producteurs d'amiante (comme le Québec) et pour les compagnies et syndicats qui vivent de ce produit. Pour contrer la vague d'interdictions imminentes qui semble déferler sur l'Europe, ces groupes ont préconisé plutôt un réglementation internationale qui réduirait les dangers de l'amiante. Ils ont aussi décrié l'introduction «précipitée» de matériaux de remplacement qui, à long terme, pourraient s'avérer aussi dangereux que l'amiante.

La réunion était présidée par un Canadien, M. G. Atherley, président du Centre canadien pour la santé et la sécurité du travail, tandis que le Québec était plus particulièrement représenté par M. George Dahmen, du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, et par M. Jean Gérin-Lajoie, des Métallos.

Ce dernier s'est réjoui de ce que les experts aient reconnu que le danger de l'amiante (amiantose, cancer du poumon, mésothéliome, etc) tient surtout aux poussières fibreuses respirables qui s'en dégagent. Cela devrait permettre de préserver les marchés des produits d'amiante-ciment, par exemple, où les fibres sont enrobées dans la masse du matériau et ne peuvent s'échapper dans l'atmosphère.

Autre sujet de réjouissance pour le porte-parole des Métallurgistes unis d'Amérique, M. Gérin-Lajoie, les experts ont aussi reconnu que la science ne permet pas d'établir un niveau de poussière qui serait absolument sans danger, si bien que toute norme sera nécessairement l'objet d'un «compromis socio-politique».

En cela, la position des Métallos a évolué depuis qu'ils ont témoigné depuis la commission d'enquête Beaudry sur la salubrité des mines d'amiante du Québec. À l'époque, ces syndicats avaient exigé un «niveau de risque zéro» dans les mines. «Tout produit industriel comporte un certain niveau de risque, soutient maintenant M. Gérin-Lajoie. Si on poursuivait l'absolu, il faudrait vivre sous-terre pour se protéger des effets néfastes des rayons du soleil.»



«Nous sommes heureux, dit-il, que le BIT évite à la fois l'hystérie et le laisser-faire pour choisir plutôt la voie de la vigilance.»

Dans ses conclusions, le comité international d'experts a souligné la nécessité urgente d'élaborer des normes de sécurité sur l'amiante qui prendraient la forme de conventions ou de recommandations aux pays membres. Toutefois, les partisans de l'amiante ont plutôt insisté sur l'utilité d'un «recueil de directives pratiques» qui pourrait être diffusé dans le tiers-monde et qui expliquerait les techniques les plus sécuritaires pour l'usage et la manipulation des fibres d'amiante. Finalement, les participants ont reconnu que ce manuel pratique pourrait être diffusé avant les normes éventuelles ou en même temps qu'elles.

Tous ont reconnu aussi qu'il est possible de réduire le danger de l'amiante et que les grandes catégories d'amiante ne présentent pas toutes un égal danger. Sans être inoffensive, loin de là la chrisotyle utilisée au Québec est moins dangereuse et plus utile que plusieurs autres variétés. L'usage de la cigarette multiplie toutefois les effets nocifs de l'amiante.

Ces experts ont aussi été unanimes à souhaiter l'uniformisation des limites d'exposition dans les divers pays ainsi qu'une standardisation des techniques de mesure de la contamination du milieu de travail et des tests médicaux auxquels sont soumis les travailleurs concernés.

En principe, tous sont d'accord pour reconnaître que l'amiante et les autres substances nocives doivent être remplacées par des matériaux moins dangereux ou inoffensifs. Cependant, les défenseurs de l'amiante ont fait adopter l'idée que les produits de substitution devraient aussi être soumis à des «tests poussés» pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque imprévus.

Les spécialistes estiment que les connaissances acquises sont suffisantes pour agir efficacement dès maintenant. Toutefois, ils ont souhaité des recherches plus poussées sur la toxicité des fibres d'amiante (selon la variété, la structure physique et chimique, etc), sur les techniques d'échantillonnage, sur le dépistage précoce des effets de l'amiante et sur la mise au point de nouveaux produits moins dangereux (avec ou sans amiante).

Finalement, M. Gérin-Lajoie croit savoir que le conseil d'administration du BIT a résolu ces jours derniers, de ne pas faire de l'amiante un point majeur de la prochaine conférence internationale du travail, en 1983.

Selon M. Gérin-Lajoie, les Métallos du Québec ont bataillé d'arrache-pied pour stopper «l'offensive dévastatrice» de la Fédération internationale des ouvriers en métallurgie qui voulait faire interdire l'amiante dans le monde entier. Ce mouvement, dit-il, était surtout fort en Suède, dans les pays scandinaves et en Allemagne. Curieusement, il avait à peu près la même distribution géographique que le mouvement de résistance aux armes nucléaires.

Depuis un an, les milieux syndicaux européens auraient mis une sourdine à leur campagne contre l'amiante et élargi leur mobilisation à l'ensemble des substances cancérigènes présentes en milieu de travail.

Le dernier vol de Columbia a permis de détecter des nappes de pétrole et des gisements de métaux

WASHINGTON (AP) — Une expérience réalisée au cours du dernier vol de la navette spatiale Columbia montre que des gisements de pétrole, de cuivre, d'or et d'argent peuvent être détectés depuis l'espace.

Le Dr Alexandre Goetz du laboratoire de la NASA de Pasadena en Californie a déclaré que les premiers examens des données rapportées par la navette montrent que les couches argileuses de la Terre peuvent être répérées depuis l'espace. La connaissance de la disposition de ces couches d'argile dans des zones sédimentaires est très intéressante pour les géologues qui cherchent du pétrole et d'autres gisements métalliques.

En dépit du fait que le dernier vol de Columbia a été écourté, des mesures de ce type ont été réalisées sur une surface de 80,500 km2.

Ces mesures sont fondées sur le fait que chaque minéral et chaque composante du sol renvoie une image qui lui est propre, un «spectre» qui permet de l'identifier et que l'on peut mesurer à l'aide d'un appareil baptisé «SMIRR» (Shuttle Multispectral Infrared Radiometer) radiomètre multi-spectral à infra-rouge.

Ces mesures ont été effectuées au-dessus de l'Afrique, de l'Asie, du Proche-Orient, de l'Europe, du Mexique et des États-Unis. Une carte sera dressée à l'aide de ces données. Le vol écourté de Columbia n'a pas permis d'observer le sol de l'Australie, de l'Afrique australe et de l'Amérique du Sud.

Cette étude de la surface terrestre est plutôt une réussite: mais tous les scientifiques qui comptaient sur les observations de Columbia ne sont pas satisfaits pour autant: en particulier le Dr Allen Brown de l'Université de Pennsylvanie, qui voulait étudier la croissance des tournesols en apesanteur. «Malheureusement, a-t-il déclaré, le vol a été trop court pour nous livrer des renseignements consistants.»

De même, le Dr Bernard Vonnegut, de l'Université de New York, qui étudie la formation et le fonctionnement des orages, est déçu: il attendait de nombreuses photographies que la navette n'a pas ramenées. S'il est satisfait de la qualité de ces clichés, il est déçu par leur nombre.

Mais ces deux expériences seront réalisées une nouvelle fois au cours de vols ultérieurs.

Enfin, Columbia a permis de réaliser une photographie qui montre 16,000 km2 de la surface terrestre, en faisant apparaître des détails de la taille d'un demi-terrain de football. Le film qui a servi à faire ce cliché mesure 1,097 mètres de long. Grâce à cette pellicule, une bande de terrain large de 40 km a été photographiée, représentant successivement l'Espagne, l'Europe occidentale, la Méditerranée, l'Inde et l'Indonésie.

La photo a été prise à une altitude de 253 kms, au moyen d'un radar qui permet de travailler jour et nuit et qui est insensible aux brouillards et autres couches nuageuses qui voilent les clichés optiques ordinaires.

Trois explosions en cinq jours ont fait 24 morts dans des mines de charbon

WASHINGTON (AFP) — Une série noire semble frapper les Appalaches, principale région charbonnière de l'Est américain où, en cinq jours, trois accidents de mine ont fait au total 24 victimes.

Le dernier en date et le plus meurtrier de ces accidents est survenu mardi à Whitwell (Tennessee) dans une mine appartenant à la Consolidated Coal: 13 mineurs ont été victimes d'une explosion provoquée, selon les premières constatations, par du méthane. Dax-sept de leurs compagnons ont réussi à s'échapper juste à temps en sautant dans un wagonnet les éloignant des lieux du sinistre.

La veille, à Topmost, dans le Kentucky, huit personnes avaient péri, également dans une explosion. La déflagration avait été si forte qu'elle avait projeté une vague de boue jusqu'à 100 mètres de l'entrée de la mine.

Jeudi dernier, trois mineurs étaient tués, cette fois dans un éboulement, dans une mine de Bergoo (Virginie occidentale).

Depuis avril dernier, alors que 15 personnes avaient péri dans une mine du Colorado, jamais les mineurs de charbon n'avaient été frappés par une telle série de catastrophes.

Les causes exactes des accidents de ces derniers jours n'ont pas été déterminées. Le Syndicat des mineurs se refusait pour sa part, hier, à tout commentaire, dans l'attente des résultats de l'enquête.

Un porte-parole de l'Administration fédérale de la sécurité et de l'hygiène dans les mines a précisé que les trois mines sinistrées avaient été soumises à des inspections régulières, comme le prévoit la loi. Il a indiqué que des infractions aux règles de sécurité y avaient été relevées, mais n'a pu préciser l'importance de ces infractions.

Le porte-parole a ajouté que ces infractions d'importance diverses étaient de toutes façons relevées dans la quasi-totalité des grandes mines américaines.

À la mine de Whitwell, un porte-parole du gouverneur du Tennessee a indiqué que le méthane pouvait être à l'origine de l'explosion.

À Topmost, le méthane ne semble pas, en revanche, être en cause. Des briquets et des cigarettes ont été découverts dans les poches de trois des victimes, contrairement aux règlements en vigueur dans les mines. Sans en déduire leur utilisation, un des inspecteurs a souligné que la présence de briquets signifiait un relâchement des règles de sécurité, tant de la part des travailleurs que de la direction de la mine.

USA: la Chambre des représentants approuve la construction du gazoduc Alaska-Canada

WASHINGTON (PC) — La Chambre des représentants a approuvé hier, par 233 voix contre 173, la construction du gazoduc Alaska-Canada.

La résolution, qui avait d'abord été approuvée par le Sénat, doit maintenant retourner au Sénat pour la correction d'une erreur technique.

Mais le sénateur Howard Metzenbaum (D-Ohio) a déjà annoncé son intention de profiter de cette procédure de routine pour faire de l'obstruction et essayer de faire échec au projet.

En vertu de la loi, le Congrès doit avoir terminé son travail sur cette résolution avant le 18 décembre, sinon elle ne deviendra pas loi.

Le gazoduc doit transporter le gaz naturel de Prudhoe Bay, en Alaska, jusqu'aux 48 États du Sud, en passant par le Canada.

Le projet, qui a l'appui de l'administration Reagan et du gouvernement canadien, va coûter entre $40 et $60 milliards.

Maria Chapdelaine
200 éditions différentes mais une seule...
illustrée par
Clarence Gagnon
Coédition
Art Global/Libre-Expression
En vente partout

Maintenant située au coeur d'Outremont...
la véritable
BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE
Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages, ses pâtisseries...
Une tradition depuis 1953
Notre spécial cette semaine...
LE BOEUF BOURGUIGNON
qualité Anjou-Québec
Sachez l'apprêter!
Obtenez gratuitement une recette appropriée.
Voyez notre vaste choix de fruits et de légumes frais.
Découvrez notre comptoir de pâtisseries toutes fraîches et laissez-vous séduire!
Bien manger signifie
Anjou QUÉBEC
où sa qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086
Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de $20.

GRANDE VENTE
L'ÉTAGE DU DISQUE
GRANDE VENTE
1631 rue St-Denis, Mtl. • 849-7626
Suggestion - cadeau en vente jusqu'au 17 décembre 1981
Limite de 1 par client
GEORGES BRASSENS album double — VEDETTES $5.99
JON & VANGELIS — THE FRIENDS OF... $5.49
JOHN LENNON incluant "Happy X-Mas" — SHAVED FISH $5.49
JACQUES HIGELIN — NO MAN'S LAND $3.99
ROLLING STONES — TATOO YOU $4.99
DANIEL LAVOIE — AIGRE-DOUX $5.49
BERNARD LAVILLIERS album double — NUIT D'AMOUR $5.49
THE BLUES album double — AT THE REAL... $5.99
MANHANTTAN TRANSFER — GREATEST HITS $5.49
QUE DIRIEZ-VOUS D'UN DISQUE POUR NOËL
AUSSI EN VENTE: Grande sélection de classique, de disques discontinués et de populaires. À voir.
HEURES D'AFFAIRES: Lun. au mer: 10 h à 21 h; Jeu et ven: 10 h à 21 h 30; Samedi: 10 h à 17 h 30; Dimanche: 12 h à 17 h
1631 rue St-Denis, Mtl. • 849-7626

"Percutant, fascinant..." France-Amérique
LE PRINCE
Richard Gwyn

Stradellina par HOLIDAY LUGGAGE
1/3 DE RABAIS SUR NOS PORTE-DOCUMENTS
ET N'OUBLIEZ PAS NOS CERTIFICATS-CADEAUX DISPONIBLES DANS TOUS NOS MAGASINS
Librairie Garneau
1691 est, rue Fleury – Complexe Desjardins – 573 est, boul. Henri-Bourassa – Carrefour du Nord à St-Jérôme
Promenades Saint-Bruno – Centre d'Achats Duvernay (Librairie Dussault)

Reagan annoncera avant samedi des représailles contre la Libye

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Reagan aura sans doute décidé d'ici la fin de la semaine d'éventuelles représailles américaines à la suite d'un plan présumé de la Libye visant à assassiner des dirigeants américains, a-t-on appris hier de source proche de l'administration.

Le chef de l'État américain, qui a réuni à deux reprises cette semaine son Conseil national de sécurité (NSC) afin de discuter de sanctions économiques et politiques, devrait en informer les chefs des groupes républicain et démocrate au Congrès d'ici un jour ou deux, a annoncé M. Howard Baker, chef du groupe républicain au Sénat.

Le colonel Kadhafi, chef de l'État libyen, avait démenti dimanche avoir envoyé des groupes de tueurs aux États-Unis. «Nous en avons la preuve et il le sait», avait répondu lundi le président Reagan.

«Vous ne perdez rien pour attendre», répondait en substance la Maison-Blanche aux nombreuses questions sur le «complot libyen» qui occupe le devant de la scène aux États-Unis depuis plusieurs jours.

Le leader de la majorité républicaine du Sénat, M. Howard Baker, indiquait de son côté après une réunion avec le président hier matin qu'une décision serait annoncée «très vite» aux responsables du Congrès. Il se réfugiait cependant derrière le caractère délicat de l'affaire pour ne répondre à aucune question sur les «preuves» que les États-Unis disent posséder et sur les actions envisagées.

«Ce serait terriblement irresponsable de la part du président, ajoutait-il, de ne pas se préoccuper activement de cette question, et de ne pas prendre les menaces au sérieux».

Quant aux sanctions à l'encontre de la Libye débattues depuis deux jours au cours de nombreuses réunions, M. Baker n'a exclu aucune possibilité. Interrogé sur l'éventuel recours à une «option militaire», il a répondu: «Je suis convaincu que le président répond à ses inquiétudes de façon prudente et appropriée».

D'autre part, a-t-on appris de bonne source à Washington, les États-Unis ont averti directement le colonel Kadhafi des conséquences que pourrait entrainer pour la Libye la poursuite du «complot». L'avertissement a été envoyé en Libye par l'intermédiaire d'un pays qui serait la Belgique, selon la chaine de télévision ABC. Les États-Unis n'ont pas rompu leurs relations diplomatiques avec Tripoli, malgré l'expulsion de tous les diplomates libyens au mois de mai dernier, mais n'ont plus de personnel diplomatique à Tripoli depuis 1980.

Parmi les sanctions envisagées par Washington, figurerait un embargo sur l'importation aux États-Unis de pétrole libyen. M. Reagan a estimé en novembre qu'une telle mesure doit être «mondiale» pour être efficace.

Les États-Unis pourraient décider également le rappel immédiat de tous les Américains présents en Libye. Cette action serait également difficile à appliquer alors que les quelques 1,500 américains encore présents dans ce pays travaillent dans leur grande majorité pour des compagnies pétrolières privées.

Les responsables de ces compagnies ont indiqué n'avoir pas encore reçu d'indications du gouvernement sur une telle éventualité.

Le Congrès de son côté semble décidé à soutenir les décisions de M. Reagan. La Maison-Blanche avait même dû calmer des mardi l'ardeur de l'influent sénateur démocrate du Colorado, M. Gary Hart, qui voulait mettre aux voix immédiatement une résolution déclarant appuyer une décision du président Reagan d'interdire l'importation de pétrole libyen. M. Reagan a fait savoir que ce vote était prématuré et qu'il désirait garder «le maximum de liberté d'action».

Certains membres du Congrès, qui avaient reçu dès lundi des informations précises sur le «complot», seraient cependant loin d'être convaincus. L'un d'entre eux, le sénateur démocrate du Vermont, M. Patrick Leahy, aurait déclaré, selon la chaine de télévision NBC, qu'il n'y avait pas «de preuve solide» derrière l'affaire.

Le *Washington Post* d'hier reconnaissait qu'une grande puissance comme les États-Unis «prêtait le flanc au ridicule en apparaissant aussi préoccupée par les prétendues attaques d'un petit pays». Mais, ajoutait le quotidien, des décisions économiques même unilatérales contre la Libye, «montreront au monde que les États-Unis ne travaillent pas avec un tueur comme si de rien n'était».



Trois négociateurs iraniens (à gauche) quittent l'avion libyen détourné sur l'aéroport Mehrabad de Téhéran après avoir discuté avec les pirates de l'air. Après avoir fait le plein, l'avion est de nouveau retourné à Beyrouth où les Libanais se sont finalement rendus. (Photolaser AP)

Après une odyssée de 52 heures

Les pirates se rendent à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Le détournement de l'avion libyen à pris fin ce matin à 00h20 locales après plus de 52 heures, avec la reddition des pirates sur l'aéroport de Beyrouth.

Les membres du commando se sont rendus, à l'issue de cinq heures de discussions sur l'aéroport, au colonel syrien Mohamed Ghanem, chef des services de renseignement de la Force arabe de dissuasion, et à M. Nabih Berry, chef du Mouvement politico-militaire chiite Amal, qui sont venus les chercher au pied du Boeing-727 libyen.

L'avion était revenu pour la troisième fois en trois jours à Beyrouth hier à 17 h 30 GMT, venant de Téhéran.

C'est aux cris de «par l'âme et par le sang, nous sommes à toi Hamza» et «Allah Akbar», que les miliciens de Amal et une foule de partisans chiites ont accueilli les pirates de l'air à la descente de l'avion.

À une centaine de mètres de l'avion, derrière un fil de fer barbelé purement symbolique, les «masses de l'imam» (ainsi que se font appeler les chiites du Liban, partisan de l'imam disparu) suivaient l'affaire de l'avion détourné, comme le reste du public.

Au premier rang se trouvait un cordon de sécurité formé par les miliciens d'Amal. «Nous sommes très satisfaits de la façon dont nous avons pu contrôler nos masses, cela fait trois ans qu'elles attendent et n'en peuvent plus».

Peu après la reddition des pirates de l'air qui les retenaient en otages depuis lundi après-midi, les passagers du Boeing de la Libyan airlines ont refusé de débarquer de leur appareil, a-t-on appris à l'aéroport.

Malgré les assurances que leur ont données les négociateurs, leur proposant notamment d'être protégés par la milice chiite de Amal, les passagers n'ont pas voulu sortir de l'appareil, autant sans doute par fatigue que par souci d'éviter toute nouvelle aventure.

Selon certaines indications, l'avion devait en effet repartir directement pour Larnaca où il aurait passé la nuit, mais cet aéroport semble fermé la nuit. Les passagers continuaient donc à attendre dans la cabine où ils sont enfermés depuis presque 53 heures.

Gaza: l'armée tente de briser la grève

GAZA (AFP) — La population de la bande de Gaza (500,000 habitants) s'efforcait hier de prolonger la grève générale, d'une ampleur sans précédent, qui se poursuit depuis 9 jours malgré le quadrillage systématique de l'armée israélienne.

Après plusieurs jours de violentes manifestations, dont le bilan se chiffrait hier à un mort et sept blessés dont un soldat israélien, la nouvelle d'un nouveau décès, démentie par la suite, s'était répandue comme une trainée de poudre.

Alors que dans la nuit de mardi à mercredi, Mahmoud Salem About Mahleh, 16 ans, tué lundi, était enterré à la sauvette, une jeune femme palestinienne, blessée à la tête d'un coup de crosse de fusil, à Beth Khanoun, était d'abord donnée pour morte par sa famille.

Dans les rues de Gaza, les militaires israéliens soudent les rideaux de fer des magasins dont les propriétaires ont refusé de rompre l'ordre de grève, fermant définitivement leur boutique. D'autres commerçants font mine d'ouvrir au passage des soldats et referment aussitôt qu'ils ont tourné le dos.

Depuis 24 heures, les commerçants palestiniens s'efforcent de faire durer la grève. Mais les soldats reviennent sur leurs pas et marquent à la peinture noire les devantures des récalcitrants, en attendant l'arrivée des équipes de soudeurs.

Le propriétaire d'une boutique de mode de la rue principale de Gaza, entr'ouverte, explique: «Je n'ai pas le choix. Il faut ouvrir. J'ai suivi le mouvement pendant quatre jours. Mais je risque trop gros aujourd'hui.»

«Je ne crois pas que les Israéliens changeront d'attitude. Ils sont durs, ai-t-on entendu dans les gens d'ici», ajoute-t-il.

À ce jour, plus de 170 boutiques ont été «soudées» par les militaires israéliens.

La grève avait été déclenchée par les médecins de Gaza qui refusaient de nouvelles taxes, puis s'était étendue à l'ensemble des secteurs, paralysant écoles, commerces et administrations.

Le programme d'aide à l'étranger sème le désaccord à Washington

WASHINGTON (AFP) — L'aide à l'étranger a provoqué hier une nouvelle empoignade politique à la Chambre des représentants entre la minorité républicaine, alliée du président Ronald Reagan, et l'opposition démocrate.

Deux projets de loi sont en cause, le premier portant sur des autorisations de programme de 12,2 milliards de dollars pour les années fiscales 1982 et 1983, le second affectant un crédit de 11,1 milliards de dollars au financement de ces programmes en 1982.

Le désaccord entre les républicains et les démocrates porte moins sur le montant global des sommes qu'il faut consacrer aux divers programmes d'assistance économique et militaire que sur la répartition des crédits entre les divers programmes.

Le président Reagan considère en effet que l'aide militaire aux alliés des États-Unis constitue un instrument essentiel de la stratégie anti-soviétique des États-Unis. Aussi, souhaite-t-il que la part consacrer aux divers programmes d'assistance économique et militaire que sur la répartition des crédits entre les divers programmes.

Le président Reagan considère en effet que l'aide militaire aux alliés des États-Unis constitue un instrument essentiel de la stratégie anti-soviétique des États-Unis. Aussi, souhaite-t-il que la part des crédits de l'aide militaire directe soit aussi importante que possible.

Le président met l'accent sur l'aspect militaire de l'aide à l'étranger et attache moins d'importance à l'aide économique», souligne M. Max Friedersdorf, chargé des relations entre la Maison-Blanche et le Congrès.

De leurs côtés, les représentants démocrates souhaitent réserver des sommes importantes à l'aide économique et à l'aide au développement qui posent des problèmes politiques moins délicats que l'aide militaire.

À cet égard, l'un des principaux sujets de conflit devrait porter sur la levée de «l'amendement Clark» de 1976, qui interdit aux États-Unis d'aider clandestinement les insurgés angolais qui luttent contre le régime en place.

Le président Reagan a demandé la levée de cet amendement qui, selon lui, limite ses pouvoirs en matière de politique étrangère. Il promet cependant qu'il n'a pas l'intention de fournir une aide directe aux insurgés angolais.

Le projet de loi d'aide à l'étranger adopté le 22 octobre par le Sénat levé en partie les restrictions imposées par l'amendement Clark, mais la Chambre des représentants se montre plus intransigeante.

Alors que le gouvernement américain vient d'accueillir avec une certaine bienveillance M. Jonas Savimbi, leader de la dissidence angolaise, le représentant démocrate Howard Wolpe, président de la sous-commission pour l'Afrique à la Chambre des représentants, a plaidé hier dans le *Christian Science Monitor* pour le maintien de l'amendement.

La question de l'aide aux pays qui cherchent à se doter de l'arme nucléaire pose également des problèmes difficiles.

Selon la législation en vigueur, les États-Unis doivent suspendre leur aide militaire et économique aux pays soupçonnés de vouloir se doter de l'arme nucléaire. Dans son projet de loi d'aide à l'étranger, le Sénat a inclus un amendement qui retirerait l'aide américaine à tous les pays qui ne détiennent pas actuellement l'arme nucléaire s'ils font exploser un engin atomique.

Mais le gouvernement américain s'inquiète de cette disposition qui risque notamment de l'empêcher d'aider le Pakistan, auquel a été promis une aide militaire et économique de 3.2 milliards de dollars sur cinq ans.

Israël, l'un des principaux bénéficiaires de l'aide américaine, pourrait également être victime de cette mesure s'il se révélait exact, comme on le soupçonne, que l'État hébreu détient des armes atomiques.

Aussi le gouvernement a-t-il fait pression, avec un certain succès, sur la Chambre des représentants pour que le projet final de loi d'aide à l'étranger permette aux États-Unis de continuer à aider les pays qui ont procédé à l'explosion d'un engin nucléaire si des objectifs de sécurité nationale plus importants sont en jeu.

OTAN: la Grèce fait échouer la session

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — La réunion de deux jours des ministres de la Défense de l'OTAN s'est achevée hier soir sans qu'aucun communiqué officiel ne soit publié en raison d'un conflit qui n'est toujours pas résolu entre la Grèce et la Turquie.

M. Joseph Luns, secrétaire-général de l'OTAN, a déclaré qu'il s'agissait là d'un fait sans précédent dans l'histoire de l'Alliance atlantique.

La session du comité a été marquée jusqu'au bout par l'attitude intransigeante de M. Andreas Papandreou, premier ministre et ministre de la Défense de Grèce, qui a finalement décidé de «rompre les négociations» en refusant de reprendre sa place à la conférence lorsque les ministres se sont à nouveau réunis hier à 21 heures GMT, après une suspension de plus de trois heures.

M. Papandreou avait exigé dans le communiqué une déclaration commune garantissant les frontières de la Grèce en cas d'agression venant d'un pays membre de l'Alliance: la Turquie. Le représentant turc a refusé toute mention laissant supposer que son pays avait l'intention d'attaquer la Grèce.

La dernière formule de compromis préparée par plusieurs pays et le secretaire general de l'OTAN, M. Joseph Luns, a été acceptée par la Turquie, mais une nouvelle fois rejetée par M. Papandreou. Le texte lui en avait été soumis peu après l'entretien d'une heure qu'il a eu pendant la suspension de séance avec M. Alexander Haig, secrétaire d'État américain.

Dans une conférence de presse réunissant les journalistes grecs, le premier ministre a alors annoncé qu'il ne retournerait pas siéger au comité des plans, que les négociations étaient terminées et qu'il se refusait à approuver le communiqué.

La dernière séance du comité a duré à peine vingt minutes.

M. Luns a dû annoncer l'échec de la session et a informé oralement les journalistes des autres resultats des travaux.

Initiative de la CEE au Proche-Orient

Cheysson tempère ses propos

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, a cherché dès son arrivée hier à Bruxelles à modérer la portée de ses remarques sur le conflit au Proche-Orient faites lors de sa récente visite en Israël et qui ont suscité une vive inquiétude dans le monde arabe.

S'adressant aux journalistes avant d'avoir des entretiens avec les alliés occidentaux, M. Cheysson a précisé que les propos qu'il avait tenus lundi et mardi en Israël ne critiquaient pas la déclaration de Venise, Pierre angulaire de la diplomatie européenne au Proche-Orient, mais les interprétations erronées qui avaient été faites de ce document.

«Ce qui est absurde et erroné c'est l'interprétation selon laquelle cette déclaration irait à l'encontre de Camp David», a déclaré le ministre français.

M. Cheysson a précisé que, selon lui, la déclaration de Venise s'était trouvée dépassée par les événements, en particulier par la décision de quatre des dix pays membres de la Communauté économique européenne (France, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas) de participer à une future force de maintien de la paix au Sinaï.

M. Cheysson s'est déclaré convaincu que les interventions extérieures, sous la forme de déclarations de politique, ne pouvaient pas amener la paix au Proche-Orient. «Ce sont les peuples eux-mêmes qui devront négocier», a-t-il déclaré.

M. Cheysson a ajouté que contrairement à l'opinion des dirigeants israéliens «Camp David était insuffisant pour parvenir à un règlement car il a fait oublier l'avenir du peuple palestinien».

Il a ajouté que les Israéliens «comprenaient fort bien qu'il y avait désormais — peut-être avec l'aide du temps — une chance sérieuse de rapprochement entre l'Égypte et les pays arabes. Ce rapprochement peut être considéré comme inquiétant pour certains, mais s'il se produit comme nous l'espérons, nous nous en réjouirons».

M. Cheysson a rappelé les quatre points de la position française au Moyen-Orient: frontières sûres, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, caractère inadmissible des violations des droits de l'homme et négociation entre les forces de la région pour trouver une solution. En résumé, a-t-il dit, «sécurité des États et Justice pour les peuples».

De son côté, le président Mitterrand a engagé hier soir Israël à reconnaitre le droit des Palestiniens à créer un État indépendant, en ajoutant qu'il était nécessaire que Palestiniens et Arabes reconnaissent de leur côté le droit à l'existence de l'État hébreu.

Joergensen quête une coalition

COPENHAGUE (d'après Reuter et AFP) — M. Anker Joergensen, premier ministre sortant chargé hier par la reine Margrethe II du Danemark de négocier la formation d'une nouvelle coalition, commencera ses consultations aujourd'hui.

A la suite des élections de mardi, son parti Social-Démocrate, tout en ayant subi un recul sévère en perdant neuf sièges, reste toujours le principal parti du Folketing (Parlement), où figurent huit autres partis.

Les négociations s'annoncent longues et difficiles, en raison de l'absence d'une majorité claire et nette, à droite ou à gauche.

De l'avis des observateurs, l'obstacle principal qu'aura à surmonter le premier ministre sortant sera le Parti radical qui dispose d'une position clé dans le nouveau Parlement, bien que son groupe parlementaire ait été réduit de 10 à 9 sièges. Cette formation est désormais en mesure de faire basculer la majorité soit du côté bourgeois, soit du côté socialiste.

Dans le premier cas, une coalition majoritaire bourgeoise de 91 sièges sur les 179 que compte le Parlement pourrait être constituée par l'addition des neuf mandats radicaux à ceux détenus par les conservateurs (26), les libéraux (21), les progressistes (16), les démocrates centristes (15) et les chrétiens populaires (4).

La dissuasion nucléaire est morte, selon Jane's

LONDRES (d'après AP et Reuter) — La dissuasion nucléaire qui assurait la paix mondiale depuis 36 ans est morte, tuée par l'effondrement de la cohésion des alliances de l'Est et de l'Ouest, affirme, le rédacteur en chef de l'annuaire militaire Jane's publié aujourd'hui.

«La cohésion de l'OTAN comme celle du Pacte de Varsovie s'effondrant, un vaste et populaire mouvement pacifiste se développant, une massive et rapide réduction des armements nucléaires est devenue essentielle», explique M. John Taylor. Mais il souligne en même temps que le moment d'un désarmement nucléaire total n'est pas encore venu et encore moins celui d'un désarmement unilatéral.

«Ni l'acceptation de plus en plus grande par les responsables militaires de la possibilité d'une guerre nucléaire limitée, ni la dérive de la population civile vers l'anarchie, par le biais de la contestation, n'offrent une voie vers la survie», écrit-il dans sa préface à l'annuaire mis en vente jeudi.

Il ajoute que les «unilatéralistes ne peuvent se référer à aucun moment de l'histoire où l'abandon de toutes les forces de défense a empêché l'agression».

Aussi, la 72ème édition de la revue «Jane's all the world Aircraft», manuel de 813 pages consacré à tous les avions civils et militaires, ainsi qu'aux vaisseaux spatiaux, missiles et deltaplanes, suggère la mise en place d'une force de dissuasion composée de deux éléments: les États-Unis et l'Union soviétique comme garants d'un petit nombre de missiles nucléaires, qui seraient appuyés par des forces conventionnelles capables de résister à une attaque jusqu'à une stabilisation de la situation.

Dans la préface, M. Taylor écrit qu'il est impossible d'abandonner complètement les armes nucléaires, parce que cela pourrait conduire à une guerre sans fin. Mais 10 ou 20 missiles extrêmement précis déployés par chacun des super-grands seraient suffisants, assure-t-il.

«La seconde composante essentielle d'une future dissuasion est une force capable d'absorber une attaque de forces adverses, sur n'importe quelle échelle endeçà du nucléaire, aussi longtemps que nécessaire pour stabiliser la situation sur le plan militaire et politique», écrit le «Jane's».

C'est en ce domaine que l'OTAN est le plus faible, poursuit la publication spécialisée, ajoutant que «des réactions de panique à un affrontement mineur peuvent trop facilement conduire à l'usage prématuré d'armes nucléaires».

Les États-Unis et l'Union soviétique ont, à eux deux, 3.976 missiles intercontinentaux et basés sur des sous-marins, mais qui ne représentent plus une force de dissuasion.

«Qui, aujourd'hui, prendrait l'initiative de lancer 3.976 ICBM et SLBM dans un échange nucléaire qui, inévitablement, anihilerait la vie dans de vastes zones de sa propre patrie ainsi que chez son ennemi?», demande le journaliste.

Il souligne en revanche la puissance conventionnelle de l'Union soviétique en Europe. En 1980, les usines soviétiques ont fourni 3.000 chars, 5.500 autres blindés, et 150 canons auto-tractés. Dans le domaine aérien, l'Union soviétique a produit 30 bombardiers supersoniques, 1.300 chasseurs et chasseurs-bombardiers, 350 avions de transport, 750 hélicoptères et 50.000 missiles sol-air.

Il poursuit: «La production annuelle de l'Union soviétique rien qu'en chasseurs et chasseurs-bombardiers est deux à trois fois plus importante que la totalité de la force de première ligne actuelle de la Royal Air Force britannique».

En outre, les Soviétiques sont en train «de dépasser les pays de l'Ouest pour les technologies de défense clé telles que les capteurs électro-optiques, les systèmes de guidage et de navigation, les systèmes hydro-acoustiques, optiques et de propulsion». L'URSS, ajoute-t-il, se trouve déjà en tête pour les engins tels que les lasers à haute puissance et les armes à rayons de particules».

«En cette période critique», écrit M. Taylor, «les États-Unis proposent de réduire les dépenses sur toute une série de programmes technologiques destinés à augmenter les capacités de l'OTAN à repousser une attaque massive de forces aéroportées et de blindés sur le front central européen».

Il reproche à la Grande-Bretagne de projeter le même genre de fausses économies «alors qu'elle continue de s'obstiner à dépenser des millions de dollars sur les sous-marins Trident qui ne pourront servir qu'à une inutile revanche une fois le Royaume-Uni détruit».

Mitterrand plaide pour un équilibre Est-Ouest

PARIS (AFP) — Il ne faut «ni fusée soviétiques SS-20 ni fusées américaines pershing II», a déclaré hier soir le président François Mitterrand, soulignant qu'à défaut d'établir un équilibre entre l'Est et l'Ouest il existait un «risque de guerre».

Le président français participait à son premier entretien télévisé depuis son élection, le 10 mai dernier. Pendant près d'une heure, il a répondu aux questions de deux journalistes, en même temps dirigeants de la télévision d'État, Mme Michèle Cotta et M. Pierre Desgraupes.

La condition de la paix est l'équilibre entre l'Est et l'Ouest, a indiqué M. Mitterrand, ajoutant que, sur le plan des armes conventionnelles, l'URSS possédait «l'avantage», que Moscou possédait un «réel avantage» en ce qui concerne l'armement nucléaire tactique et que «la suprématie» de l'URSS en matière d'armement nucléaire stratégique «pouvait se dessiner pour les années 85 et 86».

Après avoir approuvé les dispositions américaines visant à compenser l'avantage pris par l'URSS, M. Mitterrand a estimé que l'heure était maintenant à la négociation, et il s'est félicité de celle qui a commencé le 30 novembre à Genève entre Soviétiques et Américains.

Le président français a indiqué qu'il entendait préserver et même soutenir la force nucléaire autonome de dissuasion de la France, «de telle sorte que nous restions toujours au-dessus du seuil au-dessous duquel il n'y aurait plus de crédibilité pour la défense française».

Mais l'essentiel de l'intervention télévisée a été consacrée aux problèmes intérieurs, donnant à M. Mitterrand l'occasion de définir le «socialisme à la française», qu'il entend construire «à bonne allure».

Le président français a en effet longuement répondu aux questions sur le différend entre le premier ministre Pierre Mauroy, et le ministre des Finances, M. Jacques Delors, qui s'était fait l'avocat d'une «pause» dans les réformes. «Les Français ont voté pour un programme de changement, on ne peut pas ralentir les réformes», a dit M. Mitterrand. Mais il a clairement indiqué qu'il n'aurait pas de «nouvelle vague de nationalisations» au cours des cinq prochaines années, après que le Parlement aura voté à la fin de l'année celle du crédit et d'onze grands groupes industriels.

M. Mitterrand a de nouveau justifié sa décision de faire entrer quatre communistes au gouvernement. Ils y sont, a-t-il dit, à égalité de droit avec les autres. «Nous travaillons ensemble de façon suffisamment cohérente et harmonieuse pour que je n'aie pas à l'heure actuelle à me poser la question de leur présence», a-t-il dit en indiquant au passage qu'il n'y avait pas de remaniement ministériel prévu.

Mgr Glemp reçoit Walesa alors que les menaces de grèves se multiplient

VARSOVIE (Reuter) — Les employés de banque polonais ont menacé hier de paralyser les autorités en refusant de s'occuper des comptes des administrations centrale et locale.

Selon l'agence PAP, les employés commenceront leur action aujourd'hui et menacent de l'étendre à toutes les grandes industries à partir du 17 décembre. Ils réclament une augmentation de salaire.

«Dans les faits, cela signifie que ces unités administratives seront paralysées indéfiniment», a commenté l'agence.

Pendant ce temps, Mgr Jozef Glemp, primat de l'Église catholique, s'est longuement entretenu avec M. Lech Walesa et d'autres responsables de Solidarité des moyens d'éviter un affrontement entre le syndicat libre et les autorités.

Mgr Glemp a adressé des lettres au SEJM, au général Wojciech Jaruzelski, chef du POUP, et à M. Walesa les exortant à la modération et à la reprise du dialogue. Un nouveau sommet tripartite est probable.

L'Église considère qu'il est de son devoir de prendre la parole face à la montée de la tension sociale.

«L'Église exprime ses inquiétudes et sa crainte profonde de voir l'application de la loi (d'exceptions) bouleverser la paix intérieure, supprimer toute perspective d'accord et déclencher un formidable conflit social», a écrit Mgr Glemp.

«En recherchant le bien des travailleurs et de l'État, l'Église met en garde le SEJM contre une décision qui pèserait tragiquement sur la destinée du pays», a-t-il ajouté.

L'adjoint de M. Walesa, M. Miroslaw Kroupinski, a pour sa part déclaré que l'adoption de la loi d'exception déclencherait une grève générale illimitée.

À Rome le pape a dit à un groupe de compatriotes qu'il suivait la situation en Pologne avec la plus grande attention.

Par ailleurs, M. Janusz Onyszkiewicz, porte-parole de la section de Varsovie de Solidarité, a réfuté des accusations portées la veille par la télévision nationale selon lesquelles le syndicat a créé une assemblée constituante pour organiser des élections nationales libres indépendamment du gouvernement.

La télévision a également affirmé que les sections régionales avaient distribué des cocktails molotov aux ouvriers et préparaient une prise de contrôle des mines et des usines.

Les autorités veulent provoquer l'indignation du public et contraindre les dirigeants syndicaux à adopter une position plus modérée lors de la prochaine réunion de la Commission nationale de Solidarité, prévue demain, a estimé M. Onyszkiewicz.

Selon M. Stanislaw Wadolowski, président adjoint du syndicat, qui a participé également à la réunion avec Mgr Guemp, les enregistrements d'une réunion de Solidarité, largement diffusés par la presse officielle pour montrer la volonté d'affrontement du syndicat, proviennent de micros clandestins dans la salle.

«Il est facile de falsifier l'image d'une réunion en sélectionnant certaines phrases et en ignorant d'autres» commente à ce sujet le quotidien de Varsovie *Zycie Warszawy*.

En revanche la presse officielle poursuit ses attaques contre le syndicat, et *Zolnierz Wolnowsi*, journal de l'armée, écrit que «rien n'arrêtera Walesa dans sa lutte pour le pouvoir, même s'il faut répandre le sang des travailleurs».

Par ailleurs la télévision a fait état d'une agitation croissante sur le front politique et social.

Un engin explosif de faible puissance a explosé dans l'une des gares de Varsovie, sans faire de victimes, et brisant seulement une vingtaine de vitres. La télévision polonaise a invité les téléspectateurs à téléphoner à la police dans le cas où ils auraient des détails sur cette explosion.

La télévision a en outre rapporté qu'une section de Solidarité du sud-est du pays a indiqué à ses membres comment constituer des stocks de vivres et créé une milice ouvrière au cas où le gouvernement prendrait des mesures d'exception.

Un «parti travailliste polonais», sans reconnaissance officielle, prépare un congrès de fondation en janvier, a ajouté la télévision.

L'agence polonaise PAP a pour sa part annoncé que les employés de l'Institut de recherche nucléaire de Swierk, près de Varsovie, prévoyaient de se mettre en grève le 17 décembre à l'appel de la section de Varsovie de Solidarité qui a fait de cette date une journée nationale d'action.

Par ailleurs, les chantiers navals de Szczecin ont déclenché hier une alerte à la grève afin de protester contre «les provocations des autorités».

Salvador: la position de l'OEA louée à Washington

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État s'est déclaré hier «extrêmement satisfait» de la résolution de soutien au processus électoral au Salvador adoptée lundi à Sainte-Lucie par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA).

Ce texte «constitue une importante garantie au processus électoral démocratique au Salvador» et «un clair appel à la guérilla pour qu'elle abandonne la voie de la violence», a précisé l'un des porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg.

La résolution de l'OEA a été adoptée à Castries par 22 pays américains. Le Mexique, le Nicaragua et la Grenade avaient voté contre, le Panama, le Surinam, Trinidad-et-Tobago et Sainte-Lucie s'étaient abstenus.

Ce texte, selon certaines sources au département d'État, ouvre la possibilité d'une action contre l'interventionnisme soviéto-cubain en Amérique centrale. Selon ces sources, qui souhaitent garder l'anonymat, plus qu'une victoire pour la diplomatie américaine, le vote de l'OEA signifie que la crise centro-américaine n'est pas une préoccupation exclusive aux États-Unis, mais concerne toute l'Amérique latine.

La résolution suggère aux gouvernements latino-américains d'accepter l'invitation que leur a faite le président salvadorien Jose Napoleon Duarte d'envoyer des observateurs sur place, afin de garantir le bon déroulement des élections, ajoute-t-on. En outre elle ouvre, selon cette analyse, une double perspective:

— faciliter la légitimité d'un gouvernement par le biais d'élections libres, sous le contrôle d'observateurs étrangers, ce qui ôte à la guérilla tout argument de fraude ou d'intimidation de la part du pouvoir.

— permettre une éventuelle action conjuguée des États-Unis et d'autres pays latino-américains pour défendre le gouvernement salvadorien, au cas où la guérilla poursuivrait ses actions dans le pays avec l'appui de Cuba et du Nicaragua, face à un gouvernement élu démocratiquement, cette hypothèse légitimerait le recours armé contre une «agression extérieure», recours prévu aux termes du Pacte de Rio de Janeiro (1947), traitant de défense collective.

Par ailleurs, la résolution concernant la violation des droits de l'homme paraît être en retrait par rapport à celle qui avait été approuvée à Washington en 1980.

L'Argentine, ainsi que plusieurs autres pays, parmi lesquels la Bolivie, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, ont menace de se retirer si figuraient dans la résolution finale les noms des pays où, selon l'enquête de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), des violations avaient eu lieu.

Alors que l'article premier de la résolution adoptée en 1980 notait «l'enquête annuelle qui comprend la considération de la situation des droits de l'homme au Chili, au Salvador, au Paraguay et en Uruguay, ainsi que les enquêtes spéciales sur la situation des droits de l'homme en Argentine et en Haïti», le texte retenu mardi par un groupe de travail ne mentionne aucun pays.

Il se limite à «prendre note de l'enquête annuelle, des enquêtes spéciales de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et exprime sa reconnaissance pour le travail important accompli dans le domaine de la protection des droits de l'homme».

D'autre part, l'actuel projet de résolution ne mentionne pas «la disparition de personnes, l'utilisation de la torture, la détention sans jugement et l'exil arbitraire», alors que ces thèmes figuraient dans la précédente résolution de l'OEA.

L'invitation exprimée en 1980 par la CIDH pour que «l'on continue à observer la situation des droits de l'homme dans les États membres où cela est nécessaire» a également disparu du projet de résolution qui vient d'être établi.

Votre prochaine réunion d'affaires ne sera pas un casse-tête grâce au Château Montebello

C'est vrai qu'on n'a pas à s'en faire lorsqu'on a prévu sa prochaine réunion d'affaires au légendaire Château Montebello. Pour vous simplifier la vie, nous avons pensé à tout: 17 salles de réunions, dont une pouvant accueillir 225 personnes, en plus de 200 chambres confortables et spacieuses.

P.S. C'est une invitation d'affaires... mais n'oubliez pas votre équipement de ski de fond, votre costume de bain, vos patins, etc...

CP Hôtels
Le Château Montebello
Montebello (Québec) J0V 1L0 (819) 423-6341
130 km à l'ouest de Montréal, 65 km à l'est d'Ottawa, sur la rivière Outaouais.
CP et CH sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

L'arôme de 150 RECETTES IMPOSSIBLES À RATER ET VITE PRÉPARÉES
C'est à vous faire oublier les tourtières!
THÉO LOIR
223 pages
temps maximum: 15min
soupe à l'oignon "express",
thon à l'ail, caviar nicois,
escalopes à la viennoise,
rouget au beurre d'anchois,
RECETTES
temps maximum: 30min
poisson en papillote,
mousses de légumes, daurade à la n
médaillons de veau à ma façon,
asperges à la crème,
escalopes aux champignons à la c
steak au poivre vert,
riz créole,
9,95$
LA LIBRAIRIE FRANCE-QUÉBEC
3550 Rachel est, Montréal H1W 1A7
Tél.: 526-5951
À deux pas du stade olympique.
150 RECETTES IMPOSSIBLES À RATER 9,95$
Nom
Adresse
Ville C.P.
Éditions France-Québec C.P. 250, Station M, Montréal H1V 3M3


Ne quittez pas, s'il vous plaît!
L'attrait que le gaz naturel exerce sur les Québécois démontre à quel point la question énergétique nous intéresse tous.
De plus en plus renseignés sur toutes les options qui sont offertes, c'est par milliers qu'ils choisissent la belle énergie, tant et si bien que 1981 ne suffira pas pour répondre à toutes ces demandes!
Gaz Métropolitain prépare 1982 avec plus d'équipes de travail, plus d'équipement et, même, plus d'appareils téléphoniques!
En attendant, si vous ne parvenez pas à nous joindre par téléphone, écrivez-nous.(*)
Nous rappelons à tous ceux qui nous ont déjà fait part de leur intérêt pour le gaz naturel, que leur dossier suit son cheminement et que nous communiquerons avec eux incessamment.
Gaz Métropolitain
(*)veuillez remplir ce coupon et le retourner à:
GAZ MÉTROPOLITAIN – Centre de Renseignements
Case postale 6111, succursale "A"
Montréal, Québec H3C 3H9
Nom: Prénom:
Adresse:
Code postal: Tél.: bureau: résidence:
Intersections: rue et rue
Type d'édifice:
☐ Unifamilial ☐ Duplex ☐ 3 à 10 logements ☐ 11 logements et plus ☐ Autres
Si vous avez l'intention de convertir votre chauffage, du mazout au gaz naturel, envoyez-nous le coupon ci-dessus.

Selon le Conseil consultatif

Québec a dilué son projet initial pour la protection de l'environnement

par Louis-Gilles Francoeur

La réglementation québécoise relative à la protection de l'environnement a été discrètement mais substantiellement diluée par rapport au projet initial, allant même jusqu'à dispenser certains promoteurs, compris des ministères comme ceux de l'Agriculture et des Ressources naturelles, d'effectuer des études d'impact avant d'entreprendre des travaux importants susceptibles de perturber le milieu naturel.

Le Conseil consultatif de l'environnement vient d'aboutir à cette conclusion après avoir comparé ligne par ligne le projet de règlement publié dans la *Gazette officielle* du 5 mars 1980 et le règlement officiellement adopté par le gouvernement en décembre de la même année.

Dans un avis adressé récemment au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger (qui ne le lui avait pas demandé...), le Conseil recommande donc au gouvernement de réintroduire dans sa réglementation l'obligation d'effectuer des études d'impact, même si les promoteurs en cause sont des ministères ou des organismes publics.

Le Conseil, chargé de conseiller le ministre sur toute question relative à la protection de l'environnement, dresse un bilan inquiétant de la réglementation en vigueur, allant jusqu'à dire que les «adoucissements» insérés l'an dernier confinaient dans certains domaines le rôle du ministère de l'Environnement à celui de «conseiller plutôt que de décideur et d'administrateur».

Le Conseil reproche aussi au gouvernement d'avoir publié l'an dernier dans la *Gazette officielle* un projet de réglementation tellement différent de celui qui fut finalement adopté que le gouvernement donne l'impression d'avoir voulu se soustraire à l'obligation de consulter la population sur le règlement qu'il avait réellement en tête.

«En d'autres mots, on a profité de la parution officielle d'un règlement pour en altérer discrètement un second», lit-on dans l'avis envoyé au ministre.

Le Conseil de l'environnement constate enfin «qu'aucune des 15 recommandations principales (qu'il avait faites antérieurement) n'a été retenue jusqu'à ce jour» dans la réglementation.

Selon le Conseil, «la population a été amenée à penser que la plupart des activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement était sous le contrôle soit du ministère de l'Environnement, soit du conseil des ministres. Avec la parution de ce règlement, le Conseil doit en conclure qu'un grand nombre d'activités qui ont un impact sur l'environnement ne seront dorénavant assujetties à aucun contrôle».

C'est ainsi que le Conseil se surprend de constater que la réglementation ne vise que les lacs qui ont un nom enregistré dans le *Répertoire toponymique du Québec*.

Il dénonce aussi l'exclusion des travaux de remblais sur une terre agricole lorsqu'il s'agit de la protéger contre les innondations. Pour le Conseil, il est nécessaire d'astreindre au règlement «tous les programmes ou projets riverains sur une distance de 300 mètres et plus», comme cela était le cas dans le projet initial.

En vertu de la nouvelle réglementation, si le gouvernement du Québec est propriétaire d'une emprise (bande de terrain), il peut sans étude d'impact préliminaire effectuer des travaux d'aggrandissement routier ou d'infrastructure. De la même façon, les emprises détenues par des compagnies forestières au moment de la publication du règlement sont exemptées des études d'impact, contrairement à toutes les recommandations antérieures du Conseil consultatif. On exempte de la même façon les projets de routes qui seront utilisées pendant moins de 15 ans: «En quoi, par exemple, une route de 14 ans peut avoir moins d'impact qu'une autre de 16 ans?» demande le Conseil.

Ce dernier se dit d'avis que la construction d'une voie de chemin de fer devrait être assujettie elle aussi à une étude d'impact lorsqu'elle longe les rives d'un lac, d'une rivière, d'un fleuve ou la mer sur une distance de 300 mètres ou plus, ce que prévoyait le projet initial. Il est aussi «injustifié» d'exclure la construction de chemins de fer dans les parcs industriels sans études d'impact d'autant plus que le règlement n'assujettit plus la création des parcs industriels à la moindre étude préliminaire. Il en est de même des aménagements ou de l'agrandissement des pistes d'aéroports ainsi que des travaux de construction ou de rénovation d'oléoducs de moins de deux kilomètres.

Le Conseil consultatif pense que le gouvernement ne peut pas décemment soustraire les travaux de forage pétroliers sous-aquatique à l'obligation d'en mesurer préalablement les effets sur l'environnement et il parle de rédaction «inextricable» du règlement dans ce domaine. Il s'oppose aussi à ce que l'on permette l'épandage de pesticides à des fins agricoles sans études d'impact sur des surfaces de moins de 600 hectares. Il ne comprend pas non plus que l'on ait même enlevé l'obligation de requérir l'autorisation du sous-ministre de l'Environnement dans de tels cas.

L'entreposage des déchets toxiques a aussi été assoupli de façon trop libérale, selon le Conseil.

Ce dernier constate avec surprise que le ministre de l'Environnement a écrit dans son règlement que toute étude d'impact «peut» — et non «doit» comme dans la version originale — contenir un certain nombre de paramètres précis, ce qui crée une vaste marge discrétionnaire.

Le Conseil consultatif s'en prend tout particulièrement aux assouplissements introduits dans le règlement au profit des agriculteurs et des exploitants forestiers.

«Le Conseil trouve inadmissible que ces travaux et programmes en milieu humide riverain (marais, etc.), exclus d'une étude d'impact, soient également exemptés de l'obligation de demander un certificat d'autorisation au sous-ministre d'autant plus que le ministère travaille en faveur de la prévention et de l'assainissement des eaux et d'autant plus que les expériences vécues à Kamouraska, Montmagny, sur la rivière du Sud, Baieville, etc., démontrent l'importance de participer à la planification et même à la réalisation de ces projets pour encore des années à venir.»

VENEZ JOUER DEHORS
Kino-Québec

Lévesque prend la défense des sous-ministres dont l'attitude déplaît à des attachés politiques

par Rodolphe Morissette

Les plaintes formulées par une dizaine d'attachés politiques de cabinets ministériels à Québec au sujet de deux sous-ministres sont injustes et non fondées, estime le chef du gouvernement, M. René Lévesque.

LE DEVOIR avait fait écho le 11 septembre à un document qui exprimait les frustrations de maints attachés politiques oeuvrant dans des cabinets de ministres à Québec. Les attachés politiques — une dizaine, soit une fraction de l'ensemble — dénonçaient le «pontificat» de certains mandarins ou hauts fonctionnaires à Québec, voire le boycottage, de leur part, de certains projets de législation «populaires» qu'en matière sociale et économique notamment, des attachés politiques tentaient, mais en vain, de mettre en avant.

Le document des protestataires citait notamment deux sous-ministres, tenus pour des «exemples» du genre, soit ceux, en titre, des ministères respectivement de l'Industrie et du Commerce et des Affaires intergouvernementales. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a tenu récemment à afficher son désaccord fondamental à ce sujet. Il le disait en effet devant l'Institut d'administration publique du Canada le 23 novembre dernier.

Du document des attachés politiques, M. Lévesque a dit que ceux-ci «auraient dû au moins nous le faire parvenir avant de mettre ça dans les journaux sous forme de ragot». Il a précisé qu' «autant qu'on a pu le juger, nous, par les performances des deux sous-ministres en question depuis cinq ans maintenant, non seulement c'était non fondé; c'était (encore) d'une injustice doublée par l'espèce de manque de courage qui représente l'anonymat» du document dont avait traité LE DEVOIR. Le premier ministre a ajouté que c'était là «l'opinion unanime du conseil des ministres». Non sans «généraliser», a noté M. Lévesque, «les relations entre les ministres et les hauts fonctionnaires ont été excellentes et doivent le demeurer malgré les difficultés de parcours qu'on a toujours, parfois même des accidents».

Aux fonctionnaires de l'administration publique M. Lévesque parlait de loyauté et de «correction de nos rapports» lorsqu'il a abordé la question des attachés politiques protestataires. Le chef du gouvernement s'est dit à la fois «surpris» et «indigné» de l'écho qu'avait eu dans la presse les difficultés exprimées par ceux-là. M. Lévesque s'est plaint de ce qu'il s'agissait d'un «nombre indéterminé» et de «membres non identifiés» d'attachés de cabinets ministériels. Il a dit que ses collaborateurs avaient essayé de savoir d'où provenaient exactement ces «plaintes assez odieuses sur le dos de deux sous-ministres», mais que cela ne lui est jamais parvenu.

L'Office des autoroutes est responsable de ses «trous»

QUÉBEC (PC) — L'Office des autoroutes du Québec peut être poursuivi par un citoyen dont l'automobile a subi des dommages après avoir frappé un «trou» sur une autoroute, rapporte le dernier rapport annuel du Protecteur du citoyen.

Le Protecteur, Mme Luce Patenaude, raconte avoir été saisie d'une plainte d'un automobiliste dont le véhicule avait été abîmé après avoir heurté une flache, vulgairement appelée «un trou», lors du dégel printannier.

L'incident était survenu sur une autoroute gérée par l'Office, mais ce dernier refusait de dédommager l'automobiliste en se basant sur les dispositions de la Loi de la voirie.

Cette loi stipule que «les dommages aux pneus et aux ressorts d'un véhicule ne sont pas imputables à un défaut d'entretien de la route où ces dommages ont été subis».

Dans son interprétation, le Protecteur du citoyen estime que cet article de la loi protège le ministère des Transports de toute responsabilité, lorsque l'incident se produit sur une route provinciale ou régionale relevant du ministère.

Toutefois, l'Office des autoroutes du Québec jouit d'une «personnalité juridique autonome» et la Loi des autoroutes ne prévoit aucune exemption de responsabilité pour l'organisme en matière d'entretien ou de réparations des autoroutes.

En conséquence, le Protecteur estime que lorsqu'un citoyen poursuit l'Office pour un manquement à l'obligation d'entretien d'une autoroute, la responsabilité délictuelle n'est modifiée en rien.

Réplique de l'École de technologie supérieure aux Doyens de Génie et de Sciences Appliquées des Universités du Québec, sur "La formation et le statut professionnel des ingénieurs".

Le 25 novembre 1981, Le Devoir publiait un communiqué du Comité des Doyens de Génie et de Sciences Appliquées des Universités du Québec, intitulé "La formation et le statut professionnel des ingénieurs". Vu l'importance et l'actualité du sujet débattu ainsi que la qualité des membres du Comité, on se serait attendu à une analyse en profondeur du dossier, basée sur des faits indiscutables et donnant lieu à des conclusions rigoureuses: tel n'est pas le cas.

L'affirmation que la "mission de l'École de technologie supérieure consiste à former des technologues supérieurs" constitue une tautologie qui évite la distinction nécessaire entre la formation d'une part et l'exercice d'une profession et le statut professionnel d'autre part. Si on appliquait la même logique aux facultés des sciences appliquées, devrait-on s'attendre à ce qu'elles forment des "scientifiques appliqués" plutôt que des ingénieurs?

L'assertion à l'effet que "l'E.T.S. semble vouloir éviter à tout prix de se comparer aux institutions avec lesquelles elle devrait le faire" ne repose pas sur la réalité puisque l'École a fait systématiquement cette comparaison dans toutes les brochures qu'elle a publiées depuis sa création à l'intention du public industriel et étudiant.

Enfin l'allégation voulant que l'Ordre des Ingénieurs propose pour le diplômé de l'E.T.S. une appellation mondialement acceptée (technologiste en ingénierie) ne correspond aucunement à l'analyse des faits.

Il y a donc lieu de reprendre d'abord la présentation de la question de la formation en distinguant la filière séquentielle et traditionnelle en ingénierie de la filière récurrente et plus récente en technologie, qui est la mission de l'E.T.S.

Il y a lieu de plus, de rétablir les faits quant aux divers titres professionnels utilisés pour ces deux voies en dehors du Québec.

L'orientation scientifique et l'orientation pratique

Le communiqué des Doyens indique que les diplômés de l'E.T.S. ne sont pas des "ingénieurs d'un nouveau type" et ne répondent pas "à un nouveau besoin".

Il faut situer l'histoire dans sa juste perspective et référer aux conclusions du rapport Letendre et de l'Opération Sciences Appliquées (O.S.A.). Rappelons les raisons principales sur le plan académique, valables dans tous les pays industrialisés, qui ont présidé à la création d'écoles de technologie supérieure.

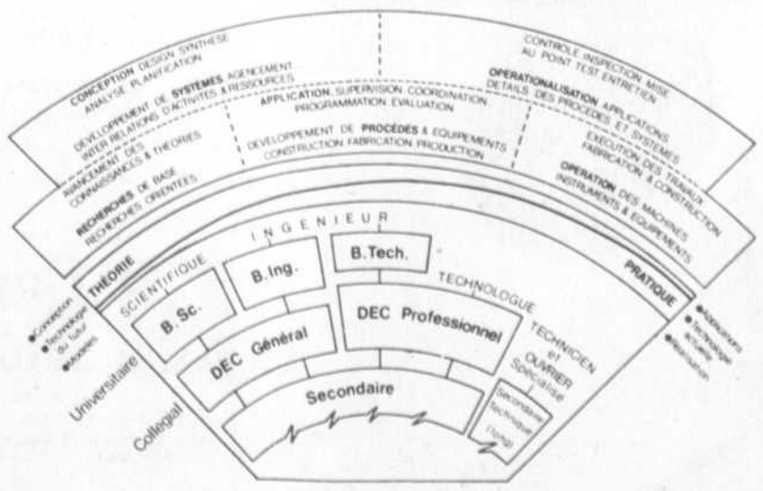
Cette création est une conséquence de l'explosion des connaissances scientifiques des dernières décades. Face à cette explosion, les institutions traditionnelles de formation en génie ont modifié leurs programmes pour y ajouter des matières nouvelles; comme la durée des cours n'était pas pour autant changée, cette addition s'est faite en délaissant d'autres matières. Les écoles de génie en sont donc venues, par choix mais aussi par nécessité, à mettre l'emphase sur une formation de plus en plus poussée et scientifique, en abandonnant certains apprentissages pratiques qui faisaient jusqu'alors partie intégrante des programmes de génie.

C'est ainsi qu'est apparu un *nouveau besoin de formation* pour un spécialiste davantage orienté vers les applications et les réalisations, les procédés de fabrication et de production. L'argumentation des Doyens à l'effet que ce besoin ne se retrouvait pas dans l'industrie qui recrutait alors en dehors du Canada des spécialistes qualifiés (doit-on s'en surprendre si les écoles de technologie existaient ailleurs mais non au Québec!) ne vient qu'ajouter une dimension additionnelle d'opportunité.

La mission de l'École, selon ses lettres patentes, est notamment de former ces professionnels de "l'ingénierie d'application dans les connaissances scientifiques" Pour ce faire, elle s'adresse aux technologues diplômés en techniques physiques du secteur professionnel des cégeps, en leur offrant des programmes dont les objectifs complémentaires chevauchent et se superposent en quelque sorte à ceux des programmes de génie traditionnel.

Le graphique ci-joint (La formation technologique au Québec et les fonctions des diplômés), qui est une mise à jour, en fonction de la conjoncture actuelle des titres professionnels, d'un diagramme utilisé régulièrement par l'École depuis sa création pour situer le B.Tech, à l'intérieur de l'équipe technologique, en regard des autres diplômés, montre bien que l'École n'a jamais centré le débat "autour d'études axées ou non sur l'application". La vérité exige beaucoup plus de nuances et fait appel à un langage où les mots dosage de la théorie, dosage de la pratique, degré de conceptualisation, se retrouvent nécessairement.

LA FORMATION TECHNOLOGIQUE AU QUÉBEC
ET LES FONCTIONS DES DIPLÔMÉS



L'École a choisi une filière technologique, basée sur un apprentissage récurrent, pour répondre à sa mission spécifique; les écoles de génie, elles, offrent une filière d'apprentissage séquentiel où les connaissances de "savoir" précèdent celles de "savoir-faire".

Dans ce contexte, et selon la seule prospective plausible du maintien et du respect des finalités propres et des caractéristiques particulières de ces deux voies de formation, les débats centrés autour d'équivalences de cours considérés en tant qu'éléments constituants des programmes ne touchent en rien au fond de la question et ne pourront jamais donner lieu à des conclusions significatives. Encore faut-il mentionner que si la reconnaissance des acquis antérieurs des diplômés de l'E.T.S. devait continuer à faire l'objet de discussions, il faudrait appliquer le processus d'intégration, cette procédure récente en vigueur dans certaines universités, plutôt que le processus d'équivalence de cours.

Par ailleurs, dans ce même contexte, ce n'est que la simple logique de demander, comme l'École l'a fait, que l'évaluation des programmes qui y sont dispensés se fasse selon des normes d'accréditation qui tiennent compte de sa mission.

L'École s'explique mal, dans ces circonstances, que les Doyens mentionnent "qu'il appartient aux autorités de l'E.T.S. de faire le travail et les démarches nécessaires pour faire accréditer leur institution". Veulent-ils indiquer par là que ces démarches auraient dû s'adresser à d'autres organismes que l'Ordre des ingénieurs du Québec?

Finalement, dans ce même contexte, comment les Doyens peuvent-ils arriver à la conclusion "qu'il faudrait attribuer aux diplômés de l'E.T.S. un champ d'exercice clairement différent de celui attribué aux diplômés des programmes en génie"? Les diplômés en génie et en technologie ne sont-ils pas appelés à se côtoyer et à travailler ensemble aux mêmes travaux, dans la même équipe technologique d'ingénierie, *donc dans le même champ?*

Si les actes posés et les activités réalisées sont complémentaires, donc à certains titres, différents, cette différence peut-elle être identifiée d'une façon déterminante et univoque?

Le titre professionnel

Les Doyens allèguent que "la position de compromis de l'Ordre des ingénieurs (ordre mixte, titre ne comprenant d'aucune façon le mot ingénieur...) a le mérite d'être compatible avec la tradition nord-américaine et aussi de rejoindre des normes et une appellation (technologiste en ingénierie) mondialement acceptée".

Le tableau intitulée "Écoles et titres professionnels dans divers pays industrialisés: ingénierie vs technologie" montre au contraire que l'appellation généralement acceptée utilise le mot ingénieur avec un qualificatif approprié, lorsque nécessaire.

ÉCOLES ET TITRES PROFESSIONNELS DANS DIVERS PAYS INDUSTRIALISÉS
INGÉNIERIE VS TECHNOLOGIE

PAYS	POPULATION (millions)	ORIENTATION SCIENTIFIQUE INGÉNIERIE ÉCOLES	TITRES	ORIENTATION PRATIQUE TECHNOLOGIE ÉCOLES	TITRES
DANEMARK	5	2	Civilingenior (1)	8	Teknikum-ingenior (1)
SUISSE	6	2	Ingénieur Dipl. EPF Dipl. Ing. ETH	18	Ingénieur ETS Ingénieur HTL
BELGIQUE	10	7	Ingénieur civil	16	Ingénieur industriel (2)
PAYS-BAS	14	3	Ingénieur (ir.)	28	Ingénieur (ing.)
FRANCE	52		Ingénieur (nom de l'École) (3)		Ingénieur (nom de l'École) (3)
ALLEMAGNE	61	13	Diplom. Ingénieur (Dipl.-Ing.)	130*	Graduierter Ingénieur (Ing.grad.)
ÉTATS-UNIS	222	288	Registered Professional Engineer Engineer (4)	119	Registered Professional Engineer Engineer Engineering Technologist (4)
CANADA (excepté Québec	23	—	Professional Engineer	1 (5)	
QUÉBEC	6.5	7	Ingénieur	1	Ingénieur...(6)

RÉFÉRENCE: Formation des Ingénieurs en Europe — Guide SEFI — Ordina Éditions — Belgique 1978 — Publié par le comité information de la Société Européenne pour la formation des Ingénieurs.

(1) Le titre "akademi ingenior" existe aussi.

(2) Avant 1977, le titre était ingénieur-technicien.

(3) Il existe au total 145 écoles délivrant le diplôme d'ingénieur et 5 universités. Compte tenu de la diversité des écoles, il est difficile de les catégoriser, mais certaines comme les E.N.I. (Écoles Nationales d'Ingénieurs à Belfort, Brest, Metz, Saint-Étienne, Tarbes), s'apparentent à l'E.T.S.

(4) Le titre "ingénieur" n'est pas réservé et est utilisé par l'industrie, tant pour les bacheliers en technologie que pour les diplômés en ingénierie.
Le titre "Registered Professional Engineer" est réservé aux personnes intéressées qui satisfont aux exigences du "Board of Registration" de l'État concerné (examens écrits, expérience, etc...). Dans la plupart des états, les B. Tech sont admissibles.
Il existe aussi des titres reliés aux associations professionnelles tels que "Certified Manufacturing Engineer", "Certified Quality Engineer", accessibles tant aux B.Tech. qu'aux B. Ing., en fonction d'exigences spécifiées.

(5) Il s'agit de Ryerson. Le titre professionnel découlant du diplôme n'est pas encore clairement précisé
Le titre "Engineering Technologist" réfère aux diplômés des "Colleges of Applied Arts and Technology" qui ont suivi un cours post secondaire de trois ans.

(6) Le décret 1755-81 du 15 juillet 1981, adopté par le gouvernement du Québec, stipule que les diplômes du Baccalauréat en technologie de l'Université du Québec (E.T.S.) donnent ouverture au permis délivré par l'Ordre des Ingénieurs.

Il semble bien qu'ailleurs, l'ajout d'un qualificatif au mot ingénieur, permet au public de s'y reconnaître sans que des chasses gardées ne soient créées.

Le Québec est-il à ce point spécial qu'il lui faudrait, quant à cette question, se singulariser en rejetant les solutions qui existent déjà?

Marcel E. Hébert, ing.
Directeur de l'enseignement
et de la recherche de l'ÉTS.

Université du Québec
École de technologie supérieure

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Îles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

WILLIAM G. MORRIS
AVOCAT
MORRIS & ASSOC.
SUITE 402
2075 UNIVERSITÉ
MONTRÉAL H3A 2L1
TÉL.: (514) 282-0025



Pour protester contre les coupures au budget des soins de santé, les infirmières ont manifesté hier pendant une heure devant les centres hospitaliers de la province, dont l'hôpital Saint-Luc, à Montréal. (Photo CP)

Las de rumeurs, les directeurs d'école pressent Laurin de dévoiler son projet

par Angèle Dagenais

La Fédération québécoise des directeurs d'école (FQDE), qui regroupe 4,000 directeurs d'écoles primaires et secondaires, somme le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, de déposer son projet de réforme du système scolaire québécois de façon à mettre un terme aux rumeurs et au «tordage de bras psychologique» exercé auprès de ceux qui ont peur de perdre leur emploi par suite de la restructuration scolaire.

M. Réal de Guire, président et porte parole de la FQDE, a déploré hier au cours d'une conférence de presse le climat malsain qui règne dans le milieu scolaire parce que le ministère ne révèle que ce qui fait son affaire du projet de restructuration scolaire. La Fédération dénonce notamment l'attitude de certains directeurs généraux et membres de commissions scolaires qui n'hésitent pas à intimider les jeunes directeurs d'école en leur disant qu'ils n'auront plus de sécurité d'emploi avec le nouveau régime et qu'ils seront remplacés par les cadres des commissions scolaires qui ont plus d'ancienneté qu'eux.

La «machine aux rumeurs» bat son plein, explique M. de Guire: ici on signale à l'un que son plan de carrière risque de tourner court, là on prévient les enfants des institutions privées qu'ils sont sur le point de perdre leur école, etc. Tout le monde y va de sa petite histoire, d'ajouter M. de Guire, car tout le monde (y compris la FQDE) a été consulté par le ministre sur le plan de restructuration et chacun manipule la vérité selon son intérêt.

D'autre part, l'assemblée provinciale de la FQDE rappelle les principes qu'elle défend dans le dossier de la restructuration scolaire: l'autonomie de l'école doit être maintenue pour tout ce qui regarde son fonctionnement et les services à offrir à ses clientèles; il faut déléguer à un palier intermédiarie certains pouvoirs de coordination et de planification (par exemple, transport scolaire, relations de travail, etc.); les responsabilités et pouvoirs du directeur d'école doivent être équivalents à ceux que détiennent présentement les directeurs généraux des commissions scolaires; il faut protéger le statut et la sécurité du directeur d'école.

M. de Guire souligne que le ministre de l'Éducation est séparé de l'école par un nombre impressionnant d'intermédiaires — 4,000 fonctionnaires du MEQ, 29,000 employés des commissions scolaires, etc. — qui «s'érigent parfois en muraille» et compliquent le travail au lieu de le simplifier.

La Fédération propose donc d'alléger et de simplifier la «ligne hiérarchique» et de placer les ressources «là où l'élève se trouve» plutôt que dans des structures intermédiaires.

Dans leur conception de l'école québécoise, les directeurs rejoignent sensiblement la position de la Fédération provinciale des comités de parents, rendue publique mardi, notamment en ce qui concerne l'importance de remettre les vrais pouvoirs à l'école et les premières responsabilités aux parents. A la différence des parents, toutefois, directeurs d'école estiment que les conseils d'école (comités de direction) devraient être ouverts aussi bien aux membres de la communauté qui n'ont pas forcément d'enfants dans les écoles qu'aux parents d'élèves. M. de Guire explique que l'école doit servir les écoliers et étudiants d'abord mais aussi les enfants d'âge préscolaire (garderies), les étudiants adultes et le troisième âge, «il faut viser à rentabiliser l'école plutôt que de la fermer, affirme M. de Guire, lorsqu'elles comptent moins de 225 élèves. Après tout, ces édifices sont chauffés, peinturés, entretenus toute l'année, pourquoi ne pas en faire profiter la communauté?

M. de Guire est d'avis, comme le sont les comités de parents, que les enseignants et autres personnels de l'école ne doivent pas siéger aux conseils d'école parce qu'ils y sont en conflit d'intérêts. D'ailleurs, fait-il remarquer, la CEQ a demandé à ses membres de boycotter les «conseils d'orientation» nés de la loi 71, reconnaissant que lorsque l'enseignant participe aux décisions de l'école il perd automatiquement son droit de les contester. Cependant M. de Guire estime que les enseignants devraient exercer une grande influence dans l'élaboration du projet éducatif et du vécu pédagogique de chaque école.

Porno: Bédard dévoilera sous peu les conclusions de la SQ

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, fera connaître sous peu à l'Assemblée nationale les conclusions de l'enquête policière sur le tournage présumé de matériel pornographique avec l'équipement du Service de la télédiffusion des débats.

La Sûreté du Québec qui enquêtait sur «l'utilisation du matériel de l'Assemblée nationale à des fins autres que celles pour lesquelles il est convenu de l'utiliser», a remis son rapport d'enquête au ministre en début de semaine.

Selon diverses sources officieuses, l'enquête policière démontrerait qu'aucun politicien ou membre du gouvernement n'est impliqué dans cette affaire.

Les conclusions des enquêteurs minimiseraient même la portée de toute cette histoire, rejetant les prétentions voulant qu'il y ait eu, dans ses locaux de l'Hôtel du gouvernement, tournage de films pornographiques.

C'est le whip en chef de l'opposition libérale à Québec, M. Michel Pagé, qui avait révélé le 12 novembre que la SQ effectuait cette enquête.

M. Bédard avait confirmé en réponse aux questions de M. Pagé, que l'enquête portait sur le tournage présumé de films pornographiques et de commerciaux de télévision.

L'enquête qui avait été demandée par le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, a aussi porté sur la corruption de fonctionnaires et le vol d'équipement.

Il ne faut pas trop miser sur la biomasse comme source d'énergie

par Louis-Gilles Francoeur

L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques doit être ramenée à des proportions beaucoup plus modestes que ne l'espéraient certains promoteurs car les éléments de la chaîne biologique que le Québec voudrait mettre en valeur d'ici l'an 2000 ne peuvent, sauf exception, subir une exploitation intensive sans risquer de disparaître ou de s'appauvrir complètement.

En d'autres termes, les ressources biologiques dites «renouvelables» comme la forêt et les tourbières, ne sont ni si abondantes ni renouvelables à volonté comme plusieurs l'ont espéré, ce qui peut modifier sensiblement la nature même du débat sur ces questions.

Telle est l'une des principales conclusions auxquelles en arrive le Conseil consultatif de l'environnement du Québec, qui avait été invité par le gouvernement à mesurer la «faisabilité» et les répercussions d'une utilisation soutenue de la matière organique disponible dans la province pour la transformer en sources nouvelles d'énergie. Transmis au ministre de l'environnement, M. Marcel Léger, le 8 octobre dernier, l'avis du Conseil vient d'être rendu public.

En termes généraux, la biomasse est toute matière fibreuse et ses résidus non utilisés à des fins industrielles et provenant des forêts, de même que la tourbe et les déchets agricoles et urbains.

L'an dernier, en commission parlementaire, le gouvernement se fixait comme objectif de répondre à 5% de la demande provinciale d'énergie par une utilisation plus rationnelle de la biomasse.

«L'objectif gouvernemental de 5% de la consommation énergétique du Québec paraît raisonnable lorsqu'on utilise les chiffres de consommation établis en 1979. Toutefois, si la consommation énergétique québécoise subit des hausses importantes d'ici l'an 2000, la biomasse, dont on ne peut espérer une augmentation significative, ne sera peut-être plus en mesure de satisfaire cet objectif», conclut le Conseil consultatif de l'environnement.

Le Conseil a identifié quatre sources majeures de matière organique susceptibles d'être transformées en énergie.

La forêt québécoise, qui apparaît toujours à plusieurs comme inépuisable, est composée de résineux et de feuillus déjà «largement exploitées dans le cadre des activités forestières traditionnelles au point que le Conseil songe déjà à s'assurer d'une politique forestière qui conditionnerait tout prélèvement de biomasse à des fins énergétiques».

La récupération systématique des «déchets» de la forêt québécoise diminuerait la richesse des sols et accroîtrait les difficultés de regénération de la forêt future dans un pays où il faut environ 70 ans pour produire certaines essences de qualité, comparativement à une trentaine d'années dans certains États américains. Ceux qui rêvent de «cultiver des arbres» comme on cultive du blé risquent de vider les sols de leurs ingrédients nutritifs. Ils devront aussi compenser cet appauvrissement par l'utilisation massive d'engrais. Les effets déjà dévastateurs de la coupe intensive des forêts seraient alors aggravés par l'addition des nouveaux polluants.

Le Conseil recommande donc d'allonger le plus possible la vie de la forêt actuelle en minimisant sa coupe et en limitant l'exploitation des résidus. Après avoir conclu que «des prélèvements additionnels de la biomasse forestière à des fins énergétiques sont à déconseiller comme solution à long terme», il reconnaît néanmoins «l'intérêt à court terme de brûler les résidus accumulés près des usines et des chemins forestiers à défaut d'un meilleur usage connu au niveau de la fabrication de biens».

Le volumineux rapport du Conseil consultatif met en relief toutefois une source d'énergie quasi inépuisable dont les cultivateurs pourraient profiter en tout premier lieu. Il serait ainsi possible d'intensifier l'utilisation de la matière végétale inutilisée par la machinerie au moment des récoltes pour en tirer d'abord les éléments nutritifs, quitte ensuite à retourner tout le reste à la terre.

Quant aux 28 millions de tonnes de fumiers produits chaque année sur les fermes du Québec, il serait aussi possible, selon le Conseil, d'en extraire du méthane à un coût raisonnable. Ce combustible pourrait être utilisé pour le chauffage des fermes et celui des serres, ce qui accroîtrait la production agricole en hiver. Contrairement à une croyance répandue, le fumier conserve intacte sa valeur d'engrais après avoir généré du méthane.

Les déchets domestiques des villes sont plus difficiles à éliminer en raison de leur diversité. Mais au lieu de les brûler, ce qui engendre de nouvelles pollutions, le Conseil opte d'abord pour une stratégie de récupération, de transformation et de recyclage. Il propose de récupérer pour l'instant l'énergie générée par l'incinération des déchets quitte à enfouir ceux auxquels on ne trouve guère d'usages. Présentement, souligne le Conseil, la majorité des déchets sont enfouis ou brûlés «en pure perte».

La tourbe, fort abondante au Québec, ne devrait pas, selon le Conseil, être systématiquement recueillie à des fins énergétiques sauf dans des régions éloignées où l'impact sur l'environnement sera contrôlé judicieusement. Même s'il existe au Québec quelque 500 millions de tonnes de tourbe disponibles à des fins énergétiques sur un total de 2.5 milliards de tonnes, le Conseil souligne qu'il s'agit là d'une richesse «non renouvelable» qui met des milliers d'années à se constituer, comme le pétrole et le gaz.

Dans des régions comme l'île d'Anticosti, où un projet pilote est en marche, on peut envisager de transformer cette matière organique en électricité quitte à faire face à des pénuries «locales» après une certaine période.

Il serait plus judicieux, souligne le Conseil, d'utiliser en priorité certaines possibilités chimiques et industrielles de la tourbe plutôt que de la brûler pour générer de l'électricité. En URSS, on produit du coke à partir de la tourbe. Elle peut aussi servir à la fabrication de plaques d'isolation thermique possédant d'exceptionnelles qualités acoustiques à prix de revient inférieur aux plaques de laine minérale. D'autre part, le béton qu'on en tire s'avère un bon isolant même s'il demeure plus friable. En Pologne, on développe son utilisation à des fins médicales; on étudie la possibilité d'en faire des cires, etc. Enfin, la tourbe est efficace pour traiter le purin de porc, un des principaux polluants de nos régions agricoles, et elle peut servir efficacement à la décoloration des eaux de l'industrie du textile.

La Cour supérieure est saisie d'une cause de congédiement pour obésité

par Bernard Morrier

Le juge Victor Melançon, de la Cour supérieure, a commencé à entendre hier les débats sur une poursuite de $8,149 intentée contre la municipalité de Côte Saint-Luc par l'un de ses anciens pompiers, congédié pour cause d'obésité et qui, du même coup, réclame sa réintégration parmi les effectifs du Service d'incendie de cette municipalité de la banlieue ouest de Montréal.

Le 14 janvier 1980, M. Yves Payette, maintenant âgé de 22 ans, avait été engagé comme inspecteur en prévention des incendies, poste relevant directement du Service d'incendie de la municipalité et qui l'amenait à visiter les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels en vue de corriger les manquements aux règlements de sécurité et à faire traduire, le cas échéant, les contrevenants devant les tribunaux. De plus, si une situation urgente l'avait exigé, M. Payette aurait pu être appelé à agir comme sapeur-pompier, à la suite d'un entrainement subi à cet effet.

Entre son entrée en fonction et la date de son congédiement, le 4 juin 1980, le poids de M. Payette était passé de 226 à 245 livres et, dans sa lettre de renvoi, on lui signalait que son obésité pourrait l'empêcher d'accomplir certaines tâches, dont celle de sapeur-pompier.

La plainte de M. Payette a été portée par la Commission des droits de la personne du Québec et c'est le procureur de cet organisme, Me Robert Senay, qui a interrogé le jeune ex-pompier hier.

Ce dernier, qui mesure cinq pieds et neuf pouces et demi, a d'abord précisé qu'avant son entrée en fonction à Côte Saint-Luc, il avait agi comme un pompier volontaire à Saint-Hubert et que jamais la question de son poids n'avait été considérée comme un handicap dans l'exercice de ses fonctions.

Travaillant actuellement comme expert en sinistres, à raison d'environ $20,000 par année, le jeune homme a aussi révélé qu'il agissait comme ambulancier à temps partiel pour une entreprise de la Rive-Sud et que sa corpulence ne l'a jamais empêché de transporter des patients, soit sur une civière ou dans ses bras.

Il a ajouté que, depuis son plus jeune âge, il a toujours rêvé d'être pompier et, depuis son congédiement à Côte Saint-Luc, il a tenté sans succès de se faire embaucher pour un tel travail à Laval, à Montréal-Nord et dans d'autres municipalités.

Les $8,149 comprennent le salaire qu'il prétend avoir perdu depuis son congédiement, de même qu'une somme de $500 pour le préjudice moral causé par l'atteinte à sa dignité et à son droit d'être traité en toute égalité sans distinction fondée sur le fait de son obésité.

Toujours pour la poursuite, le Dr Léo Boyer, spécialiste en obésité, a reconnu que M. Payette était affligé d'une telle maladie, mais il a ajouté que les personnes ainsi atteintes réussissent à s'acquitter fort bien des tâches qu'on leur confie.

Amené ensuite à donner certaines considérations sur l'obésité, le médecin a expliqué que 80% des Canadiens mangent trop, que plus de 33% d'entre eux sont trop gras ou gros et que chez les personnes sujettes à l'embonpoint, 5% à peine peuvent en arriver à contrôler leurs poids par une diète appropriée.

La Commission des droits de la personne du Québec doit poursuivre la présentation de sa preuve aujourd'hui, alors que la municipalité de Côte Saint-Luc, représentée par Me David Kirshenblatt, amorcera ensuite sa réplique.

Construction en 1982

Le boom continuera à Montréal

Montréal s'habitue à peine, depuis deux ans, à la relance de la construction que, déjà, ici et là, surgissent des inquiétudes sur la poursuite de cet élan.

À ce sujet, le commissaire général de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM), M. Pierre Shooner, demeure prudent. «Ce qu'il y a de plus difficile en développement économique, c'est de faire des prévisions. Le boom dure depuis deux ans et il semble bien qu'il va continuer à court terme» a dit M. Shooner en réponse aux questions du conseiller Nick Auf Der Maur, du Groupe d'action municipale (GAM).

La CIDEM a, en 1982, un budget de $6,3 millions et un personnel de 135 personnes pour mener de front une politique de développement industriel, le développement des artères commerciales, la planification du développement économique, la promotion de la Ville et ses communications et l'administration de certains programmes d'habitation.

Dans ses dossiers, M. Shooner a quelques éléments qui lui permettent de conserver un optimisme prudent pour l'an prochain. Dans le domaine du développement commercial, la CIDEM transige en ce moment avec quelques sociétés dont les projets, évalués à environ $150 millions, devraient se mettre en marche en 1982. Dans le domaine de l'habitation, l'opération 10,000 logements, dont le succès ne s'est pas démenti malgré la hausse des taux d'intérêt, devrait mettre en chantier près de 2,500 logements. Dans le domaine industriel, la mise en opération de parcs industriels et les efforts entrepris auprès des entreprises déjà établies à Montréal devraient produire quelques résultats l'an prochain.

Les résultats se feront sans doute mieux sentir lorsque la ville de Montréal aura obtenu des gouvernements supérieurs l'aide financière qu'elle réclame pour la restauration et la rénovation des secteurs industriels anciens. Cet élément clé de sa politique de développement industriel se trouve toujours à l'étude et en discussions au gouvernement de Québec et devra faire l'objet d'une entente auxiliaire Canada-Québec. «Montréal est prête à agir. Ce qu'il nous reste à savoir c'est dans quelle mesure le gouvernement du Québec est prêt à collaborer à cet effort. Pour le moment, le dossier est encore au ministère de l'Industrie et du Commerce» a dit M. Shooner.

Dans les premiers mois de 1982, la CIDEM compte mener des consultations auprès de divers spécialistes sur la création d'un parc de l'innovation et de la découverte à Montréal. La CIDEM est à formuler diverses hypothèses à ce sujet, sur la foi des études entreprises par l'École polytechnique de l'université de Montréal. «Le problème réside d'abord dans la définition, le concept d'un parc de l'innovation» a dit M. Shooner qui tient toujours pour prioritaire la réalisation d'un projet de cette nature.

En tourisme, la CIDEM se propose de mettre en place une structure unique d'accueil et de préparer un plan de développement du produit touristique montréalais. C'est dans ce domaine que la CIDEM communications publiera le plus de brochures puisqu'il y en a une vingtaine de prévues.

Interrogé sur l'état du dossier de la maison Dandurand, boulevard Dorchester, M. Shooner n'a pu que constater que le promoteur immobilier, la First Quebec Corporation, avait refusé les propositions de la Ville en vue de sauvegarder ce bâtiment en pierre grise construit dans le dernier quart du XIXe siècle.

En principe, aujourd'hui, le directeur du Service des permis et inspections de Montréal, M. Camille Chouinard, doit émettre le permis de démolition puisque la décision de la Commission d'arbitrage sur la conservation du patrimoine résidentiel, exécutoire, avait laissé 45 jours à l'administration municipale et au promoteur immobilier pour tenter de la sauvegarder. Ce délai expire aujourd'hui.

Dans sa décision, la Commission d'arbitrage avait recommandé à l'administration municipale de modifier les règlements de zonage de manière à permettre un transfert des droits de construction d'un terrain à un autre. C'est une formule en usage dans certaines villes des États-Unis qui a permis de sauvegarder des bâtiments et des quartiers anciens.

VACHERON CONSTANTIN
Genève
la plus noble montre du monde
en exclusivité
Lapidarius
joaillier orfèvre
le Viaduc
Place Bonaventure
871-1761

les Hordes
vêtements choisis
SOLDE
de 20 à 50%
du 1er au 24 décembre
Liliane Burty, Paris — Jousse, Paris
Tamotsu, New York — Kansai Yamamoto, Japon
363 St-François-Xavier (angle St-Paul)
Vieux-Montréal, 843-4789

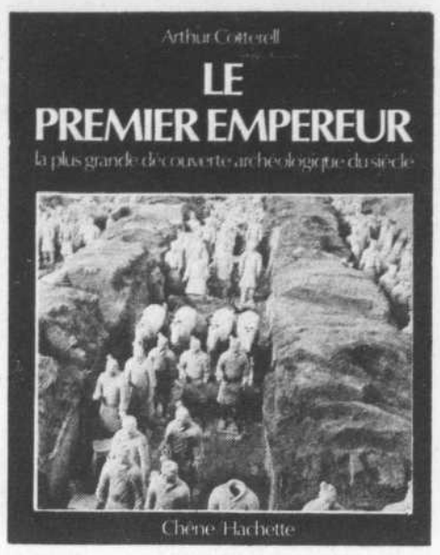
Les grands favoris des Québecois
440F 375 ml
440E 750 ml
435E 375 ml
435D 750 ml
9921 magnum
LICHETTE
BEAUJOLAIS
PISSE-DRU
Mis en bouteilles en France, naturellement!
Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

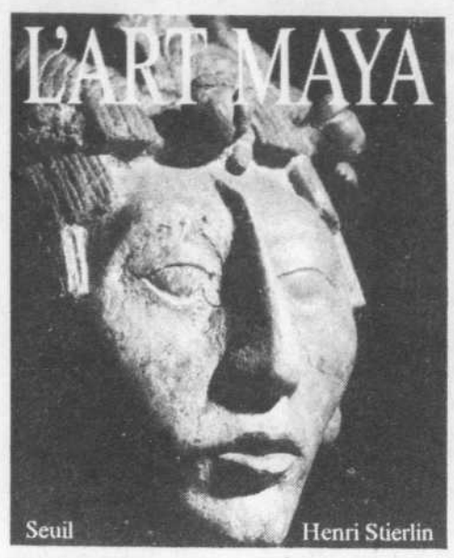
fêtes et cadeaux

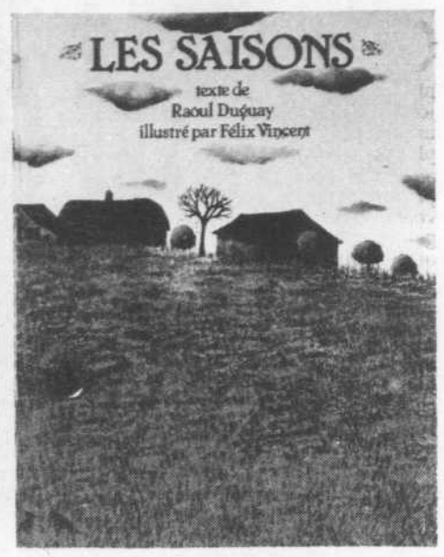
3) Des livres, tous les goûts, tous les prix

par
Jean Royer









Livres d'art

À l'orée de l'oeil, cinquante dessins de Roland Giguère accompagnés d'un texte de Gilles Hénault. Éditions du Noroît. Prix: $14.95
Norval Morrisseau, par Lister Sinclair et Jacl Pollock. Éditions France Amérique. Prix: $79.95
Femmes peintres 1550-1950, par Ann Sutherland Harris et Linda Nochlin. Éditions Des Femmes. Prix: $69.00
La Gravure au Québec, par Gilles Daigneault et Ginette Deslauriers, Les éditions Héritage. Prix: $24.95
L'Estampe, Éditions Skira. Prix: $125.00

IL fallait faire un premier choix, parmi tous ces livres d'art ou sur l'art, parmi ces cadeaux de tous prix aussi. Les voici. Disons d'abord que les dessins de Roland Giguère, réunis par les éditions du Noroît, représentent trente ans de travail d'un grand artiste québécois. Le livre est d'un prix abordable et les dessins sont aussi exposés présentement à la galerie Treize. Pour leur part, les éditions France Amérique viennent de produire deux livres de grande qualité: Un Riopelle par Guy Robert (dont nous reparlerons) et un Morrisseau. Cet artiste est peut être moins connu ici. Il faut le découvrir: cet Ojibway est un artiste chamane, comme il se définit lui-même, qui retrouve dans ses visions les mythes premiers des Amérindiens et de l'homme tout entier. Son imaginaire, coloré, est à la fois bestiaire et liturgie, témoignage et cérémonial. Les nombreuses reproductions en couleurs des oeuvres sont absolument réussies. Je vous souhaite de découvrir cet artiste, Norval Morrisseau.

Voici maintenant le chapitre qui manquait à l'histoire de l'art. Voici les femmes peintres de 1550 à 1950, tant d'Europe que d'Amérique. Ce livre, qui est le catalogue d'une exposition du musée de Los Angeles, est un ouvrage passionnant sur la présence des femmes en peinture. Abondamment illustré, il fournit une information à peu près inédite dans le grand public par des historiennes de haut calibre.

Plus modeste, dans son projet, le panorama des quarante dernières années de la gravure au Québec par Ginette Deslauriers et Gilles Daigneault est certainement un livre qui atteint la qualité d'un répertoire à être diffusé internationalement. Et pour le Québec, voici un outil qui fait le point sur la gravure, un de nos arts les mieux fréquentés.

Surtout que la gravure québécoise depuis Dumouchel n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse dans une histoire de l'estampe vue de l'Europe, comme celle que nous propose Skira et qui, bien sûr, nous fait connaître l'estampe de ses origines aux tendances actuelles, sans oublier un dictionnaire des termes techniques. Un livre cher mais superbe.

■

Littérature

Sagesse et poésie chinoises, par Pierre Seghers, aux éditions Robert Laffont. Prix: $25.40
Chansons d'Ô, par Raoul Duguay, éditions de l'Hexagone. Prix: $9.95
Chroniques souterraines, roman de Lise Harou, VLB Éditeur. Prix: $9.95
Le Canard de bois, roman de Louis Caron, Boréal-Express. Prix: $13.95
La Folle d'Elvis, nouvelles d'André Major, Québec/Amérique. Prix: $7.95
Les Marches de sable, roman d'Andrée Chédid, Flammarion. Prix: $19.95

En littérature, les bons livres sont certes nombreux, cette saison. À la liste ci-dessus, il faudrait ajouter au moins Calvino, Caneti, prix Nobel, Gilles Archambault, prix David, et les contes de Yves Thériault chez VLB Editeur. Mais soulignons d'abord ce magnifique «bréviaire» de la sagesse chinoise réuni par M. Pierre Seghers chez Laffont. Cette collection intitulée «Miroir du monde» est un plaisir pour l'oeil et la main, avec belle reliure et reproductions couleurs. Plus près de nous, voici la sagesse des poèmes et chansons de Raoul Duguay à l'Hexagone. Ce beau livre, qui s'ouvre avec l'art poétique de celui a marqué la parole de la dernière décennie, rejoint bien des sagesses anciennes qui nous placent dans la suite du monde.

Comment ne pas vous proposer ensuite comme livres cadeaux ces forts romans que sont ceux de Lise Harou et Louis Caron. *Chroniques souterraines* est écrit dans une prose somptueuse, d'une sensualité bénéfique, et nous entraîne par un voyage fascinant dans l'univers féminin. Quant au *Canard de bois,* il compte parmi un des meilleurs récits de notre univers romanesque québécoise, écrit dans une langue chaleureuse qui remue son lecteur.

Enfin, les amateurs d'une littérature plus «Poétique» se laisseront prendre par le roman de haute venue qu'est celui d'André Chédid: *les Marches de sable,* où trois femmes traversent le désert pour passer ensuite au meilleur de leur vie ou de leur mort. Ce livre traduit le sentiment tragique de la vie violente d'aujourd'hui en même temps qu'il trace le chemin de l'espérance. Ainsi en est-il d'ailleurs des magnifiques nouvelles d'André Major, sous le titre *La Folle d'Elvis.* Avec Major, nous voici dans un autre désert: celui du quotidien et de l'attente. Mais c'est ici pour arriver à la tendresse qui nous lie aux autres.

■

Livres pour enfants

Quelques pas dans l'univers d'Eva, contes de Gilles Vigneault illustrés par Claude Fleury. Livre disque. Nouvelles éditions de l'Arc. Prix: $14.95
Crapauds et autres animaux, collectif de contes et dessins. La Courte Échelle. Prix: $3.95
Les Saisons, texte de Raoul Duguay illustré par Félix Vincent. La Courte Échelle. Prix: $3.95
Le Grand Livre de Yok Yok, par Étienne Delessert et Anne Van Der Essen. Gallimard Tournesol. Prix: $3.75
Philémon, le secret de Félicien, par Fred Dargaud. Prix: $5.95

On ne saurait trop vous recommender les livres de la Courte Échelle, qui comptent parmi les plus belles productions pour enfants. Celui de *Crapaud* est un bestiaire fantastique dont les dessins sont réussis et portent des univers aussi divers que le demande la curiosité de l'enfant. Les textes, malgré un manque de rigueur dans leur forme de comptine ou de fable, sont en général beaux et efficaces. Quant au texte des *Saisons* de Raoul Duguay, il convient aux enfants de plus de 8 ou 9 ans, je crois, et les illustrations ne manquent pas d'impressionner les touts petits par leurs perspectives mystérieuses. Quant à Yoh Yok, ce petit personnage à tête rouge, il est un modèle d'écologie qui fréquente les fleurs et les champignons, les villes et les champs. Les dessins sont du plus beau réalisme fantastique. Il nous reste comme livres cadeaux les créations de deux des plus grands conteurs que nous connaissons: Fred et Gilles Vigneault. Après Piquot, qui a eu beaucoup de succès, Vigneault nous raconte l'univers d'Eva, avec un humour et une tendresse qui portent l'espérance du monde. Vigneault est encore ici notre plus grand conteur. Puis, ce fameux Philémon de Fred. Ce monde fabuleux, cet envers de notre monde où se retrouve Philémon. Cette fois, il se promène en Bourgeons pendant que des canons poussent dans les arbres. Un autre album très réussi du véritable poète de la bd qu'est Fred: il apprend aux enfants et aux adultes à lire le monde.

■

Pays et paysages

Paysages de la sagesse, photographies de Charles Luke, Powell. Hersher. Prix: $72.00
Tsangbou, entre Népal et Tibert, par Eric Valli et Christine de Cherisey. Hachette-Réalités. Prix: $85.00
Provence, par Luc Girard, Marie Breton, Mylène Rémy. Arthaud. Prix: $83.00
Histoire mondiale de la photographie en couleurs, des origines à nos jours, par Roger Bellone et Luc Fellot. Hachette Réalités. Prix: $114.95
Au fond des yeux, 25 Québécoises qui écrivent, photographies de Kèro. Nouvelle Optique. Prix: $14.95

Voici d'abord des paysages de toute beauté, berceaux des grandes religions, des grandes sagesses de l'homme. Mais aussi berceaux de toutes violences: entre ces sagesses, entre ces religions la politique a divisé les paysages. Iran, Afghanistan, Pakistan, Palestine, Égypte sont les lieux violents aujourd'hui de ces paysages de la sagesse. Ce livre est d'une beauté plastique désespérante, quand on pense aux violences qui se cache ici derrière la sagesse des lumières.

Dans une vallée perdue entre le Népal et le Tibet, entre la terre et le feu, voici les habitants de la Tsangbou. Ils forment un peuple charnière, qui dépend du Népal pour vivre et qui a conservé la langue et la civilisation du Tibet. Nous nous retrouvons dans l'intimité de cette civilisation d'un autre âge.

Nous entrons cependant dans le luxe de la civilisation provençale, avec humour, avec plaisir, avec connivence, grâce aux belles pages de Luc Girard et Marie Breton. Les photographes n'ont pas le soleil dans l'oeil! Et l'auteur du texte, Mylène Rémy, nous introduit à toutes les Provences, de celle des Ligure à celles de Nice et Marseille. Ce livre est vraiment le plus beau et le plus complet que j'aie vu sur la Provence.

Enfin, n'oublions pas notre photographe Kèro, qui vient de publier un album émouvant avec pour sujets vingt-cinq femmes qui écrivent. Et complétons ce tour de livres de photographies par l'extraordinaire *Histoire de la photographie* en couleurs des origines à nos jours. Un ouvrage de référence qui se laisse lire et regarder avec le plus grand plaisir. Un livre didactique qui nous donne les plus grandes étapes de la technique et de l'art de la photo en couleurs. Un livre séduisant.

■

L'Histoire des civilisations

Le Premier Empereur, par Arthur Cotterell, Chêne/Hachette. Prix: $29.95
L'Art maya, par Henri Stierlin, Le Seuil. Prix: $72.75
Atlas de l'homme médiéval, par Colin Platt, Le Seuil. Prix: $46.55
Les Papous, peintures corporelles, parures et masques, photographies de Malcolm Kirk. Chêne/Hachette. Prix: $89.00

C'est un petit livre fascinant que celui qui nous raconte l'histoire de ce Premier Empereur qui unifia la Chine et régna de 221 à 210 av. J.C. Les archéologues chinois ont découvert son armée de soldats, statue de terre cuite, grandeur nature, en 1974. On en a vu cet été au pavillon de la Chine à Terre des Hommes. Ce livre, bien illustré, étudie l'homme et son règne. Voyons voir ensuite l'art maya, cette civilisation précolombienne comparable à la culture de la Grèce pour l'Occident. C'est par l'architecture que l'auteur de ce livre superbe nous introduit chez les Mayas et leurs ancêtres les Olmèques. Les photographies couleurs nous rendent ce monde vivant. Notons que Stierlin fera suivre son étude de l'art maya par deux autres volumes qui compléteront le panorama des civilisations précolombiennes: L'Art des Aztèques et l'Art des Incas. D'autre part, l'*Atlas de l'homme médiéval,* par Colin Platt, a plutôt été conçu comme un ouvrage de consultation et de références sur cinq cents ans de l'histoire du monde. Pour chaque siècle, on décrit le contexte histoire et la culture matérielle, l'architecture et l'art de l'Europe occidental et du monde de l'époque. Un tableau synoptique complète le chapitre de chaque siècle. Un atlas vraiment passionnant et fort bien illustré. Mais sans doute que le livre le plus spectaculaire de cette série sur l'histoire des civilisations sera celui publié par Chêne/Hachette: *Les Papous.* Un anthropologue, Andrew Stathern, spécialiste de la peinture corporelle Papouasie-Nouvelle-Guinée nous introduit à cet art des Papous et aux photos de Malcolm Kirk: parures, visages, masques, peintures corporelles nous apparaissent comme au commencement du monde des origines de l'habillement de l'homme. Nous rejoignons un paradis terrestre sans péché, un paradis de l'homme dans ses rituels divins, colorés des pigments les plus purs. Une vraie parade des symboles dont s'affuble l'humain. Un livre étonnant.

Bonnes lectures.

GRAINES DE VIOLENCE?

par
Philippe Dumont
LE MONDE

EN Suède, depuis le 1er décembre 1979, sur décision du Parlement, un accord conclu entre la direction de la consommation et l'industrie du jouet a conduit à interdire la vente de jouets «guerriers», c'est-à-dire «tout matériel de jeux consistant en armes pour résoudre les conflits par la violence tels que chars d'assaut, fusils, avions et navires de guerre, pistolets, revolvers, mitraillettes, grenades à main, bombes, et les poupées avec équipement militaire». Paradoxe de cette disposition (et ce n'est, hélas! pas le seul): cette interdiction ne s'applique pas aux jouets se rapportant à des événements de guerre antérieurs à 1914.

En clair, plus question pour les petits Suédois de jouer avec des Goldorak, Daltanius et autres Dark Vador équipés de leur sabre ou de leur pistolet au laser, vaillants guerriers issus d'une quelconque bataille de l'espace, pas plus que de vouloir reconstituer la maquette en plastique d'un avion de chasse glorieux ou d'un porte-avions prestigieux. En revanche, la réplique du célèbre colt (antérieur à 1914) est toujours en vente libre, de même que les soldats de plomb derniers témoins des (pourtant cruelles) guerres napoléonniennes. Ubu a débarqué parmi les législateurs suédois.

En France, dix-huit députés U.D.F. ont tenté de faire adopter un texte identique en 1980. Et chaque année, au moment de Noël, le débat resurgit: faut-il interdire aux enfants de «jouer à la guerre»? Inconsistant et quelque peu électoraliste (ce qui n'a pas porté chance aux dix-huit candidats en question car les rescapés de la «vague rose» de juin dernier se comptent sur les doigts d'une seule main), ce projet de loi n'a pas plu aux fabricants de jouets, ce que l'on peut comprendre. Il n'a pas davantage reçu l'approbation des maquettistes. Ils sont plus d'un million en France et seuls 50 à 60% d'entre eux sont des enfants.

Mais surtout, pour faire plaisir à une poignée de pacifistes (qui en réalité n'ont jamais sérieusement étudié le problème puisque le texte ne reposait sur aucune étude scientifique ou psychologique), cette proposition de loi a réussi à semer le doute dans l'esprit des parents et des éducateurs qui n'avaient jusque-là jamais envisagé un aussi cruel dilemme: fallait-il ranger le pistolet à bouchon du fiston à côté de la carabine de chasse de grand-père, dans un placard condamné par un vigoureux cadenas? Or, le doute n'est pas possible.

Les enfants ont des jeux symboliques qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Et l'agressivité fait partie intégrante de la vie affective de l'enfant. «La répression de l'agressivité sous n'importe quelle forme laisse l'enfant avec une tension psychique qui l'angoisse, l'insécurise et perturbe son équilibre affectif et l'élaboration de sa personnalité. L'enfant sait la différence entre l'arme de guerre et le jouet. Malheureusement, on ne l'interroge pas assez, on ne prend pas en considération son mode de pensée. L'analyse est faite par l'adulte, dans son optique d'adulte, qui colle à l'enfant sa propre vision des choses», a déclaré le docteur Willy Alder, neuropsychiatre, lors d'une conférence de presse ayant pour thème: «L'agressivité dans le jeu de l'enfant».

«Il est faux de croire que les jeux guerriers ont une influence morbide sur le caractère et le comportement de l'enfant. C'est le contraire qui est vrai, puisque, grâce à ces jeux, l'enfant parvient à extérioriser son agressivité, donc à la canaliser et à la diminuer. On pourrait se demander qui de nous n'a pas joué avec un revolver, un fusil ou un soldat? Ces armes ont-elles eu une influence néfaste sur notre caractère? Sommes-nous devenus des bandits, des gangsters, des hommes dangereux pour la société?», s'interroge Louis Verboven, président de l'Institut européen du jouet, lequel regroupe les fédérations européennes de l'industrie du jouet mais aussi de nombreuses personnalités du secteur scientifique: pédagogues, psychologues, pédiâtres... «Laissons nos enfants jouer avec des petits soldats et des pistolets s'ils en ont envie», conseillent, unanimes, les psychiatres que nous avons consultés. «Si vous leur défendez ce type de jeux, vous créerez alors dans leur esprit une zone taboue. Ces jouets prendront un aspect fascinant et ils s'y livreront hors de votre présence.»

Ces arguments ne sont pas tous, on le voit, uniquement dictés par des intérêts mercantiles. «A la limite, une telle loi nous arrangerait plutôt, car la plupart des jouets dits «guerriers» sont fabriqués à l'étranger. En les interdisant, on protégerait le marché français», nous a même confié à mi-voix Sylvie Linder, du Centre national d'information du jouet. Alors? Gardons la tête froide. Au groupe parlementaire socialiste, on nous a indiqué n'avoir aucun projet d'interdiction semblable dans des cartons déjà bien remplis de préoccupations plus urgentes. Quant à Jean-Marie Caro, il nous a avoué qu'à la suite du tohu-bohu causé par sa proposition il avait entamé «une large concertation (que n'a-t-elle eu lieu plus tôt!), interrompue par les élections lé-

Suite à la page 11



ARRÊTEZ DE TOURNER,



TOUCHEZ!

En ce moment,
vous avez un appareil de téléphone à cadran. Vous pourriez avoir mieux!

L'appareil Touch-Tone
est plus beau que l'appareil ordinaire et il vous permet une composition rapide avec moins de possibillités d'erreurs.

L'utilisation de la ligne Touch-Tone
est avantageuse! Plus de cadran à tourner...

Pour un tarif mensuel minime
plus les frais d'installation, nous remplacerons vos appareils à cadran, quel qu'en soit le nombre.*

Noël s'en vient
et vous êtes à dresser la liste des cadeaux à offrir à ceux que vous aimez. Et vous-même? Ne méritez-vous pas un petit cadeau qui vous ferait plaisir longtemps, longtemps?

Avec Bell Canada,
vous avez un vaste choix de modèles et de couleurs, et vous jouissez de la fiabilité, de l'expérience et des options achat ou location.

Passez immédiatement à la Téléboutique
et offrez-vous le service Touch-Tone.

Bell

*Ce service est disponible presque partout.

fêtes et cadeaux

4) Pour aller jouer dans cette neige promise

par Angèle Dagenais

CET hiver, malgré l'inflation et la flambée des prix, les amateurs de plein air auront de quoi se réjouir: on prédit de la neige et un bel hiver, comme on n'en a plus. Les boutiquiers qui ont accumulé les «invendus» se préparent donc à de belles ventes et les boutiques regorgent d'articles à tous les prix qui font aussi d'excellents cadeaux de Noël. On n'a pas besoin d'être un champion de ski pour se faire offrir un beau tricot anglais ou une paire de lunette de soleil, légères et robustes, (comme les aiment les champions) qui rendront encore plus agréable votre hiver par ces journées de froid vif et de soleil éclatant.

Mais si vous êtes en plus amateur de sports d'hiver, campeur sur neige ou si vous pratiquez des activités de plein air avec vos enfants, le choix de cadeaux que vous pouvez offrir (ou recevoir) est vraiment sans limite. Mais là comme partout, il vous faudra «magasiner» pour faire le meilleur achat, c'est-à-dire trouver la meilleure qualité pour vos besoins, au meilleur prix. Comme le souligne une petite brochure ramassée chez Arlington Sports, commencez par choisir un magasin qui se spécialise dans le sport que vous pratiquez (ou que vos proches pratiquent). L'idée ne vous viendrait pas d'acheter un stéréo dans un supermarché, lit-on encore dans cette brochure, pourquoi donc acheter de l'équipement de plein air auprès de quelqu'un qui ne s'y connaît pas? On trouvera une petite liste de ces «experts» dans l'encadré.

De plus en plus de jeunes (et de moins jeunes) s'intéressent aux sports d'hiver, que ce soit au traditionnel patin, à la raquette, au ski de randonnée, au ski alpin ou encore au camping d'hiver, à l'escalade, à l'alpinisme, à la voile sur glace, etc. Le débutant peut commencer par un livre, un manuel pratique ou une série de cartes des régions qu'il se propose d'explorer (Le Randonneur), un sac à dos de jour ou de voyage (d'expédition) dont les prix varient entre $25 et $275. La boutique Nordik offre une variété extraordinaire de sacs à dos dont le matériau idéal de nos jours est le nylon (Cordura ou Ballistique) qui est ultra léger, résistant et auquel se marient bien sangles et attaches en cuir, métal ou plastique. Le sac à dos est un article de base; pour les sportifs du dimanche, un joli sac s'attachant autour de la taille peut être suffisant ($25).

Autre article de base: la gourde. À la boutique Nordik on peut en trouver fabriquées dans le même tissu que le sac à dos, munies de bouchons en bois, d'excellente qualité ($18). Il est inutile d'acheter une gourde de mauvaise qualité car elle risque de craquer et couler au moment où vous en aurez le plus besoin.

Si vous aimez offrir des articles pratiques et chauds vous aurez l'embarras du choix: jolies mitaines en laine bouillie (rétrécie) fabriquées en Autriche, super chaudes ($22); sur-mitaines en nylon ($7.50); guêtres en tissu imperméable pour le ski de fond (empêchent les bas de laine de se mouiller et gardent la jambe au chaud), $20; des tuques en Cocotricot faites au Québec ($20), des tuques de style péruvien en laine d'Islande (Lopi) très chaude, recommandée pour le camping d'hiver ($32), des passe-montagnes (Balaclava) pouvant se replier comme une tuque ordinaire quand il fait moins froid; des mouflons ou pantoufles de chalet ($35) essentielles à l'intérieur de la tente (camping d'hiver); des gants et mitaines de $10 à $35; des bas de laine faits ici (Bell Wether) aux couleurs «naturelles» qui sont, paraît-il, très populaires ($15). Les chaînes de magasins, tels Arlington, font souvent des ventes de ces accessoires. Les boutiques par contre offrent des articles plus exclusifs et de meilleure qualité.

Si vous profitez du temps des Fêtes pour acheter des pièces d'équipement plus importantes — chaussures, skis, bâtons, attaches, vêtements, patins, etc — recherchez les ventes qui se feront avant Noël cette année pour écouler les stocks d'invendus des deux dernières années. Si vous avez envie d'une deuxième paire de ski de fond pour les températures difficiles du point de congélation (quand on ne sait plus quel fart utiliser), dites-vous que les nouveaux skis de fond sans fart sont de plus en plus populaires, pratiques et efficaces et peuvent être utilisés dans plusieurs conditions de neige. Au rayon des chaussures de ski où le cuir était roi depuis toujours, les matières synthétiques gagnent maintenant du terrain. En effet, un nouveau matériau, le Gore-Tex, a les mêmes qualités que le cuir (il «respire») et risque de gagner beaucoup de terrain d'ici quelques années si le prix du cuir augmente trop. Pour ce qui est des patins, on trouve aussi bien le patin de cuir que le patin moulé (plastique) qui tient le pied bien au chaud grâce à un feutre intérieur ($35 à $100).

Dans le vêtement, il semble que le choix de pantalons, vestes et anoraks achetés individuellement est plus intéressant, que l'ensemble deux-pièces qui est beaucoup plus cher et souvent moins adapté (l'un des deux morceaux fait moins bien). On trouve à la boutique Nordik des salopettes de ski de fond en matière extensible, légère et super confortables pour $64; ce vêtement a l'avantage de ne pas tirer à la taille et il peut se porter avec autant de sous-vêtements laineux qu'on le désire puisqu'il est extensible.

Une veste de flanelle ou de laine est toujours un beau cadeau à offrir à un sportif (de $30 à $60); des anoraks sans manche sont légers et agréables à porter aux demi-saisons mais pas assez chaud pour le gros hiver ($30 et plus); des pantalons «warm-up» à mettre dans son sac à dos et sortir en fin de journée quand on commence à frissonner ($45). Des vestes ou chandails en «fourrure polaire», cette nouvelle matière ouateuse aussi chaude que la laine mais qui sèche deux fois plus vite lorsqu'elle est mouillée, font également de beaux cadeaux ($60). Mais si vous préférez enoore la laine, pourquoi ne pas acheter ce magnifique chandail (Prince Charles en pure laine écrue et épaulettes en daim (directement d'Angleterre) à la boutique Nordik, $85, ou tous ces beaux chandails bretons en pure laine de toutes les couleurs, aux mêmes prix.

Si vous équipez vos enfants pour les sports d'hiver, recherchez les boutiques qui rachètent votre équipement trop petit. Pour les très jeunes (3 ou 4 ans), les skis de fond par exemple s'ajustent sur les bottes d'hiver ordinaires. À partir de 5 ou 6 ans, un équipement plus spécialisé peut s'acquérir pour environ $60.

La raquette est un sport qui peut se pratiquer partout, à son rythme, à tout âge. Le choix d'un bon mocassin est essentiel: les meilleurs sont ceux que fabriquent les Amérindiens, avec ou sans double semelle (entre $55 et $65, chez Nordik).

Un article qui s'oublie facilement mais qui est pourtant de première importance est la housse pour protéger les skis sur la voiture. Rien n'est plus mortel pour les attaches, les harnais, les cires et fartages que cet abominable calcium qui gruge tout sur les routes; un bon sac coûte plus de $20 mais coûte moins cher que la réparation d'un harnais coincé ou encore une nouvelle paire de ski.

Si vous êtes de ceux qui garnissent encore un bas de Noël et êtes à la recherche de menus articles, pensez au canif que l'on trouve dans toutes les bonnes boutiques ($6 à $50) — un fabricant suisse offre un canif muni d'une paire de ciseaux, d'une lime à ongle et d'une pince à sourcils ($15) qui s'accroche à tous porte-clés. Vous pouvez aussi offrir à un campeur une petite lampe de poche garantie incassable avec ampoule de rechange ($17) ou le fameux couteau français Opinel dont la lame se replie et ne déchire rien dans le sac à dos ($3 à $7), des lunettes de montagne ou de ski de fond avec étui incassable (de $40 à $80), un attache-lunette Croakie (il s'agit d'une bande flexible très pratique qui empêche les lunettes de tomber pour les sportifs) $4.25; une trousse de fartage pour les débutants ($5) ou un chalumeau au butane pour les mordus des klisters gluants ($42) qui se glisse dans le sac à dos, etc. Bon hiver!



Une de ces boutiques où l'on ne manquera pas de trouver chaussure à son pied et tuque à son chef, sans oublier tous les articles de base et les gadgets spécialisés pour partir à la conquête de la nature hivernale.

(Photo Jacques Grenier)

Matière et énergie

***MacLachlan/McNeill Bell/Spencer* $9.75**



Table des matières

Préface/viii
Remerciements/ix
Avant-propos/xi

SECTION I: Mouvement et énergie/1
1. **Les mathématiques en physique/2**
Mesure des grandeurs physiques/2
Système international d'unités (SI)/3
Notation scientifique/4
Précision des mesures/6
Calculs sur des mesures/7
Relations entre les grandeurs physiques/8
Proportionnalité directe/9
Proportionnalité inverse/10
Graphiques des relations/10
Analyse des mesures expérimentales/12
Traitement algébrique des unités/16
Exercices/17
2. **Mouvement rectiligne uniforme/20**
Vitesse/20
Accélération/21
Transcription graphique des mouvements/24
Vitesses/24
Accélérations/25
Distances/26
Exercices/27
3. **Aspects vectoriels du mouvement/31**
Les vecteurs/31
La vitesse/31
Déplacement/32
Addition vectorielle/33
Accélération/34
Soustraction vectorielle/35
Mouvement relatif/35
Exercices/45
4. **Force et lois de Newton/39**
Première loi de Newton/39
Deuxième loi de Newton/41
Troisième loi de Newton/43
Exercices/45
5. **Gravitation et forces mécaniques/48**
Force de gravitation/48
Gravitation universelle/49
Constante de la gravitation universelle/50
Masse volumique de la Terre/51
Équilibre/52
Système à deux forces/52
Système à trois forces/52
Ressorts/53
Équilibre de rotation/54
Poids/55
Pression/56
Exercices/58
6. **L'énergie et sa conservation/61**
Énergie cinétique/64
Énergie potentielle/65
Énergie potentielle gravitationnelle/67
Puissance/68
Le principe de la conservation de l'énergie/69
Un voyage en automobile/70
L'énergie à l'échelle mondiale/72
Satisfaction des besoins mondiaux d'énergie/72
Facteurs à considérer/73
1. Utilisation de l'énergie/73
2. Population/73
3. Approvisionnement en énergie/74
4. Efficacité/74
Optimistes et pessimistes/75
Modèle mécanique de l'atome, et chaleur/76
Exercices/80

SECTION II: Électricité et énergie/85
7. **Forces électriques/86**
Propriétés des forces électriques/86
Modèle de l'électricité/88
Électroscope/91
Induction électrostatique/92
Unités de mesure électriques/92
Charge électrique/93
Différence de potentiel électrique/94
Exercices/95
8. **Courant électrique/98**
Circuit électrique simple/99
Élévation et chute de tension/99
Courant électrique/100
Résistance électrique/101
Énergie électrique et puissance/101
Unités SI de base de l'électricité/102
Combinaisons d'éléments/103
Piles en série/103
Loi d'ohm/103
Piles en parallèle/105
Résistances en série/106
Résistances en parallèle/106
Exercices/107
9. **Magnétisme et électricité/110**
Forces magnétiques/110
Élaboration d'un modèle du magnétisme/112
Lignes de champ magnétique/113
Champ magnétique électrique/115
Champ magnétique des bobines/116
Exercices/118
10. **Forces électromagnétiques/120**
Électro-aimants/120
Conducteur dans un champ magnétique/121
Compteurs de courant/123
Moteur à courant continu/127
Exercices/130
11. **Induction électromagnétique et énergie/132**
Force magnétique sur les électrons/132
Démonstration de l'induction électromagnétique/132
Grandeur de l'induction électromagnétique/134
Sens du courant induit de l'induction électromagnétique/134
Transformation d'énergie mécanique en électricité/136
Courant alternatif/138
Génératrice de courant continu/139
Réseaux électriques/140
Énergie et puissance/140
Perte de puissance dans le transport de l'électricité/141
Transformateurs/142
Applications des transformateurs/144
Distribution de l'énergie électrique/144
Puissance des transformateurs/145
Coût de l'énergie électrique/148
Fusibles et sécurité/148
Exercices/150

SECTION III: Énergie dans les ondes/155
12. **Vibrations et ondes/156**
Vibrations/156
Ondes/159
Équation des ondes/161
Cuves à ondes/163
Interférences d'impulsions et d'ondes/164
Interférence en une dimension/164
Ondes stationnaires/165
Interférence en deux dimensions/166
Exercices/168
13. **Ondes sonores/171**
Caractéristiques des sons/171
Hauteur/171
Intensité/172
Timbre/173
Ondes sonores/175
Zones de silence proche d'un diapason/175
Production de battements/176
Interférence d'ondes émises par deux sources identiques/178
Résonance mécanique/178
Résonance acoustique/179
Fréquence propre des colonnes d'air/179
Instruments à vent/181
Exercices/182
14. **Ondes lumineuses et réflexion/185**
Diffraction de la lumière/185
Interférence lumineuse/186
Réflexion des ondes lumineuses/187
Localisation des objets/188
Réflexion d'images dans un miroir plan/188
Réflexion dans des miroirs courbes/189
Images dans un miroir concave/191
Autres applications des miroirs courbes/192
Exercices/194
15. **Réfraction et lentilles/196**
Réfraction des ondes/196
Indice de réfraction/198
Réfraction des rayons lumineux/199
Réflexion totale/200
Calculs de la réfraction/202
Dispersion/203
Réfraction d'ondes dans les lentilles/205
Marche des rayons et lentilles convexes/207
Lentilles concaves/208
Marche des rayons et instruments d'optique/208
Exercices/210
16. **Instruments d'optique/213**
Enregistrement des images optiques/213
L'appareil photographique/213
L'oeil/215
Grossissement de petits objets/218
Projecteur/218
Loupe/218
Microscope composé/220
Rapprocher des objets éloignés/220
Jumelles de spectacle/221
Lunette astronomique/221
Lunette terrestre/223
Binoculaires/223
Exercices/225

SECTION IV: Énergie atomique/227
17. **Découverte de nouveaux rayons/228**
Conduction de l'électricité dans les gaz/228
Rayons cathodiques/229
Découverte des électrons/230
Conduction dans les gaz/231
Charge électronique/232
La radiation appelée X/233
Comportement corpusculaire des ondes/234
Énergie des rayons/236
Exercices/237
18. **Structure atomique/239**
Modèles atomiques/240
Découverte du noyau/240
Électrons en orbite/242
Exercices/246
19. **Électrons dans les atomes/248**
Énergie d'ionisation/248
Couches électroniques/249
Émission de radiations/251
Absorption, fluorescence et phosphorescence/252
Production de rayons X/253
Liaisons chimiques/253
Exercices/256
20. **Électrons dans les solides/257**
Semi-Conducteurs/259
Semi-conducteurs enrichis ou dopés/260
Diode semi-conductrice/262
Redressement/264
Transistors/264
Transistor servant d'amplificateur/266
Exercices/267
21. **Communication électronique/268**
Composantes d'un canal de communication/268
Communications orales par radiodiffusion/269
Télévision/272
Exercices/278
22. **Radioactivité et structure nucléaire/280**
Rayons radioactifs/280
Transmutation d'éléments/281
Éléments constitutifs du noyau/282
Isotopes/283
Stabilité des noyaux/284
Liens nucléaires/284
Taux de désintégration radioactive/286
Exercices/289
23. **Réactions et énergie nucléaires/291**
Réactions nucléaires/291
Fusion/293
Fission/296
Électricité d'origine nucléaire/299
Doses de radiation/302
Exercices/305
24. **Applications des radiations nucléaires/307**
Détection des radiations nucléaires/307
Méthodes des traceurs/309
Usages industrielles/310
Usages médicaux/311
Machines nucléaires/312
Exercices/315

Conclusion/316
Expériences de laboratoire/317
Liste des expériences/318
Introduction aux expériences/319
Appendices/382
Appendice I: Unités SI/382
Appendice II: Tableaux de physique/384
Réponses/390
Index/397

CLARKE, IRWIN & COMPANY LIMITED/GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE
en vente dans les librairies

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

CONSERVATOIRE LASSALLE

Cours pour les «15-17» ans
le vendredi de 17 h à 19h

— expression orale
— art de dire
— jeux expressifs
— commedia dell'arte
— lectures
— fables
— jeu choral

Début des cours:
8 janvier 1982

PROGRAMMES DES COURS ENVOYÉS SUR DEMANDE AU

288-4034

3505, rue DUROCHER
MONTRÉAL, H2X 2E7
(Métro Place des Arts)

PERMIS 749-569

INSCRIPTION: dès maintenant

ENNEMIS DES BÊTES
ATTENTION !

Le nouveau magazine
NOS ANIMAUX



en vente partout $2.00

ACCUSE:
- La fourrure qui tue au Québec
- Le trafic de faucons canadiens
- La Chienne de vie à Varsovie

ET RACONTE:
- La petite histoire des animaux du Québec

"...des sujets particulièrement "chauds" de l'actualité animale". ***Le Devoir***

NOS ANIMAUX le magazine qui dit tout haut ce que les bêtes pensent tout bas.

une idée-cadeau pour les Fêtes ☐ un an 10 $ (6 numéros) ☐ deux ans 18 $ (12 numéros)

je m'abonne à NOS ANIMAUX 4930 Côte des Neiges, Montréal H3V 1H2

NOM ET PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROV _____ CODE POSTAL ☐☐☐ ☐☐☐
☐Chèque ☐Mandat Postal ☐Visa ☐Master Card Carte N° _____
Date d'expiration: _____ Signature: _____

Graines de violence

Suite de la page 10

gislatives. Je déposerai un nouveau texte qui sera sans doute affiné», nous a encore précisé le député du Bas-Rhin.

Tant mieux. Mais que les signataires éventuels d'une nouvelle interdiction des jouets «guerriers» se souviennent que la violence, tout aussi regrettable soit-elle, n'est pas un fait nouveau dans l'histoire de l'humanité. De la Bible à l'oeuvre de Shakespeare, en passant par les ogres des contes de fées, les rapports entre les hommes ont toujours été empreints d'agressivité. Le prix Nobel Konrad Lorenz lui-même n'estime-t-il pas qu'«une bonne dose d'agressivité entre précisément dans les liens les plus intimes et le plus personnels qui puissent exister entre les êtres vivants?». Au lieu de tenter d'interdire des jeux guerriers à nos enfants, ne conviendrait-il pas d'en faire plutôt des êtres lucides et capables, espérons-le mieux que nous, d'exorciser leur peur et de faire face à la violence?

La paix, la vraie en tout cas, est à ce prix.



«Percutant, cinglant, fascinant, sans complaisance...» France-Amérique

LE PRINCE
Richard Gwyn

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Les profits des banques

LES actionnaires des banques à charte canadiennes ont obtenu en 1981 le taux de rendement le plus élevé des dix dernières années. *Après impôts*, les bénéfices nets se sont établis à 18,2% du capital. Les profits des neufs principales banques à charte ont fait un bond de $470 millions en douze mois pour atteindre le chiffre record de $1.7 milliard.

Placées au coeur même de la crise économique, les institutions bancaires s'en sortent merveilleusement bien. Dans leur rôle d'intermédiaire, elles ne font que transmettre l'argent des épargnants aux comptes des emprunteurs en s'assurant au passage d'un coussin moelleux, taux élevés ou pas.

À Ottawa, la situation gêne de plus en plus les hommes politiques. Pour l'ensemble de la population, surgit une question fondamentale: quelle est la responsabilité réelle de ces institutions financières, qui occupent une place dominante au Canada, dans la crise actuelle du loyer de l'argent?

■

Seule une certaine tartufferie mêlée à de l'ignorance peut en pêcher quelqu'un de ne pas reconnaître l'importance des profits dans la croissance d'une entreprise, qu'elle soit de nature capitaliste, coopératiste ou socialiste. Les gains ou trop-perçus apportent les ressources essentielles à la croissance. Mais tout est dans la mesure.

Les banquiers soutiennent que leur indice de la rentabilité n'a pas bronché depuis dix ans. Ils utilisent le mauvais instrument: affirmer que chaque tranche de $100 d'actifs ne rapportent que 57 cents, c'est laisser croire qu'emprunteurs et déposants ont droit aux bénéfices.

Le seul étalon réel de comparaison, en matière de rentabilité et non d'efficacité, demeure le rendement sur le capital investi: 18.2%. Or, depuis dix ans, la part des profits accumulés avec les fonds propres a grimpé de 22% à 32% du bilan. Cela signifie que de plus en plus l'argent des banques appartient aux banques et non à leurs clients!

Les banquiers se félicitent de la croissance modeste des dépenses dans les succursales. Évidemment, on ne peut imputer aux syndicats une ascension déraisonnable des salaires versés aux caissières! La fermeture de plusieurs succursales à travers le Québec et le Canada a effectivement réduit les frais d'exploitation. Évidemment, les clients supportent le coût de «cette rationalisation» des points de service en faisant la queue plus souvent et plus longtemps. Ils espèrent toujours qu'éventuellement, ils tireront profit de l'automation et de l'informatisation des opérations. Pourtant les frais de services augmentent... L'ordinateur profite à qui?

Habituellement, les banques alléguaient que les gains provenaient de l'étranger. Or, cette année, le marché domestique a été plus rentable en fournissant près de 60% de tous les bénéfices. On reconnaît que les marges sont meilleures lorsque les taux montent; les dépôts étant gelés à des taux fixes, ils est plus facile de demander rapidement davantage aux emprunteurs. Si le loyer de l'argent baisse, le contraire s'applique.

Mais les banques auraient pu assouplir ces courbes au moment du pic de l'automne. Une action concertée aurait atténué sérieusement les effets négatifs des taux élevés.

Il faut mesurer aujourd'hui l'impact réel d'un groupe d'institutions financières qui amassent des profits beaucoup plus élevés que leurs concurrents. La performance des compagnies de fiducie et des caisses d'épargne et de crédit a été pour le moins médiocre l'an dernier. Évidemment, ces firmes n'ont pas accès au riche marché du crédit industriel où les taux flottent avec le courant financier. Les gains des banques renforceront la position de celles-ci dans le marché de l'épargne et du crédit. En moins de vingt ans, elles ont presque doublé leur part du marché dans le secteur du prêt à la consommation où elles occupent 75% de l'espace disponible. Des assouplissements à la Loi sur les banques ont permis à celles-ci de prendre une position majoritaire dans le secteur du crédit hypothécaire.

Astreintes à des normes d'activités précises, les banques étrangères ne changeront pas beaucoup de choses, du moins au niveau des épargnants individuels et des petits emprunteurs.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que seulement cinq banques, dont la direction «canadienne» est située à Toronto, contrôlent actuellement 91% des actifs bancaires de $343 milliards. La puissance des «Big Five» ne fera que s'accroître dans cette conjoncture nouvelle. En gens civilisés, les banquiers évitent de se chamailler entre eux. Pas question de guerre de prix. Les changements de taux se font à l'unisson. Les publicitaires ont la mission de créer une concurrence d'images.

■

Alors que presque tout le monde est touché par le chômage et l'inflation, il est difficile d'accepter qu'un groupe d'individus et d'entreprises se tiennent chaudement à l'abri en raison de leur position privilégiée. Chacun doit faire sa part dans la crise actuelle. Pas seulement se contenter de bons et beaux mots comme ce fut le cas pour ces pseudos «plans d'urgence» lors de la flambée des taux hypothécaires!

À Ottawa, s'amorce un mouvement incitant le gouvernement à imposer une «contribution volontaire» des banques à l'effort collectif. Les banquiers devraient avoir la sagesse de prendre les devants. L'ordinateur permettrait d'accorder un boni aux épargnes des derniers mois; pourquoi ne pas annuler la hausse à 24% de l'intérêt sur les cartes de crédit; il serait possible d'éliminer pour un an les frais de services, etc... Faute d'action, le gouvernement devra prendre des mesures «royales».

Michel NADEAU

De quelques notions dévoyées

Alors que le PQ ploie sous la masse de l'appareil qui lui sert de cerveau, il ne manquera pas d'experts en «ingénierie sociale» pour analyser les causes de la défaillance et suggérer les correctifs appropriés.

Certains ne verront d' «améliorations» que dans la seule logique mécaniste qui a prévalu dans l'assemblage de l'incroyable machine. Ils auront tort. À ce compte-là, pourquoi ne pas pousser cette logique jusqu'à sa limite: on «câble» tous les membres du parti, directement à domicile, on leur soumet sur écran cathodique les propositions à étudier; il n'y a plus qu'à presser le bouton, vert ou rouge, selon qu'on est d'accord ou pas. La centrale fait le décompte. On épargne ainsi le million de dollars que coûte un congrès de deux jours. Et le résultat est autrement plus précis.

Chose sûre pourtant, la solution ne se trouve pas dans le renforcement de l'appareil.

Le mal est ailleurs, et c'est à sa racine qu'il faut le prendre. Ce qui est en cause c'est une conception du rôle d'un parti dans une société démocratique de type libéral, une conception du leadership, de l'équilibre des pouvoirs entre les membres et les dirigeants, et des rapports entre le parti et le gouvernement qui en est issu. Tout cela avec, comme toile de fond, un membership en perpétuel état de choc depuis plus de dix-huit mois; un leadership en perte de prestige, fortement ébranlé par le backlash de l'opération Trudeau; une aile parlementaire affaiblie par des mesures qu'il a fallu adopter ou annoncer et qui paraissent contredire les objectifs socio-démocrates du parti.

■

Si l'on pose comme principe absolu que le parti appartient à ses membres et que l'on applique ce principe de façon étroite, univoque, avec esprit de géométrie, on aboutit, tôt ou tard, à l'impasse.

Car si le parti appartient à ses membres, à eux alors, et à eux seuls, de tout décider: orientation, programme, structures; a fortiori dans une formation à haute teneur idéologique.

En réalité, les choses ne sont pas aussi simples. Prenons le seul cas du Parti québécois: une idée, une thèse, une option, a préexisté à tout rassemblement important d'effectifs. L'impulsion initiale est venue d'une poignée d'hommes partageant des vues communes. Le membership croît à mesure que l'option suscite des adhésions.

À quel moment donc, dans la vie d'un parti, les membres, la «base» comme on se plaît à l'appeler, deviennent-ils seuls maîtres à bord, en douce ou sous le coup d'une mutinerie? Maîtres au point qu'ils puissent transformer radicalement l'option même qui avait été à l'origine de leur regroupement.

Certes un parti ne se structure pas selon des lignes strictement hiérarchiques. Tout n'y circule pas exclusivement de haut en bas, selon le mode autoritaire. On imagine plutôt une vie, une osmose, un échange dans les deux sens. Mais qu'advient-il si l'on bloque l'un des sens? Si la base se coupe de ses dirigeants, les isole, les boude, refuse plus ou moins de les entendre? Ou encore qu'arrive-t-il si, au-delà de la réflexion, de l'expérience, du dialogue civilisé, des charismes personnels, en viennent à prévaloir les moyennes arithmétiques?

Qu'en est-il aussi de la notion même de leadership dans une société libre?

Par esprit de géométrie encore, sous prétexte de démocratie toujours, on en arrive à vider ce concept de tout contenu. On a souvent raillé, et à juste titre, ces congrès bidons qui ne servent que de caisses de résonance ou de courroies de transmission. Mais il y a l'autre extrême: la tyrannie des majorités arithmétiques ou des effets d'emballement irrationnel, qu'illustre bien le mot célèbre d'un leader communard apercevant un groupe d'émeutiers défiler sous ses fenêtres: «Je suis leur chef; il faut que je les suive!»

Que dire enfin des rapports entre un parti et le gouvernement qui en est issu? Certes ce gouvernement a été élu sur la foi d'un programme élaboré par le parti, mais, une fois au pouvoir, il reste à décider des moyens de le réaliser, à définir les échéanciers, à préciser le rythme de croisière dans les réformes à adopter, voire même les pauses à faire. Sans parler de la nécessité de tenir compte des situations nouvelles créées par des événements imprévisibles.

Autant de données qui relèvent davantage d'une large philosophie de la chose publique, et que jamais on ne parviendra à traduire en langage «dur», le seul que comprennent les ordinateurs. Le problème au Parti québécois, faut-il conclure, dépasse largement celui de la refonte de ses statuts et règlements.

Jean FRANCOEUR

ACTUALITÉ

Dernière épître à Elizabeth

par Robert Décary

Très Chère Elize et douce souveraine de mon coeur à jamais,

Il y a plus d'un an, déjà, que nous placotons autour d'un feu constitutionnel qui s'éteint doucement. Il ne s'éteindra jamais complètement, c'est sûr, et le Québec qui est cendres aujourd'hui pourrait bien être brasier demain, mais comme nous n'aurons plus grand-chose à nous dire une fois le vieux bout de papier rapatrié, je prends, ce matin, unilatéralement, la décision de mettre fin à nos relations.

Ne faites pas cette tête (on la croirait timbrée) et séchez cette larme d'eau chaude ennuagée de lait: nous aurons le plaisir de nous reparler de temps à autre car n'oubliez pas que, malgré ce grand vent d'indépendantisme qui souffle d'une mare à l'autre en ce pays qu'on nous dit libéré enfin du joug britannique, vous êtes, encore pour toujours, notre chef d'État. La monarchie est même, Chère Elize, à l'abri de l'abolition: il faudra, en effet, que les onze gouvernements veuillent votre tête avant que vous ne la perdiez. C'est tout un hommage, Madame ma Reine, quand on sait tout ce à quoi le Québec a renoncé depuis un an, qu'il ait insisté pour conserver son veto à votre égard. Si Claude Ryan est plus catholique que le Pape, René Lévesque aura été plus royaliste que la Reine, plus souverainiste, quoi, que la souveraine. Il suffisait d'entendre le «Good Save the Queen», lors de la cérémonie d'adieu à Rideau Hall, pour se convaincre que l'indépendance du Canada, un peu comme le consentement du Québec, c'est pour la prochaine fois...

Vous aurez reçu notre adresse à la reine juste à temps pour fêter la Noël. Elle aura été livrée par messager spécial (on ne se fie plus aux postes et les timbres coûtent tellement cher) voyageant à bord d'un avion des forces armées. C'est un mercure au chrome de bonne guerre: cette charte, née dans la confrontation et baptisée dans les tranchées, ne pouvait s'envoler sur un avion plus séant. Et ce messager, le croiriez-vous, a nom Butler, nom prédestiné, s'il en est, pour quiconque sera le valet de sa reine de coeur. Quand la charte nous reviendra, nous pourrons dire, avec cette chère Agatha Christie, «the butler dit it...»

Les derniers moments de la charte, en terre canadienne, furent mémorables. Le Québec, en tout cas, les aura à la mémoire longtemps. Pendant que la Chambre du commun des mortels entonnait le «O Canada», le Bas-Canada, berné, était, ma mie, à mi-mat. Le fleur-de-lys flottait à mi-pétale pendant qu'Ottawa s'enivrait de champagne ontarien dont le goût rappelait l'amertume de la victoire. Décidément, Elize, ce pays-ascenseur a ses hauts et ses bas, et le haut a le bas plus souvent qu'autrement. On dirait, des fois, que le Québec est la basse-cour de votre majesté, même si c'est l'Alberta qui a tout le foin.

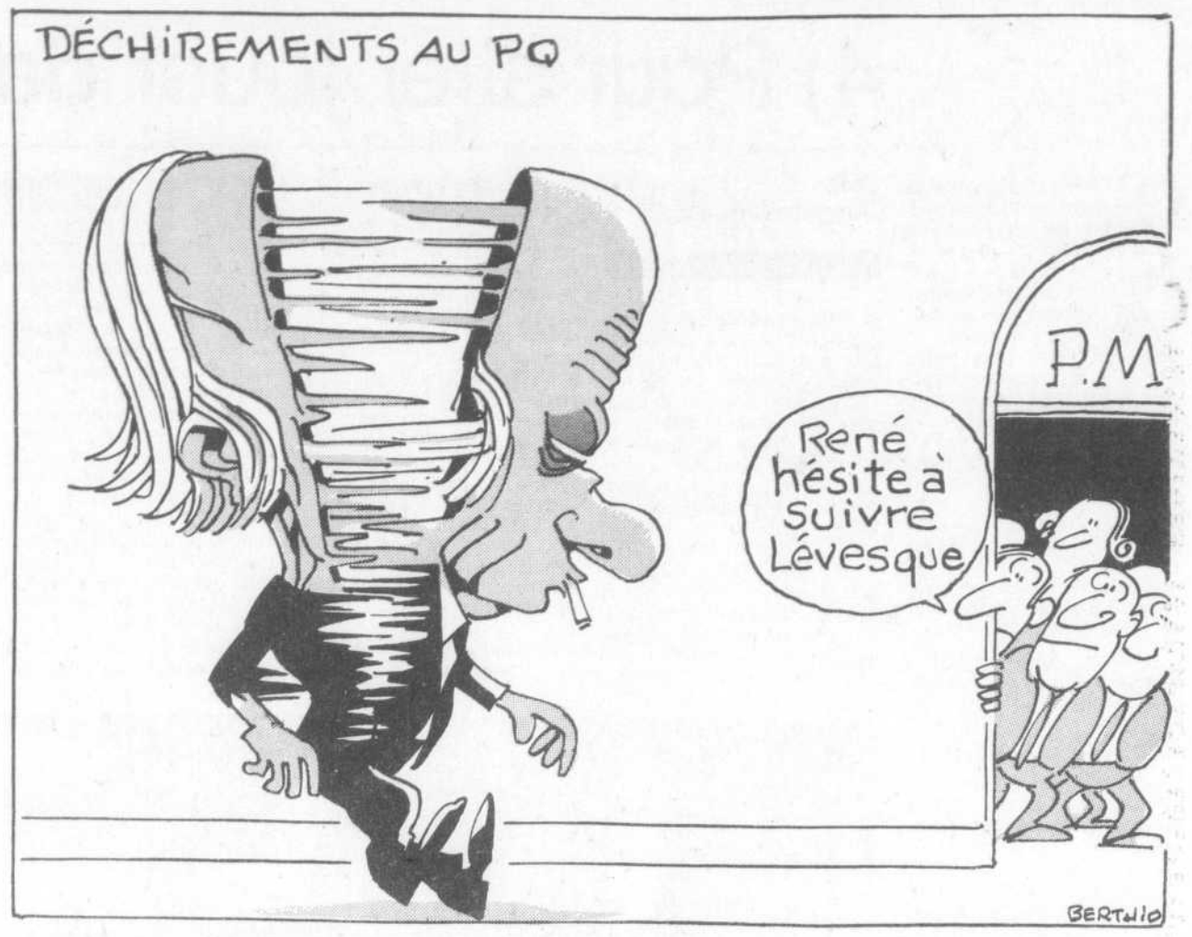
Les rumeurs, contrairement à Via Rail, vont bon train. Pierre Trudeau menace de briser une autre promesse et de rester: il prétexte le spectre de l'indépendance quand le tout-Ottawa sait que c'est l'ombre envahissante de John Turner qui l'attache au pouvoir. René Lévesque menace de démissionner parce que lui, pourtant le démocrate par excellence, ne se retrouve plus dans ce que la majorité des siens croit. Claude Ryan allonge ses derniers instants avant de se retrouver éditorialiste émérite quelque part aux États-Unis, d'où il pourra préparer un retour triomphal pour remplacer Robert Bourassa qui, dans l'euphorie d'un parti qui ne se souvient pas, lui succède déjà sur les tribunes. Joe Clark, cendrillon perpétuellement à la recherche de son autre pantoufle, lutte désespérément contre un minuit qui sonnera plutôt tôt que tard, et Brian Mulroney, se voyant déjà..., se fait arbitre entre Pierre Trudeau et René Lévesque et souhaite que le chalet de l'Iron Ore soit la crèche de la nouvelle paix canadienne.

Jean Chrétien, celui-là même qui est allé vous expliquer, en latin, le contenu de la nouvelle «constitution-nonobstant-le-Québec», vise tout ce qui est plus important que ce qu'il a déjà: d'abord les Affaires extérieures, où il saura expliquer à François Mitterrand c'est quoi ses «bebelles», ensuite, selon ce que fera ou ne fera pas John Turner quand Trudeau partira ou ne partira pas, la «chefferie» du Parti libéral du Canada ou du Parti libéral du Québec. Lorne Nystrom, le seul député de l'Ouest canadien qui habite au Québec, se prépare lentement mais sûrement à coiffer de sa blonde chevelure un trône néo-démocrate qui échappe de plus en plus à Ed Broadbent.

Tout cela pour vous dire, Chère Elize, que ce royaume à la feuille d'érable multiculturelle, subira, sous peu, des transformations majeures. Pensez à une élection fédérale sans Trudeau, Clark et Broadbent, à une élection provinciale sans Lévesque et Ryan, et vous conviendrez avec moi que l'avenir sera moins rose et moins oeillet pour les commentateurs de mon genre qui prennent malin plaisir à s'amuser un peu aux dépens de gens qu'au fond ils respectent énormément, ne serait-ce que parce qu'ils ont le courage et le talent de la vie politique.

Je vous quitte à regret, bien-aimée souveraine, mais j'entretiens l'espoir secret, que je révèle ce matin, que vous m'invitiez au baptême, l'été prochain. Je vous avoue, en terminant, un grand soulagement: j'ai tellement fait l'humour avec la reine, que je craignais finir mes jours en prison, condamné pour baise-majesté.

Humoureusement vôtre,



LETTRES AU DEVOIR

■ Des sources à vérifier

(Lettre adressée à Mlle Danielle Tremblay).

Le DEVOIR du 23 novembre fait un large écho à votre communiqué relatif à l'ouvrage de M. Patrick Chevassu.

Il contient le passage suivant: «Il nous apparaît inadmissible qu'un français appuyé en cela par le consulat général de France et la Fondation Mac Donald Stewart, vienne semer la confusion dans les rangs des Tremblay du Québec, avec un ouvrage qu'il prétend être le premier du genre.»

Le consulat de France n'a pas «appuyé» M. Patrick Chevassu; il l'a si peu appuyé qu'aucune invitation ne lui a été adressée pour le lancement de son ouvrage.

Il me paraît «inadmissible» que reprochant à M. Chevassu de n'avoir pas cité ses sources, vous n'ayez pas pris soin de vérifier les vôtres, et souhaite que vous ayez «l'honnêteté fondamentale» de communiquer aux journaux cités un rectificatif.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes hommages respectueux.

Jean HONNORAT,
consul général de France
Montréal, 23 novembre

■ Le droit, le mérite et le gratuit

Jamais on aurait cru qu'il y avait autant de droits en ce monde: droits des hommes, droits des femmes, droits des secrétaires, droits des enfants, droits des étudiants, droits des chômeurs, droits des consommateurs, droits des homosexuels, droits des lesbiennes, droits des ventrus, droits des hypermétropes, des presbytes, des myopes; droits des artistes, des travailleurs, des paresseux, des niaiseux, des saboteurs; droits des handicapés du bide, du ciboulo, du sexe, de la main gauche, de la main droite; droits des fumeurs, droits des non-fumeurs; droits des authochtones, des francophones, des anglophones, des allophones; droits du troisième âge, du moyen âge, du premier âge; droits acquis, droit de veto.

Cette énumération, loin d'être complète, révèle au moins qu'on ne manque pas d'imagination dans notre Belle Province. Bref des droits pour tout le monde et des devoirs pour personne. Le nouveau leitmotiv qui fait son petit bonhomme de chemin c'est: «Je veux et j'exige!» En plus d'être un excellent exercice de diction, cette formule a permis à tout le monde de «s'exprimer», de révéler ses frustrations profondes et de revendiquer quelques retailles de droits. La boîte de Pandore est ouverte, de quoi donner des cauchemars aux psychologues. M'est avis que la complainte peut durer longtemps, car dès la naissance nous avons été brimés: je suppose n'être pas seul à avoir fait une grimace à ma mère en entrant dans ce monde.

Défendre ses droits, c'est faire appel aux lois. En effet la loi garantit le droit. Nous rendons-nous compte de la somme de lois qu'il faudra voter pour protéger les droits de chacun! Je sais que quelques grands naïfs s'imaginent que la loi règlera tout. «La beauté de la loi!», s'exclament-ils, jusqu'au jour où ils y goûtent. Un État qui multiplie ses lois est mûr pour la dictature. Alors tu payes tes cotisations et tu te la fermes. C'est à croire qu'une chose devient bonne parce qu'elle est légale!

Alors, les droits? Certes, ils existent. La Charte des Droits de l'homme les énumère. Ils ne sont pas nombreux: vingt-quatre. Ils tiennent sur un côté de feuille. Qu'ils apparaissent dans une constitution, je considère que c'est un progrès.

Exacerbés par la prolifération des droits de tous et chacun, il en est pour affirmer: «Il n'y a pas de droits, il n'y a que des mérites». Cette formule est séduisante à première vue, car elle fait appel à la responsabilité. Le mérite est la récompense d'un dépassement de soi. Le mérite découle du devoir accompli. Il est dangereux d'ouvrir la porte aux droits sans la contrepartie des devoirs. Un peuple qui s'assoit sur ses droits sans retrousser ses manches ne durera pas. Même si le poulet nous tombait cuit dans le bec, il faudrait bien un cuisinier quelque part. On mérite son poulet ou on ne le mérite pas, jusqu'à un certain point.

«Il n'y a pas de droits, il n'y a que des mérites!» Cette formule contient une part de vérité, mais elle est limitée, voire dangereuse. C'est la morale du muscle. À une période de l'histoire chrétienne s'est développée une éthique du mérite: j'ai des droits parce que je les mérite. On s'est mis alors à commercialiser les mérites. Le traffic des indulgences, comme chacun le sait, a connu une prospérité qui a atteint nos rivages. Mes mérites? J'aime autant ne pas trop y songer car ils ne sont pas épais. J'ai peut-être eu beaucoup de chance, mais je suis gêné de parler de mes mérites. En quoi est-ce que je mérite de vivre dans un pays, somme toute, aisé? Allez soutenir devant un affamé du Tiers-monde que vous méritez de vous payer un voyage aux Bahamas pendant le temps des Fêtes! Quel est mon mérite de gagner $35,000 par année pour douze heures d'enseignement par semaine, sans compter les journées d'étude, les tempêtes et les congés de maladie rémunérés et forfaitaires, me dans certaines conventions, si je ne tombe pas malade! Nos mérites sont minces.

Même sur un plan strictement humain, nous recevons beaucoup plus de choses par gratuité que par droit ou prétendu mérite. J'irais jusqu'à dire que le meilleur nous le recevons gratuitement: un merci, comme ça en passant, une poignée de main, un sourire franc, une amitié, la naissance d'un enfant, un élève éveillé. Et je laisse de côté plusieurs couchers de soleil, des superbes forêts d'automne, des sapins couverts d'une poudre de neige, des milliers de lacs, de rivières et un majestueux Saint-Laurent. Je n'ai droit à rien de cela; je ne mérite rien de cela. Le meilleur de la vie nous l'avons gratuitement.

Une société se bâtit sur quelques droits, en laissant une large part à la gratuité. Et s'il reste quelques médailles, organisons un Gala du Mérite, pour célébrer notre fierté.

Gérard BLAIS
Cap Rouge, 1er décembre.

■ «The Canadian Way»

(Lettre adressée à M. Jacques Dufresne.)

Dans votre article du 14 novembre, vous écriviez: «Vers 1867, incapables d'offrir un emploi à tous les nôtres, nous les laissions partir en grand nombre pour les États-Unis». J'aimerais renforcer votre point par le commentaire suivant.

Vers 1867, et pendant les 50 années qui suivirent, les provinces de l'Ouest (ou les territoires qui le seront éventuellement devenus) n'attendaient que les colons pour développer leur riche potentiel agricole. Tous les nouveaux immigrants obtinrent un billet de train gratuit Québec-Ouest ou Montréal-Ouest canadien, mais pas les chômeurs Québécois. Étant donné le prix évidemment moins élevé du trajet Montréal-Boston, les Québécois se retrouvèrent en Nouvelle Angleterre et les immigrants dans les provinces de l'Ouest.

On peut supposer que le Fédéral de l'époque n'a eu aucune difficulté à accepter (ou justifier?) cette intéressante symétrie typique de notre cher «Canadian Way».

Michael LAUGHREA, Ph.D.
Montréal, 14 novembre

■ Comment Concordia se distingue-t-elle?

(Lettre adressée à John O'Brien, recteur de l'Université Concordia.)

J'apprends (LE DEVOIR, 3 décembre 1981, p. 5), avec interêt, mais sans surprise puisque vous vous êtes jadis publiquement opposé à l'adoption de la loi 101 (si ma mémoire est fidèle), que vous avez signé la récente «déclaration» de la Coalition des Québécois d'expression anglaise. Le contenu de ce manifeste soulève, pour moi, un grand nombre de questions, mais je ne vous poserai ici que celles qui me semblent reliées à l'exercice de vos importantes fonctions.

J'y lis, entre autre, ce qui suit: «Nous sommes un million à considérer le Québec comme notre patrie (...) Nous sommes des Québécois à part entière.» Dans ces conditions, vous admettrez sans doute que l'université que vous dirigez et dont l'existence même se justifie par celle de ce million de Québécois, devrait se distinguer des universités canadiennes de langue anglaise situées hors du Québec et des universités américaines en général par le contenu québécois de son programme d'études et surtout par la qualité de ses diplômés. Il est donc permis de se demander comment les diplômés de l'Unviersité Concordia diffèrent de ceux de Toronto ou de Yale pour ce qui est de leur connaissance de l'histoire du Québec et de la culture québécoise. Il est permis également de se demander, deuxième question, si un diplômé de Concordia possède une connaissance du français qui lui permette d'oeuvrer en français dans sa profession ou au sein de la fonction publique, c'est-à-dire de communiquer oralement avec clarté dans des domaines spécialisés et de pouvoir rédiger des rapports dans une langue précise et grammaticalement correcte (je laisse volontairement l'élégance de côté). Cette fonction culturelle et linguistique d'une université de langue anglaise au Québec devrait, à mon sens, s'exercer tant auprès de nos concitoyens anglophones qui la fréquentent que pour le bénétice des nombreux étrangers (certains diront *trop* nombreux) qu'on y reçoit.

Je pense, Monsieur le recteur, que la réponse que vous donnerez aux questions que je pose — et dont vous aurez peut-être l'obligeance de me faire part — vous apportera la mesure de ce que pourrait ou devrait accomplir un «Québécois à part entière» quand il dirige, au Québec, une université de langue anglaise subventionnée par les deniers publics. Le devoir qui incombe à ceux qui ont beaucoup reçu est souvent lourd à porter, mais seul son accomplissement leur confère la liberté de réclamer des droits, en toute bonne conscience. Mes propos, cela va sans dire, pourraient tout aussi bien s'adresser à votre homologue de l'Université McGill, qui a joint sa signature à la vôtre.

Gaston LAURION
Professeur titulaire à
l'Université Concordia

■ Appui du PQ-Laporte

(Lettre adressée à M. René Lévesque, premier ministre du Québec).

Les membres du comté de Laporte vous réitèrent leur appui et leur entière confiance et vous prient instamment de continuer d'assumer pleinement votre rôle de président et de porte-parole du Parti québécois.

Louise LALONDE-LALANCETTE
l'exécutif du comté de Laporte
Saint-Lambert, 8 décembre

■ Appui de Chomedey

(Lettre au premier ministre M. René Lévesque)

«Suite à votre discours de clôture au huitième congrès national, nous tenons à vous réaffirmer notre appui comme président de notre parti.

D'autre part, le comité de Chomedey vous soutient totalement sur la question de la majorité populaire des votes pour enclencher le processus de la souveraineté et il s'engage à appuyer, lors de la poursuite du huitième congrès, toute proposition d'urgence qui aurait pour objet de remettre le parti sur la voie de la démocratie.

Cependant, nous tenons également à vous souligner que nous considérons comme essentiel le débat sur la souveraineté que nous avons eu le week-en dernier et, malgré que nous ne puissions être en accord complet avec toutes les propositions discutées et votées lors du congrès, notre perception est à l'effet qu'il y a un large consensus chez les délégués concernant la question de l'association.

Un pas nous sépare de l'objectif auquel nous vouons notre idéal politique, franchissons-le ensemble.

François LEBLANC
au nom du conseil
exécutif de Chomedey.»
Chomedey, 9 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE : 844-3361 (lignes groupées).

L'avortement

Nos gouvernants font fausse route

par l'Assemblée des évêques du Québec.

Cette déclaration adoptée le 11 novembre dernier par les évêques catholiques du Québec, a été rendue publique hier.

ON trouve maintenant un peu partout sur le territoire du Québec des cliniques de planification familiale qui offrent l'avortement. Malgré les résistances de divers milieux, les objections de conscience d'une proportion respectable des travailleurs du milieu hospitalier, malgré l'opinion contraire d'une grande partie de la population, le ministère des Affaires sociales du Québec a décidé d'offrir ce service public et de mettre en place le plan qu'il avait conçu pour faciliter l'accès à l'avortement.

Il y a déjà trois ans, dans une lettre adressée à M. le premier ministre et rendue publique le 29 juin 1978, comme évêques du Québec, nous avons cru devoir protester contre cette mesure qui détruit la vie. De nouveau, nous voulons dire, en tout respect, à nos gouvernants qu'ils font fausse route. Nous voulons aussi soutenir l'action de ceux qui combattent ce fléau social et encourager la résistance des personnes qui refusent de coopérer à des prescriptions opposées à leurs convictions morales. Surtout, nous voulons dire, d'une façon particulière, aux femmes qui font face à une naissance non désirée, que malgré la souffrance qu'elles vivent, l'avortement n'est pas une bonne solution, et encore moins la solution. Enfin, nous affirmons que toute la population, à des degrés divers et selon des modalités différentes, porte la responsabilité des situations douloureuses vécues chez nous. Il s'ensuit que nous devons tous participer activement à la recherche de solutions humaines positives et respectueuses du droit à la vie.

On ne peut dissocier l'avortement des autres éléments qui constituent notre philosophie de la vie. Toute question touchant la vie humaine est d'abord une affaire de coeur, d'intelligence, de valeurs spirituelles et morales. L'avortement, lié de si près à la vie, n'est pas d'abord un problème d'ordre médical, encore moins d'ordre légal mais bien une question qui englobe toute la vie humaine. Au même titre que l'euthanasie, le suicide et l'infanticide, l'avortement est une atteinte à la vie. Il est un mal en soi. Aucune loi humaine ne peut en faire un bien, ni pour l'individu, ni pour la société. Aucun pouvoir humain ne peut, moralement, instituer un quelconque droit à l'avortement.

D'ailleurs le sens commun ne s'y trompe pas: le fruit de la conception, c'est un être humain. Le serment que les médecins ont rédigé à Genève en 1948, après les horreurs de la seconde guerre mondiale, l'atteste également: «Je favoriserai le plus grand respect de la vie humaine à partir du moment de la conception».

Notre société occidentale a développé une mentalité «anti-vie». Notre désir effréné de consommation nous fait craindre d'être bientôt obligés de partager vraiment, avec d'autres, les ressources de notre planète. Nous sommes ainsi conduits à imposer notre mentalité «anti-vie» aux populations qui, plus respectueuses de la vie, menacent notre confort par leur nombre toujours croissant.

Le rôle de nos gouvernements est d'autant plus important en ce domaine que l'État, responsable du bien commun, devient un moteur de plus en plus puissant dans notre société. Il agit comme le promoteur de justes causes, il réprime et punit des contrevenants. Il fait des efforts — toujours à même les fonds publics et c'est normal — pour améliorer la qualité de la vie de la population. Actuellement, nous sommes témoins des mesures prises pour assurer la protection de la santé physique des individus, et donc de la société, en matière d'alimentation, d'exercices physiques, d'antitabagisme, etc. Les mêmes autorités imposent à juste titre des contraintes à l'industrie pour protéger la santé des travailleurs (pollution de l'air, bruit excessif, machinerie dangereuse) et pour assainir l'environnement (enfouissement des ordures domestiques, assainissement des cours d'eau, etc.).

Toutes ces initiatives nous amènent à penser que la vie et sa qualité ne sont pas seulement une affaire privée, mais concernent également le bien commun, aussi bien à l'origine de la vie que durant son développement intra-utérin et après la naissance d'un être humain. Il en est de même des conséquences morales et des comportements qui en découlent: ils ne relèvent pas uniquement de la responsabilité individuelle mais aussi de la conscience collective. Le projet de société qu'un peuple se donne ne peut absolument pas faire abstraction de ces exigences, surtout à une époque où on voudrait tant voir se développer la conscience sociale, la solidarité dans l'appartenance à une communauté humaine.

Cette conviction est partagée, croyons-nous, par une majorité de nos concitoyens sans distinction de confessions religieuses. Les gouvernants ont la responsabilité, non pas de faciliter la mort d'un enfant à naître, mais de lui assurer toute la protection qui lui est due. C'est un devoir d'autant plus pressant que cet enfant est innocent et sans aucune défense.

Les pouvoirs publics savent bien qu'ils ont des responsabilités envers les individus, eux qui promulguent des chartes pour les consommateurs, les travailleurs, les handicapés, le troisième âge, eux qui souscrivent avec enthousiasme aux grandes déclarations des droits de la personne et condamnent avec une juste indignation les violations de ces droits. Qu'on nous permette de redire avec force que la protection de l'enfant à naître, qu'il soit à 4, 12, 20 ou 35 semaines de sa conception, fait partie intégrante des droits de la personne.

Le problème n'est-il pas mal posé? Invoquer un conflit entre les droits d'un enfant à naître et les droits de sa mère, c'est détourner l'attention de l'élément essentiel du problème: le droit à la vie. Prétendre protéger les droits de celle-ci au détriment irrémédiable des droits de celui-là est une fausse solution. Ce sont les droits des deux qu'il faut protéger en les aidant tous les deux à vivre.

Certes, il faut, par tous les efforts possibles, aider les femmes qu'une grossesse non désirée entraîne dans une profonde détresse physique et morale. Cependant, il est erroné de soutenir que l'enfant à naître soit un intrus, un agresseur et la cause de toutes les angoisses de celle qui le porte. Est-il besoin de le redire: le fait qu'il soit sans défense n'autorise pas à le supprimer. Loin de faciliter l'élimination définitive d'un gêneur qui, pourtant, n'a rien demandé, l'État doit plutôt assurer une protection spéciale à ce démuni au même titre qu'il doit favoriser des politiques d'aide véritable aux femmes tentées de recourir à l'avortement.

La pratique actuelle concerne d'autres individus comme les travailleurs de la santé: personnel hospitalier, travailleurs sociaux, infirmières, médecins dont l'emploi exige la collaboration à des actes incompatibles avec leur conscience professionnelle et leurs convictions morales ou religieuses.

À l'heure où notre code du travail reconnaît aux individus le droit de refuser une tâche qu'ils jugent dangereuse pour leur santé, on doit également leur reconnaître le droit de ne pas participer à la pratique de l'avortement. Ils doivent pouvoir le faire sans subir de préjudices quant à la sécurité de leur emploi et au cheminement de leur carrière.

Des témoignages nous parviennent démontrant que tel n'est pas toujours le cas et l'expérience nous prouve que des travailleurs de la santé sont obligés de collaborer à des avortements, même contre leur conscience. L'objection de conscience fait pourtant partie de ces droits de la personne auxquels notre société applaudit fortement. Un travailleur de la santé devrait se sentir tout à fait libre de refuser de participer à la suppression d'une vie dans un milieu consacré à sauver des vies.

C'est toute la population qui est engagée dans ce débat. Nous devons tous affermir nos convictions, prendre des positions claires sur les problèmes à résoudre. Nous avons tous la responsabilité de promouvoir le respect de la vie et de développer des attitudes d'accueil devant une nouvelle naissance aussi bien qu'à l'égard des personnes en difficulté.

Il faut le répéter: l'avortement ne sera jamais une réponse au problème. Car recourir à l'avortement signifie: éviter la recherche de conditions sociales plus favorables à la vie, reculer des échéances et retarder la solution des problèmes plus profonds soit d'ordre individuel ou familial, soit d'ordre financier ou social. Favoriser l'avortement, c'est finalement choisir la facilité et rendre un mauvais service à tout le monde, particulièrement à la femme enceinte.

Nous voulons nous prémunir, tous, contre le danger de banaliser l'avortement, d'en arriver à penser et à dire, devant l'augmentation du nombre et la facilité de l'obtenir, que cette décision n'est pas plus mauvaise qu'une autre. D'ailleurs les partisans de l'avortement connaissent bien cette tactique; ils souhaitent à tout prix dédramatiser cette action, lui enlever sa force émotive; ils n'utilisent même plus le mot. On lui substitue l'expression «interruption volontaire de la grossesse», d'où le sigle I.V.G.

On rencontre aussi chez les défenseurs de l'avortement, même s'ils sont de bonne foi, des arguments comme celui-ci: «Il ne faut pas laisser l'avortement aux mains des charlantants». L'objection est apparemment séduisante, mais ne recouvre-t-elle pas un sophisme? Qu'il soit pratiqué dans la salle d'opération d'un centre hospitalier, dans une clinique plus ou moins reconnue ou dans un domicile privé, l'avortement ne change pas de nature. Il n'est pas moins grave puisqu'il demeure une atteinte directe à la vie d'un être humain. Sa malice ne devient pas bonté selon que les frais en sont assumés ou non par les services publics. De toute façon, l'avortement crie notre incapacité d'accueillir la vie.

Quoi qu'on prétende en certains milieux, la pratique de l'avortement ne nous apparaît pas liée à l'évolution et à l'amélioration de la condition féminine, encore moins à la libération de la femme. Il est grave, en soi et en face des sensibilités actuelles, de présenter la libéralisation de l'avortement comme un moyen de rendre meilleur le sort réservé aux femmes. Une fausse conception de la condition féminine lie avortement et libération de la femme. La libération physique et morale de la femme doit se réaliser, mais elle ne sera ni réelle ni authentique si on l'obtient au détriment d'un autre être humain: l'enfant à naître.

Un des grands défis de notre société sera de promouvoir l'égalité, de droit et de fait, des hommes et des femmes. Mais quelle justice sera faite aux femmes si elle doit se réaliser aux dépens d'une autre personne? La justice ne peut être le fruit ni de l'oppression ni de l'injustice. Si l'on affirme que «la femme a droit sur son corps», il faut affirmer en même temps que l'enfant à naître a également droit à la vie. Cet enfant à naître n'est pas un morceau du corps de sa mère: il est un être humain tout à fait distinct d'elle, qui a son autonomie génétique, même s'il dépend de sa mère pour sa nourriture et son habitat.

D'ailleurs, un nombre de plus en plus grand de femmes prennent conscience que la pseudo-libération ou libéralisation sexuelle se fait à leur détriment. Elles sont encore à peu près les seuls sujets d'expérience de la recherche en matière de contraception, elles seules subissent les inconvénients sérieux des moyens chimiques et mécaniques des méthodes contraceptives. Et elles sont seules, la plupart du temps, à supporter les difficultés dont on voudrait que la solution soit l'avortement sans qu'on se préoccupe des traumatismes physiques et psychologiques qu'elles ont à subir. La solution de l'avortement force la femme à en assumer encore les conséquences, tandis que son partenaire peut se réfugier dans une facile irresponsabilité.

Il nous semble qu'un effort considérable doit être fait pour éduquer jeunes gens et jeunes filles à la responsabilité dans leur comportement sexuel. Ce sujet fait partie de l'éducation aux valeurs, nouvelles et anciennes, dont la famille et l'école ne peuvent se désintéresser si nous voulons bâtir une société solide, capable de résister à toutes les secousses. C'est dans ce cadre que doit se situer l'éducation sexuelle. Plus qu'une simple transmission de connaissances, elle se caractérise par la référence à un ensemble de valeurs sans lesquelles il ne peut être question de comportements sexuels responsables.

Sur le plan de l'éducation à une vie sexuelle intégrée et responsable, nous croyons que les divers organismes gouvernementaux et les milieux de santé en général devraient encourager la promotion du planning familial naturel. Ces approches se présentent aujourd'hui comme aussi efficaces que les moyens artificiels de contrôle des naissances. Mais il y a plus important que le point de vue de l'efficacité reconnue: nous retrouvons chez les couples et les femmes qui vivent selon ces orientations, et qui en font la promotion, un souci évident de développement humain.

En effet, l'intégration des exigences du corps fait prendre conscience de sa propre personne, de l'autre, et de la place de l'être humain dans l'environnement. D'un point de vue écologique, si justement répandu de nos jours, le planning familial naturel compte parmi les démarches qui, dans un esprit de prévention, s'opposent au recours abusif de moyens étrangers dans des organismes en santé. Nous savons que les jeunes couples en particulier sont de plus en plus sensibles à cette façon de voir les choses. Il y a là un signe d'espoir pour l'avenir.

À ce sujet, l'homme doit se rappeler que l'avortement n'est pas un problème uniquement pour la femme. C'est le couple qui est en cause et l'homme fait trop souvent preuve d'égoïsme et d'irresponsabilité, tant dans son approche de la femme que dans ses exigences et ses comportements. Les initiatives qu'il prend en matière de relations sexuelles, lorsqu'elles ne sont inspirées que par la satisfaction de ses impulsions, le conduisent presque inévitablement à se désintéresser des conséquences de ses actes et à laisser sa compagne se débrouiller seule avec une grossesse non désirée. Un tel comportement, déjà source d'indignation, amorce une chaîne d'injustice.

Mais au-delà des comportements individuels, il faut revenir à notre projet de société. Notre gouvernement doit prendre conscience qu'un projet de société, ça se réalise avec une population qui se renouvelle. Or, l'on sait qu'avec le taux actuel des naissances, tel n'est pas le cas au Québec. Il y a de quoi douter du sérieux de notre projet de société.

Assurément, moins de couples seraient tentés de recourir à l'avortement si des programmes d'habitation étaient pensés davantage pour les familles que pour les couples ou les célibataires. On le fait pour les vieillards, et il faut s'en réjouir; pourquoi n'essayerait-on pas d'aider les jeunes parents à accueillir la vie d'un nouveau-né? Heureusement une loi récente tente de corriger cette situation et facilite l'accès à la propriété. C'est, semble-t-il, un pas dans la bonne direction.

Dans la même ligne d'action, et malgré les inconvénients de tels régimes, il faut poursuivre l'amélioration des congés de maternité et la mise en place des services de garderie. Plus encore, nous sommes conviés à un effort de créativité pour réussir la délicate harmonisation des tâches professionnelles et des responsabilités familiales, défi qui concerne autant l'homme que la femme à l'intérieur du foyer. Gouvernants, syndiqués et employeurs ont encore beaucoup à faire pour trouver — non des palliatifs — mais les vraies solutions aux nouveaux problèmes créés, pour les époux et les enfants, par l'entrée légitime de la femme sur le marché du travail.

L'acceptation du travail à temps partiel, par exemple, serait de la part des employeurs (gouvernement compris) et des syndicats une façon très concrète de rendre plus facile l'accueil de nouvelles vies.

Ces programmes exigeront plus d'imagination créatrice et coûteront plus cher que la mise en branle et le maintien des cliniques d'avortement. La population ne doit cependant pas craindre d'accorder son appui à toute mesure d'ordre public qui améliore les conditions actuelles d'accueil à la vie et qui assure une meilleure répartition des richesses de notre pays.

Il se rencontrera toujours des femmes en difficulté devant une grossesse. Jamais les grandes mesures sociales ne remplaceront le service personnel auprès de celles à qui on présente l'avortement comme la solution. À ce propos, nous invitons instamment toutes nos communautés, paroissiales et autres, tous les chrétiens, tous nos concitoyens, à ouvrir leur coeur et à prodiguer les trésors de leur bienveillante sollicitude à ces femmes qui la plupart du temps, sont seules et désemparées. Les statistiques de 1979 nous indiquent, en effet, que 64% des avortements au Québec ont été pratiqués sur des célibataires, et que 20 000 des 65 000 femmes qui ont subi un tel avortement «légal» étaient âgées de moins de vingt ans. Un peu de prévenance affectueuse, une oreille attentive et sympathique, quelques secours spirituels et matériels, voilà tout ce qui, parfois, est nécessaire non seulement pour sauver la vie d'un enfant, mais pour aider une femme à transformer un événement qu'elle considère comme une épreuve en une étape positive de sa vie.

Nous sommes persuadés qu'un très grand nombre de femmes seraient prêtes à mener à terme leur grossesse si elles recevaient de leur entourage un minimum d'encouragement et d'aide tangible; par exemple, si on leur offrait de l'aide pour rendre leur enfant à terme, pour en prendre soin ou pour lui trouver des parents adoptifs si elles le préfèrent.

Certains téléromans et diverses réflexions véhiculés par les médias donnent de la venue d'un nouvel enfant dans une famille, une image qui ne favorise pas l'accueil à la vie. Il ne s'agit pas d'être des natalistes à tout prix et sans discernement; mais il s'agit au moins d'être vrais et positifs devant la vie. Or, le don de la vie n'est pas une catastrophe pour un peuple, ni pour une famille; il est un signe de santé et d'avenir et la manifestation d'une grandeur d'âme certaine. Par contre, refuser la vie au point où un peuple ne se renouvelle même plus, c'est accepter de se vouer à la décrépitude et, pour les croyants, c'est nier dans la pratique que la vie est un don de Dieu.

Ce message ne veut en aucune façon se prononcer sur la moralité subjective des personnes en cause. Qui peut juger ses frères ou ses soeurs? Nous continuons cependant de dire qu'objectivement l'avortement direct est un grand mal, réprouvé par la loi divine elle-même. Ce message est un pressant appel en faveur de la vie, en faveur de celles qui sont aux prises avec une grossesse qu'elles ne désirent pas, un appel lancé à toute notre société qui, soumise au matérialisme ambiant, ne voit plus où se trouve la vie et se montre sans espérance devant l'avenir.

Plus encore, nous tenons à faire prendre conscience à nos lecteurs que notre option prend ses racines dans une tradition qui est peut-être la plus forte et la plus consistante de l'histoire de l'humanité, la tradition judéo-chrétienne. La vie y figure parmi les valeurs essentielles à défendre. Le «Tu ne tueras pas» évoque, au premier chef, un Dieu créateur, donneur de vie, qui aime chacun d'un amour unique et qui nous invite à en faire autant. Le respect et l'amour de la vie sont demeurés des valeurs à promouvoir dans toute l'histoire du peuple de l'Ancienne Alliance.

Quand arrive Jésus, il reprend cet enseignement et il l'explicite d'une façon pressante en faveur des pauvres, des petits, des démunis de toutes sortes. L'enfant à naître, menacé par l'avortement, est l'un de ces petits, la femme à qui on présente l'avortement comme une solution est l'une de ces personnes en difficulté à qui nous devons porter secours. On comprendra que, disciples de Jésus, nous ne pouvons être qu'en faveur de la vie.

Ce plaidoyer, nous le présentons d'abord comme citoyens, parce que nous sommes partie prenante de ce qui se passe au Québec. Nous formulons aussi cet appel à titre d'évêques, parce que notre mission de pasteurs nous incite à être attentifs aux projets et aux problèmes de la population pour rappeler à celle-ci l'espérance de l'Évangile mais aussi ses exigences.

Serrement budgétaire et serment d'Hippocrate

par Jean-Paul Desbiens

IL ne sera pas dit que je cogne toujours sur le même clou. À plusieurs reprises, ici même, j'ai dénoncé la grève ou le harcèlement dans les hôpitaux quand c'était le fait des syndicats. On sait que les médecins aussi sont bien capables de prendre les malades en otages. Leur geste est encore plus odieux que celui des syndicats. Et pour plusieurs raisons.

1) *Le mépris du serment:* Les médecins ont prêté serment, un serment d'un type particulier. On l'appelle le serment d'Hippocrate. Il consiste à placer la vie humaine au-dessus de tout. J'ignore si le serment en question fait l'objet d'une cérémonie particulière, mais il est sûr qu'il fait partie intégrante de la confiance des gens dans le médecin.

Je songe ici au serment des contrôleurs aériens aux USA. *Time magazine* en a reproduit le texte. Le président américain s'est appuyé là-dessus pour les congédier. Il a bien fait.

On ne peut pas congédier les médecins. On ne peut plus congédier personne, à moins de fermer l'usine ou la planète. C'est bien pour ça que la grève est un instrument dépassé. Mais revenons aux médecins.

2) *Le caractère particulier de leur savoir:* Nous avons besoin des médecins. La santé, c'est tout ce qu'il nous reste de morale collective. Même les évêques se penchent sur l'environnement. Ils étaient moins pressés de se pencher sur les grèves dans les hôpitaux. La préoccupation de l'environnement est une mode de riches.

La santé est une espèce d'absolu. Les médecins en sont les gardiens ou les restaurateurs. Et, de plus, on a toujours besoin d'eux sous l'urgence. On peut faire des réserves de farine ou de carottes. Mais on n'a jamais de réserve de santé quand l'appendice crève, ou que le Québécois se présente le bassin en tête, ou que le 3e disque lombaire sort de la colonne.

Le discours papelard des représentants médicaux m'écoeure: «On est toujours là pour les services essentiels.» Rodrigue ou l'heureusement feu Picard tiennent le même discours. On ne veut plus entendre parler des services essentiels. Ils le sont tous, dans un hôpital, ou bien alors, il y a longtemps qu'on fourre le monde.

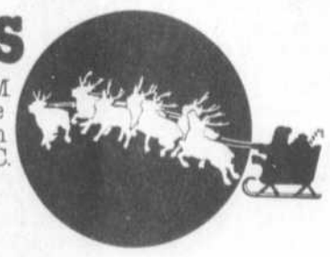
Le médecin est celui qui sait. C'est le seul homme qui soit incontesté ces années-ci. Le Pape est contesté; Ryan est contesté, mais le médecin sait. Il détient une espèce de pouvoir absolu sur les individus. Mon drapeau, c'est ma peau. Quand je cherche mon souffle, la constitution et les Inuits m'indifférent. Quand on «m'endort», je livre ma vie, ma langue avec. Je veux être sûr. Sûr qu'il y a quelqu'un qui sait, et que ce quelqu'un ne bourasse pas.

3) *Ils ne font pas pitié:* Je veux tout à fait que les médecins soient bien rémunérés. Même très bien. Cela ne me scandalise aucunement. Je sais qu'ils ont fait de longues études. Moi aussi, j'en ai fait de longues études. C'était pas dans une ligne payante, mais c'était mon choix, comme le leur était le leur. De toute façon, étudier longtemps, c'est une grâce. Une grâce assurée par d'autres, au fond, bien au fond. Et qui augmente la substance de celui qui les a faites. Il vaut quand même mieux avoir étudié de 18 à 35 ans que d'avoir vendu des patates chips durant la même période.

Et puis, avec 50,000$ net par année, on peut s'arracher la vie.

4) *La cause du malaise:* La cause du malaise, c'est l'État. D'une bouche, il nous fait accroire que nous avons des

Suite à la page 14

Un joyeux merci
à notre merveilleux
MILLION
d'auditeurs
Une fois de plus les sondages BBM automne 81 confirment que vous êtes toujours plus d'un million à écouter CKAC.


CKAC 73
à l'écoute de son public depuis 1922

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

dernier était toujours dans une phase de profonde réflexion et que tout pouvait encore survenir.

Ce qui semble certain de toutes façons, c'est que les ministres prennent l'affaire suffisamment au sérieux pour sentir le besoin de communiquer publiquement leur appui à leur chef.

Aujourd'hui, le caucus des députés péquistes se réunit et on peut présumer que son président, M. Guy Chevrette, fera une déclaration similaire en fin de journée. Quant à M. Lévesque, on sait qu'il fera connaître sa décision au cours de la fin de la semaine, au moment d'une réunion de l'exécutif du parti.

Hier, le premier ministre n'a pas du tout abordé publiquement cette question. Il n'en a pas parlé, ni à l'Assemblée nationale ni ailleurs. Hier soir, par contre, il participait à Québec au lancement d'un ouvrage sur l'histoire de la Gaspésie.

Pour l'heure, nul ne peut prédire avec certitude ce que fera le premier ministre et il semble bien qu'il ne le sait pas lui-même. Certes, dans les milieux politiques, on continue de croire et d'espérer pour certains, que M. Lévesque restera à son poste mais, depuis quelques heures, le doute a gagné plusieurs esprits et nul ne se sent très rassuré par les propos tenus par M. Morin au nom de tous ses collègues.

Plus tôt dans la journée, plusieurs ministres et députés du Parti québécois avaient accordé sur une base individuelle leur appui à leur chef.

Le ministre d'État du développement social, M. Denis Lazure, a réagi tôt hier matin en faisant parvenir à M. Lévesque un télégramme d'appui et de solidarité. Le ministre a affirmé, dans ce télégramme, qu'il partageait les options fondamentales de M. Lévesque et lui a demandé de rester à son poste.

Quelques heures plus tard, c'était au tour du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre à agir de la sorte. Actuellement en congé de maladie, M. Pierre Marois est sorti de sa retraite pour afficher publiquement son attachement à M. Lévesque et à ses idées.

Le ministre a même indiqué qu'il quittera lui aussi le PQ si le chef venait à partir. «Si René Lévesque décidait de quitter dans ces conditions le Parti québécois, qu'il soit bien clair qu'il ne partirait pas seul», a-t-il dit.

M. Marois a sévèrement attaqué les décisions prises en fin de semaine au congrès du parti et a invité ceux qui ne partagent pas l'option de la souveraineté-association à quitter le PQ pour fonder leur propre parti, à l'image de ce qu'a fait M. Lévesque lorsqu'il a quitté le PLQ, en 1963.

Le ministre a également blâmé ceux qui ont ovationné l'ex-felquiste Jacques Rose dans les dernières minutes du congrès et a rappelé que le PQ s'était toujours dissocié de l'activité terroriste.

Un autre appui majeur est venu du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui a indiqué dans un bref communiqué que les Québécois ont besoin de M. Lévesque et qu'il doit donc conserver son poste.

Cet appui individuel de M. Laurin est capital à cause de l'estime que lui porte M. Lévesque ainsi que du prestige dont il jouit auprès de tous ses collègues du cabinet et du caucus. M. Laurin a d'ailleurs été un des rares ministres à rencontrer privément hier M. Lévesque.

Au surplus, le ministre de l'Éducation est reconnu comme une figure dominante de la région Montréal-Centre, celle-là même qui a défendu avec acharnement les orientations adoptées en fin de semaine. Il est clair que, pour ce qui est de la suite à donner à ces propositions, l'opinion de M. Laurin sera déterminante auprès des délégués de cette région.

D'autres ministres, tels MM. Marcel Léger, Yves Duhaime, et François Gendron ont également fait savoir qu'ils avaient individuellement réconforté M. Lévesque et pris position en sa faveur.

Certains députés ont fait de même. Ainsi, à titre individuel, les députés Michel Leduc (Fabre) René Blouin (Rousseau) et Jean-Pierre Charbonneau (Verchères) ont fait parvenir des télégrammes d'appui au premier ministre.

M. Charbonneau a même cru bien d'y aller d'une longue lettre d'une douzaine de pages où il démontre que l'option de la souveraineté-association est la seule que puissent accepter les Québécois qui, selon lui, vont toujours rejeter l'indépendance pure et simple.

Signalant les progrès réalisés par cette option au cours des dix dernières années, M. Charbonneau affirme qu'il reste maintenant à convaincre les nationalistes de 45 ans et plus et que dans cette perspective, il ne s'agit surtout pas de radicaliser le discours du parti.

Le député s'en prend également à ceux qui croient que le PQ pourra engager l'accession à l'indépendance sans l'appui d'une majorité absolue des électeurs. Selon lui, cette idée est à la fois utopique et antidémocratique.

Il conclut en demandant à M. Lévesque de demeurer à son poste et l'assure qu'il se battra jusqu'au bout pour défendre leurs idées communes. Il indique aussi que si M. Lévesque s'en va, il pourrait bien partir lui aussi.

Enfin d'autres députés, et notamment ceux de la Rive-Sud de Montréal (qui représentent une dizaine de comtés) se sont réunis et ont envoyé un télégramme d'appui à M. Lévesque. Ces députés sont MM. Roland Duseault (Châteauguay), Roger Paré (Shefford), Luc Tremblay (Chambly), Laurent Lavigne (Beauharnois), Jacques Beauséjour (Iberville), David Payne (Vachon), Maurice Dupré (Saint-Hyacinthe), Jérôme Proulx (Saint-Jean) et Maurice Martel (Richelieu).

D'autre part, les exécutifs péquistes des 17 comtés de la région de Québec ont également fait savoir leur appui à M. Lévesque et ont indiqué qu'ils étaient prêts à revenir sur les décisions du week-end.

Pour sa part, le président du PQ de la région sud de Montréal, M. Marc Monté, a fait de même en indiquant qu'il réunira aujourd'hui les exécutifs des 17 comtés de sa région.

Plusieurs comtés ont également exprimé leur appui sur une base individuelle. Ce sont les comtés de Louis-Hébert, Shefford, Taillon, Chomedey et Sauvé.

◆ Évêques

de quoi douter du sérieux du projet de société du Québec si le gouvernement se contente du taux actuel des naissances. Ils souhaitent que des mesures sociales concrètes soient mises en place: programmes d'habitation pensés en fonction des familles, amélioration des congés de maternité, mise en place de services de garderie, effort d'harmonisation des tâches professionnelles et des responsabilités familiales, acceptation du travail à temps partiel.

En 1979, constatent-ils, 64% des avortements au Québec ont été pratiqués sur des célibataires et 20,000 des 65,000 avortements ont été pratiqués sur des femmes de moins de 20 ans. Les évêques invitent donc communautés et individus à accueillir ces femmes en difficultés. «Il ne s'agit pas d'être des natalistes à tout prix et sans discernement; mais il s'agit au moins d'être vrais et positifs devant la vie. Or, le don de la vie n'est pas une catastrophe pour un peuple...»

D'autre part, un groupe d'associations de femmes parmi lesquelles on compte la Fédération du Québec pour le planning des naissances, La vie en rose, la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, un groupe de Montréal de l'Autre parole, ont, dans un immeuble voisin dénoncé, une heure après sa présentation, ce discours jugé «éminemment politique»: les évêques «savent très bien que c'est leur prestige et leur statut d'évêques qui donnent tout son poids à leur message.»

On a reproché aux évêques de dresser en absolus des principes et des normes: «Nous, en tant que femmes conscientes des multiples dimensions de notre réalité quotidienne, désirons partir de la vie pour parler de la vie.» La dénonciation a été vigoureuse: on a invité les évêques à passer «des principes à la pratique». Donner la vie, a-t-on affirmé, «est un processus qui ne peut être réduit à la seule conception» et ce qu'on réclame, c'est «de toujours pouvoir décider de la naissance d'un enfant.» On s'est inscrit en faux contre l'affirmation des évêques qui y voient une «solution de facilité».

«Lutter pour l'avortement libre et gratuit, c'est lutter pour une véritable qualité de la vie... Nous aimons suffisamment la vie pour refuser qu'elle advienne dans n'importe quelle condition, à n'importe quel prix». En affirmant qu'il suffit d'une oreille attentive et sympathique et de quelques secours spirituels «pour aider une adolescente à traverser les vingt prochaines années de sa vie avec un enfant, les évêques, selon ces femmes témoignent de leur ingorance face à la réalité.»

Le discours des évêques a été perçu comme «spécieux»: «Les évêques savent se montrer fort sympathiques à l'instauration de meilleures conditions de travail et de vie. Mais, concrètement, que font-ils? Où sont-ils dans la lutte pour un monde égalitaire? Ils sont absents.» En choisissant d'intervenir par un texte, on estime qu'ils refusent de s'engager. On voudrait que l'Église investisse davantage d'énergies pour revendiquer les mesures sociales dont elle reconnait la nécessité.

«Il n'en coûte pas cher aux évêques de centrer toute leur attention sur le foetus» et de placer tous les avortements sur un même pied, a-t-on affirmé. «Il n'en coûte rien non plus de faire de pieux appels à la responsabilité dans le comportement sexuel» alors que leur attitude rigide en matière de sexualité, d'éducation sexuelle et de contraception a «contribué à augmenter le nombre de risques mal calculés.»

Les femmes soulignent encore que «la sexualité comme dimension intégrée de la personne est dramatiquement absente du message épiscopal. «Parce qu'il ne brandit que des principes, il ne saurait «avoir la valeur d'un discours éthique», a-t-on déclaré. La revendication de ces femmes fait référence aux valeurs d'autonomie, de lucidité et de responsabilité. Fidèles à la théologie de Thomas d'Aquin et de Vatican II, elles ont conclu: «Aucune autorité (civile ou religieuse) ne peut se substituer au jugement de la conscience individuelle, seule pleinement responsable et capable d'apprécier les données complexes qui caractérisent une situation donnée.»

◆ Associations

Johnston, était l'un des membres du comité qui avait rédigé ce rapport.

Aux Communes, à la suite de cette conférence de presse, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a refusé de considérer l'hypothèse que le Canada était engagé dans une récession.

Aux députés de l'opposition qui demandaient si le gouvernement allait corriger son budget et de quelle façon il le ferait, le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bussières, a répondu avec diplomatie: «Je ne peux indiquer quand et comment le ministre des Finances décidera de donner le résultat de ses réflexions aux diverses mesures budgétaires. Comme on connait la prudence et le sens parlementaire du ministre des Finances, il est certain que ces mesures seront données à temps et de façon appropriée.»

Ce sont, bien sûr, des réponses qui ont laissé les députés de l'opposition sur leur appétit. Pour sa part M. MacEachen, qui était absent des Communes hier, se contente de dire depuis la présentation de son budget le 12 novembre que la critique découle d'une mauvaise information et aussi d'exagérations.

M. John Bulloch, président de la Fédération des entreprises indépendantes, a déclaré avant d'aller rencontrer M. MacEachen hier que la portée du budget est si vaste que le gouvernement risque de commettre les erreurs de 1971 avec la réforme fiscale.

Le budget, qui a été accepté en principe par les Communes lors d'un vote mardi soir, n'en continue donc pas moins de susciter de nombreuses critiques.

En privé, il se trouve des députés libéraux pour dire qu'ils n'ont jamais vu un budget susciter autant de réactions négatives. Certains, qui disent bien connaître M.MacEachen, soutiennent que le ministre des Finances est un homme têtu; ces personnes ne s'attendent pas à des changements prochains et importants au budget.

D'autre part, le Conference Board, dans un rapport rendu public à Ottawa, signale un fléchissement dramatique de la confiance du monde des affaires.

Cet organisme privé, financé par le monde des affaires, les organisations ouvrières, le gouvernement fédéral et divers autres organismes, a récemment fait enquête auprès des principaux dirigeants d'entreprise du pays. Il a découvert que le nombre de ceux qui estiment que l'époque actuelle se prête bien aux investissements est tombé à 15.5% durant le quatrième trimestre de l'année, contre 16.5% durant le troisième trimestre: c'est là le plus bas niveau de confiance atteint depuis que de telles enquêtes ont été entreprises, en 1977.

Par ailleurs, 44.5% des personnes interrogées prévoient que l'état de l'économie canadienne empirera au cours des prochains mois. Lors du recensement précédent, les pessimistes formaient 40% des hommes d'affaires interrogés.

D'autre part, la proportion de ceux qui prévoient que le chômage sera plus élevé dans six mois a augmenté de 44.5 à 59% entre le troisième et le quatrième trimestre. Durant la même période, le nombre de ceux qui prévoient une baisse en valeur de leurs ventes a grimpé de 12 à 18.5%.

Une des causes de la hausse du taux de chômage réside dans un fléchissement des investissements. Or, l'enquête du Conference Board a permis de constater que 26.5% des dirigeants d'entreprises estiment que leurs dépenses en investissements baisseront au cours des six prochains mois, alors qu'ils n'étaient que 17% à penser ainsi durant le troisième trimestre de 1981.

Les hauts taux d'intérêt, la faiblesse de la demande au niveau des marchés et les politiques gouvernementales sont considérés par les personnes interrogées comme les principaux obstacles à un regain d'activité au niveau du capital d'investissements.

En revanche, la majorité des chefs d'entreprises prévoient que l'inflation demeurera stable ou modérée au cours des six prochains mois. Seulement 12% d'entre eux craignent qu'elle ne s'accélère, alors que leur nombre était de 41% lors de l'enquête précédente.

Un nombre croissant d'hommes d'affaires estiment également que leurs coûts de main-d'oeuvre, à l'unité produite, s'accroîtra plus lentement que par le passé.

◆ Pays

tions inhumaines, des mauvais traitements, des sentences à mort ou des exécutions ont été pratiquées; mais ce n'est pas parce qu'un pays ne figure pas dans la liste que son dossier est sans tache a précisé M. Hétu, c'est plus probable qu'Amnistie n'a pu amasser au cours de l'année une documentation suffisamment détaillée à son endroit. Amnistie vise à faire libérer des prisonniers d'opinion mais aussi travaille pour faire abolir la torture sous toutes ses formes ainsi que la peine de mort. Le Canada ne figure pas sur les listes d'Amnistie depuis 1977 mais des dossiers sont ouverts sur certaines conditions de détention dans les pénitenciers à sécurité maximale, sur les libérations conditionnelles non accordées à des prisonniers qui y auraient droit, sur le refoulement de réfugiés, sur des mauvais traitements infligés par des policiers à des détenus, etc.

Amnistie Internationale compte 10,000 membres au Canada dont 3,800 composent la section francophone. Trente groupes (neuf sont présentement en formation) au Canada français ont «adopté» les cas de 90 prisonniers d'opinion au cours de l'année. «Si on compte toutes les actions urgentes qui s'ajoutent à ces dossiers, a expliqué M. François Martin, les membres francophones sont intervenus dans plus de 200 cas». Une action urgente est appelée dans tous les cas où il est connu qu'un prisonnier est soumis à la torture, est malade ou mourant par suite de conditions déplorables de détention ou est sur le point d'être exécuté.

Le secrétariat londonien d'AI lance alors un appel à tous pour concentrer les efforts des groupes sur ces cas. Des groupes de médecins ou de juristes des sections nationales là où ils existent, sont souvent mis à contribution lors de ces actions urgentes.

De plus, il est de «routine quotidienne» pour Amnistie de faire des pressions auprès des gouvernements, des diplomates, des représentants des pays aux Nations unies (où AI a un bureau de liaison) pour infléchir des politiques intérieures ou étrangères préjudiciables au respect des droits humains. C'est ainsi qu'Amnistie a été appelée à témoigner devant le sous-comité de l'Amérique latine et des antilles (du Comité permanent des Affaires étrangères et de la Défense nationale des Communes à Ottawa) qui a tenu une trentaine d'audiences publiques l'été dernier et qui doit soumettre son rapport intérimaire au Parlement la semaine prochaine, Son mandat était d'évaluer tous les aspects des relations entre le Canada et les pays de l'Amérique du Sud et des Caraïbes.

Amnistie fait présentement et au cours des prochains mois une campagne d'information sur le cas des «disparitions» dans le monde, qui sont, a précisé Mme Kagel, l'une des façons les plus courantes d'éliminer toutes les formes d'opposition ou de dissidence dans un nombre grandissant de pays. Ces personnes, a expliqué Mme Kagel, sont le plus souvent enlevées avec la complicité des gouvernements ou de ses forces de l'ordre, sans qu'aucun renseignement ne soit jamais donné de leur sort ou du lieu où elles sont détenues. Les gouvernements ne reconnaissent que très rarement qu'elles sont ou ont été détenues et n'hésitent pas maintenant à effectuer des disparitions «à la deuxième puissance», c'est-à-dire à faire disparaître les personnes qui enquêtent sur des personnes elles-mêmes disparues. Les Nations unies ont reconnu l'ampleur de ce problème et ont organisé des missions internationales qui ont réussi à faire libérer ou retracer quelques «disparus».

AI à Montréal organisera un séminaire les 5 et 6 mars sur le cas des disparitions et espère faire témoigner d'ex-grands «disparus», notamment le journaliste argentin, M. Jacobo Timmerman, selon les voeux de son organisateur, M. Gabriel Regalet.

◆ Chrétien

sera prononcé.

La reine s'est dit «très enchantée» d'apprendre que le Québec avait consenti à ce que M. Chrétien a qualifié les quatre-cinquièmes du projet constitutionnel découlant de plus d'un an de discussions fédérales-provinciales.

La reine n'a toutefois pas fait part de son inquiétude du fait que le Québec soit la seule province qui n'ait pas signé l'accord du 5 novembre.

«Elle ne prononoe pas de jugements politiques», a dit M. Chrétien.

Avant de rencontrer la reine, M. Chrétien s'est entretenu de la procédure d'approbation de la résolution par le Parlement de Westminster avec M. Francis Pym, leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Au cours d'une conférence de presse tenue à la Maison du Canada, M. Chrétien a indiqué avoir reçu de M. Pym l'assurance que ce texte serait présenté en première lecture à la Chambre des communes avant Noël et que la deuxième lecture — la plus importante — aurait lieu au début de l'année prochaine. «Je pense que le gouvernement britannique procédera avec la plus grande diligence possible», a ajouté le ministre de la Justice, précisant qu'Ottawa n'avait fixé aucune date limite pour l'approbation de cette loi.

«C'est un grand jour pour le Canada, a déclaré M. Chrétien, car cela fait 54 ans que nous nous battons pour obtenir le rapatriement de notre constitution.»

De son côté le Foreign Office a «noté avec plaisir que les résolutions regroupant les propositions constitutionnelles canadiennes étaient arrivées au Royaume-Uni mercredi matin.»

M. Chrétien a repoussé les objections de la province de Québec qui s'est prononcée contre le projet constitutionnel fédéral. Il a souligné que, «selon les sondages, 90% des Québécois étaient favorables au rapatriement de la constitution,» Il s'est d'autre part fait remettre une «déclaration» des tribus indiennes du Canada demandant la reconnaissance par la nouvelle constitution des traités signés au XVIIIe siècle entre les chefs indiens et les représentants de la couronne britannique.

M. Chrétien a également assuré que son gouvernement était «prêt à se montrer accommodant» à l'égard des points de droits jugés inacceptables par le gouvernement de M. René Lévesque. Ces questions «sont toujours ouvertes à la discussion», a-t-il déclaré.

Interrogé sur ses ambitions politiques après les spéculations selon lesquelles il aspirait à succéder à M. Pierre Elliott Trudeau à la tête du Parti libéral et du gouvernement fédéral, M. Chrétien a répondu par une boutade. «Il est imprudent de prévoir la date de la retraite de M. Trudeau et je n'ai pas l'intention de lui demander la date», a-t-il déclaré en souriant.

Cependant, à bord de l'avion des Forces armées qui le conduisait d'Ottawa à Londres, M. Chrétien a affirmé qu'il n'est toutefois pas «plus pressé que ça d'être le boss.»

Dans une conversation à bâtons rompus qui a porté sur la retraite prévue du premier ministre Trudeau, M. Chrétien a malgré tout admis qu'il songeait à briguer le leadership libéral fédéral, malgré la tradition d'alternance entre leaders francophone et anglophone au sein de ce parti.

C'est là une tradition qui, selon le ministre de la Justice, n'est pas inscrite dans le granit.

«Ne devrions-nous pas choisir le meilleur homme?» a-t-il demandé. «Croyez-vous que Trudeau ait été élu parce qu'il était francophone?»

M. Chrétien a dit qu'il est populaire parmi les libéraux parce qu'il n'est pas considéré comme un élément du «triangle Toronto-Ottawa-Montréal» qui domine le parti.

Étant le 18e enfant d'un ouvrier de Shawinigan, le ministre de 47 ans se considère comme un «gars ordinaire» qui sait comment faire appel aux électeurs.

Homme d'origine modeste, M. Chrétien se croit différent de M. Trudeau, qui est le fils d'un millionnaire de Montréal.

«M. Trudeau et moi-même sommes si différents que nous nous complétons.»

Par exemple, durant le long débat constitutionnel à travers le pays, les hommes politiques provinciaux estimaient devoir être plus prudents lorsqu'ils côtoyaient M. Trudeau que son ministre de la Justice.

Et, en fin de comptes, ce fut M. Chrétien et ses confrères de l'Ontario et de la Saskatchewan qui ont concrétisé le compromis qui a rapidement donné lieu à une nouvelle constitution pour le Canada.

Le rapatriement de la constitution devant normalement se produire d'ici à quelques mois, les observateurs de la scène politique fédérale prévoient que M. Trudeau prendra bientôt sa retraite.

Le premier ministre n'a pas dit quand il résignerait son poste et M. Chrétien insiste pour dire qu'il «ne fait pas campagne». Il estime toutefois que le Parti libéral doit demeurer puissant, de là le raisonnement qu'il a tenu dans son voyage au-dessus de l'Atlantique.

«Je crois qu'il est extrêmement important que le Canadiens français comptent sur des hommes politiques d'expérience au niveau fédéral», a dit M. Chrétien en commentant son avenir. «Vous ne fabriquez pas un homme d'expérience en une nuit. Je suis un des privilégiés qui a accédé au Conseil des ministres à un jeune âge.»

M. Chrétien fut pour la première fois élu aux Communes, dans la circonscription de Saint-Maurice, en 1963. Quatre ans plus tard, le premier ministre Lester Pearson le retirait de l'arrière-ban pour l'admettre dans son cabinet. Il y siège depuis lors.

Cette homme qui a déjà dit vouloir vivre «une vie bien remplie» maintient qu'il possède l'énergie, la vigueur et l'appui de sa famille pour poursuivre sa difficile vie d'homme politique.

«J'ai une très bonne épouse», affirme-t-il de sa femme, Aline, qui l'accompagnait dans ce voyage. «Elles est une bonne critique».

D'autre part, les Indiens du Canada ont échoué hier dans leur première tentative devant les tribunaux britanniques pour faire admettre en haut lieu que la Grande-Bretagne est toujours la gardienne des traités et des droits des autochtones.

Le juge Harry Woolf, de la division de la Cour du banc de la reine de la haute cour a refusé à l'Association des Indiens de l'Alberta la permission de se présenter devant ce même tribunal pour contester le point de vue officiel — partagé par le Canada — voulant qu'aucun traité ne lie la Grande-Bretagne aux Indiens.

Les procureurs de l'Association des Indiens de l'Alberta ont aussitôt annoncé qu'ils en appelleraient vraisemtlablement de cette décision qui porte un dur coup aux espoirs des autochtones, selon qui la Grande-Bretagne pourrait être forcée à faire respecter leurs demandes pour que des modifications soient apportées à la résolution concernant le rapatriement de la constitution.

Selon le juge Harry Woolf, la position du gouvernement britannique sur cette question a été clairement définie le 25 juillet 1979 par lord Trefgarne, porte-parole du Foreign Office.

Entre autres choses, lord Trefgarne a dit que la tradition voulait que les amendements à la constitution canadienne — l'Acte de l'Amérique du Nord britannique — soient apportés par le Parlement britannique à la requête et avec le consentement du Canada, cette requête étant contenue dans une adresse à la couronne.

Lord Trefgarne avait ajouté que le Statut de Westminster établissait qu'aucune loi du Royaume-Uni pouvait s'appliquer aux dominions d'outre-mer tels que le Canada sans la requête et le consentement de ce dernier.

En même temps, un article du statut (de Westminster) réservait un rôle dévolu au Parlement britannique pour amender la constitution canadienne, mais il s'agissait «d'un rôle purement technique».

Le juge a soutenu que ces opinions résument la situation avec justesse et que les Indiens ne disposent pas d'une «cause discutable» en ce qui a trait à leurs prétentions, à savoir que c'est le gouvernement britannique plutôt que le gouvernement canadien qui est encore le gardien des traités signés avec les Indiens.

Même s'il en était venu à la conclusion que les Indiens disposaient d'une cause «prima facie», le juge a dit qu'il ne croit pas que la nature véritable de leur cause est du genre dans lequel les tribunaux britanniques devraient s'impliquer.

Il faudrait alors que les tribunaux déterminent «où finissent les obligations du gouvernement du Canada et où commencent les obligations du gouvernement du Royaume-Uni», a ajouté le magistrat.

La question de savoir quelles sont les obligations du gouvernement canadien et quelles sont celles du gouvernement du Royaume-Uni doit être tranchée par les gouvernements concernés eux-mêmes, de faire remarquer le juge Woolf.

Les tribunaux ne devraient donc pas intervenir. Heureusement, dans le cas qui nous préoccupe, les deux gouvernements concernés sont d'accord pour reconnaître que la responsabilité en ce qui a trait aux Indiens du Canada incombe au gouvernement d'Ottawa, a conclu le juge.

◆ Sakharov

reçu hier après-midi Liza Alexeyeva, Andrei Sakharov et sa femme ont aussitôt décidé de mettre fin à leur mouvement de protestation, ayant finalement obtenu satisfaction.

En faisant cette concession — geste humanitaire et politique — les autorités soviétiques ont oté à M. Andrei Sakharov et à sa femme toute raison de poursuivre leur grève de la faim entamée le 22 novembre, et très sensiblement dédramatisé l'affaire.

C'est un fonctionnaire du KGB qui a annoncé à la belle-fille du physicien qu'elle pourrait rejoindre son mari aux États-Unis et qu'en conséquence le couple Sakharov cessait sa grève de la faim.

Pour les stratèges du Kremlin, le «feu vert» donné à Liza Alexeyeva constitue en définitive la solution du moindre mal. Il est pourtant hautement significatif que ce geste ait été décidé sous une certaine pression internationale, ce qui n'est guère dans les habitudes des dirigeants soviétiques.

Trois considérations semblent avoir joué en faveur de ce dénouement:

— sortir d'une situation embarrassante, qui n'aurait fait que s'aggraver en prolongeant l'épreuve de force avec le couple Sakharov.

— couper court à la campagne d'hostilité à l'URSS, qui, sur ce terrain sensible des droits de l'homme, aurait pu prendre des proportions inquiétantes.

— dissiper toute méfiance à l'égard de la direction soviétique à un moment où elle renoue le dialogue avec les États-Unis sur le désarmement et tente de retrouver grâce auprès de l'Europe occidentale.

Au plan intérieur, les exemples passés ont montré que les Soviétiques n'ont jamais permis au phénomène de faire boule de neige. Telle que l'a présentée le journal gouvernemental les *Izvestia*, Liza Alexeyeva n'est en définitive qu'un «élément antisocial» qui s'en va.

En l'occurrence, le Kremlin a paré au plus pressé. Et, si l'on peut parler d'un premier et grand succès de l'aoadémicien exilé dans sa lutte, il importe de remarquer que le problème essentiel, lui, reste entier.

On en revient en quelque sorte au statu quo ante: Andrei Sakharov et sa femme, une fois remis de leurs privations, quitteront l'hôpital, lui pour sa résidence forcée de Gorki, elle pour reprendre ses navettes entre Moscou et Gorki.

Par ailleurs, le beau-fil d'Andrei Sakharov a mis en doute hier à Washington que ses parents aient interrompu leur grève de la faim, tout en se réjouissant de l'annonce de la décision soviétique d'octroi d'un visa d'émigration à son épouse.

«Ils ont disparu il y a une semaine et ils n'ont pas réapparu depuis», a déclaré M. Alexei Semionov, 25 ans, qu cours d'une conférence de presse au Capitole en présence d'une dizaine de membres du Congrès américain. Il a mis en doute l'information en provenance de Moscou selon laquelle les époux Sakharov auraient mis fin à leur grève de la faim commencée le 22 novembre.

«Ils avaient déclaré ne vouloir interrompre cette grève de la faim que si Liza Alekseieva avait reçu son visa. Ce n'est pas encore le cas», a-t-il ajouté. «Je doute que mes parents aient fait confiance aux promesses faites par le KGB (sécurité d'État). Ils voudront voir Liza Alekseyeva et entendre de sa bouche qu'elle a reçu son visa», a-t-il poursuivi.

M. Semionov a également suggéré que ses parents soient hospitalisés à Moscou au centre de soin de l'Académie des sciences.

Il a enfin indiqué que les autorités soviétiques avaient assorti l'octroi d'un visa «de conditions qui nous inquiètent».

«Il n'est pas encore temps de se réjouir, les Sakharov sont encore isolés de tout contact à Gorki», a par ailleurs déclaré le sénateur Paul Tsongas (démocrate - Massachusetts). Il a cependant qualifié l'annonce soviétique de «grand moment pour le mouvement dissident en URSS» et de «triomphe de l'esprit humain».

«Il s'agit d'une révision bienvenue de l'attitude soviétique sur ce genre de problème», a ajouté le sénateur Tsongas.

Le sénateur Edward Kennedy (démocrate - Massachusetts) a pour sa part appelé les autorités soviétiques «à faire tout leur possible pour expédier les questions administratives» et faciliter le départ d'URSS de Mme Alexeyeva. Il a également invité les dirigeants du Kremlin à prendre «les mesures appropriées pour rassurer le monde sur l'état de santé des époux Sakharov».

Les sénateurs Henry Jackson (démocrate — État de Washington) et Daniel Patrick Moynihan (démocrate — New York) ont de leur côté mis en garde contre un excès d'optimisme qui pourrait faire oublier l'exil du professeur Sakharov.

La Commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants a pour sa part adopté une résolution semblable à celle du Sénat du 24 novembre et appelé le Kremlin à accorder aux Sakharov le libre choix de leur résidence.

Le département d'État américain a accueilli avec une satisfaction prudente, hier à Bruxelles, les informations relatives à la nouvelle.

Le porte-parole du département d'État, M. Dean Fisher, a souligné lors d'une conférence de presse donnée à Bruxelles, que le département d'État américain, n'a encore reçu aucune information officielle à ce sujet.

«Nous espérons, a-t-il dit, que c'est vrai. Nous serons très soulagés si cela se révèle exact».

M. Fisher a fait cette déclaration à l'issue de l'entretien qu'a eu hier après-midi à Bruxelles M. Alexander Haig, secrétaire d'État américain, avec M. Philip Habib, émissaire spécial du président Reagan pour le Proche-Orient, qui lui a fait un rapport de sa récente mission dans la région.

«C'est une grande joie mais nous espérons que ces informations sont exactes», a déclaré hier à Strasbourg Edward Koutznezov qui participait avec Alexandre Guinzbourg, Vladimir Maximov et Vladimir Boukovsky à un forum sur les droits de l'homme.

Le dissident a ajouté qu'il n'y avait pas de témoignage direct: «Il n'est pas exclu que ce soit de la désinformation qui vise à relâcher les efforts de l'Occident. Le cas de Sakharov n'est pas résolu», a-t-il conclu.

◆ Serrement

Suite de la page 13

droits, rien que des droits. De l'autre bouche, il multiplie les règlements, les conventions aberrantes, les contrôles maniaques.

Chaque fois que je me suis présenté dans les hôpitaux, ces dernières années (et ici je précise que ce n'était pas, grâce à Dieu, pour mes propres besoins; je précise la chose afin de n'avoir point l'air de plaider ma cause), chaque fois, donc, ça m'a toujours paru le bordel. C'est plein de planqués qui ne font rien, qui vous bourrasse, qui vous font attendre pour rien, qui se font du café. Et on vous convoque pour 08:30, c'est régulier. J'entendais, l'autre jour dans une salle d'une clinique externe, une «bénéficiaire» dire à sa voisine: «Ils m'ont convoquée pour 08:30. Tu pense bien que j'suis pas venue à c't'heure-là. J'suis pas folle». Elle n'avait pas l'air mourante non plus.

Et puis, c'est toujours plein. Est-ce qu'on est plus malades qu'ailleurs? Ou bien est-ce que nous ne savons pas nous administrer? Tout nous coûte plus cher qu'ailleurs: l'Hôpital, l'Université, l'École, l'essence. Tout. Il n'y a plus grand-monde qui croit que c'est la faute à Ottawa.

5) *L'avenir:* Le 19.11, on apprenait que le gouvernement veut planifier l'implantation géographique des médecins spécialistes. On n'y échappera pas. Je dis depuis longtemps qu'il y a un lien entre l'indépendance et l'austérité.

Il y a aussi un lien entre l'austérité et le dirigisme. Si le mot vous choque, je n'ai pas d'objection à le remplacer par: socialisme, social-démocratie, n'importe quoi. Ce que je sais, c'est qu'il va falloir mettre un peu d'ordre dans la maison. Ce que je sais aussi, c'est que cette opération fera d'abord crier les premiers bénéficiaires.

Ah! ça, c'est une trouvaille. Lu dans une salle d'attente d'un service de l'urgence: «Les bénéficiaires sont priés de...»

Quand tu lis ça, tu te sens pas gros.

AUJOURD'HUI

L'Association des anciens de Ste-Croix tient sa réunion annuelle à 18 h 30 au Cegep Maisonneuve, 3800 est, rue Sherbrooke. Il y aura vin d'honneur et dîner de choix. Pour réservations: Dr Fernand Lalonde, 1252 est, rue Bélanger. Tél.: 277-9548.

■

Mme Leila Doss, directrice mondiale de l'information auprès des Nations Unies pour l'Année internationale des personnes handicapées et M. Marc de Lanux, directeur général du comité d'organisation canadien parmi les conférenciers du premier symposium canadien sur la publicité sociale des causes humanitaires qui a lieu à l'hôtel Méridien de Montréal.

■

La faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke vous invite à la première conférence Philip Tannenbaum. M. David Roy, directeur du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques, parlera de «la vie et la mort, les confins de la science biomédicale» à midi au grand amphithéâtre de la faculté de médecine.

■

Où en sont les femmes aujourd'hui dans leur lutte pour l'égalité? voilà le thème d'une rencontre organisée par le Regroupement régional des femmes de Saint-Hyacinthe qui aura lieu à 20 h en la salle de réunions des Terrasses du Patro, 744, rue Girouard ouest, à St-Hyacinthe.

■

La Maison du fier monde vous invite à sa deuxième exposition qui se poursuit jusqu'au 13 décembre. C'est un rendez-vous au 1710 rue Beaudry. Pour inf.: 521-3387 ou 521-1613. On y découvrira les différentes étapes du développement du quartier Centre-Sud.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à **Huntingdon,** au Centre hospitalier du comté, 196, rue Châteauguay, de 15 h 00 à 20 h 30; à **Rosemère,** aux Galeries des Mille-Iles, 315, boul. Labelle, de 14 h 30 à 20 h 30.

10 décembre

par la PC et l'AP

1980: les pays atlantiques annoncent leur intention de riposter par des sanctions économiques et diplomatiques à toute intervention soviétique en Pologne;

1978: le président Anouar Sadate et le premier ministre israélien Menahem Begin reçoivent le Prix Nobel de la paix;

1973: l'Autriche ferme ses centres de transit pour les juifs émigrés d'Union soviétique;

1967: une explosion thermo-nucléaire est utilisée pour la première fois à des fins pacifiques au Nouveau-Mexique, afin de faciliter l'extraction du gaz naturel;

1948: l'Assemblée générale de l'ONU adopte une convention sur le génocide et les droits de l'homme;

1936: le roi Edouard VIII abdique pour épouser une Américaine divorcée, Mme Simpson;

1913: la Joconde, volée deux ans plus tôt au musée du Louvre, est retrouvée;

1898: le traité de Paris met fin à la guerre hispano-américaine. Cuba, Porto-Rico, Guam et les Philippines sont cédés aux États-Unis;

1810: Napoléon annexé le nord du Hanovre, Brême, Hambourg, le Lavenbourg et Lubeck;

1520: Martin Luther brûle publiquement la bulle papale qui l'excommunie.

Il est né un 10 décembre: le compositeur français d'origine belge Cesar Franck (1822-1895).

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 10 décembre 1981
CAHIER 7
INVESTISSEMENTS PERSONNELS

INVESTIR
après le budget MacEachen

par
Marie-Andrée Chevalier
comptable agréé
chez Maheu Noiseux



LE dernier budget fédéral comporte plusieurs nouvelles dispositions qui affectent divers secteurs de l'économie. Les mesures touchant les investissements sont nombreuses et complexes et nous ne pouvons actuellement en mesurer toute la portée. Toutefois, il est possible de passer en revue les principaux changements dont les investisseurs doivent tenir compte dès maintenant. Nous pourrions diviser ces changements en deux catégories, soit les règles relatives aux revenus ainsi que les règles touchant les dépenses.

Revenus

Quiconque parle de revenu de placements pense aux revenus d'intérêts et de dividendes. M. MacEachen y a pensé lui aussi. Il propose donc de modifier la façon d'imposer les intérêts et de diminuer le pourcentage du dégrèvement d'impôt pour dividende.

Avant le 12 novembre 1981, un individu avait le choix entre deux méthodes pour déclarer ses revenus d'intérêt. Il pouvait déclarer ses revenus selon la base de caisse ou selon la base d'exercice. Le particulier qui choisissait la base d'exercice incluait dans son revenu tous les intérêts auxquels il avait droit dans l'année, qu'ils soient encaissés ou non, tandis que celui qui optait pour la base de caisse déclarait seulement les intérêts encaissés. Ainsi, s'il choisissait la base de caisse, un contribuable pouvait investir dans des obligations à intérêt composé ou dans une rente à versements différés, ce qui lui permettait de retarder l'imposition des revenus jusqu'à l'encaissement.

Depuis le 12 novembre 1981, les règles du jeu sont légèrement modifiées. En effet, quelle que soit la méthode choisie, tous les revenus d'intérêt devront être déclarés à tous les trois ans, même s'ils ne sont pas encaissés. En d'autres termes, l'imposition des revenus peut être retardée de trois ans, au maximum, si le particulier a opté pour la base de caisse. Par exemple, les revenus produits par des placements acquis entre le 12 novembre et la fin de l'année 1981 seront imposables au plus tard le 31 décembre 1984. Toutefois, les placements acquis avant le 12 novembre 1981 bénéficieront d'un délai de trois ans et seront imposables au plus tard le 31 décembre 1987.

M. MacEachen a également introduit une mesure visant à réduire le dégrèvement d'impôt relatif aux dividendes imposables reçus. Présentement, tout contribuable qui reçoit un dividende imposable doit inclure 1.5 fois le montant reçu dans le calcul de son revenu imposable. Il bénéficie ensuite d'un dégrèvement dans le calcul de son impôt à payer. Ce dégrèvement est égal à 25% du montant imposable. Le résultat net de ce traitement particulier est qu'un dividende générait un impôt maximal de 46%. Il est proposé dans le budget de réduire le dégrèvement à 22 2/3% du montant imposable. En combinant cette réduction du dégrèvement à la réduction des taux d'imposition, le dividende générera maintenant un taux maximal de 38%.

Dépenses

M. MacEachen ne s'est pas contenté de modifier les règles en ce qui concerne le mode de déclaration des revenus. Il a également modifié les règles traitant des déductions à l'encontre de ces revenus.

Il arrive fréquemment que des particuliers doivent faire des emprunts pour acquérir leurs placements. Jusqu'à maintenant, l'intérêt sur des fonds empruntés pour gagner du revenu était entièrement déductible contre tout genre de revenu. Ceci ne sera plus possible à partir de 1982.

En effet, le dernier budget propose que la dépense d'intérêt ne soit déductible que jusqu'à concurrence du revenu tiré de biens pour l'année. La définition du revenu tiré de biens comprend les intérêts et les dividendes, mais n'inclut pas les gains en capital.

Si la dépense d'intérêt excède le revenu de biens de l'année, la différence sera traitée à titre de «frais d'intérêts restreints». Ces intérêts excédentaires, comme leur nom l'indique, sont sujets à des restrictions. Le contribuable peut toutefois effectuer un certain choix. Il peut convertir une partie ou la totalité de l'excédent en perte en capital. Le montant ainsi obtenu, soit 50% de la dépense d'intérêt excédentaire, peut être appliqué en diminution des gains en capital de l'année et, s'il subsiste un reste, $2,000 peuvent être déduits des autres revenus. Tout montant d'intérêt restreint qui n'a pas été converti en perte en capital dans l'année peut être reporté à l'année suivante où il pourra être déduit du revenu de biens ou converti en perte en capital.

Ces nouvelles mesures, qui n'entreront en vigueur qu'en 1982, affecteront sans doute les politiques d'emprunt des investisseurs. Ceux-ci devront maintenant s'assurer que leurs revenus de placement sont suffisants pour couvrir leurs dépenses de financement.

L'intérêt n'est pas la seule dépense qui ait fait l'objet de restrictions. Le récent budget propose aussi de limiter certaines déductions relatives aux investissements dans les immeubles résidentiels à logements multiples, mieux connus sous le nom de «MURB».

En premier lieu, ces investissements sont sujets à la nouvelle règle des intérêts restreints. Donc, la dépense d'intérêt sur hypothèque ne sera déductible que jusqu'à concurrence du revenu tiré de biens pour l'année. Toutefois, cette mesure ne s'appliquera pas aux intérêts sur un prêt ayant servi à acquérir un «MURB» avant le 13 novembre 1981, ni sur le refinancement d'un tel prêt. De plus, si l'acquisition se fait directement du promoteur ou du constructeur et que l'installation des semelles ou tout autre point d'appui a commencé avant 1982, toute dépense d'intérêt relative au financement ou au refinancement sera entièrement déductible.

En deuxième lieu, les propositions budgétaires limitent la possibilité qu'avait l'investisseur de déduire en totalité les «coûts annexes» (soft costs) supportés pendant la construction de l'immeuble. En bref, les frais de promotion, les honoraires d'avocats et de comptables, les frais d'intérêt et les impôts fonciers relatifs aux biens immobiliers pendant la construction pouvaient être déduits immédiatement pour fins d'impôt. Ces mêmes frais ne seront plus déductibles et s'ajouteront au coût de l'immeuble dans la mesure où l'installation des semelles ou tout autre point d'appui aura commencé après le 31 décembre 1981.

Comme on peut le constater, les nouvelles mesures diminuent considérablement les avantages fiscaux de certains types d'investissement. La nouvelle politique du ministre des Finances semble vouloir favoriser l'épargne au détriment du capital de risque. À l'heure actuelle, le budget n'ayant été adopté que mardi soir, il est trop tôt pour évaluer tous les effets de cette politique.

L'épargne-logement
Un excellent moyen de planification fiscale

par
Serge Gloutnay
avocat chez Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque.

COMPTE tenu des taux d'intérêt très élevés que nous avons connus au cours des derniers mois, il s'est avéré très onéreux pour un grand nombre de contribuables de faire l'acquisition d'une maison unifamiliale. Une telle acquisition nécessitait, en effet, une mise de fonds initiale assez importante afin de permettre aux nouveaux propriétaires de réduire à des montants raisonnables les paiements mensuels en capital et intérêt résultant du contrat d'hypothèque.

Dans cette perspective, il nous semble donc à propos, à ce temps-ci de l'année, de rappeler les avantages fiscaux que peut procurer la souscription à un régime d'épargne-logement.

Introduit en 1974 dans la législation fiscale fédérale et québécoise, le régime d'épargne-logement (ci-après appelé REEL) est un contrat en vertu duquel il est permis à certains contribuables d'effectuer des contributions déductibles jusqu'à concurrence de $1,000 par année dans le calcul de leur revenu, dans le but, éventuellement, de se servir de ces fonds et des revenus qu'ils ont engendrés à l'achat d'un «logement de propriétaire occupant».

Ces contributions sont faites auprès d'un fiduciaire ou d'un autre dépositaire reconnu par les lois fiscales (une banque, par exemple) qui s'occupe de faire enregistrer le REEL auprès des ministères du Revenu concernés. Il importe de rappeler que la date limite pour effectuer une contribution qui soit déductible pour l'année d'imposition 1981 est fixée au 31 décembre de la même année. De plus, les intérêts sur l'argent emprunté pour faire une telle contribution ne sont pas déductibles du revenu du bénéficiaire du REEL.

Seul le contribuable qui est une personne physique peut souscrire à un REEL; il doit cependant satisfaire aux exigences suivantes:

a) il doit être âgé de 18 ans ou plus;

b) il doit être résident du Canada aux fins des lois fiscales;

c) il n'a jamais été bénéficiaire d'un REEL;

d) à la date de sa demande de souscription, ni lui ni son conjoint avec qui il réside ne possède, conjointement ou autrement, un bien immeuble dont une partie quelconque a servi de lieu d'habitation à quelqu'un à une époque de l'année, ni n'a de participation dans une société qui possède, conjointement ou autrement, un tel bien.

La déduction maximale pour une année d'imposition, avons-nous vu plus haut, est fixée à $1,000; de plus, le montant maximal des contributions prévu pour la durée du régime qui est établi à vingt ans ne peut dépasser la somme de $10,000. Par exemple, un individu qui aurait fait des contributions de l'ordre de $9,800 dans un REEL au cours des douze premières années de son régime ne pourrait durant la treizième année verser une contribution supérieure à $200.

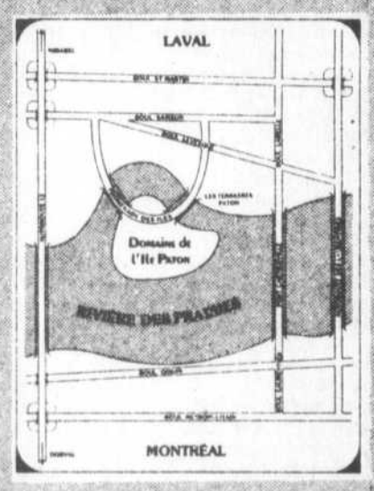
Bien qu'un contribuable soit bénéficiaire d'un REEL, il peut se produite des situations où celui-ci puisse, dans une année quelconque, ne pas être admissible à verser des contributions à son régime. Ainsi, aucune déduction ne sera admissible pour une année d'imposition si, durant l'année *et* l'année d'imposition précédente, le contribuable ou son conjoint avec qui il a habité durant ces deux années possédait un «logement de propriétaire occupant» ou un immeuble qui a été utilisé par un particulier quelconque comme lieu d'habitation. Le contribuable, par exemple, qui a acquis par héritage en 1981 une maison unifamiliale qu'il a habitée au cours de la même année sera admissible à une déduction de sa contribution versée à son régime au cours de l'année 1981, mais s'il demeure propriétaire de cette maison pour une partie quelconque de l'année 1982, il ne pourra réclamer une déduction à l'encontre des contributions versées à son REEL au cours de l'année 1982.

Suivant la législation en vigueur, la partie des contributions qui dépasse le montant déductible pour le contribuable pour une année d'imposition doit être remise à celui-ci, y compris tout intérêt, bénéfice ou gain y afférent, dans les 120 jours qui suivent la fin de l'année. En pareil cas, seule la partie du remboursement qui représente un paiement d'intérêt, de bénéfice ou de gain attribuable à l'excédent constitue un revenu du contribuable pour l'année au cours de laquelle il est payé. Toutefois, si le remboursement est fait à une date ultérieure, le montant total du remboursement constitue un revenu pour l'année au cours de laquelle il est payé, même si aucune déduction du revenu n'a été admise pour cette partie des contributions.

Au surplus, la partie des contributions qui dépasse le montant déductible demeure une contribution, même si elle est remboursée, et le bénéficiaire du REEL doit en tenir compte pour une partie de la

Suite à la page 16

À VOUS LE CHOIX
PLACEMENTS À TERME GARANTI
15 1/2% 5 ANS
15 1/2% 2 ANS
15 5/8% 1 AN
15 1/2% REER-5 ANS
15% REEL-5 ANS
Transferts REER? REEL? Appelez-nous!
AUCUNS FRAIS • INTÉRÊTS PAYÉS ANNUELLEMENT • MIN. $500
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084
INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
Nous bâtissons ensemble depuis 1880

LE VERSAILLES
«Un condominium luxueux, entouré d'eau, dans l'intimité d'une île».
HYPOTHÈQUE 13½%
GARANTIE PENDANT 5 ANS
ABRI FISCAL, CLASSE 31 «MURB»
Venez visiter notre condominium témoin au:
4500, Promenade Paton
Chomedey, Laval
688-8440
DOMAINE de l'Ile PATON
Jean St-Jean


UN PROJET QUI FAIT L'UNANIMITÉ DE LA PRESSE
«... la clientèle qui cherche la tranquilité et la beauté du site doublée d'une qualité de construction supérieuree...»
Journal La Presse
«... les copropriétés (les Rives de la Vigie)
... un remarquable ensemble architectural
... une excellente qualité de construction
... une valeur sûre»
Habitabec
«... l'aspect inusité de la construction allait certainement attirer bon nombre de personnes pour qui ce genre de propriété convient en tout point.»
Le Guide de Montréal-Nord
«... dans les milieux administratifs de Montréal, on espère que d'autres projets du genre seront mis sur le marché...»
Le Journal de Montréal
APPROUVÉ PAR LA SCHL
UNITÉS DE COIN SEULEMENT
4 UNITÉS PAR ÉTAGE

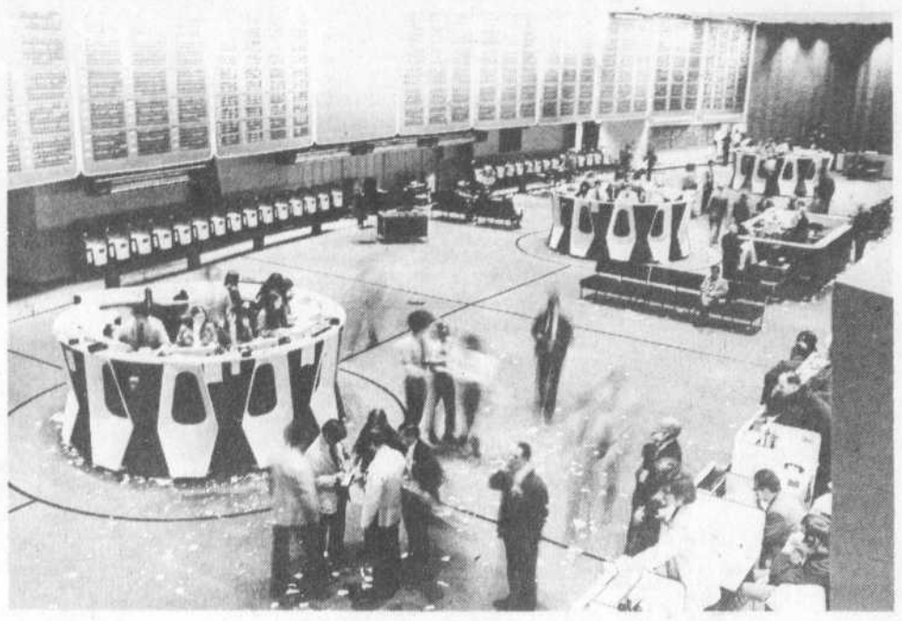
LES RIVES DE LAVIGIE
LA RIVIÈRE À VOS PIEDS, MONTRÉAL SOUS LA MAIN
BUREAU DES VENTES:
7075 est, boul. Gouin, Montréal 324-4880

CONDOMINIUMS
val des arbres
DUVERNAY, LAVAL
1800, boul. Lévesque, à l'ouest du pont Papineau
• décor des plus agréables
• 80 appartements luxueux
• hypothèque: taux maximal 15¼%-5 ans
• Abri fiscal, classe 31
occupation 1er mars 82
Heures d'ouverture:
semaine: midi à 18 heures
fin de semaine: 11h à 17h
Appelez
381-7634

Rept: 581-2880 Mtl: 729-5226
belzile, st-jean, sperano & associés
COMPTABLES AGRÉÉS
577, RUE NOTRE-DAME
REPENTIGNY, QUÉ. J6A 2T6
2345 EST, RUE BÉLANGER
MONTRÉAL, QUÉ. H2G 1E1

Le marché boursier: la prudence est de mise

par
Claude Caty
conseiller en placement
à la Fiducie du Québec.



L'AUGMENTATION dans l'indice composé de la Bourse de Toronto, le TSE 300, a été de 23.6% en 1978, 38.4% en 1979 et 25.1% en 1980. Ce sont là des chiffres assez impressionnants dont la majeure partie résultait de la hausse dans les cours boursiers des compagnies pétrolières, de la flambée d'acquisitions et des très bons profits annoncés par les compagnies. Cependant, toute bonne chose ayant une fin, nous assistions récemment à une correction sévère à la baisse du marché boursier canadien face à la récession qui semblait s'amorcer.

Cette correction faisait suite au processus classique d'une fin de marché alors que certaines compagnies commençaient à annoncer des profits à la baisse et même des pertes quelquefois à cause d'une demande plus faible pour leurs produits, et qu'on assistait à un déluge de nouvelles émissions d'actions ordinaires.

Tout ceci était le résultat direct des taux d'intérêt maintenus à un taux élevé par une politique monétaire très restrictive aux États-Unis et au Canada. L'indice TSE 300 a alors touché un bas de 1,752.70 à la fin septembre et a remonté quelque peu depuis ce temps pour se situer à l'heure actuelle un peu en deçà de 2,000. Les perspectives pour 1982 dépendent en bonne partie de l'ampleur de la récession et de la tendance des taux d'intérêt, surtout ceux de court terme.

Récession

Depuis environ 18 mois, les gouvernements nord-américains maintiennent une politique monétaire très restrictive dans le but de contenir l'inflation. Cette politique a pour effet principal de faire augmenter graduellement les taux d'intérêt à des niveaux records créant ainsi d'énormes difficultés pour les entreprises et le consommateur.

Nous assistons probablement à l'heure actuelle aux conséquences de ce scénario alors que la récession en cours devrait se poursuivre tout au long du premier semestre de 1982 et peut-être même jusqu'au troisième trimestre. Il est en effet fort possible que les hausses de taux d'intérêt de court terme à des niveaux supérieurs à 20% aient un impact beaucoup plus important et prolongé que prévu.

Au début de 1980, les taux d'intérêt étaient très élevés et le marché boursier s'était corrigé de façon draconienne pour se rétablir presque immédiatement suite à la forte baisse dans les taux en avril et mai 1980. Plusieurs font une analogie entre cette période et les conditions actuelles, mais ils oublient deux facteurs importants: les hauts taux d'intérêt étaient là depuis peu de temps et n'avaient pas eu le temps de faire leur oeuvre dévastatrice sur l'économie; il n'y avait que quelques industries qui montraient des signes de faiblesse alors qu'actuellement le ralentissement économique se fait sentir de façon générale dans à peu près tous les secteurs.

Advenant une récession très importante, il est probable que le marché boursier touchera alors un bas inférieur à celui de la fin septembre. Les augmentations de profits seraient minimes et nous assisterions encore à plusieurs coupures de dividendes, surtout dans les secteurs cycliques. Le nombre de faillites déjà fortement à la hausse sur l'an dernier pourrait se maintenir à un niveau élevé suite à une crise de liquidités dans plusieurs entreprises. Les ratios de la dette/équité et du fonds de roulement se sont détériorés dernièrement alors que les entreprises se finançaient à court terme et tentaient de laisser leurs inventaires le plus bas possible face aux taux d'intérêt trop élevés.

Si on ajoute à tous ces facteurs certains aspects du dernier budget fédéral tels que la surtaxe de 5% sur les corporations qui est maintenue et l'allocation du coût en capital qui est diminuée, il serait difficile d'assister à des augmentations de profits suffisantes pour justifier une hausse soutenue du marché boursier canadien.

Taux d'intérêt et inflation

Un taux d'inflation élevé va de pair avec des taux d'intérêt élevés qui sont attrayants pour l'investisseur. Plus ces taux sont élevés, plus l'investisseur aura tendance à vendre des actions pour aller dans les véhicules à revenus fixes. C'est d'ailleurs ce scénario que nous venons de vivre alors que les taux payés sur le marché monétaire et ensuite les obligations étaient trop alléchants en regard du potentiel des actions. Il est donc préférable d'investir en actions lorsque l'inflation diminue ou mieux encore lorsque les gens commencent à percevoir une diminution probable du taux d'inflation, ce qui arrive généralement vers la fin d'une récession grâce aux gains de productivité qui s'ensuivent. Par contre, plusieurs facteurs pourraient maintenir notre taux d'inflation à des niveaux élevés (12-13%) en 1981 et 1982:

salaires: les gens voudront rattrapper leur perte de pouvoir d'achat;

énergie: contrairement aux États-Unis, nous avons beaucoup de rattrapage à faire dans les prix;

logement: augmentation substantielles de loyer à prévoir suite aux niveaux récents des taux d'intérêt hypothécaires.

Il est donc peu probable de voir l'inflation baisser en 1982. Par contre, les expectatives pourraient changer au milieu de l'année et s'améliorer pour 1983, ce qui impliquerait un marché boursier fortement haussier à ce moment, surtout si les taux d'intérêt avaient déjà une tendance à la baisse.

Un autre facteur important a exercé une influence négative sur le marché boursier canadien: l'intervention gouvernementale. L'industrie pétrolière en a subi les contrecoups à plusieurs occasions depuis quelque temps au point où les tours de forage ont dû quitter le pays en grand nombre pour se diriger vers les États-Unis où les conditions sont beaucoup plus favorables à l'exploration.

Les politiques gouvernementales de taxation du pétrole et de canadianisation de l'industrie ont provoqué une baisse sensible de l'activité et par le fait même les investisseurs étrangers si importants à une bonne performance de l'indice pétrolier se sont retirés. Si on considère que cet indice compte pour environ 22% du TSE 300, il devient plus difficile, quoique possible, de prévoir une hausse importante du marché boursier sans certains changements favorables à cette industrie, ce qui est peu probable à court terme.

Une autre manifestation importante de l'intervention gouvernementale a eu lieu dernièrement lors de la présentation du budget. Il faudra cependant attendre quelque temps avant de connaître l'effet net de toutes les mesures annoncées: les gens continueront-ils à investir malgré la non-déductibilité des coûts d'intérêt supérieurs aux revenus de placement? Quel sera l'impact de ne plus pouvoir déduire les coûts d'intérêt?

Par contre, le taux d'impôt marginal maximum est abaissé à 50%, ce qui sera intéressant sans doute pour plusieurs. L'individu qui investissait par l'intermédiaire du courtier grâce à un compte sur marge semble un des plus défavorisés par ce budget. On peut affirmer sans trop se tromper que les actions détenues dans ce genre de compte peuvent être classées dans une catégorie de titres plus spéculatifs avec peu ou pas de dividendes au niveau des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il est donc évident que le coût d'intérêt devient énorme et par conséquent plusieurs se retireront probablement du marché boursier.

De toute façon, il faut bien comprendre que nous sommes actuellement en récession et qu'il est alors préférable de détenir des actions de qualité par opposition à des titres spéculatifs et volatiles susceptibles d'apporter des déboires.

Perspectives

Dans le climat actuel de récession qui pourrait se poursuivre plus longtemps que prévu par plusieurs, il est peu probable d'assister à une hausse soutenue de l'indice TSE 300 dans les prochains mois. Par contre, l'individu plus agressif pourra profiter de courtes fluctuations qui amèneront des gains intéressants à plusieurs occasions: par exemple, tenter de profiter de la période de ventes par les investisseurs désirant réaliser des pertes en décembre qui seront déductibles aux fins d'impôt pour 1981. Ce phénomène peut créer une baisse du marché intéressante pour un acheteur éventuel.

Pour l'investisseur plus conservateur, il y a un facteur très important à ne pas oublier: c'est dans une récession que l'on retrouve les meilleures opportunités d'achat du marché boursier. Il est souvent préférable de commencer à accumuler certaines valeurs dépréciées plutôt que de tenter de deviner le bas du marché et de manquer la majeure partie du temps. Lorsque l'inflation commencera à baisser et que les taux d'intérêt auront déjà amorcé une baisse, le marché boursier sera probablement sur sa poussée haussière depuis quelque temps.

Les secteurs les plus intéressants à l'heure actuelle demeurent les secteurs défensifs où les compagnies ont un excellent rendement courant (très utile depuis le dernier budget) et sont de très bonne qualité: banques, services publics, pipeline, biens de consommation. Les industries plus cycliques, telles les produits forestiers, produits industriels, mines et métaux, sont très dépréciées mais il ne faut pas oublier qu'on pourrait encore assister à des profits peu reluisants et à des coupures de dividendes.

On peut résumer le tout en un seul mot: PRUDENCE.

L'ÉPARGNE-LOGEMENT

Suite de la page 15

contribution totale de $10,000 pouvant être faite à son régime. Ainsi, celui qui aurait versé $1,200 lors de la première année de son régime se verrait rembourser la somme de $200. Mais pour les fins de déterminer la contribution totale à son régime, le contribuable continuera de tenir compte de la somme totale de $1,200, bien qu'aucune déduction n'ait pu être effectuée à l'égard d'une somme de $200. Pour la durée de son régime, ce contribuable serait donc limité, au terme de la première année, à des contributions additionnelles ne pouvant pas dépasser $8,800.

Lors du retrait des fonds accumulés dans un REEL, il n'en découle aucun impôt payable en autant que la totalité de ceux-ci serve à l'achat d'un «logement de propriétaire occupant»; la partie des fonds retirés qui ne sert pas à un tel achat doit être incluse dans le revenu de son bénéficiaire pour l'année du retrait.

L'expression «logement de propriétaire occupant» signifie notamment un logement au Canada dont le particulier est propriétaire et qui a été habité par lui à une date quelconque dans l'année ou dans les soixante jours suivant la fin de l'année.

Dans sa Circulaire d'Information numéro 75-18R4, émise le 18 avril 1980, le ministère du Revenu national énonce que le terme «logement» comprend une maison, un chalet, un appartement dans un duplex, dans un immeuble d'habitation ou dans un immeuble en co-propriété ainsi que le terrain sur lequel le logement se trouve et le terrain adjacent contribuant à l'usage et à la jouissance du logement; il comprend également une maison mobile, si elle est construite pour servir de logement à long terme et à longueur d'année, et si elle est conçue pour être raccordée aux services publics et pour être transportée à un endroit où elle peut être supportée par une fondation permanente.

Une maison flottante constitue aussi un logement si elle est construite pour servir de logement à long terme et à longueur d'année.

Dans la mesure où les deux conjoints sont chacun bénéficiaires d'un régime et décident de retirer les fonds de leur régime en vue de faire l'acquisition d'une maison unifamiliale, il leur faudra s'assurer que tous deux ont un droit de propriété dans l'immeuble d'une valeur au moins égale à la valeur de leur régime respectif. À défaut de procéder de cette façon, le conjoint qui aurait mis fin à son régime sans devenir propriétaire de la maison sera imposé sur les fonds retirés de son régime.

La durée maximale d'un tel régime est de vingt ans. Pour la vingt et unième année, le bénéficiaire doit inclure dans son revenu le montant total de la valeur de son régime tel qu'établi à la fin de l'année d'imposition précédente; il ne peut, au surplus, déduire aucun montant pour l'achat d'un logement de propriétaire occupant.

En cas de décès du bénéficiaire d'un REEL, ce dernier sera réputé avoir reçu, immédiatement avant son décès, une somme égale à la valeur de son régime. Cette somme devra alors être incluse dans le calcul du revenu de la personne décédée sauf si elle est payée au conjoint de la personne décédée dans les quinze mois suivant son décès. S'il en est ainsi, le conjoint sera alors imposé sur la somme ainsi reçue ou pourra éviter toute imposition en se servant de ladite somme pour l'achat d'un logement de propriétaire occupant, tel que défini ci-dessus.

Il est permis à un bénéficiaire d'un régime de transférer les fonds de son régime à un autre régime dont il est également le bénéficiaire sans aucune conséquence fiscale. En pareil cas, le premier REEL d'un bénéficiaire et tout nouveau REEL qui répond aux exigences de la loi sont réputés constituer un seul régime.

En guise de conclusion, il est permis d'affirmer que le REEL constitue un excellent moyen de planification fiscale en ce qu'il permet à des conjoints qui ne sont pas propriétaires d'une maison de déduire de leur revenu jusqu'à concurrence de $2,000 par année, d'obtenir un rendement sur ces contributions pendant quelques années sans aucune imposition sur ces montants et ensuite de retirer la totalité de ces sommes d'argent afin d'acheter un logement de propriétaire occupant sans payer aucun impôt.

Il s'agit là d'une caractéristique importante quand on compare le REEL au régime enregistré d'épargne-retraite et aux autres régimes auxquels les employeurs participent et qui sont établis pour le bénéfice des employés (régime enregistré de pension, régime de participation des employés aux bénéfices, régime de participation différée aux bénéfices). En vertu de ces régimes, le bénéficiaire ne profite pas d'une exemption totale d'impôt; ces régimes ont pour objet de différer l'impôt autrement payable par le bénéficiaire jusqu'au moment où il recevra ces sommes d'argent. Au contraire, le REEL permet non seulement de faire des économies d'argent, mais d'en bénéficier au moment du retrait sans subir aucune imposition, en autant qu'elles servent à l'achat d'un logement de propriétaire occupant.

LA FIDUCIE D'IMMEUBLES DU CANADA

permet au petit investisseur comme à l'investisseur important de participer à un portefeuille immobilier à travers le Canada.
De juin 1980 à juin 1981 La Fiducie d'Immeubles du Canada a eu un rendement de 19,7% (avec impôt différé) alors que le taux moyen d'intérêt sur les dépôts à terme a été de 14,9% (imposable) pour la même période. Dans un niveau d'imposition de 50%, il aurait fallu recevoir 39% d'un dépôt à terme pour avoir le même rendement durant l'année.

La Fiducie d'Immeubles du Canada
1350, rue Sherbrooke ouest
Suite 800
Montréal, Québec H3G 1J1
Tél.: (514) 842-5031

le cahier sur
LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 1982
DU
DEVOIR
sera publié
le 14 janvier 1982
Pour réserver un espace publicitaire:
Francine Gingras
844-3361

Charette, Fortier, Hawey Touche Ross
Comptables agréés

1, Place Ville Marie, Suite 820, Montréal, Qué. H3B 2A2 Tél.: (514) 861-8531
880, chemin Ste-Foy, 8e étage, Québec, Qué. G1S 2L2 Tél.: (418) 687-3333
490, boulevard St-Joseph, Suite 103, Hull, Qué. J8Y 3Y7 Tél.: (819) 770-9300

1880-1980 ca QUÉBEC
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209

BOISJOLI, HOUGHTON & CIE
Comptables Agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 525 — 861-2868
Louis Albert Boisjoli, C.A. Maurice Sabbah, C.A. Michel Sabbag, C.A.

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermudes, Nassau, Grande Caiman.

CLARKSON - GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — J.P. Graveline, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. — M. Lanteigne, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — A. Lanthier, C.A.
T.R. Burpée, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
M. Camirand, C.A. — N. Leduc, C.A.
H.M. Caron, C.A. — G. Limoges, C.A.
J. Chamberland, C.A. — J.G. McGregor C.A.
J.P. Delisle, C.A. — R.J. Messier, C.A.
R. Fortier, C.A. — J.D Morrison, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. — R.R. Okker, C.A.
G. Fréchette, C.A. — R. Pearl, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — L.L. Saint-Pierre, C.A.
R. Germain, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G. Gingras, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 - 668-6400

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste. 214 Montréal, Québec H3R 2G8
Ottawa 731-7851 Arnprior

COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
387 e. rue Laurier, Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 / 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.
A. Gareau, C.A.
561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253
Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Îles de la Madeleine, Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
10 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal, H2Y 1W4 844-1153

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables Agréés
Montréal/Toronto 6600 Côte des Neiges Mtl, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511
Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton. Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes.
Représentation dans les grands centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1650
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier, Sept-Îles
Société Nationale WARD MALLETTE
Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W3 Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham Suite 301 Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 Tél.: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa Chicoutimi, Thetford Mines, Hull 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec H4Z 1 G9
Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par: GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K H So, C.A.
1 Westmount Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR
Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Edmonton - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener - Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook - Amos - Hinton
Bureau 3100 - Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741

THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables agréés
110 Place Crémazie Ouest Suite 600 Montréal, Québec H2P 1B9 381-6233

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

ZITTRER, SIBILIN, STEIN, LEVINE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Sibilin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gérald A. Stein, C.A. — Stanley Wiener, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Dalfchman, C.A.
Brahni D. Levine, C.A. — Morrie L. Fagelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
Henry Rosenhek, C.A. — Marshall B. Kesten, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 933-1112

Les oeuvres d'art: un investissement sûr

par
Lise Provost
directrice
d'Art conseils

LORSQUE, dans la salle du conseil ou dans le bureau d'une société, il est question d'économie d'impôts, la conversation s'oriente habituellement vers les régimes de retraite, les placements immobiliers, l'achat d'une participation dans une entreprise gazière ou pétrolière, cinématographique, et autres moyens analogues. L'impôt est minimisé, soit en reportant l'imposition du revenu dans l'avenir ou soit en réduisant les taux courants d'imposition.

Qu'est-ce qu'on peut faire de notre argent? Quelle est la meilleure forme de placement? On a le droit de s'inquiéter des performances du marché de la bourse. Le marché des obligations s'est effondré avec la hausse du taux d'intérêt que nous connaissons. Quelle alternative nous reste-t-il? Le marché le plus sûr et le moins spéculatif est l'investissement dans les oeuvres d'art.

Les oeuvres d'art ont une valeur marchande qui ne connaît pas de cycles économiques qui affectent la plupart des autres véhicules de placement. Les oeuvres d'art peuvent enregistrer d'excellentes plus-values tant en période de crise qu'en période de prospérité. Quand les investisseurs sont à l'aise, sont au-dessus de leurs affaires, ils achètent des oeuvres d'art souvent pour afficher leur succès. Quand la prospérité change de camp, les mêmes personnes concentrent leurs investissements dans des maîtres rares et chers afin de consolider leur sécurité.

L'art comprend toute forme de création esthétique que ce soit des tableaux, des objets anciens, des poteries, etc. Il n'est pas nécessaire qu'une oeuvre d'art soit coûteuse. D'autre part, une personne qui achète une telle oeuvre pourrait investir une somme importante sans que son placement soit, pour autant, particulièrement intéressant. Les oeuvres de plusieurs bons artistes sont disponibles à des prix abordables, soit à partir de $200. L'on trouve dans cette catégorie les lithographies, les gravures, les sérigraphies ou même certaines huiles et aquarelles d'artistes en voie d'être reconnus.

Il faut prendre plaisir à l'achat d'un tableau que ce soit une huile, une aquarelle ou autre forme. Parfois, le propriétaire d'une galerie peut, inconsciemment, offenser un client éventuel en supposant qu'il connait les oeuvres qu'il expose. D'autre part, le nouveau venu est gêné de son manque de connaissance dans le domaine, réaction tout à fait normale dans les circonstances. Un peu plus de perspicacité de la part du propriétaire de la galerie pourrait aider le nouveau collectionneur à résoudre cette difficulté. Le nouveau collectionneur doit toutefois admettre son manque de connaissance technique et simplement décrire le genre d'oeuvre d'art qu'il préfère. Si le propriétaire de galerie connait son domaine à fond, il lui fera plaisir d'initier son client à la terminologie et aux techniques propres aux beaux-arts et aussi de lui faire part de son opinion quant à la réputation de l'artiste. Il sait qu'il y a va de son intérêt que son client soit toujours bien renseigné. Au fur et à mesure que l'investisseur acquiert quelques oeuvres et que sa connaissance des oeuvres disponibles s'améliore, il est fort probable que sa préférence changera. Souvenez-vous qu'il n'existe aucune opinion universelle de ce qui constitue une oeuvre d'art valable.

Vous ne devez acheter que les oeuvres qui nous plaisent; voilà la première règle et la plus importante. Deuxièmement, selon vos ressources, vous devez rechercher la qualité la plus élevée. Un avantage fiscal n'est intéressant que si le placement sous-jacent vaut au moins autant.

1) Les caractéristiques d'un bon placement:

- l'artiste doit être connu partout au Canada et avoir atteint une certaine renommée internationale;
- l'artiste doit s'être fait connaître par le biais d'expositions, de ventes aux enchères, de commandes, etc., et être bien vu par d'autres artistes connus;
- les marchands de tableaux, canadiens et reconnus doivent vendre les oeuvres de l'artiste;
- le style de l'artiste doit être uniforme et unique. Il doit de plus surveiller étroitement la quantité et la qualité de ses oeuvres.

2) La qualité des oeuvres:

- il ne faut pas acheter les oeuvres de plus de quatre ou cinq artistes. Au fur et à mesure que vos connaissances s'accumulent, vous découvrirez peut-être que votre préférence pour les oeuvres d'un artiste est moins grande et que celles d'un autre vous plaisent davantage;
- vous devez faire affaires avec un marchand en qui vous avec confiance et qui a consenti à vous conseiller au fur et à mesure de l'élargissement de votre connaissance. Non seulement un bon marchand vous aidera-t-il à l'achat de vos oeuvres mais il vous aidera au moment de la vente;
- il faut, autant que possible, éviter d'acheter des oeuvres à la mode et qui n'ont pas démontré de qualités réelles.

L'aspect fiscal

Il existe plusieurs aspects fiscaux se rapportant uniquement à l'imposition d'une oeuvre d'art. Dans la plupart des cas, sauf lorsqu'il s'agit d'oeuvres d'art détenues par des marchands ou des artistes, elles seront un bien de nature capitale. Par conséquent, seule la moitié de tout gain est imposable et la moitié de toute perte déduisible, de sorte que le taux d'imposition n'est en réalité que la moitié du taux s'appliquant au revenu ordinaire. De plus, le gain réalisé sur une oeuvre d'art n'est imposable qu'au moment de l'aliénation alors que les intérêts sur une obligation ou les dividendes sur une action sont imposés annuellement.

Des règles spéciales s'appliquent à l'évaluation, à l'égard de l'impôt, d'une oeuvre détenue au 31 décembre 1971. En général, le coût, en ce qui a trait à l'impôt, sera égal à la juste valeur marchande ou au coût réel, soit le plus élevé des deux. Tel que l'indiquent les remarques précitées, un placement dans un tableau apporte un report d'impôt et un taux inférieur d'imposition.

La Loi de l'impôt sur le revenu contient des règles particulières visant «les biens personnels désignés». Ces biens comprennent toute estampe, gravure, dessin, tableau, ou autres oeuvres d'art de même nature. Afin d'être classé à titre de bien personnel désigné, ce bien doit tout d'abord être un «bien à usage personnel» c'est-à-dire tout bien principalement à l'usage ou à l'agrément personnel du contribuable.

Le coût d'un bien personnel désigné est réputé être égal au plus élevé de son coût réel ou de $1,000. Le prix de vente est aussi défini comme étant le plus élevé du prix de vente ou $1,000. Par conséquent, si un contribuable achetait une lithographie au coût de $250 et que plus tard il la vendait $1,500, le gain en capital ne serait que de $500. La moitié du gain, soit $250, est imposable. Il existe donc un avantage fiscal à l'acquisition d'une oeuvre d'art coûtant moins de $1,000. Si la somme perçue de $1,400 était employée à l'achat de plusieurs nouvelles oeuvres d'art évaluées à, disons $300 chacune, le même résultat se produirait pour chacune des oeuvres d'art au moment de la vente, sauf si elles faisaient partie d'un tout. Dans ce cas, les $1,000 doivent être répartis également entre chacune d'elles.

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, le gain en capital sera imposé entre les mains du cédant lorsqu'il y a don ou vente d'un bien au conjoint. Si le mari achète une oeuvre d'art qu'il offre à sa femme pour Noël, il versera l'impôt sur le gain lorsque celle-ci la vendra plus tard. Il est évident que le conjoint, dont le revenu est imposé au palier inférieur, doit acheter l'oeuvre.

Cette règle d'attribution ne s'applique pas toutefois à la vente ou au don à des mineurs. Par conséquent, un placement dans une oeuvre d'art effectué par les parents au nom d'un jeune enfant sera imposé à un faible taux ou aucunement si l'enfant le vendait plus tard afin de payer des frais de scolarité.

D'autre part, une oeuvre d'art acquise, pour décorer le bureau d'une entreprise commerciale ou d'un bureau de professionnels par exemple, peut être amortie au taux de 20% du solde à la fin de l'année. Cependant, en amortissant l'oeuvre d'art, celle-ci perd sa caractéristique de bien personnel désigné.

Cependant, suite au dernier budget de M. MacEachen, l'amortissement d'une oeuvre d'art n'est permissible qu'aux conditions suivantes:

1) s'il s'agit d'un artiste canadien;
2) que cet artiste est vivant;
3) que vous soyez le premier acheteur.

La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels peut aussi décider que tout objet d'art canadien présente un intérêt exceptionnel en raison de son rapport étroit avec l'histoire du Canada ou la société canadienne, de son esthétique, de son utilité pour l'étude des arts ou des sciences ou parce qu'il revêt une importance nationale.

L'aliénation d'un tel objet d'art au profit d'un établissement désigné ou d'administrations publiques au Canada reçoit un traitement fiscal préférentiel. Ce traitement préférentiel devrait encourager les propriétaires d'objets d'art canadiens importants, peu importe l'âge, à en faire don à des établissements canadiens.

Le contribuable pourra déduire de son revenu à l'égard de l'impôt une somme égale à la juste valeur marchande de l'objet d'art. Tout gain en capital découlant de la vente ou d'un don à un tel établissement ne sera pas imposable.

D'autre part, la formule de location-achat rend intéressants les investissements dans les oeuvres d'art, dans la mesure où, comme le prévoit maintenant le budget MacEachen, vous êtes le premier acheteur d'une oeuvre d'un artiste canadien.

L'exemple du tableau ci-contre illustre ces avantages. La valeur originale supposée de l'oeuvre d'art est $1,000, le coût de location de $35 par mois. Une plus-value de 15% par an est également supposée.

Cette formule permet à l'investisseur de faire l'acquisition permanente d'une oeuvre d'art et d'étaler cet achat sur une période de cinq ans à un coût net moindre que la valeur probable de l'oeuvre d'art acquise à la fin du bail. Ce double avantage provient d'une part de la plus-value estimée que l'oeuvre accumulera au cours des années et d'autre part des dépenses déductibles des revenus imposables que le fisc permet.

Les commentaires qui précèdent ne sont que des indications élémentaires à l'intention de l'investisseur qui désire faire des placements dans les beaux-arts. Par la suite, naturellement, la curiosité, la patience, et un peu de bon sens feront que ce genre de placements sera pour lui une expérience enrichissante et lucrative.

La location-achat d'oeuvres d'art

Année	Valeur marchande estimée	Loyer annuel	Allocation du coût en capital	Frais Financiers	Total
1	$1,150	$420	$200	$329	$529
2	1,322	420	160	292	452
3	1,520	420	128	241	369
4	1,750	420	102	169	271
5	2,010	420	82	69	151
		$2,100	$672	$1,100	$1,772

Bénéfice pour le locataire

Taux marginal d'impôt	27%	35⅓%	49%	68.9%
Dépenses déductibles	$1,772	$1,772	$1,772	$1,772
Économie d'impôt	478	620	868	1,220
Déboursé total	2,100	2,100	2,100	2,100
Coût net	1,622	1,480	1,232	879
Valeur estimée dans 5 ans avec plus-value de 15% l'an	2,011	2,011	2,011	2,011
Bénéfice pour le locataire	389	531	779	1,132





TORONTO

Faible activité

Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé termine la journée en avance de 6.41 points, à 1958.12. Mais les pertes l'emportent sur les gains par 327 à 205 alors que 260 titres sont stationnaires.

Les pétroles enregistrent un gain de 51.77 à 3791.84. L'immobilier-construction recule de 55.67 à 6322.97.

L'activité a été faible: 4.99 millions d'actions d'une valeur globale de $57.36 millions, ont changé de mains.

Dans les actions industrielles, Southam gagne 1 3-8 à $36, Texaco Canada 1 1-4 à $36 7-8, Bow Valley Industries 1 1-8 à $21 1-8, Algoma Steel 1 à $43 1-4, Dome Pete 3-8 à $15 et Hudson's Bay Oil 3-8 à $51.

Ford Motor Canada perd 2 à $33, MacMillan Bloedel 1 à $25 3-4, T.G. Bright A 3-4 à $10 1-2, Toronto Dominion Bank 3-4 à $31 1-4 et Bell Canada 3-8 à $19 1-8.

Sherritt Gordon prend 5-8 à $7 5-8, Placer Development 1-2 à $16 1-4 et Falconbridge Copper 1-4 à $13. Sigma Mines Québec cède 5-8 à $10 3-4 et Roman Corp. 3-8 à $11 1-4.

Ocelot B gagne 1 3-8 à $36 1-2, Chieftain Development 1 à $24 et MSR Exploration 3-4 à $9 1-2. Canadian Reserve abandonne 3-4 à $19 1-4 et Canada Northwest Land 1-2 à $32 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	1195	$23	22¾	23	
AbtiPrce	668	$21¾	21⅝	21⅝	— ⅛
Abitbi10	291	$36	36	36	
Acklands	500	$14	14	14	
AdanacM	9988	97	96	96	
Advocate	8600	70	70	70	
AeroE	7300	$6⅞	6¼	6¼	— ¾
Agassiz	1100	66	66	66	— 4
AgnicoE	13550	$7⅛	6⅞	7	
AhedC	500	27	27	27	+ 1
Akaitcho	7500	70	55	60	—10
Albany	6000	95	95	95	
AltEnergy	17025	$16	15¾	16	+ ⅛
Alcan	10823	$27	26⅝	27	+ ¼
AlgoCent	200	$16	15½	16	+ ½
AlgomaSt	6571	$43¼	43¼	43¼	+ 1
AStel p	500	$17½	17½	17½	
Alum3rd p	1000	$20	20	20	
Am Eagle	28025	335	320	335	+ 5
AmLeduc	18000	42	40	40	— 2
AndresWA	1200	$13⅝	13½	13⅜	+ ⅛
AndresWB	100	$13½	13½	13½	
Ang CT 4½	120	$15½	15½	15½	
Ang CT 265	125	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Ang CT 290	275	$19½	19½	19½	8 ½
Ang CT 315	1300	$22½	22	22	— ½
AngUDev	500	103	103	103	— 2
Anthes	2000	225	215	215	—20
Argosy	1000	22	22	22	—3½
Argus	1500	480	460	460	
Args250p	100	$17½	17½	17½	
Args260p	1500	$18	18	18	
ArgusBor	100	$17¾	17¾	17¾	
ArgusCpr	2714	460	460	460	
Asamera	14475	$15½	15	15½	+ ½
Asbestos	2625	$18¼	17½	17½	— ¾
AsocPorc	2500	350	335	335	—15
Astral	525	$5½	5½	5½	— ⅛
AtcoI	1050	$8⅝	8½	8⅝	
AtcoII	1455	$8⅝	8½	8½	— ⅛
AtlCCop	200	100	100	100	—20
AtlasYk	9300	58	55	56	+ 1
AtlasW	5000	17	17	17	+ 1
Augmitto	6300	135	125	134	+ 9
AtoHardA	2000	$10½	10½	10½	
BCSugarA	236	$17	17	17	+ ¼
BPCan	7330	$33⅞	33½	33⅞	+ ⅜
Bachelor	1700	385	375	375	—10
Bakertalc	11200	35	31	32	+ 1
BanisterC	11725	$6⅝	6⅛	6⅜	+ ¼
BankBC	432	$45⅜	45⅜	45⅜	+ ⅛
BkBC228	400	$16⅜	16½	16½	— ¾
BankMtl	14917	$24½	24⅛	24¼	
Bk Mtl 285	8550	$26¼	25¾	25¾	— ¼
BankNS	9436	$26¼	26⅜	26⅜	+ ⅛
Bankeno	2825	$8¼	8¼	8¼	— ¼
Barbecon	300	$9	9	9	
Bary Expl	7300	18	16½	16½	—3½
Basic Res	5800	$5¼	490	5⅛	+ ⅛
Baton A	2200	$7¼	7	7	
Baton B	1800	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Belding	210	155	155	155	—20
Bell Canad	75953	$19⅛	19	19⅛	— ⅜
BellApr	z1	$56¼	56¼	56¼	
BellBpr	100	$57	57	57	— 1
Bell2.28	z6	$29⅜	29¼	29⅜	
Bell1.80	1500	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Bell1.96	333	$23	23	23	— ½
Bell2.05	7195	$19⅞	19½	19⅞	+ ⅜
BighartOG	4700	$6¾	6½	6½	— ⅜
BlHawk	1100	23	23	23	— 2
Black Phot	1100	$7	7	7	— ⅛
Blackwod	8700	265	230	230	—35
BlakeRes	9200	405	365	405	+50
Bluesky	7150	415	410	415	+ 5
BombdrA	z20	$12¾	12¾	12¾	
Bonza O	8688	300	285	300	
BorderC	600	255	240	240	—35
BowValy	81900	$21⅛	20	21⅛	+ 1⅛
BowVly7	3602	$77¾	76	77	
Bow Vly R	36400	$7⅛	6¾	7	
Bralor Res	10400	$13½	12⅞	13½	+ ½
Bramalea	2760	$8¾	8½	8½	— ¼
Brscade p	9729	$32½	32⅛	32⅜	— ⅛
Brascan A	3042	$25⅜	25	25⅛	— ⅛
Brscn8½	200	$17½	17½	17½	
Brenda M	3150	$13½	13¼	13⅜	— ⅜
BrightA	1060	$10½	10½	10½	— ¾
Brinco	2115	$5⅝	5½	5½	— ⅛
BCFP	2823	12	11¾	11¾	— ¼
BCPackB	400	$38	38	38	+ 1
BCRIC	53750	315	310	310	
BC Phone	4828	$15⅛	15⅛	15⅛	
BCPh4½p	200	$33⅛	33⅛	33⅛	+ ¼
BCPh4¾p	z82	$35¼	34	34	
BCPh4.84	100	$9	9	9	
BCPh5.15	z50	$36¾	36¾	36¾	
BCPh5¾p	z30	$40¾	40¾	40¾	
ComrclOG	60600	119	113	113	— 4
Cmplg	6850	$5¾	5½	5¾	
Coniagas	2600	255	253	253	
ConBathA	1501	$18¾	18½	18¾	
ConFardy	3458	221	221	221	
ConCopper	15500	46	44	46	+ 4
CDurham	10600	195	185	195	+13
CLouanna	2000	240	220	220	—30
C Marben	3600	48	45	45	—4½
Cons Prof	8400	195	186	186	— 5
Consoltex	500	305	300	300	
ConDistrb	9100	$6⅞	6¼	6½	— ½
CTL Bank	18990	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
ControlF	500	190	180	180	—20
Conventrs	5200	$9⅞	9¾	9¾	— ⅜
Conwest A	200	395	395	395	— 5
Conwest B	625	385	370	370	—10
CooperC	100	$5½	5½	5½	— ¼
CopFields	1600	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
CFalconC	47930	$13	12¾	13	+ ¼
CosekaR	13850	$10¾	10½	10⅝	— ⅛
Coseka 7 p	4500	$7	6¾	6¾	— ¼
Courvan	12500	32	31	31	— 5
Craigmt	10000	190	181	190	
CrainRL	850	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
CrwnTrst	100	$17	17	17	+ 1
Cullaton	4506	$13¼	13	13	— ¼
CuvierM	900	38	38	38	— 2
CzarRes	50100	$5	465	475	— 5
CzarWt	1299	65	65	65	
Dalco Pet	12250	155	150	150	— 5
Dalmys	9200	$10	10	10	+ ⅜
DalmyC	12800	$9½	9½	9½	+ ⅛
Daon Dev	35000	$5	485	490	+10
DaonA	100	475	475	475	— 5
Daon8⅝p	1200	$5⅛	5	5	
Daon9½p	400	$5½	5½	5½	
DejourMn	18400	46	43	45	— 1
DEldona	11500	90	85	89	— 1
Delhi Pac	20700	82	78	82	+ 6
Denison	1545	$34⅛	34	34⅛	
DicknsnA	11535	258	245	255	— 8
DicknsnB	4007	243	230	235	— 5
Discovry	1300	152	150	151	+ 1
DistTrA	100	280	280	280	
DofascoA	1824	$41½	40¼	40¼	— ¾
Dfs 235	2100	$17¾	17⅝	17⅝	+ ⅛
Dofascowt	1250	$7½	7¼	7¼	— ¼
Domant	3350	470	460	465	— 5
DomeCda	89725	$5⅝	5⅜	5½	— ⅛
DmeCda w	39782	128	121	125	+ 1
DomeMine	34767	$20½	19¾	20⅛	+ ⅜
D Pete	124197	$15	14⅝	15	+ ⅜
D Pete A p	1800	$12⅜	12⅛	12¼	
D Pete B p	104	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
DExplor	10100	65	61	63	— 2
DomStore	5042	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
D Textie	1300	$15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
Domtar	2500	$23	22⅞	23	
Domtar pr	490	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Dr Mc C A	200	$8⅞	8⅜	8⅞	— ⅛
Drumnd P	14200	255	240	240	
Dunde Pal	1500	25	25	25	+ 4
Dunrale	4134	46	46	46	
DuPont A	z13	$27¾	26⅜	26⅜	
Dylex L A	20200	$14¾	14¾	14¾	— ½
Dynamar	36422	330	315	330	+15
EstMirtic	420	291	291	291	— 9
EastSul	z55	210	210	210	
EchoB300	2250	$15¼	14¾	15	—1⅞
Echol986w	2300	305	300	305	—10
Echol987w	3900	265	250	265	— 5
Echol988w	1000	265	260	260	—15
Echol989w	1000	255	251	251	—19
EgoRes	10200	53	50	53	+ 1
ElectroK	6600	25	25	25	
ElcthomX	3625	$10⅜	10½	10½	— ½
ElcthomY	2400	$11	10½	10¾	— ¼
Extndcar	664	$9⅛	9½	9⅜	+ ⅛
Extd A	1939	$9¾	9½	9⅜	+ ⅜
FCA Intl	5000	$8	7⅞	8	
Fibrg Nik	2622	$75¾	75	75½	
FathmOcn	5400	170	165	170	+ 4
FedIndA	265	$12½	12½	12½	
FinningA	200	$9½	9½	9½	— ¼
FiranGndl	600	150	150	150	— 1
FCalgary	600	155	155	155	
FCalgryp	260	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
FCityFin	100	$19½	19½	19½	— 1
FCtyTrB	1100	$6	6	6	+ ⅛
FCtyTrC	2950	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ¼
FCtyTrD	500	$6¾	6¾	6¾	
FMar	12600	160	151	154	— 6
FisherO	3100	370	355	360	—15
Foodex p	700	360	355	355	— 5
FordCnda	1565	$34½	33	33	— 2
F Sea A pr	100	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Francana	6850	$18¼	17⅜	18	+ ¾
Fruehauf	1150	$10	10	10	
G M Res	2994	325	315	315	—25
GSWCIA	1870	$5	5	5	— ½
GSWCIB	500	425	425	425	
Galveston	300	216	216	216	— 9
Gane	1000	140	140	140	— 8
GazMetr	900	440	435	440	
Gaz5.40p	100	$56	56	56	+ 2¾
Gaz5½p	z100	$55	53¼	55	
GDistrbA	8036	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
GDistrbw	900	$7⅜	7½	7⅜	
Genstar L	13874	$24⅞	24⅜	24¾	+ ¼
Gnstar 2.35	6050	526	25	26	
Geocrude	24780	260	250	260	+10
GiantYk	z50	$9⅞	9⅞	9⅞	
Gibraltar	11950	$8¾	8⅜	8¾	+ ¼
Glencair	8500	90	90	90	—10
Goldale A	2625	415	400	400	—20
GoldundM	10780	75	73	75	
Goodyear	400	$22½	22½	22½	+ ¼
GraffG	z151	$12¼	12¼	12¼	
GraftGA	240	$14½	14½	14½	
GraftGp	130	$19	19	19	
Grandma	20050	$13⅞	13¼	13⅞	+ ⅜
Granduc	6800	120	115	115	
G L Nickl	1200	66	62	62	—11
G L Forest	2575	$72½	72	72	
GNFin	100	400	400	400	—10
GtPacific	2345	$16⅛	16	16	— ¼
G Westwt	1000	80	80	80	—15
G Goose	z10	$5⅜	5⅜	5⅜	
Greyhnd	628	$20¼	20½	20¼	
Guar Trst	100	$8	8	8	
GuarTrp	600	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
GuardCap	z16	$9⅜	9⅜	9⅜	
GulfCan	95944	$20½	19⅝	20	+ ¼
Gulfstrem	9050	$6¼	6⅜	6⅜	
HCI Hldg A	1700	$7⅜	7⅜	7⅜	— ½
HCI Hld w	499	106	106	106	— 4
Haley	1500	$5⅛	5⅛	5⅛	
H Group A	200	340	340	340	
Hardee	1000	55	55	55	
HardCrpA	800	210	205	205	—10
HardCrpC	20200	180	180	180	
HarrisA	300	$6½	6	6½	
HarrisB	100	$6	6	6	
Hawker	16273	$12⅜	12	12⅛	
HayesD	2410	$7⅜	7⅝	7⅜	+ ⅛
Heritage	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
HeritageA	400	$14½	14½	14½	
HighfieldA	1000	260	260	260	
Highwood	2300	190	180	190	+10
HBayMng	1634	$24½	24¼	24⅜	+ ⅛
HBayCo	1415	$21¾	21½	21½	
HBCpr	13064	$11½	11	11¼	
HBOG	117490	$51⅛	50¾	51	+ ⅜
Hu-Pam	1500	45	45	45	
Husky Oil	49010	$11¾	11¼	11½	+ ⅛
Husky Bpr	z25	$22¾	22¾	22¾	
Hydra Ex	9000	46½	44	46½	+ ½
ITL Ind	z200	87	87	87	
IU Intl	4075	$17	16⅞	17	+ ¼
Imasco	5060	$41¼	40½	41¼	+ ⅜
ImascoBp	1575	$43	42¼	43	+ ¾
Imp Life p	600	$24½	24½	24½	
ImpOilA	29165	$27	26½	26⅜	— ⅛
ImpOilB	242	$26⅜	26⅜	26⅜	— 1
Inco	53832	$17⅛	16⅝	17⅛	+ ⅜
Inco7.85	900	$14	13⅞	13⅞	
Indusmin	331	$13½	13⅜	13⅜	— ⅜
InlandGas	2200	$14⅞	14¾	14¾	— ½
Inland G p	750	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
InlndG 10p	1600	$19¼	19	19¼	— ¼
Inter-City	15458	$9⅞	9⅝	9¾	— ⅛
Inter C A p	200	$9¼	9¼	9¼	
Intrmetco	700	$7½	6¾	6¾	— ¼
IBM	1122	63	62½	63	
Intl Thom	400	$6⅛	6⅛	6⅛	
IntprPipe	12025	$15¼	15	15	
Inverness	1500	375	375	375	—10
Irwin Toy	5557	$16¾	16½	16¾	+ ¼
IvacoDp	1200	$17½	17	17½	— ¼
JQRes	2250	77	77	77	— 3
Jannock 8	510	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Janockwf2	600	425	425	425	—10
JoffreRes	57044	149	145	148	+ 6
Jorex Ltd	5050	44	44	44	
Joutel	6600	195	193	195	— 5
Kam Kotia	8200	125	120	120	— 8
Keeprite	100	$17¾	17¾	17¾	
KerrAdd	3896	$16½	16½	16½	
K Anacon	4000	84	84	84	— 1
LabattA	15598	$28⅜	28⅛	28⅛	
LabMin	150	$38	38	38	
Lacana	32150	$5⅜	5¼	5⅜	
Lacanaw	29400	75	65	75	+ 5
LaidlawA	1400	$8½	8½	8½	+ ⅜
LaidlawB	1020	$9	9	9	
LOntCem	150	$6½	6½	6½	
LShore	200	$15¾	15¾	15¾	
LambdM	1000	60	60	60	—15
Lamb M A	1000	50	50	50	—22
LarderRes	6000	30	29	29	+ 2
LasitrKm	9000	35	35	35	
Laurasia	8900	38	35	38	
LavaCap	3500	390	380	390	
Leigh1	560	470	450	470	+30
Leigh2	460	450	450	450	+10
LLLac	810	$16½	16½	16½	+ ½
LoblawCo	12200	$5⅞	5½	5¾	
LobCopr	100	$17¾	17¾	17¾	
LobLtdAp	300	$10¾	10	10	— 1
LobLtdBp	295	$10½	10½	10½	— ½
LochielA	3124	120	110	120	+10
LochielB	6100	105	100	105	— 5
Lochiel9p	622	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
LLMnrls	1743	$8¼	8	8⅛	— ¼
Lumonics	2675	$13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
Lynx Can	1000	80	80	80	— 1
LyttonM	5000	49	44	44	— 5
MICC	3275	$8½	8½	8½	— ½
MICC8⅝	720	$12⅞	12⅞	12⅞	— ½
Micc8p	400	$18¼	18¼	18¼	— ⅜
MSR Exp	13547	$9½	8¾	9½	+ ¾
MSZ Res	12800	184	176	180	
MSZ Res w	900	35	35	35	+ 5
MTS Inter	4400	165	160	165	
MclanHX	405	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Macmilan	5123	$26⅞	25¾	25¾	— 1
Mcmiln200	2174	$19¾	19½	19⅝	— ⅛
Mcmiln208	797	$18¾	18¾	18¾	+ ½
Macquest	1100	330	310	330	+30
Madeline	1007	72	72	72	
MagnaA	1100	$6¾	6¾	6¾	— ¾
Magnetcs	6000	105	95	100	
Maislin I	500	125	125	125	+ 5
MajstcWil	23375	$7	6½	6⅞	+ ½
Malartic	1700	300	300	300	+20
ManBar	33000	37	34	34	— 2
Manville	2700	260	255	260	+10
Manvilew	600	60	60	60	
M Lf Gard	z2	$29⅞	29⅞	29⅞	
Maritime	993	$21½	21¼	21¼	— ¼
MarT940	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
MarkelF	100	395	395	395	—10
MarkSpnc	300	$10	10	10	
MarkWrk	1600	325	310	325	+15
Mascan9	255	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅜
Mascan10	z10	$9⅜	9⅜	9⅜	
MassFer	47854	220	205	220	+15
Mas F A	3850	$6⅞	6⅜	6⅜	— ⅜
Mas F B	4465	$6¾	6	6⅜	— ¾
Matchan	4000	29	28	29	— 3
Maynard	1950	355	355	355	
McAdam	5200	30	26	26	
Mc Intyre	1235	$40½	40½	40½	— ½
McPhar	800	150	150	150	—10
Mercantil	1100	$16⅜	16¼	16¼	+ ¼
MerlandE	15615	$9⅞	9¾	9¾	
Meston	700	330	315	330	+ 5
MetStorsp	150	$13	13	13	
Midcon	1500	300	300	300	
Minrl Res	43270	220	210	215	— 5
Minorco p	200	$40¾	40¾	40¾	+ ¾
Mitel Corp	16881	$30¼	29⅜	30	+ ⅜
MolsonA	38550	$25¾	25½	25½	— ¾
Moore	16171	$39¼	38⅜	39	
Morisn	7000	225	222	225	+ 4
MunFin	600	375	375	375	
MSL p	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Murphy	2550	$26	25¾	26	+ ¼
N B Cook	5000	240	215	215	—10
NBU Mine	9000	270	262	270	+15
NSR Res	18400	38	36	36	— 2
Nat Bk Can	25150	$6¾	6½	6¾	+ ⅛
NatBkcv	1920	$21¼	21⅛	21⅛	— ⅛
NatPete	7700	82	80	82	+ 2
NatSeaA	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
NatTrust	1500	$18¾	18½	18½	— ¼
Nearctic	33500	285	240	280	+20
NB Tel	1021	$18	17⅞	17⅞	— ¼
NB Tel1.37	258	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
NB Tel1.85	z84	$13¼	13¼	13¼	
N Kelore	5900	37	35	35	— 3
N Provid D	7000	30	30	30	
N Que Ragl	2300	295	295	295	— 5
N York Oil	z63	155	155	155	
NfldCapA	1000	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅜
NfldCapB	400	$10	10	10	
Nfld LP A	2109	$21½	21	21	— ½
Nfld Tel	1594	$8¾	8½	8¾	— ⅜
Nfld Te975	574	$14½	14¼	14¼	— ¼
Nfld Te885	249	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Newnor	2000	12	12	12	
NickOffset	500	80	80	80	— 5
Nick Rim	2000	18	17	17	— 1
NobleM	2500	70	70	70	+ 2
NomaA	150	440	440	440	+15
NomaB	400	440	425	425	—20
NorAcme	5300	135	115	115	—20
Noranda	69966	$22⅞	22⅜	22¾	+ ⅜
Nor9½	238	$89½	89½	89½	— ½
Norcen	12176	$26½	26⅜	26½	— ¼
NorcenB	174	$23½	23½	23½	
Norcn288	600	$47	47	47	— 1
Norlex	2000	18	18	18	+ 3
NC Oils	25800	$31	30⅛	30½	+ ½
Nor Tel	5540	$57½	56¼	57	
Northgat	9800	$6¼	5¾	6	— ¼
NthlndBw	400	330	325	325	—25
Northld	23300	28	26	26	—1½
Nthrnstar	4100	250	240	245	— 5
Nthstar10	200	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Nthumber	7500	85	79	79	+ 1
NovaAltA	39743	$9⅝	9½	9⅝	
NovaGp	z2	$18¼	18¼	18¼	
NovaHp	100	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
NovaJp	1300	$40	39¾	40	+ ½
NovaKp	4400	$25¾	25½	25¾	+ ¼
NowscoW	2500	$14¾	14¾	14¾	
Nu-WstA	5626	$7½	7¼	7¾	— ⅛
Nu-WstC	3754	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Nu-Wstp	100	$12	12	12	— ½
Nu-WstBp	100	$11	11	11	— ½
Nu-Wst8p	9250	$12	11¾	11¾	— ¼
Nufort Res	1400	50	50	50	+ 1
Numac	1000	$31	31	31	— ½
Oakwood	2600	$17½	17	17⅛	— ⅛
Oakwodpr	500	$23½	23	23	— ⅜
Obrien	2000	155	152	153	— 3
Ocelot B	31228	$36½	35⅜	36½	+ 1⅜
Odyssey	1500	400	395	395	— 5
Omega	2800	$11½	11⅜	11½	
Onaping	7000	375	355	375	+10
Onyx Pete	817	$9	8⅞	9	
Oshawa A	26350	$14¼	13¾	14¼	+ ¼
Osisko	2000	20	20	20	— 1
PagePet	500	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
PagurianA	6749	440	410	440	+10
Pgrn w	513	60	60	60	
Paloma P	1000	450	445	450	+ 5
Pamour	2115	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅜
PanCanaA	1355	410	390	400	—10
PanCanaB	3050	425	400	425	—15
PanCentr	12839	135	127	135	+ 3
PanCan P	300	$68½	68¼	68½	+ ½
PangoGld	500	30	30	30	
Parlake	12300	65	60	62	— 6
PatinoNV	275	$16½	16½	16½	— 2
PeBenO	6400	295	285	290	+15
Pembina	2000	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
PennWest	10733	100	99	99	— 1
Pen W A	667	75	75	75	— 5
PenWstW	z350	10	6	6	
Pennant	19850	155	145	146	
Penningtn	400	$5⅝	5⅝	5⅝	
Peningfnp	z66	400	390	400	
PetroCan	500	$124⅞	124⅞	124⅞	— ⅛
Petro Sun	1000	200	200	200	
Petrol	1700	460	460	460	—35
PeteRylt A	800	215	215	215	
Petrotech	1100	475	460	460	—10
Phonix Oil	4400	$11½	11⅛	11¼	— ¼
Phnx Oil w	3300	375	350	350	—50
Pine Point	550	$43	43	43	
Place G	5900	91	87	91	
Placer	16520	$16¼	15¾	16¼	+ ½
Poco	3100	151	150	150	
Plysr840	1100	$23¾	23¾	23¾	— ¾
Pominex	600	35	35	35	— 2
Ponder	100	151	151	151	
PopShops	8100	24	23	23	— 2
PowrCorp	8200	$15⅛	14⅞	15	— ⅛
PowC2.375	100	$24¼	24¼	24¼	
PradoExp	500	23	23	23	+ 2
Precamb	2300	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Provigo	300	$9	9	9	
QMG Hldg	5200	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Quartet	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Qasar Pet	7000	290	290

Environ $50 millions iront au Québec

Ottawa augmente de $132 millions son budget de dépenses spatiales

par Gilles Provost

Le gouvernement du Canada vient de hausser de $132 millions (38%) son budget spatial des quatre prochaines années pour participer de plain-pied avec les Européens à la mise au point et à l'éventuelle production en série du «bus» spatial (L-sat) de l'Agence spatiale européenne (ASE). D'ici 1985, le budget global atteindra donc $476 millions.

Grâce surtout à la firme Spar Aerospace de Sainte-Anne-de-Bellevue, le Québec obtiendra «la part du lion» de ces nouveaux crédits, ont répété hier à de multiples reprises, en conférence de presse, le ministre d'État à la Science et à la Technologie, M. John Roberts, ainsi que le ministre des Communications du Canada, M. Francis Fox.

En fait, la part québécoise globale est d'environ $50 millions, c'est-à-dire 37% de ce budget spatial supplémentaire. Elle est notablement plus faible dans le reste du budget spatial canadien.

À l'échelle du Canada, cet accroissement de l'effort spatial canadien devrait ajouter environ 1,000 emplois aux 2,500 que compte l'industrie spatiale nationale, a expliqué M. Roberts. Environ 500 de ces nouveaux emplois seraient créés au Québec. Spar doublerait ainsi le nombre de ses employés du Québec.

Pour sa part, le vice-président de Spar, M. John MacNaughton, a souligné en anglais «l'enracinement québécois» de sa compagnie: Tout son effort de construction de satellites sera maintenant dirigé depuis Montréal. Lorsqu'on lui a demandé s'il s'agissait d'un déménagement de siège social, il a précisé que seulement quatre cadres supérieurs seraient déménagés à Montréal et que les décisions d'investissements importantes devraient encore recevoir l'approbation du bureau-chef, à Toronto.

M. MacNaughton a aussi expliqué que sa compagnie a entrepris un programme de francisation agréé par l'Office de la langue française et qu'elle a en ce moment un vaste programme de recrutement dans les collèges et universités du Québec. «Notre compagnie a intérêt à former de jeunes diplômés d'origine québécoise, d'autant plus que ces derniers ont moins tendance à aller travailler ailleurs» a-t-il dit.

Le nouveau budget spatial annoncé hier compte plusieurs éléments différents, mais il vise surtout à renforcer l'industrie spatiale canadienne et à préparer d'éventuels débouchés commerciaux dans ce domaine à haute technologie. MM. Roberts et Fox ont été beaucoup moins volubiles et précis lorsqu'on leur a demandé si la population canadienne a vraiment besoin des satellites particuliers qu'on cherche à construire.

La pièce de résistance de ce nouveau budget spatial ($93 millions) vise surtout le «développement de la technologie spatiale» grâce à des subventions de recherche et de développement et à la participation au programme du «bus» spatial européen.

Ce dernier programme consiste à concevoir une sorte de squelette-standard pour des centaines de satellites de communication ou de détection qui seront construits au cours des prochaines années. Cette grosse plate-forme contiendrait tous les systèmes requis pour l'orientation du satellite, pour son alimentation en énergie et pour ses communications avec la terre.

Sur ce squelette standard produit à plus d'une centaine d'exemplaires, on pourra ensuite greffer toutes sortes de modules expérimentaux ou commerciaux et le tout serait mis en orbite, soit à l'aide de la navette spatiale américaine, soit avec des versions améliorées de la fusée française Ariane.

Comme les Européens ont décidé que les sous-contrats pour la construction de ce «bus» spatial seraient accordés au pro-rata de la participation des divers pays à la conception du système, le Canada devait accroître sa participation financière, s'il voulait que son industrie puisse aller chercher une part du gâteau.

C'est pourquoi Spar Aerospace assurera la conception et la fabrication des capteurs solaires de cette «plate-forme spatiale lourde» (L-sat), comme on la nomme aussi. Spar doit aussi travailler à la conception de l'équipement de transmission de l'engin, tandis que le laboratoire ontarien David Florida (qui appartient au gouvernement fédéral) se chargera des tests sous vide dans des conditions semblables à celles qui règnent dans l'espace.

Au total, la filiale québécoise de Spar obtiendra environ 14 des $68 millions prévus pour le L-sat, en plus d'une subvention de $19 millions destinée à permettre «l'acquisition de la technologie requise» pour fabriquer plusieurs sous-systèmes qui pourraient ensuite se coupler au «bus» spatial. Enfin, on a prévu des subventions de recherche et de développement de $6 millions, dont cinq devraient aboutir aussi au Québec, selon MM. Fox et Roberts.

L'autre grand volet du programme annoncé hier concerne des études de définition pour le M.sat, un satellite expérimental conçu conjointement avec les États-Unis et qui serait destiné spécifiquement aux communications entre des bases mobiles sur le territoire nord-américain (navires, avions, véhicules militaires ou civils, etc.).

Cette simple définition de projet coûtera $17 millions, dont $10 millions environ iront au Québec, tandis que le satellite lui-même (destiné à vérifier l'intérêt d'un tel système) coûterait près de $400 millions. Le satellite remplacerait aussi le projet MUSAT dont les militaires et les forces policières devaient être les principaux utilisateurs.

Les documents publiés hier indiquent que le ministère de la Défense nationale va augmenter grandement son programme spatial après 1985. Cependant, M. Roberts a soutenu que la dimension militaire représente à peine 5% des projets qu'il a dévoilés.

Le budget d'hier comporte aussi une quinzaine de millions de dollars pour mettre au point des techniques d'utilisation optimale des nouvelles données de télédétection que devraient fournir les prochaines générations de satellites. Il y a aussi une participation minimale au projet de satellite européen de télédétection (dont on ne sait trop quelle utilité il peut avoir pour le Canada) et une prolongation du programme expérimental d'utilisation du satellite commercial Anik B, déjà en orbite.

Dans leurs allocutions, MM. Fox et Roberts ont fait longuement référence au futur satellite-radar que le Canada songe à construire pour surveiller les mouvements des glaces dans l'Arctique lorsque des pétroliers géants y circuleront.

Pourtant les chiffres montrent qu'on n'en a aucunement accru le financement depuis avril dernier. Le projet coûtera, lui aussi, environ $400 millions, mais on ne prévoit pas lui consacrer plus de $17 millions d'ici 1985. Et encore, ce n'est que pour des études préliminaires. On va tout simplement de l'avant avec les projets déjà annoncés.

Enfin, le Canada a décidé d'augmenter sa contribution financière à l'Agence satiale européenne (ASE) dont la cotisation se voit augmentée de $6 millions pour atteindre les $7.5 millions au cours des quatre prochaines années. Selon M. Roberts, la contribution réelle du Canada à l'ASE dépassera les $20 millions pendant cette période, si on tient compte de certaines composantes de la participation au «bus» spatial.

De façon générale, cet «investissement» d'environ un demi-milliard de dollars en quatre ans dans l'industrie spatiale canadienne devrait permettre à cette dernière d'être en bonne position pour construire les divers satellites requis au Canada et pour se tailler une place enviable sur les marchés étrangers, a expliqué hier M. Roberts. Selon lui, le marché canadien est évalué à environ $1 milliard d'ici l'an 2,000 tandis que le marché mondial est à peu près quinze fois plus important.

La Banque de Montréal prête à un taux de 4%...

par Michel Nadeau

Le président et trois vice-présidents de la Banque de Montréal ont obtenu en 1981 des prêts globaux de plus de $300,000 au taux annuel de 4% seulement de la part de cette institution financière. Ces sommes ont été avancées au cours des derniers mois alors que le crédit commandait des taux supérieurs à 20%.

Selon l'information publiée dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle, au moins trois employés de niveau supérieur ont obtenu en 1981 un montant moyen de $100,000 à un taux voisin de 4%. Ces avantages financiers s'ajoutent au salaire moyen des cadres supérieurs de la banque, qui fut de $155,122 en 1981.

Ces sommes ne tiennent pas compte des $460,000 avancés à M. Fred McNeil, président du comité exécutif, à un taux égal au taux préférentiel. Il y a maintenant deux ans, M. McNeil décidait de rentrer à Calgary et la banque lui accorda un crédit maximum de $800,000 «pour l'achat d'une terre d'élevage».

Deux cadres supérieurs montréalais ont profité d'un prêt à taux réduit. Le président du conseil délégué, M. Grant L. Reuber, a obtenu une somme de $100,000 pour l'achat d'actions et la réalisation de placements. Une partie du montant commande un taux de 4%, alors que le reste fut prêté à un taux égal à la moitié du taux préférentiel seulement.

Pour sa part, M. Jack Warren, un des trois vice-présidents du conseil, a touché près de $80,000 dans les mêmes conditions.

Le président de la banque, M. William E. Bratford, qui habite Toronto, a eu droit à une somme de $115,000 dans des termes similaires. Un vice-président torontois, M. Hartland M. MacDougall a également joui d'un prêt à taux réduit.

Ces avantages financiers s'ajoutent évidemment au salaire et aux sommes accordées au chapitre des caisses de retraite de l'institution financière.

Les 62 principaux cadres supérieurs de la Banque ont touché globalement quelque $9.6 millions, soit une moyenne de $155,122.

Il importe de signaler que dans son dernier budget, le ministre fédéral des Finances, M. Allan J. MacEachen, a annoncé qu'à compter de 1982, les différents avantages financiers consentis sous la forme de prêts à taux réduits deviendront désormais imposables. Les premiers $50,000 de prêt consenti pour l'achat d'une résidence deviennent également sujets à l'impôt, si le taux est inférieur aux taux en vigueur.

Rappelons que les profits de la Banque de Montréal ont fait un bond de 36% au cours du dernier exercice pour atteindre $358 millions.

Gray donne une subvention de $3.5 millions au centre d'innovations de la Polytechnique

par André Bouthillier

«Le Centre d'innovation industrielle de Montréal (CIIM) sera un incubateur de nouvelles idées technologiques qui permettra au Québec de voir naître sur son territoire de nombreux Comterm et Mitel.»

Tel fut le souhait exprimé hier par le directeur du CIIM, M. Roger A. Blais, à l'occasion de l'inauguration officielle de ce centre créé en 1980 par l'École polytechnique dans le but de venir en aide aux inventeurs et aux entrepreneurs québécois.

Le point saillant de cete inauguration a été la remise par le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, d'une subvention de $3.5 millions pour le bon fonctionnement du CIIM au cours des cinq prochaines années. Il y a deux semaines, M. Gray avait accordé «une somme presque semblable» à l'Université de Waterloo, en Ontario, qui exploite le seul autre centre d'innovations du genre au Canada.

À la centaine de représentants du milieu universitaire et de l'entreprise privée du Québec qui ont assisté à la cérémonie d'hier, M. Gray a précisé que l'aide de son ministère serait augmentée plus tard si «le nombre d'entreprises créées ou appuyées et le nombre d'emplois créés par les activités de ces deux centres» étaient jugés satisfaisants. «Selon nos calculs, la subvention au CIIM devrait générer des retombées dix fois plus importantes que le montant accordé», a-t-il expliqué.

L'objectif principal du CIIM est de donner aux professeurs et étudiants universitaires en ingénierie, en sciences et autres disciplines les moyens d'acquérir une expérience et une compétence en entrepreneurship et en innovation technologique.

Ainsi, si un professeur ou un étudiant de l'École polytechnique veut développer une nouvelle idée inspirée de ses travaux académiques, il pourra créer sa propre entreprise. Après une évaluation de son innovation, le CIIM lui prêtera ses ressources humaines et lui assurera des capitaux de risque pour matérialiser son idée. En retour, le centre prendra une part minoritaire dans la nouvelle compagnie.

Depuis sa création, le CIIM a contribué au développement et à la commercialisation d'une trentaine d'innovations et à la mise sur pied de 12 entreprises de haute technologie. Évidemment, la taille de ces nouvelles entreprises est modeste. Mais quelques-unes d'entre elles connaissent déjà des succès encourageants:

- un professeur en génie biomédical de l'École polytechnique, M. Michel Bertrand, et un chercheur d'un hôpital montréalais, M. Guy Mathieu, ont conçu un stimulateur cardiaque programmable. Leur compagnie, Bionova Inc, exporte déjà en Italie, en Belgique et prochainement aux États-Unis si les négociations aboutissent. Ils auront vendu en janvier 11 appareils pour des ventes de $250,000. Ils emploient trois personnes qui travaillent dans un petit local de 200 pieds carrés aménagé près de l'École polytechnique. L'aide du CIIM a surtout consisté dans la préparation et la négociation d'un accord de licence avec une importance firme biomédicale italienne;
- trois étudiants gradués en génie électrique à l'École polytechnique ont créé la compagnie Elrès Inc. qui se spécialise dans la conception, la fabrication et la vente de chaînes stéréophoniques de haute puissance. Le premier produit innovateur est un nouvel amplificateur d'une puissance de 3,000 watts qui est quatre fois plus petit et sept fois plus léger que les appareils de même puissance. Un analyste commercial du CIIM explore avec Elrès la meilleure avenue pour commercialiser son invention.

Le CIIM offre également ses services aux inventeurs individuels et aux petites et moyennes entreprises du Québec. À ceux qui en font la demande, le centre peut dispenser des cours intensifs de formation spécialisée en innovation technologique; rendre accessible une documentation sur le sujet; former de futurs entrepreneurs; fournir une aide en matière d'évaluation des inventions; favoriser des transferts de technologie, et, conclure des accords de licence d'exploitation sur les plans national et international.

De fait, le CIIM est-il une copie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)? Selon M. Blais, la comparaison est impossible puisque le CIIM est un centre de «démarrage d'idées» et le CRIQ, un centre de développement pour des entreprises existantes. «D'ailleurs, a-t-il ajouté, le CIIM doit faire appel aux centres de recherches comme le CRIQ pour compléter son travail.»

au jour le jour

■ *Du papier d'amiante d'ici*

La société Johns Manville a annoncé hier le regroupement de ses activités de fabrication de papier d'amiante à son usine de Kingsey Falls, en Estrie. Les autres installations de production, situées à Waukegan, en Illinois, ont été fermées le 14 septembre dernier. Une augmentation possible de la main-d'oeuvre dépendra de la demande. La filiale québécoise de Manville Corp. a d'autre part demandé à ses employés de tronquer leur clause d'indexation contre une hausse annuelle d'environ 10% pour les deux dernières années de leur contrat.

■ *Les syndics et les CA*

Le Conseil québécois de l'insolvabilité, un organisme regroupant tous les détenteurs d'une licence de syndic en matière de faillite et leurs employés, a décidé de s'affilier à l'Ordre des comptables agréés du Québec. La très grande majorité des syndics de faillite oeuvrant au Québec sont des c.a. L'Ordre a été depuis 1979 le principal promoteur du Conseil de l'insolvabilité, qui travaille surtout à la formation et à la promotion des intérêts professionnels des syndics québécois.

■ *Des hamburgers pour Imasco*

Le groupe montréalais Imasco a fait un autre pas important dans l'industrie de la restauration aux États-Unis en achetant de la compagnie General Foods la chaîne Burger Chef, qui possède 679 points de vente aux USA. Le prix d'acquisition est de $44 millions US. Le président du conseil, M. Paul Paré, a déclaré que cet achat représente un prolongement logique pour Imasco, qui possède déjà Hardee's Food System, une chaîne de 1,395 restaurants.

■ *Un prix du CPQ*

Le Conseil du patronat du Québec a annoncé hier la création d'un prix doté d'une bourse de $10,000, qui sera aocordé à une personnalité québécoise ayant travaillé «à la promotion et à la valorisation de l'éducation économique et/ou de l'entreprise privée au Québec». On mentionne que les hommes d'affaires et les politiciens ne sont pas admissibles. Les candidatures seront acceptées jusqu'au 1er avril prochain. Un jury formé de quatre cadres supérieurs montréalais présidé par M. Roger Charbonneau, des HEC, déterminera le lauréat lors de l'assemblée générale du 20 mai prochain.

■ *En raccourci*

Une autre société d'État vient d'emboiter le pas dans le mouvement de publication de résultats financiers trimestriels. Au cours du premier semestre de l'année, **Loto-Québec** a enregistré une hausse de 14% de ses ventes qui ont atteint $224 millions. M. Parizeau a gagné plus de $80 millions... Les travailleurs de **l'automobile** ont obtenu de leur syndicat national la permission d'ouvrir leur convention collective avant son expiration. «L'industrie de l'auto aux États-Unis se trouve dans une situation désespérée», a déclaré le président du Syndicat, M. Douglas Fraser... Au mois de mars dernier, la **Régie des rentes** versait des rentes mensuelles à 406,000 Québécois dont 241,222 retraités... L'aciérie américaine **McLouth Steel** est en faillite. Au moins 2000 travailleurs perdront leur emploi... **Abitibi-Price** fermera pour trois à six semaines son usine de papier de Grand Falls, en Ontario... Le **Crédit Foncier** a relevé de ¼ de 1% plusieurs de ses taux d'intérêt sur les certificats de dépôts garantis... Une filiale spécialisée dans la transformation de la volaille de la **Coopérative fédérée,** recevra $247,500 du ministère de l'Expansion économique. Bexel (1979) créera ainsi 90 emplois dans la fabrication de nouveaux produits, dont des rôtis de dinde... Si **l'inflation** baisse aux États-Unis et au Japon, elle se maintient autour de 10% en Europe, selon les données de l'OCDE... Un banquier et politicien allemand, M. Walther Kiep, vient d'être désigné au conseil de la **Banque de Montréal...** Le Groupe SGF convoque la presse mardi pour annoncer un projet de développement relatif à **Marine Industrie,** dont 30% des actions appartiennent maintenant au groupe Alsthom... SNC construira le centre de distribution de Métro-Richelieu.

Michel Nadeau

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

GÉRANT (E)

Un fournisseur dans le domaine naval est à la recherche d'un candidat pour gérer leur division de la Ville de Québec.

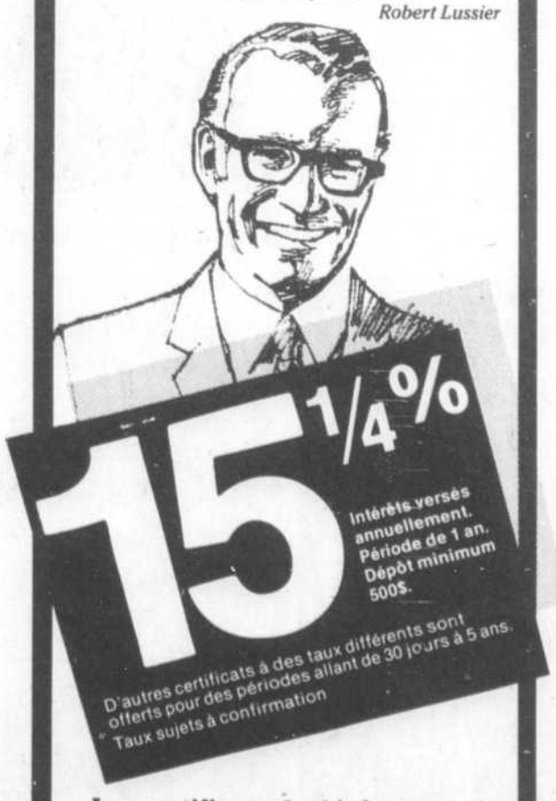
Le candidat devra être bilingue et posséder une forte personnalité.

Le poste est rémunéré avec un salaire de base et commission basée sur performance. Une allocation d'automobile est aussi allouée.

Veuillez envoyer votre résumé au:

DOSSIER 1051
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

"J'ai acheté un certificat de dépôt garanti au Trust Général. Grâce à son rendement élevé et à la flexibilité des modes de paiement, j'ai fait un excellent placement!"
Robert Lussier



Les certificats de dépôt garanti du Trust Général:
un mode d'épargne supérieur où chacun trouve son avantage.

- Taux d'intérêt élevé
- Sécurité du capital et des intérêts
- Aucun coût
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Conseillers financiers à votre service

Demandez le poste 2000.

Montréal 909, boul. Dorchester ouest 861-8383
Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265

Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.

TRUST GENERAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous dans aucune des provinces du Canada à moins que le dépôt d'un prospectus à cet effet ait été accepté par une commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire dans cette province.

Nouvelle émission

20 000 000 $

(800 000 actions)

Gaz Métropolitain, inc.

Actions privilégiées de second rang, rachetables, à dividende cumulatif de 15%, série B
(valeur nominale de 25 $)

Privilège de remboursement par anticipation

Conformément aux dispositions relatives au remboursement par anticipation des actions privilégiées de second rang série B, la Compagnie achètera le 31 décembre 1986, à un prix de 25 $ l'action plus les dividendes courus et impayés, toutes les actions privilégiées de second rang série B déposées à cet effet au plus tard le 30 novembre 1986.

Prix: 25 $ l'action

Une copie du prospectus final pourra être obtenue des courtiers en valeurs mobilières sousmentionnés.

Lévesque, Beaubien Inc.

Geoffrion, Leclerc Inc. — **Nesbitt Thomson Valeurs Limitée** — **Wood Gundy Limitée**

Tassé & Associés Limitée — **Moison Rousseau Inc.** — **McLeod Young Weir Limitée**

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée — **Greenshields Incorporée** — **Dominion Securities Ames Limitée**

Brault, Guy, O'Brien Inc. — **Grenier, Ruel & Cie Inc.** — **McNeil, Mantha Inc.**

Pitfield Mackay Ross Limitée — **Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée** — **Richardson du Canada**

Midland Doherty Limitée — **Bell Gouinlock Limitée** — **Mercier, Ouimet, Masse Inc.**

Maison Placements Canada Inc. — **Gendron Norris Osler Limitée**

Décembre 1981

Le commerce de détail pendant les Fêtes

Décembre 81 s'annonce comme un mois moyen

par Alain Borgognon



Les grands magasins réalisent la moitié de leurs profits pendant la période des Fêtes.

LES commerçants ne s'attendent pas à des ventes «à tout casser» durant la période des fêtes. Ils ne prévoient pas pour autant de mauvaises affaires. En fait, décembre 1981 s'annonce comme un mois «moyen» pour la grande majorité des commerces.

Ce sont les vendeurs de matériel de sports d'hiver qui espèrent le plus des trois prochaines semaines. Deux hivers sans neige, ou presque, ont eu des effets très négatifs sur les chiffres d'affaires. Une bonne tempête à la mi-décembre serait donc le meilleur soutien publicitaire dont on rêve dans cette branche. Mais l'expérience douloureuse des deux saisons hivernales 79-80 et 80-81 a laissé des traces. Ainsi les stocks ont été calculés minutieusement, voire même sur une base très conservatrice dans de nombreux cas. En d'autres mots, plusieurs commerçants préfèrent perdre éventuellement quelques ventes plutôt que de se retrouver en janvier 82 avec des surplus d'inventaire. On craint le proverbe «jamais deux sans trois» et on écoute assidûment les bulletins de météo!

Les grands magasins — pour lesquels la période des fêtes signifie environ le tiers de leurs ventes annuelles et la moitié de leurs profits — ont fait preuve d'un optimisme modéré. Selon M. Jean Saint-Jacques de la compagnie Eaton, «nous atteindrons certainement nos objectifs de ventes cet hiver, mais nous ne nous attendons nullement à battre des records». La demande des consommateurs n'étant pas très forte si on se fie à Statistique Canada, il faut donc s'attendre à une dure bataille commerciale entre les grands magasins d'ici la fin de l'année. Un peu comme durant la période correspondante de 1980, des soldes pourraient être organisés ces tous prochains jours. Les grandes ventes à rabais de janvier risquent donc bien de commencer en décembre. Pour l'instant, les géants du commerce au détail évaluent la situation au jour le jour et s'épient les uns les autres. Au premier signe de fléchissement des achats des consommateurs, une réaction en chaîne sera immédiatement engagée.

Chez Birks, la direction n'est ni optimiste, ni pessimiste. «Chaque jour la situation se clarifie et il apparaît d'ores et déjà que Noël 1981 ne sera pas synonyme de ventes records.» En fait, Monsieur Birks s'attend à une répétition des résultats de l'an dernier. Cette compagnie a déjà offert à sa clientèle «des rabais d'avant les fêtes» sur certains articles d'horlogerie.

Les petits commerçants n'ont pas la même sérénité que les grands vis-à-vis des prochaines semaines. On ne tente même pas de dissimuler certaines craintes. C'est que la constitution des inventaires a coûté fort cher, notamment à cause du niveau des taux d'intérêts. Pierre Fillion, de La Boutique (jouets), prétend «qu'il faut jouer serré afin non pas de faire des affaires excellentes, mais tout au plus de s'en sortir honorablement». Pour ceux qui, comme lui, ont investi dans leur commerce en 1981, pas question donc de compter sur la période des fêtes pour retrouver leurs fonds.

L'enthousiasme n'est donc pas de mise chez les commerçants, chez les gros comme chez les plus petits, à la veille des fêtes. Cet état d'esprit est-il justifié ou s'agit-il de réserves sans véritable fondement? Les données publiées récemment par Statistique Canada apportent un premier élément de réponse. Ainsi, de janvier à septembre, pour l'ensemble du pays, les ventes effectuées par les commerçants se sont élevées à 68 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 13,9 pour cent par rapport à la même période en 1980. En fait, après avoir connu un certain ralentissement dans plusieurs provinces durant la première moitié de l'année, les ventes ont repris «du poil de la bête» depuis. En septembre, sur une base désaisonnalisée, l'amélioration par rapport à août était de 1 pour cent. Mais si la progression était de plus de 7.5 pour cent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, elle n'atteignait que 0.8 pour cent au Québec, ce qui est toujours mieux que les résultats négatifs enregistrés dans trois provinces. Somme toute, cette reprise automnale, même si elle reste timide, devrait rassurer les commerçants.

Cependant, si on examine la situation sous l'angle du «pouvoir d'achat» du salarié moyen, il est certain que l'heure n'est pas à la réjouissance pour ceux qui ont quelque chose à vendre. En 1970, ce salarié touchait $126.78 par semaine en moyenne. Aujourd'hui Statistique Canada estime que cette somme est de $354, ce qui revient, si on enlève l'inflation des dix dernières années, à $149.54. Cette augmentation, ou cet enrichissement, devrait également sécuriser les commerçants. Ces derniers, qui s'intéressent eux aussi aux rapports de Statistique Canada, font cependant, et à juste titre, remarquer que depuis 1977, année où le salaire moyen atteignait $155.44 l'enrichissement des salariés canadiens a régressé. Qui plus est, soulignent-ils, on prévoit même une baisse des gains hebdomadaires d'environ $1.40 entre l'an dernier et cette année.

À cette diminution du pouvoir d'achat depuis 1977, il convient d'ajouter quelques éléments conjoncturels. En premier lieu, les taux d'intérêt très élevés sur les emprunts (achat voiture, hypothèque, etc.) qui diminuent d'autant la somme disponible pour les achats de Noël. Le consommateur hésite par ailleurs à s'engager dans de trop grosses dépenses qui nécessitent un financement. À l'opposé, il est probable qu'une bonne partie des sommes normalement disponibles à cette saison ait été investies en Obligations du Canada à 19,5 pour cent ou autres placements de la sorte. La perspective de temps plus dur à l'avenir sur le plan économique, ce que le budget présenté par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, ne vient pas démentir, peut également inciter certains consommateurs à la prudence. Ensemble, ou séparément, tous ces éléments ne rassurent, bien sûr, nullement les commerçants à l'approche de leur grosse saison. Ils expriment d'ailleurs très bien leurs craintes.

Dans les grands magasins et les boutiques, on constate par ailleurs que les difficultés économiques conjoncturelles que rencontrent les consommateurs amènent ces derniers à changer certaines de leurs habitudes d'achat. «On s'attend à recevoir plus de clients, mais à réaliser un chiffre d'affaires sensiblement équivalent à celui de l'an dernier», dit-on chez Birks. Les produits très cher n'auront donc pas la cote d'amour cette année, les clients viseront donc surtout le «moyen de gamme» pour leurs achats, précise le bijoutier de la rue Sainte-Catherine avant de conclure «que les temps changent et, qu'aujourd'hui, on offre moins de cadeaux que dans le passé».

Même son de cloche dans les grands magasins et dans les boutiques. «Avant on offrait des cadeaux aux tantes, aux oncles, aux cousins, etc. Mais depuis quelques années, on se limite plus aux parents, frères et soeurs», remarque Jean Saint-Jacques de la maison Eaton. Ce dernier souligne également «que le consommateur d'aujourd'hui est plus exigeant, qu'il connaît mieux la marchandise et qu'il achète de plus en plus «la qualité» au détriment des «bébelles». Le cadre de chez Eaton mentionne toutefois «que pour le Québécois, Noël est un moment très privilégié qu'il tient à souligner en offrant des présents valables». Un peu partout, on mentionne également une nouvelle tendance qui se fait jour chez les consommateurs: se mettre ensemble pour se faire un cadeau. Par exemple, dans une famille, on va s'offrir un TV couleur, ou une table de billard, ou un objet quelconque (des jeux électroniques avec lesquels on peut jouer à plusieurs notamment) plutôt que des présents individuels.

La conjoncture économique et de nouvelles habitudes d'achat, que ces dernières soient le résultat de la première ou non, incitent donc aussi bien les commerçants que les consommateurs à la prudence en cette période des fêtes 1981. Il est d'ores et déjà acquis qu'à l'heure des bilans, les vendeurs ne trouveront pas les profits des belles années. Il est cependant tout aussi probable que les résultats seront bien meilleurs que ceux qui devraient normalement découler de la crise économique que nous sommes sensés traverser. En fin de compte, Noël 1981, du point de vue commercial, promet d'être une année de transition qui ne laissera pas beaucoup de trace dans la mémoire des comptables.

Swissair, la Mercedes des airs?

par Alain Borgognon

LA compagnie aérienne suisse Swissair transférera prochainement son service des réservations pour le Canada de New York, où il se trouve actuellement, à Montréal et Toronto. «Il s'agit d'une rationalisation administrative qui, du même coup, doit nous permettre d'offrir un meilleur service à notre clientèle canadienne», indique M. Reynold Mottier, le directeur de Swissair au Canada.

Cette décision entraîne la création de huit emplois, répartis également entre Montréal et Toronto, ce qui portera le total des employés de la compagnie à plus de soixante pour l'ensemble du pays. D'autre part, suite aux bons résultats obtenus par la représentation ouverte il y a quelque temps dans la capitale fédérale, un poste semblable sera établi l'an prochain à Vancouver. Le Canada représente actuellement environ 12% du trafic (passagers) sur les lignes de l'Atlantique-Nord de Swissair.

Par ailleurs, le transporteur aérien suisse prévoit réaliser un bénéfice de $25 à $30 millions cette année pour l'ensemble de ses activités, ce qui tranche avec le marasme dans lequel se trouve l'aviation commerciale internationale. L'an dernier, les comptes de l'ensemble des compagnies aériennes membres de l'Iata montraient un découvert qui excédait largement le milliard de dollars. Rien n'indique que cette situation se corrigera cette année, bien au contraire. En 1980, Swissair, qui fêtait son cinquantième anniversaire de naissance, s'en était déjà tirée avec un profit.

«L'année en cours a été particulièrement encourageante sur nos lignes nord-américaines puisque, pour la première fois depuis 1970, elles ne seront pas déficitaires», déclare M. Mottier. Jadis le plus rentable, le service Atlantique-Nord, connaît depuis une dizaine d'années de grandes difficultés, ceci pour tous les transporteurs. Chez Swissair, on ne dissimule donc pas une certaine satisfaction devant les résultats obtenus ces derniers mois. Pour maintenir cet élan, M. Mottier aimerait bien que la Commission canadienne des transports approuve les tarifs hivernaux proposés, en juillet dernier, pour les liaisons entre Montréal, Toronto et les aéroports suisses. Au lieu des $714 actuels, les passagers empruntant Swissair ou Air Canada entre Montréal et Zurich ne débourseraient plus que $585, selon les propositions à l'étude à Ottawa.

«La qualité du service érigée en principe, une consistance dans le produit et une administration conservatrice» sont, selon le directeur de Swissair-Canada, les raisons des succès de sa compagnie. Dans un dossier sur l'aviation commerciale internationale, le magazine américain *Newsweek* qualifiait d'ailleurs le mois dernier le transporteur suisse de: «Mercedes des airs»! À noter qu'en cinquante ans, Swissair, compagnie privée, n'a pas connu un seul jour de grève!

Rappelons qu'en novembre, Swissair allouait un contrat d'une valeur de près de $6 millions à la compagnie montréalaise CAE Electronics pour la conception et la fabrication d'un simulateur de vol pour l'appareil DC-9-81. Il s'agit de la seconde commande de ce type; la première fois, CAE avait construit un simulateur d'un DC-9-80, pour le transporteur aérien helvétique.

Pour les Fêtes, il faut lire... et offrir Elisabeth Vonarburg

Futur sans avenir pour les hommes: un virus les fait naître moins nombreux que les femmes. Dans les cités souterraines, pourtant, les survivants d'un âge révolu essaient de se distraire. Leur création, une femme à métamorphose, trouvera malgré eux sa voix dans LE SILENCE DE LA CITÉ.

Vivant au Canada depuis 1973, Elisabeth Vonarburg enseigne la littérature à l'Université du Québec, à Chicoutimi. Lauréate du prix Dagon en 1978, elle assume la direction littéraire de la revue *S.-F. Solaris*.

Denoël
Coll. "Présence du futur"
$7.15



CONSULTANT FINANCIER
Parlons affaires, parlons franchises.



Les Services Financiers est un réseau national de franchises dont les concessionnaires assurent la distribution de services et de produits financiers. Nous avons developpé un concept qui peut faire de vous un consultant financier au succès assuré. Pour nous, l'âge de l'ordinateur est déjà une réalité quotidienne.

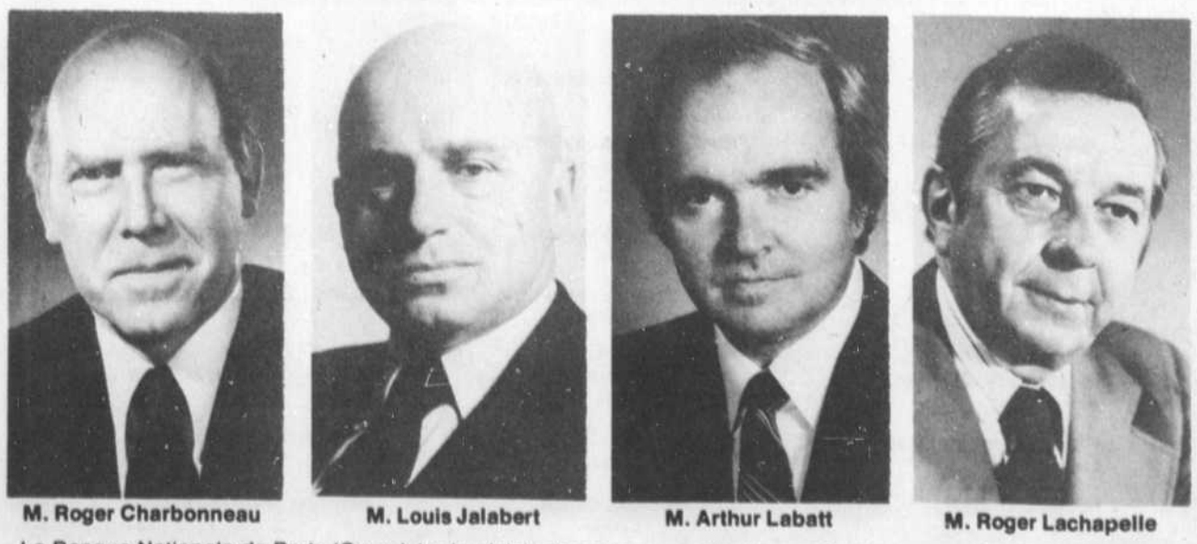
Vous n'avez pas besoin d'être mathématicien ou génie en informatique; notre seule exigence: une volonté manifeste de réussir. Nous nous occupons du reste. Le coût de la franchise est raisonnable et son financement ne pose aucun problème.

Nous sommes actuellement à la recherche de concessionnaires qualifiés à l'échelle nationale. Si le défi vous intéresse nous voulons vous rencontrer.

Appellez sans frais au
1-800-663-1255
LES SERVICES FINANCIERS
"Au service de l'entrepreneurship"

RESTAURANT
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
TABLE D'HÔTE LE MIDI
comprenant notre comptoir de hors-d'oeuvre
7,50 $ à 11,25 $
DEMANDER NOTRE SPÉCIAL EXPRESS 6,95 $ repas complet
OUVERT À L'ANNÉE. SALLES DE RÉCEPTIONS.
STATIONNEMENT GRATUIT. ACCÈS PAR LE PONT JACQUES-CARTIER
Réservations (514) 866-5226
200, TOUR DE L'ISLE, ÎLE STE-HÉLÈNE, MONTRÉAL, QUÉ.

Banque Nationale de Paris (Canada)

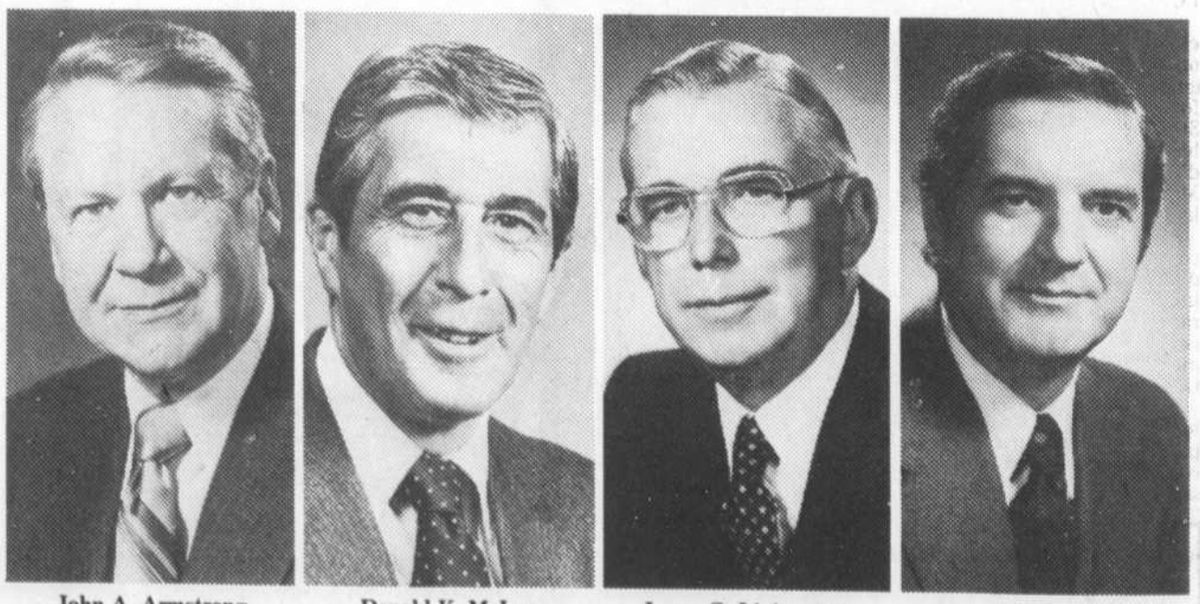


M. Roger Charbonneau — M. Louis Jalabert — M. Arthur Labatt — M. Roger Lachapelle

La Banque Nationale de Paris (Canada) a le plaisir d'annoncer que M. Roger Charbonneau a été élu président du Conseil et que MM. Louis Jalabert, Arthur Labatt et Roger Lachapelle ont été élus administrateurs. Les quatre administrateurs étaient précédemment membres du Conseil de BNP Canada Inc.

Longtemps directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal où il est président du Comité consultatif, M. Charbonneau est administrateur de plusieurs sociétés canadiennes. M. Jalabert est président et directeur général de la Banque Nationale de Paris (Canada). M. Labatt est président de Trimark Investment Management Inc. et M. Lachapelle est président directeur général des Distilleries Corby Limitée.

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE



John A. Armstrong — Donald K. McIvor — James G. Livingstone — Arden R. Haynes

M. John A. Armstrong a annoncé son intention de se retirer de ses fonctions de président du Conseil et directeur général de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. Cette démission devient effective le 1er janvier 1982.

M. Armstrong, qui s'est joint à l'Impériale en 1942, occupait le poste de président du conseil d'administration depuis sept ans. Il agira en tant qu'administrateur de la compagnie jusqu'au 1er avril 1982, date de son départ.

Le 1er janvier 1982, M. Donald K. McIvor, vice-président du conseil d'administration, succèdera à M. Armstrong en tant que président du Conseil et directeur général.

M. James G. Livingstone, président de l'Impériale, poursuivra l'exercice de ses fonctions présentes.

De plus, M. Arden R. Haynes, actuel président du Conseil et directeur général de Esso Ressources Canada Limitée, une filiale de l'Impériale, sera nommé vice-président directeur de l'Impériale. Sa nomination entre en vigueur le 1er janvier 1982. La candidature de M. Haynes sera proposée à l'élection des membres du conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, le 23 avril 1982.

M. McIvor est natif de Winnipeg et diplômé de l'Université du Manitoba. Il s'est joint à l'Impériale en 1950 et y a occupé plusieurs postes au niveau de la haute direction, partout au pays, notamment dans les secteurs de la production et de l'exploration. M. McIvor a été élu au conseil d'administration de l'Impériale en 1973 et nommé vice-président directeur en 1975. Avant sa nomination au poste de vice-président du Conseil de l'Impériale en 1981, M. McIvor était vice-président, division de la production, de la compagnie Exxon à New-York.

M. Haynes, pour sa part, est natif de la Saskatchewan. En 1951, il obtenait son baccalauréat en Commerce de l'Université du Manitoba. C'est à Winnipeg qu'il devait la même année se joindre à l'Impériale. Il occupa par la suite, à travers le Canada, plusieurs postes dans le secteur du marketing. À partir de 1968, M. Haynes travailla à New-York pour la compagnie Standard Oil Co. (N.J.) (maintenant Exxon Corporation).

De retour à l'Impériale en 1972, il était nommé, en 1973, vice-président et directeur général de la division marketing. En 1974, il était élu administrateur et vice-président principal de la compagnie.

Il fut nommé président-directeur général de Esso Ressources Canada Limitée en septembre 1978, et président de son conseil d'administration en octobre dernier.

développement régional

Le programme fédéral d'adaptation industrielle doit être remis en question

par Marie-Agnès Thellier

LE gouvernement fédéral devra-t-il désigner comme zones sinistrées plusieurs régions du Québec: la région de l'amiante; certains coins de l'abitibi-Témiscamingue, de Beauce, du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie dépendants de l'industrie du bois; la région de Montmagny-L'Islet touchée par de nombreuses fermetures et notamment celle d'Admiral-Bélanger (450 personnes)?

La région de Montmagny-L'Islet a déjà demandé plusieurs fois au gouvernement fédéral d'être aidée par le programme créé il y a onze mois pour secourir la région de Windsor, Sept-Iles-Port-Cartier et Sorel-Tracy, ainsi que la région de Sydney (Nouvelle-Écosse).

La même demande pourrait provenir d'autres régions car les chiffres sont catastrophiques:

■ 6,800 des 17,000 travailleurs de l'industrie du sciage sont en chômage au Québec, ce qui représente un taux de chômage de 40% environ. Les usines fonctionnent au ralenti et certaines coopératives forestières ont suspendu leurs activités jusqu'au printemps.

■ Dans la région de l'amiante, les cinq producteurs québécois sont touchés et surtout la (presque) société d'État Asbestos. La compagnie va arrêter la production du 14 décembre au 3 janvier dans ses trois mines de la région de Thetford, en mettant 800 mineurs en congé forcé. Dans la région de l'amiante, des centaines de travailleurs sont, soit au chômage total, soit au chômage partiel.

■ La région de Montmagny-L'Islet a perdu plus de 1,300 emplois directs depuis deux ans et la récente fermeture d'Admiral-Bélanger laisse les travailleurs dans l'incertitude: rouvrira-t-on l'usine des fameux poêles Bélanger, quand le marché de l'électroménager est au plus bas?

Plusieurs régions québécoises sont donc touchées actuellement par les effets de la récession économique. Les conséquences sont encore plus dramatiques dans les communautés éloignées ou dans les villes mono-industrielles. La montée des taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada a créé une des pires récessions économiques, dont les effets se feront encore sentir dans l'année 1982.

L'industrie du bois a vu s'effondrer ses prix et ses marchés avec l'écroulement de la construction en Amérique du Nord.

L'industrie des appareils-ménagers, est confrontée à la fois à la saturation de presque tous ses marchés et à la baisse des dépenses des ménages, réticents à emprunter à taux élevé. De plus, la compagnie-mère d'Admiral, York Lambton, a connu de graves difficultés de financement.

Quant à l'amiante, son problème de crédibilité n'a pas encore été résolu, même si on entend régulièrement prophétiser la fin de la guerre anti-amiante dans le monde. Tant que de nouvelles utilisations de l'amiante ne seront pas sorties des laboratoires pour être commercialisées, on se demande à quoi servira la prochaine tournée européenne du ministre Yves Duhaime pour démystifier les dangers de l'amiante.

Si elles sont explicables, si même elles sont cycliques, les difficultés rencontrées par plusieurs secteurs économiques québécois, dont l'importance est majeure dans certaines régions, posent une nouvelle fois le problème de la structure industrielle du Québec et de l'intervention de l'État.

Le gouvernement fédéral a imaginé en janvier dernier un programme triennal de $350 millions en faveur des communautés particulièrement frappées par les fermetures d'usine et les licenciements collectifs.

Le «sésame-ouvre-toi» de ces $350 millions, c'est la nomination comme «communauté désignée». L'autre condition implicite, c'est d'appartenir à un secteur industriel en train de se restructurer, comme c'est le cas pour l'automobile ou le fer, moteurs (en panne) des premières «communautés» désignées.

Le programme du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada s'adresse en effet aux «canards boiteux» de la structure industrielle. Le Conseil économique du Canada estimait en 1978 à 250,000 le nombre de travailleurs qui perdraient leur emploi avec l'ouverture des frontières, suite aux accords du GATT... et il suggérait de consacrer $4 milliards à cette mutation.

Le programme a justement un volet «main d'oeuvre», mélangeant des mesures variées (et d'intérêt différent au Québec); relocalisation dans une autre région canadienne, formation, emplois communautaires et retraite anticipée. Les «comités d'adaptation communautaire» mis sur pied dans chaque communauté désignée jugent les projets qui peuvent se prévaloir des programmes d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Dans le cas actuel, quelle communauté québécoise pourrait se prévaloir du programme fédéral? Ni toutes les communautés touchées par un haut taux de chômage, ni tous les secteurs industriels en cours de mutation ou en pleine déconfiture.

C'est là où le concept même du programme est défaillant: il s'adapte très bien aux villes mono-industrielles comme Windsor ou Sept-Iles, mais il s'adapte très peu aux régions à économie diversifiée, aux zones touchées cycliquement par de graves difficultés, ou aux secteurs «mous» dont les activités sont dispersées, comme l'industrie de la chaussure au Québec.

Liant l'animation communautaire avec la restructuration industrielle, le programme n'atteint pas toutes les cibles, ni tous ses objectifs.

Dans le cas présent, seule la communauté de Montmagny-L'Islet semble pouvoir être admissible au «Programme triennal spécial d'adaptation de l'industrie et de la main d'oeuvre», si Admiral reste fermée. Les négociations continuent entre la Caisse de dépôt et de placement du Québec, principal actionnaire de York Lampton, et la compagnie Ingliss, important fabricant d'appareils électroménagers. Si ces négociations devaient échouer et si l'usine de Montmagny demeurait fermée, logiquement la région devrait être «désignée», comme le réclament le Conseil économique de la Côte-du-Sud et la Centrale des syndicats démocratiques. Que faut-il donc souhaiter: être désigné comme zone sinistrée ou voir l'usine rouvrir?

Les communautés locales touchées par le ralentissement de l'industrie du bois ne pourraient sans doute pas être admissibles puisqu'il s'agit de problèmes cycliques. Quant à la région de l'amiante, elle pourrait peut-être être admissible si l'on considère que l'industrie de l'amiante est en cours de mutation. Mais il y a déjà quelques mois que cette industrie a été touchée et le gouvernement fédéral n'est pas encore intervenu...

Aucun espoir non plus pour les secteurs qu'a condamnés la politique fédérale, comme la chaussure par exemple où la pression de tous les intervenants québécois n'a pas suffi pour obtenir un moratoire. Aucun espoir non plus pour les fonderies, qui sont aussi dispersées à travers le Québec, ni pour les PME doublement attaquées par les taux d'intérêt et par la récession économique.

Dans quelques jours, le gouvernement du Québec fera le bilan de l'économie en 1981 et tracera de sombres perspectives pour 1982. Il y aura lieu aussi d'interroger le gouvernement du Canada sur la pertinence et l'efficacité de son programme d'aide à la restructuration industrielle.

■

La chronique de Marie-Agnès Thellier sur le développement régional s'arrête jusqu'à la fin décembre pour reprendre au début de janvier.

Textile: Biron veut une procédure unique de demande d'aide

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, demande à son homologue fédéral de mettre en place une procédure unique de traitement des demandes d'assistance financière admissibles au programme de modernisation des entreprises du textile, de la bonneterie et du vêtement.

Dans une lettre qu'il vient d'expédier à M. Herb Gray, M. Biron souligne que la création d'un programme fédéral d'aide à la modernisation de ces industries, sans consultation avec les provinces, entraîne un dédoublement des coûts et des procédures administratives des programmes et alourdit le fardeau que doivent supporter les entreprises pour soumettre une demande à l'un et à l'autre programme.

M. Biron ajoute que l'intervention fédérale dans ce domaine en est une «à forte saveur politique qui tente de canadianiser une initiative québécoise bien établie et qui correspond bien aux besoins des entreprises québécoises».

C'est en mai 1980 que le gouvernement du Québec a mis sur pied son programme de modernisation de ces entreprises, avec un budget de $80 millions pour les quatre prochaines années.

Le fédéral a lancé un programme du même genre le 26 octobre dernier, y consacrant $250 millions au cours des cinq prochaines années.

Pour le moment, M. Biron entend maintenir le programme québécois dans sa forme actuelle.

Selon M. Biron, le programme québécois demeure financièrement avantageux pour les requérants car des subventions additionnelles pourront dans de nombreux cas être versées en sus de ce qu'offre le fédéral. De même, les projets non subventionnés par l'agence fédérale pourront recevoir une assistance financière s'ils rencontrent les objectifs du programme québécois.

En vue de soulager les indsutriels du fardeau additionnel que vient leur imposer le programme fédéral, M. Biron souhaite ardemment que les deux paliers de gouvernement collaborent à la mise sur pied d'une procédure unique ou d'un mécanisme de coordination qui facilite le traitement des demandes originant des manufacturiers québécois.

Mobil pourrait tenter d'acquérir US Steel

NEW YORK (AFP) — La seconde compagnie pétrolière américaine, Mobil Oil, pourrait lancer une offre publique d'achat (OPA) sur le numéro un américain de l'acier, US Steel, au cas où celui-ci parviendrait à prendre le contrôle de Marathon Oil.

C'est du moins ce que l'on donnait à entendre hier au siège de Mobil Oil.

Pour l'instant, dans la lutte que se livrent les deux géants pour acquérir la 16e compagnie pétrolière américaine, US Steel est gagnante «aux points». Sa direction annonce en effet que 90% des actions de Marathon Oil lui ont désormais été offertes en réponse à son OPA.

US Steel pourra acheter les actions offertes lundi, à moins que d'ici là Mobil Oil n'obtienne de la Justice un nouveau blocage temporaire de l'OPA de son rival.

Elle s'y emploie activement et pourrait en outre, indique-t-on dans les milieux compétents, décider de surenchérir fortement sur l'OPA de US Steel au cas où sa tentative de blocage échouerait. Ceci afin d'amener les actionnaires de Marathon Oil à lui apporter leurs actions.

La Commission fédérale du commerce vient, de son côté, d'introduire un nouvel élément dans la bataille pour Marathon Oil, qui pourrait, selon certains analystes, ultimement jouer en faveur de Mobil Oil.

Elle a en effet fait savoir lundi qu'au cas où Mobil Oil parviendrait à prendre le contrôle de Marathon Oil, elle saisirait la Justice pour lui demander de déterminer si ce rachat ne tombe pas sous le coup de la Loi anti-trust et dans quelles conditions elle pourrait être éventuellement acceptable au regard de cette loi.

Ces mêmes analystes estiment qu'il s'agit là d'une bouée lancée à Mobil Oil. Cette compagnie a annoncé dernièrement en effet qu'afin d'éliminer l'obstacle anti-trust, elle avait décidé de céder à une autre société pétrolière de moyenne importance, Amerada Hess, les actifs de raffinage et de distribution de Marathon Oil au cas où elle en prendrait le contrôle.

En d'autres termes, soulignent ces analystes, «l'ouverture» que constitue la prise de position de la Commission fédérale du commerce, devrait encourager Mobil Oil à aller jusqu'au bout de ses possibilités.

Au cas où le numéro deux du pétrole perdrait la première manche, il pourrait ainsi envisager, lors d'une seconde, le lancement d'une OPA sur US Steel.

Celle-ci, sans aboutir obligatoirement à un rachat du numéro un de l'ancier, pourrait permettre à Mobil Oil d'acquérir un paquet substantiel d'actions de son rival. Mobil Oil pourrait être alors en mesure de contraindre US Steel à lui rétrocéder Marathon Oil.

Ce scénario paraît une probabilité d'autant plus plausible à certains observateurs que Mobil Oil semble déterminé à ne pas échouer dans sa seconde prise de contrôle d'actifs pétroliers de l'année.

TECK CORPORATION

Dividende semi-annuel

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende semi-annuel de sept cents et demie (7½¢) par action sur les actions ordinaires de Classe A et de Classe B de la Corporation, est payable le 31 décembre 1981, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 décembre 1981.

PAR ORDRE DU CONSEIL

R.F. Mossman
Secrétaire

30 novembre 1981

TECK CORPORATION

Dividende trimestriel

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et quinze cents ($1.15) par action sur les actions privilégiées de Séries C de la Corporation est payable le 31 décembre 1981, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 décembre 1981.

PAR ORDRE DU CONSEIL

R.F. Mossman
Secrétaire

30 novembre 1981



Pressé par le temps?
Prenez le Service Connaisseur,
un Prêt-à-partir relax qui vous permet
de profiter enfin d'un temps bien mérité.
Celui de tout le personnel d'Air Canada.

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS

Prenez le **Prêt-à-partir** du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante. Un projet. Un client qui n'attend pas... Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu pour celui qui sait comment s'y prendre pour voyager agréablement. Le Connaisseur. **En Connaisseur,** vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique. De quoi savourer chaque instant du vol! **Détendez-vous.** Enfin! Vous l'avez bien mérité. Vous avez tout le temps.



Le temps du personnel le plus compétent qui soit. Et le plus chaleureux. Agents passagers et agents de réservations, artistes culinaires et agents de bord ont préparé pour vous ce Prêt-à-partir relax.

Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son étendue que par son exceptionnelle qualité. Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus de routes que nos concurrents. Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

• PARIS • ZURICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES • CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

TRAJETS POPULAIRES

Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.
Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.
Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

Service Connaisseur
Le Prêt-à-partir relax

Les prix de l'OPEP resteront gelés en 1982 même si le dollar baisse

ABOU DHABI (AFP) — Cheikh Ahmed Zaki Yamani, ministre saoudien du Pétrole, a déclaré hier à Abou Dhabi que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ne reviendrait pas sur sa décision de geler le prix de son pétrole jusqu'à la fin de 1982 et a même laissé entrevoir la possibilité d'une baisse de certains bruts.

À la fin de la première journée de la conférence ministérielle de l'OPEP, M. Yamani a indiqué à la presse que le gel des prix décidé à la conférence de Genève le 29 octobre serait maintenu même en cas de baisse du dollar, monnaie de référence pour le règlement du pétrole.

Le ministre saoudien a d'autre part annoncé, de manière sybilline, que l'Organisation préparait un «petit cadeau de Noël gentiment emballé» (pour les consommateurs), sans préciser de quoi il s'agissait. Selon les observateurs à Abou Dhabi, ce «petit cadeau» pourrait être une baisse minime du prix de certaines catégories de brut, légers et lourds, par le biais des primes différentielles (qui augmentent ou diminuent le prix de référence de $34 le baril, en fonction de la qualité des bruts et de leur éloignement des pays importateurs).

La question des «primes différentielles» devrait d'ailleurs être évoquée par les 13 ministres dès ce matin, sur la base d'un rapport élaboré par le «comité des experts économiques» de l'OPEP. Selon certains délégués, l'Algérie et la Libye refuseraient de baisser unilatéralement leurs primes et, rejoints par l'Iran, demanderaient à l'Arabie saoudite de réduire sa production (actuellement de 8.5 millions de barils/jour, soit 40% environ de la production totale de l'OPEP), afin de soulager le marché mondial.

Le Nigeria qui pratique un prix inférieur à celui des autres pays africains produisant les mêmes qualités de brut, refuserait selon certaines sources de relever le montant de ses primes pour se rapprocher des prix algérien ou libyen.

Selon plusieurs ministres, les progrès sont lents en ce qui concerne la définition d'une stratégie à long terme. Le ministre vénézuélien, M. Humberto Calderon Berti, a cependant déclaré qu'un accord se dégageait sur «une certaine flexibilité» en matière de fixation des prix à long terme.

En dépit des sévères mesures de sécurité, l'atmosphère reste détendue à l'Hôtel intercontinental d'Abou Dhabi. Après avoir entendu dans la matinée le rapport annuel du secrétaire général de l'OPEP, le Gabonais Saturnin Nan N'Guema, les ministres sont allé danser sur le court de tennis de l'hôtel, en brandissant des sabres au son des cymbales et des grands tambours du désert.

NOMINATIONS À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Le président-directeur général de la Société canadienne des Postes, M. R. Michael Warren, a annoncé la nomination de cinq cadres de la nouvelle équipe de direction des Postes. Ces nominations constituent la première étape d'un programme visant à fournir à la clientèle un service qui répond pleinement à ses attentes.



Stewart T. Cooke

M. Stewart T. Cooke occupera, dès le début de 1982, le poste de vice-président à la direction chargé du personnel et des relations du travail. Il est présentement vice-président chargé des relations du travail au Canadien National (C.N.); sa vaste expérience de la gestion a contribué à lui créer la réputation d'un des spécialistes les plus compétents des relations du travail et du personnel au Canada.



Yvon Gariépy

M. Yvon Gariépy occupera, en décembre, le poste de vice-président chargé de la commercialisation. Il est présentement le directeur de la Monnaie et, à ce titre, il a adopté des techniques dynamiques de commercialisation pour faire augmenter les ventes. Il a occupé des postes élevés dans la fonction publique fédérale et a accumulé de l'expérience de la gestion dans l'administration municipale et le secteur privé.



Graham T. McDonald

M. Graham T. McDonald assume les fonctions de vice-président chargé de l'exploitation. Ancien sous-ministre adjoint des Postes (Services opérationnels), il a acquis une vaste expérience aussi bien à l'Administration centrale qu'au niveau des régions. M. McDonald est un ingénieur et un diplômé du Collège de la Défense nationale.



John Paré

M. John Paré est nommé vice-président chargé du personnel. Depuis 1976, il était sous-ministre adjoint des Postes en charge du personnel. Il a accumulé une vaste expérience de l'administration du personnel au poste de vice-président du personnel chez Steinberg, et à celui de vice-président du personnel et des relations publiques à Northern Electric.



Larry Sperling

M. Larry Sperling occupera, en décembre, le poste de vice-président à la planification d'entreprise. Auparavant, il était sous-ministre adjoint des Postes (Commercialisation) et il a acquis une vaste expérience de la gestion auprès d'importantes entreprises tant au Canada qu'aux États-Unis.

Comterm obtient un contrat de $2.3 millions

par André Bouthillier

La compagnie Comterm, de Pointe-Claire, vient d'obtenir un contrat de $2.3 millions de la Sûreté du Québec pour la fabrication de 500 terminaux et imprimantes.

Ce nouveau contrat porte à environ $12 millions le carnet de commandes du plus important manufacturier de terminaux visuels au Canada.

Selon le nouveau rapport trimestriel publié hier, Comterm a réalisé un bénéfice net de $354,000 sur des ventes de $2.3 millions, d'août à octobre, comparativement à $97,000 sur des ventes de $1.6 million durant la période correspondante de 1980.

Au 31 octobre, pour les neuf premiers mois de son exercice financier 81, la compagnie a enregistré un profit net de $659,000, soit une hausse de 395.4%. Ses ventes sont passées de $3.6 millions à $6.4 millions, une augmentation de 73.8%.

Jusqu'ici, Comterm a vendu près de 3,000 terminaux à travers le pays. Ses principaux clients ont été et sont la Gendarmerie royale du Canada (dans l'Ouest du pays), Hydro-Québec, Hydro-Ontario, le gouvernement du Québec, la Banque Canadienne de Commerce et la Sûreté du Québec.

Mais sa principale clientèle provient de l'étranger, principalement des pays arabes où son terminal à écran cathodique bilingue utilisant l'alphabet romain et l'alphabet arabe est recherché. Un contrat de $10 millions a été signé avec l'Arabie Saoudite.

De plus, Comterm a récemment conclu une entente de coopération avec la Société française d'équipements pour la navigation aérienne qui lui permettra de vendre ses produits sur le continent européen. Les premières livraisons en France sont prévues pour le début de 1982.

La balance commerciale avec les États-Unis

OTTAWA (PC) — Statistique Canada a fait savoir, hier que les États-Unis et le Canada ont convenu que le Canada a enregistré un surplus de $1.4 milliard dans le commerce des marchandises avec les États-Unis, l'an dernier.

Le Canada avait auparavant proclamé un déficit de $200 millions, tandis que les États-Unis avaient soutenu qu'il s'agissait d'un surplus de $6.1 milliards.

Les chiffres des deux pays doivent être ajustés, chaque année, à cause des façons différentes de les obtenir.

Ces nouveaux chiffres, a noté Statistique Canada ne modifieront pas sensiblement les statistiques montrant un surplus de $7.96 milliards dans la balance commerciale avec le reste du monde.

Les États-Unis achètent pour environ le tiers du commerce international du Canada.

La balance commerciale ne comprend pas les paiements de dividendes ou de services.

Le Canada enregistre habituellement un surplus dans le commerce des marchandises et un déficit dans les paiements de services.

SUCO

«Chez Gulf, nous consacrons 98¢ sur chaque dollar de notre revenu à l'exercice de nos activités au pays.»

"J.C." Phillips, *président du conseil, Gulf Canada Limitée*

En 1980, Gulf Canada a versé environ 2¢ sur chaque dollar de son revenu à ses actionnaires canadiens et américains, sous forme de dividendes. Le solde, soit 98¢, a servi à financer ses activités au Canada.

La même année, Gulf Canada a payé environ $275 millions à ses employés. Ses dépenses en immobilisations et ses frais de prospection ont atteint $572 millions. La moitié de cette somme a été consacrée à la recherche de gisements de gaz et de pétrole.

Les achats de pétrole brut et d'autres matières premières ont totalisé plus de $2 milliards, dont $530 millions ont servi à acheter du pétrole brut à l'étranger. Si le Canada atteignait l'autosuffisance pétrolière, ces fonds viendraient plutôt enrichir l'économie canadienne. Voilà une bonne raison pour encourager des compagnies comme Gulf dans leurs efforts de prospection.

Voici comment Gulf Canada a utilisé son chiffre d'affaires de 1980, qui s'est élevé à plus de $4 milliards.

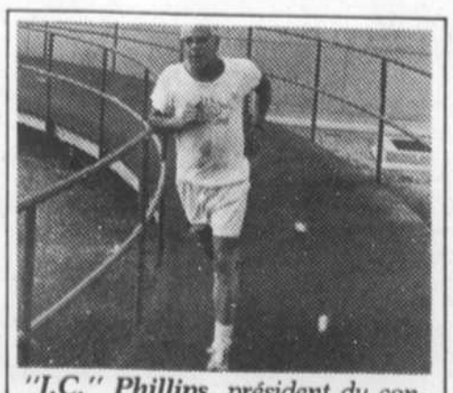
1. Coûts de production, de transformation et de distribution

La production, le transport par oléoducs, le raffinage, la livraison aux détaillants, le marketing

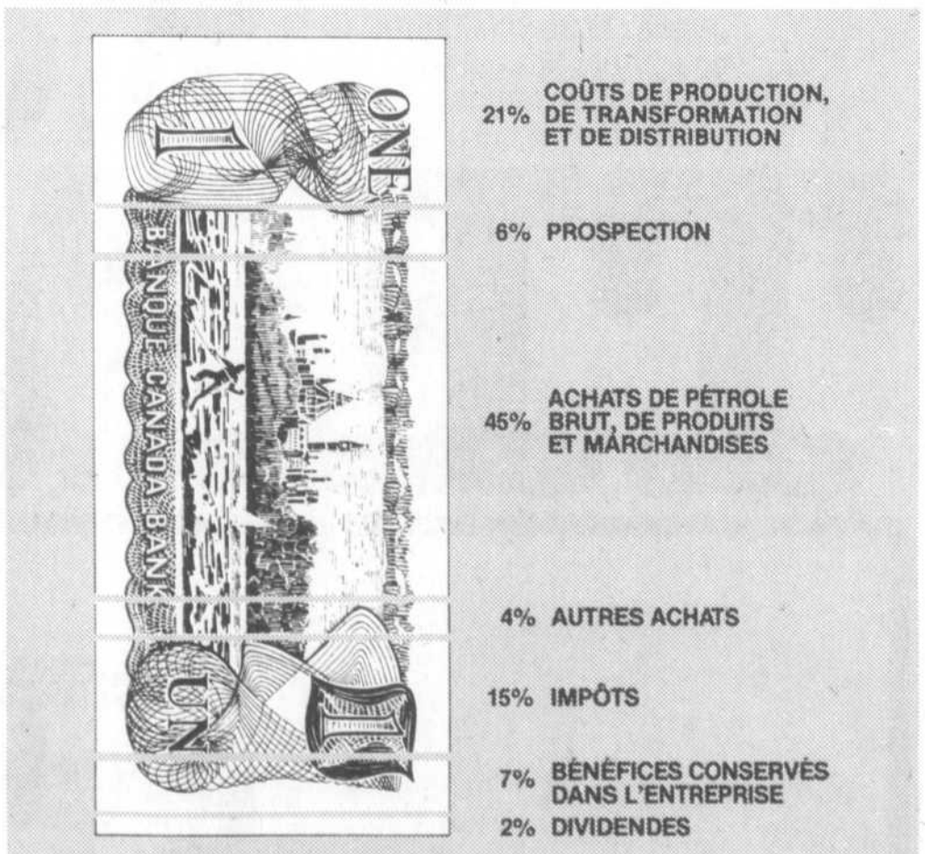


et les centaines d'opérations auxiliaires nous ont coûté $877 millions. Gulf a versé à peu près un tiers de ce montant à ses 11 000 employés. Le reste a servi à payer un nombre presque infini de matériaux et services: hélicoptères, entrepôts, instruments de forage, pompes à essence...

Les dépenses de Gulf se répercutent sur l'ensemble du pays et procurent aux Canadiens des dizaines de milliers d'emplois.



"J.C." Phillips, président du conseil de Gulf Canada, est originaire de Metcalfe, en Ontario. Il a étudié le droit à Osgoode Hall. Comme on le voit ici, il commence sa journée d'un pied alerte!



Les chiffres ci-dessus sont tirés du rapport annuel de Gulf Canada.

2. Prospection

En 1980, Gulf Canada a consacré $246 millions à la recherche de gisements de pétrole et de gaz et au développement de nouvelles sources d'énergie. Nos efforts en ce domaine ont porté principalement sur l'exploration des îles de l'Arctique ainsi que sur le forage de puits dans la mer de Beaufort et dans la région prometteuse de Hibernia, au large de Terre-Neuve.

3. Achats de pétrole brut, de produits et de marchandises

Afin de répondre à la demande de notre clientèle, nous devons raffiner plus de pétrole brut que nos puits n'en fournissent à l'heure actuelle. Nous achetons la plus grande partie du pétrole brut qui nous manque pour environ $1,5 milliard. Il n'en reste pas



moins que nous devons acheter 13% de notre pétrole brut à des pays étrangers. Nous consacrons $217 millions à ces achats tandis que le gouvernement fédéral subventionne les importations de pétrole brut à raison de $313 millions. Cela représente une sortie de fonds globale de $530 millions. Si le Canada était autosuffisant en pétrole, ces sommes seraient maintenues dans l'économie canadienne.

4. Impôts

Nos impôts fédéraux et provinciaux ont atteint $616 millions en 1980, soit plus d'une fois et demie les bénéfices de la compagnie.

5. Dividends aux actionnaires

En 1980, Gulf Canada a versé à ses actionnaires canadiens et américains des dividendes représentant 2,25% de son chiffre d'affaires total.



Gulf Canada estime que le gouvernement fédéral pourrait encourager les Canadiens à participer au développement du secteur énergétique au moyen de dégrèvements fiscaux favorisant les investissements.

6. Rapport annuel

Pour avoir une idée plus précise des dépenses d'exploitation de Gulf Canada, demandez notre rapport annuel en écrivant à:

M. Robert Fenner, directeur des communications, Gulf Canada Ltée, rue Adelaide, 130 ouest, Toronto, Ontario M5H 3R6.



Gulf

GULF CANADA LIMITÉE

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Mécanique automobile" avec Réjean Morency, du Club Automobile du Québec. Groupe identifié: Inv.: Jacques Fortier, prêtre de 25 ans, parle de la primauté de sa vocation. "Trouvailles" avec France Dauphin.
11.00 Le Son des Français d'Amérique:
"Le petit Canada". Quelques Québécois de Lowell au Massachusetts racontent l'émigration de leurs compatriotes au début du siècle dans les différentes villes industrielles de la Nouvelle Angleterre.
11.30 Bonjour, comment mangez-vous?:
"Le système digestif".
11.55 La vie secrète des animaux:
"La foire aux animaux".
12.25 Le téléjournal
12.30 Allô, Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui:
Dossier sur la sécurité au service des petits. Méthodes d'enseignement de la sécurité, témoignages d'enseignants, de parents, de personnes qui sont en contact étroit avec les enfants dans les domaines où la sécurité est prioritaire.
14.30 Cinéma:
"Le môme Boule de Gomme" (Américain 1951) Comédie réalisée par Sidney Lanfield, avec Bob Hope, Marilyn Maxwell et Lloyd Nolan...
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chansons, mini-comédies
17.00 Frédéric
Téléroman écrit par Michel Faure et Claude Fournier.
17.00 Daniel Bertolino, l'exploration et vous.
Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "Comores".
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman écrit par Guy Fournier. Avec Jean Besré et Angèle Coutu.
19.30 Boogie Woogie 48
Téléroman écrit par Claude Jasmin.
20.00 Les grands films:
"L'autre versant de la montagne" (Américain 1975) (2ème partie). Drame réalisé par Larry Peerce, avec Marilyn Hassett, Timothy Bottoms, Nan Martin, Gretchen Corbeil et Belinda Montgomery.
22.00 Je m'appelle Léo
Variétés.
22.30 Le téléjournal
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Angoisses:
"La mort pour soeur Marie" (Britannique) Drame réalisé par Robert D. Cardona, avec Robert Powell, Jennie Linden et Anthony Newland.
0.30 Fin des émissions.

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure:
"La météo", "La ronde de nuit", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditoriaux".
9.00 Votre amie Suzanne:
"Un amour de livre". Inv.: Gilles Pelletier. "Un décor à vivre", "Ambiance", "En souplesse".
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Avec la peau des autres" (Franco-Italien 1966) Drame d'espionnage réalisé par Jacques Deray, avec Lino Ventura, Jean Bouise et Jean Servais.
14.30 Janette veut savoir:
Sujet: Inv.: Janine Sutto
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronico & Cie
16.30 Adèle
17.00 L'artishow
Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu. L'artichef: France Castel.
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôles de dames
19.30 Ciné-jeudi:
"La grande virée" (Américain 1977) Drame policier réalisé par Bethel Buckalew, avec Ralph Meeker, Lloyd Nolan, Sean T. Roche et Kerry Lynn.
21.30 Michel Jasmin
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 S.W.A.T.
0.30 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Droit de parole
Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois. Sujet: "Peut-on "trouver l'âme soeur dans une agence de rencontre".
16.30 Planète:
"Hommage à Jordi Bonet". Artiste d'origine espagnole, Jordi Bonet avait choisi vers les années 50 de vivre chez nous. Peintre et sculpteur de génie, il a marqué l'art québécois de son empreinte.
17.00 Planète à l'aventure.
L'histoire de l'émission "Planète" Également, une rencontre avec les personnalités qui sont à l'origine de cette première québécoise.
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice:
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 La période de question
La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux à l'Assemblée nationale.
20.00 Destins du siècle:
"L'Entente cordiale" Série qui analyse dans de nombreux domaines les faits marquants de notre siècle. "L'Entente cordiale" évoque l'alliance conclue entre la France et l'Angleterre vers 1904, devant la menace de l'impérialisme allemand.
21.00 Bozéjeunes
Un magazine fait par et pour les jeunes adultes.
21.30 Les belles folies:
"Jean St-Germain... illimité". Un inventeur original et autodidacte se raconte à l'écran.
22.00 Gens et ressources: "La forêt"
Série consacrée à l'ensemble des ressources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.
22.30 Les débats à l'Assemblée nationale
Deux heures de diffusion des travaux à l'Assemblée nationale.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Coup double
Émission-jeu. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
9.55 Croque-vacances
L'orchestre de l'Europe.
10.15 Les gaietés de la correctionnelle
"Un homme tranquille" Interprètes: Alfred Adam, Bernard Gara.
10.30 Avis de recherche
La photo de Jacques Fabbri. Inv.: Dave et Laurent Bouzi.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame:
"Histoire de la maternité: puériculture hier et aujourd'hui". Avec Françoise Loux, ethnologue; Geneviève Delaisi de Parceval, ethnologue, psychanalyste: Marie-Josée Himbault-Huart, maître assistant d'histoire de la médecine à Paris Ve; Dr Pierre Satge, médecin-chef de l'Institut de puériculture.
12.30 Carnaval des carnavals
Défilé de chars navals ayant parcouru sur La Seine les 6 km du pont de Grenelle au pont de Sully le soir du 25 juin 1977.
13.30 Fenêtre sur:
"Pour leur plaisir" Film de Jean Bern. Avec Marcel Lebreton, Paolo Berger, Maurice Bringo, Albert Baron et Edith Ker.
14.30 Les jours de notre vie:
"Les dents"
15.30 Passez donc me voir
Inv.: Roger Ikar, Roland Topor et Jérôme Jean-Charles.
16.00 Actualités régionales
17.00 Coup double
Émission-jeu. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
17.30 Je veux être toi:
"Être plombier".
17.45 Les amours des années grises:
joli-coeur.
Feuilleton d'après le roman de Michel Davet. Avec Claude Marcault et Arnaud Lacoste.
18.00 Avis de recherche
La photo de Pierre Bellemare. Inv.: M. Martin et M. Mathieu.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame:
"Histoire de la maternité: les autres civilisations". Cette émission nous invite à tourner nos regards vers d'autres pays, d'autres civilisations afin de tenter de savoir de quelle manière est perçue la maternité en dehors de notre monde occidental.
20.00 C'est du spectacle.
Thierry Le Luron reçoit: Nicole Croisille; Fabienne Thibeault; Charles Aznavour; Linda Da Suza; François-Joël Thiollier; Romain Didier; MacRonney.
21.30 Cet héritage qui est le nôtre:
"Mémoires visuelles" A travers l'histoire du journal "L'Illustration", véritable institution, se déroule devant nous l'histoire en image des temps qu'il a traversés.
22.00 Magazine scientifique:
"Objectif demain: en direct avec les robots". L'objectif de la robotisation est-il l'économie, la précision ou la productivité? Sera-t-il source de chômage?
23.15 Passez donc me voir
Inv.: Jean-Michel Croissando, Eva Darlan et Yvan Rebroff.
23.30 Actualités régionales

6 CBMT

8.56 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The midday news
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather report
13.30 Today from... Halifax
13.56 Program highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation street
15.00 The edge of night
15.30 Take 30
16.00 What's new
16.29 News watch 6
16.30 The beachcombers
17.00 Happy days
17.30 The muppet show
18.00 The City at Six
19.00 Reach for the top
19.30 Mork and Mindy
20.00 Rich littles Christmas Carol
21.00 CBC premier performance:
"Outrageous" (Drame 1977) Avec Craig Russell et Hollis McLaren
23.00 National news
23.27 The City Tonight
23.45 Barney Miller
0.15 Minder
1.15 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The community
11.00 Definition
11.30 Looking good
12.00 The flintstones
12.30 Super pay cards
13.00 The Alan Thicke show
14.00 Another world
15.00 Texas
16.00 Let's make a deal
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
18.30 M.A.S.H.
19.30 The littlest hobo
20.00 CTV special:
Dean Martin: Christmas at "sea world"
21.30 Live it up
22.00 Strike force
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"Sleeper" (1973) avec Woody Allen, Diane Keaton et John Beck.
1.45 The Waltons
2.45 Sign off

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Flash Gordon" 19 h 15 "Tu fais pas le poids shérif" 21 h 15.
ASTRE II, — "L'emmurée vivante" 19 h 10 "Frayeur" 21 h 00.
ASTRE III, — "Le train de la terreur" 19 h 00 "Le bal de l'horreur" 20 h 45.
ASTRE IV, — "Nymphomane" 19 h 00, 21 h 50 "Saute-moi dessus" 20 h 00 "Méli-mélo érotique" 20 h 55.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "French lieutenant's woman" 19 h 00, 21 h 15.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Goodbye Emmanuelle" 13 h 20, 16 h 35, 19 h 55. "San Antonio ne pense qu'à ça" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 40.
BERRI II, — "Garde à vue" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
BERRI III, — "Psy" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.
BERRI IV, — "Massacre à la scie" 13 h 05, 16 h 30, 20 h 00 "Fondu au noir" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 30.
BERRI V, — "La gueule de l'autre" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 20.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Désirs secrets des pucelles" 12 h 25, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 35. "Les voyantes érotiques" 13 h 58, 16 h 13, 18 h 28, 20 h 48.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Alligator" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, — "Tattoo" 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Time bandit" 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD II, — "Le collège américain" 18 h 05, 21 h 40 "Cheech & Chong, la suite" 20 h 00.
BROSSARD III, — "Goodbye Emmanuelle" 18 h 30, 21 h 40. "San Antonio ne pense qu'à ça" 20 h 00.
CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "Filles insatiables" 11 h 30, 15 h 15, 19 h 10. "Mon bel amant" 12 h 50, 16 h 40, 20 h 35. "Cette malicieuse Martine" 14 h 15, 18 h 05, 22 h 00.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "On est venu là pour s'éclater" 18 h 35, 21 h 35. "Les 13 marches de l'angoisse" 20 h 05.
CHAMPLAIN II, — "Au-delà du réel" 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Check-up à la suédoise" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30 "La terreur des zombies" 14 h 00, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 30.
CHÂTEAU II, — "Les désirs amoureux de Mélodie" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40 "Tendres cousines" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 25.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est Mont-Royal (521-7870) — "L'équipée du cannonball" 12 h 15, 15 h 35, 18 h 55, 22 h 15. "Au boulot... Jerry" 13 h 55, 17 h 15, 20 h 35.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "L'oeil du témoin" 12 h 20, 16 h 10, 20 h 00. "La malédiction finale" 14 h 10, 18 h 00, 21 h 50.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.
CINÉMA LUMIÈRE, 1313 est Bélanger (272-1080) "Métier: boxeur" 19 h 30.
CINÉMA PLAZA-COLON, 6505 St-Hubert, (272-7233) — "S. Garcia, Nadie te querra como yo" 18 h 15, 21 h 45 "Vincente Fernandez, El Tahur" 20 h 30.
CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100 (849-4518) — "Not a love story a film about pornography" (anglais) 12 h 40, 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 10, 22 h 00.
CINÉ-PLEX II, — "Moskow does not believe in Tears" (russe, s.t. ang.) 12 h 35, 15 h 20, 18 h 00, 20 h 45.
CINÉ-PLEX III, — "Little mother" (Juif, s.t. ang.) 12 h 10, 14 h 00, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 55, 22 h 00.
CINÉ-PLEX IV, — "The fox and the hound" (anglais) 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
CINÉ-PLEX V, — "Only when I laugh" (anglais) 12 h 25, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 25.
CINÉ-PLEX VI, — "Heavy Metal" (anglais) 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
CINÉ-PLEX VII, — "Viens chez moi, j'habite chez une copine" (Français) 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
CINÉ-PLEX VIII, — "Pixote" (portugais; s.t. ang.) 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.
CINÉ-PLEX IX, — "Monty Python's life of Brian" (anglais) 12 h 40, 14 h 30, 16 h 20, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Apocalypse now" 18 h 10, 20 h 45.
COMMODORE, 5780 Ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Je fais l'amour comme ça me plaît" 18 h 25, 22 h 10, "Les évadées du camp d'amour" 20 h 40, "La partouze de minuit" 19 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "L'homme éléphant" 13 h 00, 15 h 35, 18 h 10, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Haine" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les voyantes érotiques" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10 — "Désirs secrets des pucelles" 12 h 50, 15 h 05, 17 h 20, 19 h 35, 21 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Une amie d'enfance" (de Francis Mankiewicz, Québec, 1978) 19 h 00, "L'eclisse" (de Michelangelo Antonioni, Italie, 1962) 19 h 00, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Time bandit" 19 h 15, 21 h 15.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Alligator" 19 h 25, 21 h 25.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Le chanteur de jazz" 19 h 15, 21 h 15.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "De la vie des marionnettes" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Excalibur" 20 h 15.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Rich & Famous" 18 h 50, 21 h 00.
DORVAL II, "Southern comfort" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Paternity" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Silence of the North" 19 h 20, 21 h 20.
DÉCARIE SQUARE II, "Ticket to heaven" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Les trois frères" 19 h 15, 21 h 25.
ÉLYSÉE II, "Salo ou les 120 journées de Sodome" 19 h 15, 21 h 30.
FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Body heat" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, "Apocalypse now" 18 h 05, 20 h 45.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "La terreur des zombies" 18 h 05, 21 h 25, "Pensionnaires de petites vertus" 19 h 45.
GREENFIELD II, "Les hommes préfèrent les grosses" 18 h 20, 20 h 00, 21 h 45.
GREENFIELD III, "Messaline" 19 h 00, 21 h 05.
IMPÉRIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Raiders of the lost ark" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le collège américain" 18 h 00, 21 h 45, "Cheech & Chong, la suite" 20 h 00.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Gallipoli" 19 h 15, 21 h 20.
KENT II, "Body heat" 19 h 10, 21 h 20.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Prince of the city" 18 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Looker" 19 h 30, 21 h 30.
LA CITÉ III, "True confession" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Messaline" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL II, "Les hommes préfèrent les grosses" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL III, "Le roi des cons" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LAVAL IV, "Vaudou aux Caraïbes" 18 h 00, 21 h 40 — "La victime" 19 h 45.
LAVAL V, "Secrétariat privé" 18 h 00, 20 h 40, "La terreur des zombies" 19 h 10, 21 h 50.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000 3195 ouest, Boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Goodbye Emmanuelle" 18 h 15, 21 h 30 — "San Antonio ne pense qu'à ça" 20 h 00.
LAVAL-ODÉON II, — "Les bidasses au pensionnat" 18 h 20, 21 h 40 — "Les 13 marches de l'angoisse" 20 h 05.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Blood beach" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S II, — "Lady in the evening" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, — "Body Heat" 12 h 50, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10.
LOEW'S IV, — "Arthur" 13 h 30, 15 h 30' 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, — "For your eyes only" 12 h 00' 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Fais gaffe à la gaffe" 19 h 30 — "Ce soir on s'éclate" 21 h 00.
MASCOUCHE II, — "Collégiennes à tout faire" 19 h 30 — "Cette malicieuse Martine" 20 h 20 — "Plaisir lucratif" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224 — "Désirs" 18 h 20, 21 h 30 — "Une femme spéciale" 20 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Y'a-t-il un pilote dans l'avion" 19 h 05 — "Le dernier majeur" 20 h 45.
MONTENACH II, — "Les seigneurs" 19 h 00 — "Au-delà du réel" 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 est, Ste-Catherine (525-8600) — "Buffet froid" (de Bertrand Blier, France, 1979) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "Mais qu'est-ce qu'elles veulent". (Documentaire conçu et réalisé par Coline Serreau, France, 1978) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Une histoire de femmes" 18 h 45 — "Tess" (v.o. anglaise) 20 h 30.
PALACE I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Emmanuelle Around the World" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
PALACE II, — "Prince of the City" 12 h 10, 15 h 10, 18 h 10, 21 h 10.
PALACE III, — "Paternity" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
PALACE IV, — "Southern comfort" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PALACE V, — "Le choix des armes" 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.
PALACE VI, — "Rich & famous" 12 h 50' 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "T'inquiète pas ça se soigne" 19 h 10 — "Les sous-doués" 20 h 50.
PARADIS II, — "Comment se débarrasser de son patron" 19 h 05 — "La malédiction finale" 21 h 00.
PARADIS III, — "Kramer contre Kramer" 19 h 15 — "Le lagon bleu" 21 h 10.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Genèse d'un repas" (de Luc Moullet, France, 1978) 19 h 15, "La surditude" (de Yves Dion, Québec, 1981) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns les autres" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN II, — "Les hommes préfèrent les grosses" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 30.
PARISIEN III, — "Le roi des cons" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, — "Messaline" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 40.
PARISIEN V, — "Inspecteur La Bavure" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Silence of the North" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial Place Longueuil (670-7451) — "Désirs" 18 h 20, 21 h 45. "Une femme spéciale" 20 h 00.
PLACE LONGUEUIL II, — "Une blonde dans les pattes" 18 h 15, 21 h 35. "Les 13 marches de l'angoisse" 20 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Beau-Père" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Lili Marleen" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
PLACE ALEXIS-NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Time bandit" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE ALEXIS-NIHON II, — "Halloween II" 19 h 30, 21 h 30.
PLACE ALEXIS-NIHON III, — "Ticket to heaven" 19 h 15, 21 h 15.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Fais gaffe à la gaffe" 18 h 25, 21 h 35. "Ce soir on s'éclate" 20 h 00.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Pulsions" 17 h 50, 21 h 20. "Bolides hurlants" 19 h 40.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Rich & famous" 18 h 55, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Fame" 18 h 30, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Les bidasses au pensionnat" 18 h 10, 21 h 30. "Les 13 marches de l'angoisse" 19 h 50.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Les hommes préfèrent les grosses" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 25.
VERSAILLES II, — "Le roi des cons" 18 h 15, 19 h 50, 21 h 30.
VERSAILLES III, — "Messaline" 18 h 50, 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Désirs" 18 h 20, 21 h 35. "Une femme spéciale" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Arthur" 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Airplane" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40. "Kentucky fried movie" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Deux femmes pour un fantôme" de René de Obaldia. Avec Monique Chabot, Elizabeth Chouvalidzé, Jean-Louis Millette. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. jusqu'au 23 janv.
CAFE MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "J'fille tout cloche" écrit et interprété par Marc Proulx. Mar. à dim.: 20 h 30. jusqu'au 17 janv.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE, 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "La déprime" avec Denis Bouchard, Rémy Girard, Raymond Legault, Julie Vincent. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Prolongation jusqu'au 12 déc.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Cancun P.Q." de François Beaulieu. Avec Richard Léger, Serge Lessard, Isabelle Létourneau. Mar. à sam.: 20 h 00. Jusqu'au 19 déc.
CHAPELLE LOYOLA, Campus Loyola, 7141 ouest, Sherbrooke (483-0320) — Soirée Bach, avec Bernard Lagacé, clavecin; Christopher Jackson, clavecin; Carlo Novi, violon baroque, 20 h 30. Entrée libre.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "La leçon" d'Eugène Ionesco Jeu à lun.: 20 h 15. jusqu'au 14 déc. Belisle-Belcourt, chansonniers, jusqu'au 14 déc. 22 h 15.
CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Oranges" ou la recherche du paradis, chorégraphie avec Edouard Lock, Miryam Moutillet, Louis Guillemette, Louise Le Cavalier, jusqu'au 20 déc.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Dr. Fautus" de Christopher Marlowe avec Davis Calderisi et Errol Slue. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Jusqu'au 20 déc.
ESPACE LIBRE, 1945 Fullum, angle Ontario — Le Nouveau Théâtre Expérimental de Montréal présente "Vie et mort du roi boiteux" la quatrième et cinquième pièces "La jeunesse" mar. jeu. sam.: 20 h 30. "Les voyages" mer. ven. dim.: 20 h 34. Relâche lun. jusqu'au 23 déc. Inf.: 526-9372.
LA COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Beaux bébés de banlieue, voisines de cuisine" adaptation de Louise Roy et Michel Chevrier. Avec Louise Latraverse et France Castel, mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 00, jusqu'au 13 déc.
L'EXTASE, 816 est, Ontario (526-9396) — "Le journal d'une folie" de Marie Savard et "Les faiseuses d'anges" de Jovette Marchessault. Avec Marie Tifo et Madeleine Arsenault. Mise en scène: Louise Laprade. Mar. à sam.: 20 h 30. jusqu'au 19 déc.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir-Wilfrid-Laurier, Vieux Beloeil (467-4504) — "Les extravagantes et voluptueuses aventures du Baron de Crac" d'après Henri-Pierre Camí, réalisé et interprété par Réjean Wagner. Ven. sam.: 21 h 00. jusqu'au 19 déc.
LA POLONAISE, 57 est Prince-Arthur — "Urgence du moment" texte de Paul Doucet, Mise en scène: Sylvie Legault. Dim. à jeu.: 21 h 00. Ven. sam.: 20 h 00, 23 h 00. Matinée dim.: 15 h 00. jusqu'au 23 déc.
LE TRITORIUM, Cégep du Vieux-Montréal, 255 est, Ontario (284-7126) — "Bachelor" de Louise Roy et Louis Saia avec Pauline Martin, jusqu'au 12 déc. 20 h 30.
L'AIR DU TEMPS, 191 ouest, St-Paul (842-2003) — Peter Leitch. Spectacles à partir de 21 h 30.
LE TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (861-5731). "Un signe dans le ciel" spectacle théâtral et musical de Lise Thouin et Charlotte Laurier. Mise en scène: Jean Salvy. Mar. à dim.: 20 h 30. Rés.: 288-8588. Jusqu'au 13 déc.
PLANÉTARIUM, 1000 Saint-Jacques (872-4530) — "L'étoile des Mages", jusqu'au 31 janv. Sam.: 14 h 15, 16 h 30, 21 h 30. Dim.: 13 h 00, 15 h 30, 16 h 30, 21 h 30. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer. Ven.: 14 h 15, 21 h 30.
SALLE POLLACK, 555 ouest Sherbrooke (739-5329) — Concert du quinzième anniversaire de la Société de Musique Contemporaine du Québec. Louis-Philippe Pelletier, pianiste et l'Ensemble de la SMCQ sous la direction de Serge Garant, 20 h 00. Au programme des oeuvres de C. Vivier, A. Lalonde, C. Caron et T. Takemitsu.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Opéra de Montréal: "L'Elisir d'amore" de Donizetti, 20 h 00.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Ma p'tite vache a mal aux pattes", écrit et interprété par Jocelyne Goyette. Mise en scène: André Melançon. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 13 déc.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "La terre est trop courte, Violette Leduc" de Jovette Marchessault. Mise en scène: Pol Pelletier. Avec Hubert Fielden, Luce Guilbeault, Laurence Jourde, Louise Laprade, Luc Morissette, Guy Nadon et Sophie Sénécal, 20 h 30. Relâche: dim.: et lun. jusqu'au 19 déc.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84, Ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Un réel ben beau ben triste" de Jeanne-Mance Delisle. Avec Raymond Bouchard, Sophie Clément, Michel Daigle, Monique Spaziani. Mise en scène: Olivier Reichenbach. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 23 déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, Yvon Deschamps: "C'est tout seul qu'on est l'plus nombreux", tous les soirs 20 h 30. Relâche lun. Jusqu'au 16 déc.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "L'heure du lunch" de Jean Kerr, Texte français de Luis de Céspedes. Avec Dominique Michel et Jean Besré. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 12 déc.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Les anciennes odeurs" de Renaud et Hubert Gagnon. Mer. à dim.: 20 h 00. Prolongation jusqu'au 20 déc.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saouls Bar — "Georges Brassens, j'ai rendez-vous avec vous" spectacle de Renée Claude. Lun. mar.: 21 h 00. Ven. sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 30. Jusqu'au 13 déc.
UQAM, Studio Alfred-Laliberté. — Spectacle de la Ligue Nationale d'improvisation. Ven. 24 h 00. Dim.: 15 h 00. Lun.: 21 h 00. Jusqu'au 21 h 00. Jusqu'au 21 déc.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine, Salle 1020 (343-6479) — Concert de musique de chambre — Marc Chapleau, Michael Frommlet, Nicole Lauzière et Jean Saulnier, 20 h 00. Oeuvres de Beethoven et Ravel. Entrée libre.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille, Québec 418(643-4975) — Salle Louis-Fréchette — L'OSQ, Raffi Armenian, chef invité: solistes: Louise Lebrun, soprano; Janet Stubbs, mezzo; Paul Trépanier, ténor; Roland Gosselin, basse; 20 h 00.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa (613) 237-4400 — Opéra — L'Orchestre du CNA, Mario chef attitré, Richard, Stoltzman, clarinette, 20 h 30.
**CENTR

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-006587-815. DISTRIBUTEURS GE-ELLE INC., partie demanderesse -vs- FRANCINE SAUVÉ, partie defenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 10:30 heures, au 2190 Montée de la Station, à Ste-Justine de Newton, district de Soulanges, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de FRANCINE SAUVÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 vaissellier style antique en bois travaillé, 1 laveuse à vaisselle Roy, 1 sofa en bois avec coussins en velour rouge fleuri, 1 télécouleur meuble Electrohome, 1 table de salon en bois, 1 table avec lampe suspendue au-dessus, 1 cadre illustrant une auto antique 1903, 1 chaise berçante en bois, 4 chaises de cuisine, 1 table de cuisine. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 7 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, no 500-05-004453-773, WESLEY BRATHWAITE, demandeur, —vs— LES COMMISSAIRES D'ÉCOLE DU PROTESTANT SCHOOL BOARD OF GREATER MONTRÉAL, défenderesse. Le 21 décembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile du demandeur au no. 2675 rue Granby, app. 201 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du demandeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith, 1 orgue-blanc Partner et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-012994-818. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Demanderesse —vs— FRANCOIS (FRANK) BARRON. Défendeur. Le 30 décembre 1981, à 11:00 heures à la place d'affaires du défendeur au 141 avenue Argenteuil en la cité de Lachute et district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Chargeur (loader) de marque International 1966, mod. L-175B, série: 10434, 1 1970 Camion GMC mod. 9500-TE90AD-04661 43DD, 1 1959 Fardier Rodger No. DW5635 (float), etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981

Province de Québec. District de Joliette. COUR SUPÉRIEURE. No.: 705-05-000282-817. CLAUDE LAPLANTE. Partie demanderesse —vs— NORMAND CARTIER. Partie défenderesse. Le 21 décembre 1981, à 13.00 heures au domicile de la partie défenderesse, au 118 rue Langlois, en la cité Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 tables rondes, 3 tables carrées, 4 tables rectangulaires, 33 chaises, 1 caisse enregistreuse, 1 ensemble de vaisselles de restaurant pour environ 15 couverts incomplets, 1 filière, 1 poêle au gaz 6 ronds, 1 bain-marie etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier. Joliette, 4 décembre 1981

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 02-025717-815. MANUEL SARRAMALHO, demandeur, —vs— JEAN PONTINHA, défendeur. Le 21 décembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 685 rue Iberville en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Admiral & acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-040392-818. ALIFE HEATING OIL INC. demanderesse, —vs— OTTAVIO VALIANTE, défendeur. Le 21 décembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no. 11481 rue Normandie en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console Admiral et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Canada. Province de Québec. COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. No: 500-05-009122-80-3. LEONARDO VINCI & MAURO VINCI. Partie demanderesse -vs- MECANOPLEX CANADA LTÉE. Partie défenderesse. Le 21 décembre 1981 à 10:00 heures, au 1230, rue Tellier ST-VINCENT DE PAUL, LAVAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MECANOPLEX CANADA LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 lift truck, 1 camion, 1 lift man de marque GUARD. Conditions: ARGENT COMPTANT, SYLVAIN GAGNÉ, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 7ième jour de décembre 1981.

Canada Province de Québec. COUR PROVINCIALE. District de Montréal. No: 500-02-048112-81-2. YORK HOLDINGS INC. Partie demanderesse. THOMAS MAITLAND. Partie défenderesse. Le 21 décembre 1981 à 11:00 heures, au 313 Blue Haven Drive, D.D.O, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de THOMAS MAITLAND saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. meuble de marque ZENITH, 1 systeme de son de marque AUREX, 1 tape deck de marque AUREX. Conditions: ARGENT COMPTANT, DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 7ième jour de décembre 1981.

Canada Province de Québec. District de Montréal. No: 74460-81. AFFAIRE LOI IMPÔT SUR REVENU. Partie demanderesse. STE-THÉRÈSE AVIATION INC., Partie défenderesse. Le 22 décembre 1981 à 10:00 heures, au 115, rue Marie Josée ST-LOUIS DE TERREBONNE district de TERREBONNE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STE-THÉRÈSE AVIATION INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 avion Cessna 150 immatriculé C-GAZT no série A1500378, 1 système radio émetteur-transmetteur VHF de marque AEROTRON, 1 photocopieuse de marque 3M. Conditions: ARGENT COMPTANT, ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 7ième jour de décembre 1981.

Canada Province de Québec. COUR PROVINCIALE. District de Montréal. No: 500-02-042746-81-3. BANQUE D'EPARGNE DE MONTRÉAL. Partie demanderesse. LUCIEN SALVADOR. Partie défenderesse. Le 22 décembre 1981 à 11:00 heures, au 1101, Balmoral, ST-HUBERT, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUCIEN SALVADOR saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile immatriculée 419P101 de marque BUICK CENTURION, 1 système de son de marque LLOYD'S, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT, CLAUDE B. ANGERS, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 7ième jour de décembre 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-038048-802. PRO-LIFT INC., Partie demanderesse. MESSAGERIES QUÉBECOISES DE PRESSE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 11:30 heures, au: 11855 Victoria, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MESSAGERIES QUÉBECOISES DE PRESSE INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 petit ordinateur de marque Olivetti pour facturation, 1 lift à main, 1 balayeuse de marque Sharp, 1 couteau à papier industriel, 1 paymaster, 1 réfrigérateur de marque Moffat, 1 ventilateur, 1 bahut en bois 3 tiroirs 2 portes, 1 machine pour emballer des revues, 1 calculatrice industrielle, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. LAURENT SOLARI, huissier, 284-1007. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers.

Canada. Province de Québec. District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 700-02-002745-819. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse. ANTONIO PACITTO. Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 décembre 1981 à 11:00 heures, au: 900 boul. Grignon, à St-Jérome, district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ANTONIO PACITTO saisis en ceette cause, consistant en: 7 fauteuils en tissus de couleur grise, 1 comptoir blanc en forme de demi-lune, 1 lot de produits, 1 bibliothèque en verre fumé, 15 lampes suspendues, 1 séchoir sur pied pour permanente, 1 laveuse de marque G.E., 1 sécheuse de marque Inglis, 1 lot d'outils de travail pour coiffeuse, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PAUL RENAUD, huissier, 284-1007. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 7 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 500-02-037769-812. CAMEO CONVERTIBLES LTD., Demandeur —vs— GILLES DE REPENTIGNY, Défendeur. Le 21 décembre 1981, à 11.00 heures au domicile du défendeur au 95 rue Mc Nider apt. 705 en la cité Outremont district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son, 1 bicycle 10 vitesse et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317, Montréal, 10 décembre 1981

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-010873-808. LA BANQUE ROYALE DU CANADA, Demandeur —vs— ANDRÉ FORTIER, Défendeur. Le 21 décembre 1981, à 10.00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au 7 rue Argyle en la cité St-Lambert district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: bureau secrétaire, dactylo Olivetti 3 Editor vaisselier, peinture "Fortier" grise etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier 288-6317, Montréal, 10 décembre 1981

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-036874-811. MERCK SHARP & DOHME CANADA LTD., Demandeur —vs— NEIL KATZ, Défendeur. Le 21 décembre 1981, à 13.00 heures à la place d'affaires du défendeur au 1100 rue Bernard ouest, en la cité Outremont district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse NCR et acc., 1 computer add applie digital data system etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317, Montréal, 10 décembre 1981

Province de Québec. District de Joliette. COUR GREFFE DE LA PAIX. No: 705-27-000075-819. GREFFE DE LA PAIX, Partie demanderesse -vs- LES ENTREPRISES CANABEC INC., Partie défenderesse. Le 21 décembre 1981, à 10.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au 611 rue Lavoisier en la cité Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion G.M.C. Sierra 15 et accessoires, 1 couvercle de boite Alco beige et brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier. Joliette, 4 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR MUNICIPALE, no. 61-882. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, —vs— B. DIMITRIS, défendeur. Le 21 décembre 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no. 3580 rue Lorne, app. 604 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Zénith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR MUNICIPALE, no. 60-1485. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, —vs— MARC C. LAMOUR, défendeur. Le 21 décembre 1981, à 1:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no. 6410 rue Belleau, app. 5 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. RCA port. 1 t.v. port. Panasonic, 1 t.v. couleur console Zénith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-736607-67, BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, —vs— GILLES HÉBERT, défendeur. Le 22 décembre 1981 à 12:00 heures avant-midi au domicile du défendeur au no. 865 rue Héroux en la cité de Beloeil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zénith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 500-02-040138-815. ROBIN SPORTSWEAR LTD. demanderesse, —vs— MR. SABJALI K. MERANI, défenderesse. Le 22 décembre 1981, à midi au domicile du défendeur au no. 314 rue Haute Rivière en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 petit ordinateur de marque Olivetti pour facturation, 1 lift à main, 1 balayeuse de marque Sharp, 1 couteau à papier industriel, 1 paymaster, 1 réfrigérateur de marque Moffat, 1 ventilateur, 1 bahut en bois 3 tiroirs 2 portes, 1 machine pour emballer des revues, 1 calculatrice industrielle, ET AUTRES BIENS MEUBLES. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. LAURENT SOLARI, huissier, 284-1007. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 500-02-042235-817. ÉBÉNISTERIE LACASSE INC., demanderesse, —vs— EQUIPEMENT DE RESTAURANT MASTER INC., défenderesse. Le 21 décembre 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 5818 boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'équipement de restaurant assorties, 1 photocopieuse, 1 machine à additionner Victor, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR MUNICIPALE, no. 69-3131. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, —vs— OTTO KOEPPELLI (KAIPELLI), défendeur. Le 21 décembre 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no. 1819 boul. de Maisonneuve, app. 1508 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Candle, 1 t.v. Candle N/B, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-000854-818, BEN DEVINO, demanderesse, —vs— ROMAN BINEK, défendeur. Le 23 décembre 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no. 68 rue Dufferin Road en la cité de Hampstead et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-010246-815. ASEA LIMITÉE, demanderesse, -vs- SAVELCO LTÉE, défenderesse. Le 22 décembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 5275 rue Durocher en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque à 4 portes & acc. 1 bureau en bois, 1 classeur 4 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 02-025717-815. MANUEL SARRAMALHO, demandeur, —vs— JEAN PONTINHA, défendeur. Le 22 décembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no. 3750 rue boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Métro, 1 congélateur Admiral, 2 réfrigérateurs (6 et 4 portes), etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, no. 500-02-043622-815. RESINOL PLASTIC INDUSTRIES LTD., demanderesse, —vs— STANFER MANUFACTURING (1980) INC., défenderesse. Le 22 décembre 1981, à 1:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 2775 rue De Miniac en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine Pitney Bowes, 1 photocopieuse Xerox, 1 machine Weldro Hobart, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE, no. 725-02-000074-813. LAURENTIAN SCHOOL BOARD, demanderesse, -vs- NAT POLAN, défendeur. Le 22 décembre 1981, à 1:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no. 6970 avenue du Parc en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Admiral, 1 photocopieuse Racan, 1 machine à additionner Burroughs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, no. 500-02-040138-815. ROBIN SPORTSWEAR LTD. demanderesse, —vs— MR. SABJALI K. MERANI, défenderesse. Le 22 décembre 1981, à midi au domicile du défendeur au no. 314 rue Haute Rivière en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 32 pintes d'huile assorties 8 filtres, 1 machine à pneus Coates 20-20 et acc., 1 compresseur compair Kellogg American D2680, 2949 21 serie, 1 chargeur Marquette LR 6890 39 100C etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PERRON, huissier 845-8156. Montréal, 8 décembre 1981

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-013891-815. DR. JOSEF BARTOS, Demandeur —vs— DAME ANITA AGELSBERGER, Défendeur. Le 22 décembre 1981, à 11.00 heures à la place d'affaires du défendeur au 171 rue est Ste. Catherine en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire à crème glace et acc, 1 slicer Golbe 1725 SP type, 4 sections de table double-8, 1 steamer à viande comptoir, 1 four à rotisserie et acc., 1 réchaud MKE, 1 comptoir en L et 7 tabourets etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PERRON, huissier 845-8156. Montréal, 8 décembre 1981

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-025330-817. LA CORPORATION DE PRODUITS DE CUIR EXCLUSIFS. Demandeur —vs— BRIAN SYDNEY GELADE. Défendeur. Le 22 décembre 1981, à 11.00 heures au domicile du défendeur au 859 Parkway drive en la cité Chomedey district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 métal display rack, 1 hoover vacuum cleaner &ass., 3 tables de salon, 1 Burnaby Deulcraft Consol Stereo set et acc, 8 cartons of assorted merchandise such as handbags, umbrellas etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier 845-8156. Montréal, 8 décembre 1981

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-025330-817. CORPORATION DE PRODUITS DE CUIR EXCLUSIFS. Demandeur —vs— BRYAN SYDNEY GELADE. Défendeur. Le 22 décembre 1981, à 1.00 heures à la place d'affaires du défendeur au 15729 Boul. Pierrefonds, suite 30, en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 60 assorted ladies handbags, 4 assorted ladies umbrellas. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier 845-8156. Montréal, 8 décembre 1981

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-042941-810. LES ASSOCIÉS MARIE SELICK LTÉE., Demanderesse —vs— LES PLACEMENTS GIGA INC. ET AL, Défenderesses. Le 23 décembre 1981, à 2.00 heures à la place d'affaires des défenderesses au 1 rue Carré Westmount, suite 1441 en la cité de Westmount et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses saisis en cette cause, consistant en: 1 Photocopieuse Xerox 3100, 1 machine telex 2000 & acc., 1 Dactylo IBM électrique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-004152-813. MÉTROPOLE REFUSE DISPOSAL LTD., Demanderesse —vs— BÉRANGER LESSARD, Défendeur. Le 23 décembre 1981, à 1.00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au 3978 rue St-André en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Calculatrice Texas, 1 T.V. couleur Toshiba, 1 T.V. couleur Philco, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 10 décembre 1981

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-006457-761. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse -vs- MICHEL FAURE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 12 heures, au 222 Berlioz # 1A, à Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL FAURE SAISIS EN CETTE CAUSE, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc portatif, 3 divans en matériel, 1 bibliothèque style futuriste, 1 lave-vaisselle Admiral, 1 guitare sèche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CAROL PAUZÉ, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059139-795. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- NORMAND DUMONT (COFFRAGES N.D. ENRG.), partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 décembre 1981 à 10:30 heures, au 410 De Chatres #2, à Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NORMAND DUPONT (COFFRAGES N.D. ENRG) saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass 1974 de couleur crème, millage à l'odomètre 96204. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-036514-813. ROTO HOOTER INC., partie demanderesse -vs- ROBERT ET THÉRÈSE FAVREAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 décembre 1981 à 13 heures, au 27 Vézina, à St-Philippe, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROBERT & THÉRÈSE FAVREAU saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Sony couleur, 1 système de son avec table tournante et enceintes acoustiques, 1 lave-vaisselle beige Inglis. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass.: huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-012491-815. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vsRESTAURANT LE CORSAIRE DE LAVAL INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 12 heures, au 1600 A. St-Martin, à Duvernay, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RESTAURANT LE CORSAIRE DE LAVAL INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 four à pizza G.E., 1 plaque chauffante et four South Bend, 1 poêle à gaz et four, 1 grille à steak, 1 réfrigérateur 6 portes, 1 système de son Lloyds, 1 extincteur chimique, 1 balayeuse industrielle Electrolux, 1 réfrigérateur 4 portes en stainless steel, 3 enseignes extérieures illuminées, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec. District de Montréal. Greffe de la paix. NO: 505-27-007974-810. LA REINE, partie demanderesse -vs- STEVEN BUTTLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 195 boul. St-Francis, à Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STEVEN BUTTLE saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur AM-FM stéréo avec table tournante avec 4 enceintes acoustiques, 1 tondeuse rouge Mastercraft, 1 motocyclette Honda, 1 téléviseur meuble Philco, 1 table de billard 4' x 8', 1 aspirateur Electrolux, 1 four micro-onde Jen Air, 1 climatisateur, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, NO: 460-02-000497-810. QVILA BERNARD TIRE SERVICE LTÉE, partie demanderesse -vs- GARTEK INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 1727 René Gauthier, à Varennes, district de Richelieu seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARTEK INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC de couleur rouge 1978 diesel, imm. F189-313, cabine blanche recouvrant l'arrière du véhicule, millage à l'odomètre: 75803 km. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. JEAN-MARC GRENIER, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-039560-813. KEN MONTROY, partie demanderesse -vs- DOUG BUTTLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 195 St-Francis, à Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DOUG BUTTLE saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur stéréo AM-FM avec table tournante et 4 enceintes acoustiques, 1 paire d'écouteurs, 1 laveuse à tapis Electrolux, 1 bateau miniature en bois, 1 mobilier de salon en velour gris 2 mcx, 3 tables de salon en bois dessus vitré, 1 téléviseur portatif Candle, 1 table de billard 4' x 8', 1 motocyclette Honda 350CC imm. M-89711 Qué. 79, 1 tondeuse rouge Mastercraft, 1 four micro-onde Jenn Air, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de St-François, COUR SUPERIEURE, NO: 450-05-000759-817, LA VILLE DE SHERBROOKE, partie demanderesse -vs- JEAN HÉBERT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 10:30 heures, au 372 Pierre Côté, à Bois-Des-Filion, à Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN HÉBERT saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 mcx, 1 table à café en bois, 1 table de bout en bois, 1 buffet en bois 4 portes en bois, 4 portes vitrées avec 2 fauteuils, 1 lot de bibelots divers, 1 table de bout ronde, 1 automobile Chrysler Cordoba 1979, immatriculée 337P530. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PIERRE LAMARCHE, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la paix, NO: 500-27-000644-817. LA REINE, partie demanderesse -vsMARIA VASILAS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 10 heures, au 335 Fleury ouest, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIA VASILAS (LA CALÈCHE) saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse NCR, 1 lot de 6 tables en bois, 1 lot de 20 chaises assorties, 1 réfrigérateur commercial, 1 four à B.B.Q., 1 machine à café Bunn, 1 enseigne néon rouge 5 lignes. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PAUL RENAUD, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass.: huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-012491-815. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vsRESTAURANT LE CORSAIRE DE LAVAL INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 12 heures, au 1600 A. St-Martin, à Duvernay, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RESTAURANT LE CORSAIRE DE LAVAL INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 four à pizza G.E., 1 plaque chauffante et four South Bend, 1 poêle à gaz et four, 1 grille à steak, 1 réfrigérateur 6 portes, 1 système de son Lloyds, 1 extincteur chimique, 1 balayeuse industrielle Electrolux, 1 réfrigérateur 4 portes en stainless steel, 3 enseignes extérieures illuminées, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la paix, NO: 505-27-007974-810. LA REINE, partie demanderesse -vs- STEVEN BUTTLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 195 boul. St-Francis, à Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STEVEN BUTTLE saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur AM-FM stéréo avec table tournante avec 4 enceintes acoustiques, 1 tondeuse rouge Mastercraft, 1 motocyclette Honda, 1 téléviseur meuble Philco, 1 table de billard 4' x 8', 1 aspirateur Electrolux, 1 four micro-onde Jen Air, 1 climatisateur, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. NORMAND POISSANT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, NO: 460-02-000497-810. QVILA BERNARD TIRE SERVICE LTÉE, partie demanderesse -vs- GARTEK INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 1727 René Gauthier, à Varennes, district de Richelieu seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GARTEK INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC de couleur rouge 1978 diesel, imm. F189-313, cabine blanche recouvrant l'arrière du véhicule, millage à l'odomètre: 75803 km. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. JEAN-MARC GRENIER, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 7 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-039560-813. KEN MONTROY, partie demanderesse -vs- DOUG BUTTLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 décembre 1981 à 13 heures, au 195 St-Francis, à Châteauguay, district de Beauharnois seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DOUG BUTTLE saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur stéréo AM-FM avec table tournante et 4 enceintes acoustiques, 1 paire d'écouteurs, 1 laveuse à tapis Electrolux, 1 bateau miniature en bois, 1 m

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 500-12-110850-819

MARIE THÉRÈSE REJEANNE GISELLE PRUD'HOMME,
Partie requérante,
c.
JOSEPH AIMÉ RAYMOND MARIE BRAULT,
Partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée RAYMOND MARIE BRAULT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Montréal, ce 7 décembre 1981
Me Joseph P. Miller
168, rue Notre-Dame est #205
MONTRÉAL (Québec)
Tél: 866-2063

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)

No.: 500-12-110972-811

THOMAS BOURGEOIS, résidant et domicilié au 2055 Labelle, app. 4 à Longueuil, district de Montréal,
requérant
—vs—
DAME ALBA TATA, d'adresse inconnue.
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ALBA TATA, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée a la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

ARMAND BEAULIEU,
registraire

Longueuil, le 2 décembre 1981
Bénard, Lapierre, Lamarre & Villaggi
Procureurs du requérant
1297 Chemin Chambly
Longueuil J4J 3X1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

No.: 500-12-110801-812

GÉRALDINE GRENIER, résidant et domiciliée au 589, rue Laval, appartement 4, à Chomedey, ville de Laval, Province de Québec, district de Montréal,
Requérante,
—c—
LÉOPOLD GAUTHIER, d'adresse présentement inconnue,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, LÉOPOLD GAUTHIER, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication;
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la division des Divorces de Montréal, au Palais de Justice de Montréal, à son intention;
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir, contre vous, par défaut, un jugement de divorce;
Me. Pierre Coutu,
3100 boul. Cartier,
Suite 211,
Chomedey, Laval,
H7V 1J5
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013636-814

CREDIT FONCIER,
Partie demanderesse,
c.
G. CHAN AURORA,
et
107391 CANADA LTD.,
Parties défenderesses,
et
M. LE REGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR

A: 107391 CANADA LTD.
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au dossier de cette Cour à votre intention.
Prenez de plus avis qu'un avis de transport de bail a été laissé au dossier de la Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.

ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE ADJOINT

Montréal, le 7 décembre 1981
Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal (Québec)
Tél: 878-4311

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-110199-811

MARIA DI MEO CANDELA,
Requérante
-vs-
ANTONIO CANDELA,
Intimé

PAR ORDRE DE CETTE COUR

L'intimé, ANTONIO CANDELA, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 7 décembre 1981

ARMAND BEAULIEU,
Protonotaire Adjoint

Mes Cerundolo & Nivoix,
Avocats,
1819, est, rue Jean-Talon
Suite 100,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-110767-815

THERESE VEZINA, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
FERNAND LACHANCE, présentement de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé FERNAND LACHANCE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1981

RONALD CHASSE
Régistraire-adjoint

Me GILLES ROBERT
a/s Robitaille Malo
500 Place d'Armes,
suite 1980
Montréal, P.Q. H2Y 2W2
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DU LOGEMENT

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE.,
Locateur,
-c.-
PATRICIA JANE MATTISON,
Locataire.

PAR ORDRE DE LA COUR

A: PATRICIA JANE MATTISON

PRENEZ AVIS qu'une demande de recouvrement de loyer et dommage intérêt a été déposée contre vous à la Régie du Logement. Une copie de ladite demande a été laissée à votre intention au Greffe de cette cour.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 7 décembre 1981
Les Structures Métropolitaines
du Canada Ltée
1, Place du Commerce #230
ÎLE DES SOEURS (Québec)
Tél.: 769-9611.

RÉGISSEUR
PAUL BAATZ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-110132-812

SIMON COHEN, journalier, résidant et domicilié au 5725 avenue Eldridge, dans la Municipalité de Côte St-Luc, district de Montréal
requérant
-vs-
DAME YEHUDIT BENSIMON, d'Haifa, Israël
intimée

AVIS

A: DAME YEHUDIT BENSIMON, épouse de SIMON COHEN, de lieux inconnus.
Prenez avis qu'une copie de la Requête en divorce a été laissée au bureau de cette Cour, 10 rue Saint-Antoine est, Montréal, Québec et que vous êtes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication, à défaut de comparaître des procédures seront prises contre vous.
MONTRÉAL, 30 NOVEMBRE 1981

Ronald Chassé
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-048149-814

LA COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES,
Partie demanderesse
—vs—
EVA MARTONFI-BRISINDI,
Partie défenderesse
—et—
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,
Partie mise-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, Eva Martonfi-Brisindi, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur intention.
LAVAL, ce 2ième jour de décembre 1981
MES TRUDEAU, LEDUC, LAVOIE ET MARTEL
1200, boulevard St-Martin ouest
Bureau 400
Laval (Québec)
H7S 2E4
notre dossier: 1239-382

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-12-111094-813

FRANCINE BOURBEAU,
Partie requérante,
-c.-
ROBERT JOS alias DARYMPLE,
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée ROBERT JOB alias DARYMPLE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Legault & Brisebois
3380, rue Notre-Dame #200
LACHINE (QUÉBEC)
Tél.: 637-5568

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

No.: 750-05-000457-80

Saint-Hyacinthe, 30 novembre 1981
présente: YVETTE LECLAIR,
Protonotaire-adjoint
LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, et opérant une succursale au 15 Place Chambly, à Chambly,
Demanderesse
—vs—
ANDRÉ DUBOIS, pomiculteur, autrefois domicilié et résidant au 300e Rang de la Montagne en les cité de Rougemont, district de Saint-Hyacinthe et maintenant de lieux inconnus,
Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné au défendeur ANDRÉ DUBOIS de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication des présentes.
Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention du défendeur ANDRÉ DUBOIS.

PROTONOTAIRE-ADJOINT

LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU & HERMAN
ADVOCATES
606 CATHCART, SUITE 505
MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 1K9
875-6116

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-044366-818

LES MANUTENTIONS SUPER ARGO INC.,
Partie demanderesse,
c.
LES VIANDES DEBITCO LTÉE.,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: LES VIANDES DEBITCO LTÉE,
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE ADJOINT

Montréal, le 7 décembre 1981
Mes Legault & Brisebois
3380, rue Notre-Dame #200
Lachine, Québec
Tél: 637-5568

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DU LOGEMENT

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE.,
Locateur,
-c.-
TONY WOHLWEND,
Locataire.

PAR ORDRE DE LA COUR

A: TONY WOHLWEND,

PRENEZ AVIS qu'une demande de recouvrement de loyer et dommage-intérêt a été déposée contre vous à la Régie du Logement. Une copie de ladite demande a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.
Veuillez agir en conséquence

MONTRÉAL, ce 7 décembre 1981
RÉGISSEUR
PAUL BAATZ

Les Structures Métropolitaines
du Canada Ltée
1, Place du Commerce #230
ÎLE DES SOEURS (Québec)
Tél.: 769-9611.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-013972-813

LA PREVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES
Demanderesse
-vs-
ROBERT DUBÉ, autrefois domicilié au 71, rue Roberval, app. 2, Longueuil, district de Montréal, et, maintenant d'adresse inconnue,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé, Robert Dubé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieur au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, à l'intention du défendeur-intimé.
Montréal, ce 10 décembre 1981

RONALD CHASSÉ
Protonotaire-adjoint

Me François C. Thivierge, avocat
Bureau 500
507, place d'Armes
Montréal, P.Q.
H2Y 2W8
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042559-810

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, ayant son siège social au 750 est, boul. Charest, en les cité et district de Québec.
DEMANDERESSE
-vs-
JEAN DESBIENS, autrefois faisant affaires sous les nom et raison sociale de "ÉPICERIE HÉBERT ENRG." et résidant et domicilié à St-Constant, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN DESBIENS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
MONTRÉAL, 4 décembre 1981

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Me ANDRÉ ROCHON
a/s Juneau & Associés
Commission des Normes du Travail
2, Complexe Desjardins, C.P. 730,
Tour de l'Est, Suite 2420,
Montréal, P.Q. H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-013-690-811

YVETTE GOOSELIN
-et-
THÉRÈSE BEAULIEU
demanderesses
-vs-
DENIS DECARIE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "LES ENTREPRISES DENIS DECARIE ENRG.", à Saint-Colomban, Lachute, district de Terrebonne,
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse DENIS DECARIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution de cette publication.
UNE COPIE du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissés au greffe à l'intention de la partie défenderesse DENIS DECARIE.
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir jugement par défaut contre vous.
MONTRÉAL, le 8 décembre 1981
Me Jacques Castonguay, avocat
Canuel, Quidoz, Tremblay,
Elier & Castonguay
31 ouest rue St-Jacques
Suite 400
Montréal, Québec.
H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-0450780818

MATERIAUX DE CONSTRUCTION LUMBERLAND INC., ayant sa principale place d'affaires au 9075 Pascal Gagnon, en les cité et district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
DONALD WHITE, présentement d'adresse inconnue dans la Province de Québec & Al.,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur DONALD WHITE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.
MONTRÉAL, 4 décembre 1981

ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes BELANGER & ASSOCIES
5835 Boul. Léger,
Suite 300,
Montréal-Nord, P.Q. H1G 6E1
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL,

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-111036-814

JEANNETTE PAQUETTE, résidant et domiciliée en la cité de Laval, district de Montréal,
Requérante
-vs-
MAURICE LECOMPTE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé MAURICE LECOMPTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1981

RONALD CHASSE,
Régistraire-adjoint

Me HELENE RIOUX
1030 rue Cherrier, #310,
Montréal, P.Q. H2L 1H9
Procureur de la requérante

PRENEZ AVIS QUE M.: Agro Industries de St-Robert Enrg., M-505728 D-002, Conrad Bérard, M-500637, Réjen Bibeault, M-502464, Jacques Bigras, M-500652, Paul Boulais, M-501650, Liette Lepage-Cardinal, M-509292, Pierre Cardinal, M-509154, Roger Charlebois, M-503601, Yves Charlebois, M-508290, Réal Chenail, M-503400, Claude Collette, M-508444, François Cyr, M-502799, Laurier Dupuis, M-507510, Raymond Dupuis, M-508071, Jean-Paul Dussault, M-502991, Francis Fortin, M-509453, Michel Frégeau, M-506518, Gaston Garlepy, M-508654, Gérald Henry, M-503418, Raymond Henry, M-505485, Pierre Jette, M-507346, Fernand Jeansonne, M-509014, Les Entreprises Michel Lafontaine Inc., M-509251, Jean-Paul Latendresse, M-500135, Fernand Lévesque, M-507077, Ernest Lussier, M-502977, Paul Martel, M-501639, Claude Mélançon, M-500133 D-002, Les Pavages Chenail Inc., M-506702 D-004, Paul Pelland, M-507307, André Poirier Enrg., M-509728, Yvon Poirier Enrg., M-509920, Normand Provost, M-501767, André Robert, M-508350, Les Sables Collette Ltée, M-509765, Claude Sénécal, M-502983, Pavage A. Brodeur, M-509517, André Dubé, M-509837, Bernard Duquette, M-509971, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1981-1982.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis. Poste de camionnage en vrac Région 06 Inc. 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1.
1ère publication: 9 décembre 1981
2ième publication: 10 décembre 1981
3ième publication: 11 décembre 1981

AVIS

CLARKE, TRANSPORT ROUTIER LTÉE, (M-300865), TRANSPORT CLARKE MONTRÉAL INC., (M-300677), CHARLEVOIX EXPRESS INC., (Q-300053), CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE, (Q-300058), LOCATION ECONOTO INC., (Q-600144), TRANSPORT TRACTO INC., (M-300241), CLARKE TRANSPORT CANADA INC., (M-300917), CLARKE MARITIME LTÉE, LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP-ST-SIMÉON LIMITÉE, NEW FOUNDLAND TRANSPORT LIMITED, (Q-21912-21913), toutes détentrices de permis émis par la Commission des transports du Québec, en vertu de la Loi des transports, s'adresseront, chacune par une demande distincte et séparée, à ladite Commission des transports du Québec, pour obtenir le maintien de leur permis respectif, à l'occasion du changement de contrôle dans NORTHMONT HOLDINGS LTD., suite à l'acquisition par NEWFOUNDLAND CAPITAL CORPORATION LIMITED, du capital-actions de NORTHMONT HOLDINGS LTD., à la même occasion, et par une requête distincte, ladite NORTHMONT HOLDINGS LTD, (autrefois connue sous le nom de CLARKE TRAFFIC SERVICES LTD), elle même détentrice d'un permis portant le numéro M-301119, s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'annulation de ce permis à l'occasion du changement de contrôle ci-haut décrit.
Toutes ces requêtes seront faites en vertu de l'article 44 de la Loi des transports.
Les requérantes demandent également à la Commission des transports du Québec de décréter, suivant l'article 2.58.1 des règles de pratique et de régie interne de la Commission, que les décisions deviennent exécutoires immédiatement.
Toutes personnes intéressées peut faire opposition aux présentes demandes dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs des requérantes.
1ière parution: 9 décembre 1981
2ième parution: 10 décembre 1981
3ième parution: 11 décembre 1981

PAUL-ETIENNE DUFOUR, 2546 Orléans, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à REAL DASSYLVA 871 Després Longueuil le permis M-503131-2 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 9 décembre 1981
2e parution: 10 décembre 1981
3e parution: 11 décembre 1981

GILLES LACROIX, 511 Guy, Fabreville demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Sylvain Lacroix, 870 Odile, Fabreville, le permis M-502323 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 9 décembre 1981
2e parution: 10 décembre 1981
3e parution: 11 décembre 1981

Prenez avis que Messieurs: Clermont Roy, Q-500857; Jean-Yves Rousseau, Q-501472; Florent Fournier, Q-501558; Emmanuel Mathieu, Q-500862; Rolland Beaulieu, Q-501477 tous détenteurs de permis de camionnage en vrac pour la région 03, s'adresseront à la Commission des transports du Québec, pour obtenir des permis spéciaux, afin d'effectuer le transport de bois de pulpe dans la région 09 pour le compte de la Cie Reed Paper Ltée. Ces permis auront une durée de 60 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Poste d'affectation
de la région 03 Inc.

Première parution: 9 décembre 1981
Deuxième parution: 10 décembre 1981
Troisième parution: 11 décembre 1981

AVIS

Prenez avis que la requérante, Les Entreprises D. Bourgon Inc., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs les remorques et / ou semi-remorques en possession légale de Kingsway Transports Limited, et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière, portant le numéro M-304623, laquelle compagnie demande un permis de courtier réciproque.
Durée du permis 364 jours
Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1, que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ière publication: 8 décembre 1981
2ième publication: 9 décembre 1981
3ième publication: 10 décembre 1981

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St. Jacques, suite 100,
Montréal, Québec H2Y 1K9

GUY LANDRY, 1870 Gérard Laval demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à CHARLES VAILLANCOURT, 351 Lessard Lavaltrie le permis M-509040 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 9 décembre 1981
2e parution: 10 décembre 1981
3e parution: 11 décembre 1981

YVON DUROCHER, 2055 Montée St-François, Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à JEAN-CLAUDE MARTIN, 2305 Haut St-François Laval le permis M-500984 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 9 décembre 1981
2e parution: 10 décembre 1981
3e parution: 11 décembre 1981

LES EXCAVATIONS PAYETTE LTEE, 8435 Langelier, St-Léonard demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à MICHEL PITTS, 11605 Des Violettes, MTL-Nord le permis M-508757-10 qu'elle détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commisison dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 9 décembre 1981
2e parution: 10 décembre 1981
3e parution: 11 décembre 1981

LA MÉTÉO

La dépression qui a provoqué le temps maussade sur le Québec ces derniers jours continuera d'en affecter la situation météorologique. On prévoit peu de changement pour aujourd'hui et demain.

MONTRÉAL

Nuageux avec faible neige intermittente. Vents modérés. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.
LEVER DU SOLEIL: 7 h 24
COUCHER: 16 h 11

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière du lièvre, Laurentides: nuageux avec faible neige passagère. Vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Maximum −8. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Outaouais: nuageux avec faible neige intermittente. Vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec faible neige intermittente. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Estrie — Beauce: nuageux avec faible neige (5 à 10 cm). Vent modéré. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Québec: nuageux avec quelques chutes de neige. Vent modéré. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec faible neige passagère. Verglas localement. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: nuageux avec quelques flocons. Verglas par endroits: Vent modéré. Maximum −2. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Baie-Comeau: nuageux avec bruine passagère ou neige fondue. Vent modéré. Maximum 2. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Gaspé, Parc Forillon, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec bruine passagère. Vent modéré. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Averses	3	8
Victoria	Averses	3	7
Edmonton	Neige	−8	−4
Calgary	Pluie	−2	1
Whitehorse	Nuageux	−21	−15
Regina	Neige	−6	−2
Winnipeg	Neige	−12	−3
Toronto	Nuageux	−6	−3
Ottawa	Neige	−8	−4
Québec	Neige	−8	−4
Halifax	Pluie	2	5
Fredericton	Neige	−3	2
Charlottetown	Pluie	2	5
St Johns	Pluie	3	5

ÉTATS-UNIS

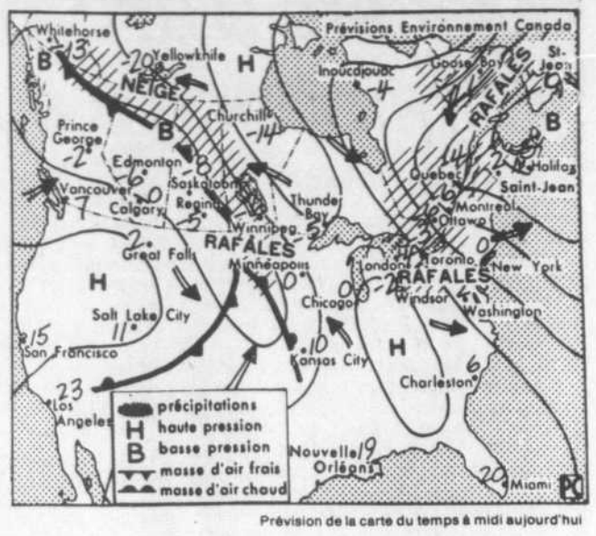
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Neige	19	26
Atlanta	Ensoleillé	25	47
Atlantic City	P. nuageux	29	36
Boston	Neige	25	34
Buffalo	Neige	22	29
Burlington	Neige	18	24
Charleston WV	P. nuageux	18	32
Charlotte NC	Ensoleillé	22	41
Chicago	P. nuageux	17	33
Cleveland	Nuageux	21	29
Dallas	Nuageux	50	70
Denver	P. nuageux	32	66
Detroit	Nuageux	18	28
Hartford	Neige	20	30
Honolulu	—	—	—
Houston	Beau	45	68
Kansas City	Nuageux	27	44
Las Vegas	P. nuageux	43	68
Los Angeles	—	—	—
Miami Beach	Beau	45	64
Minn. St. Paul	Nuageux	13	28
New Orleans	Beau	42	60
New York	Nuageux	24	33
Norfolk Va	P. nuageux	28	40
Oklahoma City	Beau	31	65
Orlando	Beau	34	56
Philadelphie	Nuageux	22	30
Phoenix	nuageux	52	80
Pittsburgh	Neige	20	28
Portland Me	Averses	42	50
Portland Or	P. nuageux	30	48
Reno	Beau	37	58
Tampa	Pluie	38	52
Salt Lake City	—	—	—
San Diego	P. nuageux	48	56
San Francisco	Pluie	41	47
Seattle	Neige	34	40
Spokane	Pluie	41	47
Syracuse	Neige	23	32
Tulsa	Beau	32	62

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	—	DONNÉES	NON
Barbades	—	DISPONIBLES	
Curacao	—	HIER	SOIR



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Freeport	—	—	—	Stockholm	Neige	−2	13 h
Guadelajara	—	—	—	Tokyo	Clair	8	21 h
Guadeloupe	—	—	—	Tunis	Clair	19	13 h
La Havane	—	—	—	Vienne	Nuageux	6	13 h
Kingston	—	—	—	Varsovie	Nuageux	−3	13 h
Montego Bay	—	—	—				
Mexico	—	—	—				
Monterrey	—	—	—				
Nassau	—	—	—				
San Juan	—	—	—				
San Juan	—	—	—				
Trinidad	—	—	—				

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	Neige	−1	13 h
Amsterdam	P. nuageux	2	13 h
Ankara	Nuageux	12	15 h
Athènes	Clair	18	14 h
Auckland	Nuageux	16	Minuit
Beyrouth	Clair	21	14 h
Berlin	Nuageux	0	13 h
Bonn	P. nuageux	1	13 h
Bruxelles	P. nuageux	1	13 h
Le Caire	Brume	23	14 h
Casablanca	P. nuageux	23	Midi
Copenhague	Nuageux	−2	13 h
Dublin	P. nuageux	1	13 h
Genève	Pluie	6	13 h
Jérusalem	Clair	17	14 h
Lisbonne	Nuageux	17	Midi
Londres	Nuageux	0	13 h
Madrid	Nuageux	11	13 h
Malte	Clair	18	13 h
Moscou	Neige	0	15 h
New Delhi	Clair	21	17 h
Nice	Clair	16	13 h
Oslo	Neige	−7	13 h
Paris	P. nuageux	4	13 h
Rome	P. nuageux	16	13 h
Sofia	Nuageux	13	14 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
À 18 h hier	−4	−3
Normale	−8	−1
Records	−24 (1976)	7 (1966)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—	3
Ce mois-ci	1	15
Normale de ce mois	32	57
Cette année*	835	40
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	21
Ce mois-ci	147
Normale pour ce mois	765
Cette saison	1179
Normale au 31 décembre	1638

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Johanne Rioux, Greffier de Beaconsfield, qu'une réunion spéciale sera tenue le lundi 21 décembre 1981 à 21h00, au cours de laquelle le Conseil municipal se propose d'étudier et d'adopter le budget pour l'année 1982. Les délibérations du Conseil, lors de cette réunion

Métiers d'art: quand le Salon commence à sortir de la cuisine

par Nathalie Petrowski

Non, les artisans du 26e Salon des Métiers d'art n'ont pas changé. La barbe rebelle, le cheveu préférablement long, le jean du prolétaire, la botte lacée du bûcheron attestent que le syndrome Paul Piché est encore bien vivant chez les artisans.

Assis sagement dans leurs petits kiosques aux loyers trop élevés, plusieurs d'entre eux renouent avec la tradition et offrent la panoplie complète de la culture du macramé: bougies, vaisselle, courte-pointes, tissage, tressage, raquettes, bref de quoi faire rêver parents et grands-mères.

Il y a, malgré tout, un je ne sais quoi de changé cette année au Salon. L'éclairage, qui a tamisé ses néons crus, est différent, l'espace de circulation, plus large, est mieux organisé; même le béton décoré de grandes toiles colorées qui pendent du plafond est plus accueillant. Ce n'est pas tout. Parmi le bric-à-brac folklorique de la société de consommation, on découvre cette année une nouvelle attitude chez les artisans. La récession économique semble avoir déclenché un rare élan créateur chez certains d'entre eux.

Les folkloristes, les fonctionnaires, les commerçants sont encore en force mais la famille pour une fois compte quelques membres récalcitrants. Yves Louis-Seize, un céramiste de Saint-Simon-de-Bagot, en est à son sixième salon. À 31 ans, il ressent aujourd'hui un besoin pressant et compulsif de s'éloigner de la production en série, de lever le voile de l'utilitaire pour retrouver celui de l'utile et de l'agréable. Pour la première fois cette année, il a décidé de faire voler la vaisselle, de transgresser les clichés du quotidien et de se lancer dans un art décoratif qui chevauche la sculpture.

Son menu est simple et composé de vases en grais, gris et anthracites. Avec un peu d'imagination, ses pièces de recherche tout droit sorties du Musée Beauborg, ressemblent à des tuyaux de poêle ou encore à des obus de bombe atomique. Les gens qui passent devant son kiosque font toujours une drôle de tête. A-t-on idée de s'appeler Louis-Seize, de venir de Saint-Simon-de-Bagot et de faire un artisanat hyper-technologique?

Yves Louis-Seize est parfois blessé par les remarques désobligeantes mais il ne changera pas sa façon de penser ou de travailler pour autant. «J'en étais rendu au point où je me sentais comme une vraie machine. Je produisais tellement de tasses que j'en rêvais la nuit. A la fin du Salon l'année dernière, j'ai compris que je n'avais plus le goût de faire de concessions pour gagner ma vie et qu'il fallait que je me dirige dans la création.»

N'a-t-il pas eu des remords ou même la peur d'être un traître et de briser la tradition? Il me regarde interloqué. «Quelle tradition? Il n'y a pas de tradition au Québec. Les premiers artisans avaient besoin d'assiettes et de tasses, ils les ont faites avec les moyens de l'époque. On a répété leurs formes sans même tenir compte de nos nouveaux besoins. Il suffit d'aller au Musée des arts décoratifs pour voir que les arts décoratifs n'existent pas au Québec.»

Yves Louis-Seize a donc respiré profondément et a sauté à pieds joints dans la recherche d'un autre mode d'expression. Mais il n'est pas tout seul parmi les 415 artisans qui exposent à la Place Bonaventure. Ici et là dans les recoins du Salon, des souffleurs de verre, des céramistes, des émailleurs et même des artisans du plexiglass font preuve d'audace cette année et présentent des pièces décoratives qui n'ont aucune fonction sinon celle de faire travailler l'imagination. Le mouvement n'est pas général mais il est suffisamment insidieux pour parcourir le Salon d'un souffle nouveau et commencer à l'affranchir, après 26 ans, du folklore des cuisines.

Un catalogue du disque canadien par ADISQ-CIRPA

par Nathalie Petrowski

«C'est pas une révolution mais c'est un outil de travail que le milieu attendait depuis longtemps.» Ces paroles prononcées par M. François Arcand, représentant de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ), ont marqué mardi le lancement du catalogue de disques canadiens ADISQ-CIRPA (Canadian Independent Record Production Association).

Avec un budget de recherche et de développement de l'ordre de $200,000 venant du ministère fédéral des Communications et du Secrétariat d'État, on a mis environ un an à réaliser ce projet qui réunit pour une rare fois les deux solitudes culturelles.

Le lancement avait pour but premier de présenter le catalogue aux disquaires et aux radio-diffuseurs québécois qui pourront s'y abonner pour $250 par année. Publié par l'ADISQ et par CIRPA, ce catalogue comprend plus de 1,000 pages avec un répertoire de 4,000 disques de toutes les catégories, dont 1,200 titres provenant du Québec.

Le catalogue est divisé en quatre sections selon le titre des disques, le titre des chansons, le nom des interprètes et le nom des auteurs. Les éditeurs du catalogue entendent offrir au moins quatre remises à jour par an et des services spéciaux d'informatique.

Ils entendent également s'associer au cours de 1982 aux services de Télidon pour que le consommateur ordinaire abonné à Telidon puisse se prévaloir du catalogue. M. Arcand admet cependant qu'il faudra encore plusieurs années avant que l'écoute et la vente de disques se fassent dans le salon du consommateur par ordinateur. Il a précisé que le catalogue était avant tout un ouvrage de référence qui pourrait s'avérer utile pour la vente et la promotion des disques, la perception de licences mécaniques et pour prolonger la vie trop éphémère de la plupart des disques canadiens et québécois.

Il a par ailleurs signalé que le catalogue serait d'ici peu le sujet de joyeux échanges entre le CRTC, qui insiste pour une diffusion accrue du contenu canadien, et les radio-diffuseurs, qui se plaignent de la «pénurie» de produits canadiens.

Mobiles, ou le théâtre dansé

par Suzanne Asselin

Le groupe Mobiles, fondé par Françoise Riopelle en 1978, porte bien son nom puisque les trois pièces présentées la fin de semaine dernière à la galerie Véhicule Art font référence à la définition de ce mot. C'est un spectacle «où l'apparence change sans cesse, où rien n'est fixe» selon le *Petit Robert*.

Mais ici, il y a beaucoup plus que le *Petit Robert*... Mobiles n'est pas de la danse-théâtre, mais plutôt du théâtre dansé. Un théâtre de l'émotion sans cesse renouvelée, transformée, métamorphosée. Il faut voir Mobiles avec des lunettes d'approche: chaque geste, chaque mouvement est essentiel à la compréhension de la pièce.

Mobiles, c'est aussi une sorte de thérapie par le mouvement et certains psychologues seraient sûrement intéressés à la pièce de F. Riopelle intitulée *Jeux et Enjeux*. D'abord, il faut dire que Luana Santini (qui interprète aussi des personnages dans les deux autres pièces) est saisissante et vous donne quelquefois la chair de poule. Sa capacité de concentration et d'interprétation dramatique saisit et gêne parfois. On sent littéralement l'émotion jaillir de ce corps à la fois tourmenté, torturé, tendu comme une corde raide. Un corps qui passe subrepticement de la joie et du rire au désespoir le plus profond. La figure aussi s'anime et traduit une intensité bouleversante. Ici, le piano et la guitare limpides de Neil et Tony Chotem engendrent une ambiance et créent un environnement sonore qui stimulent l'actrice et enveloppent le spectateur.

Thé compris, fais pas tant de cérémonie, de Nicole Renaud, est une oeuvre de facture différente. L'émotion passe à travers l'intention qui est d'une subtilité très orientale. Tout se passe dans le regard, dans les attitudes entre les deux personnages qui s'affrontent: elles (N. Renaud et L. Santini) ressemblent à des boxeurs dans une arène, délimitée ici par un petit tapis carré qui cerne bien le champ d'action. Cette pièce doit être vue de très près et déjà, à la troisième rangée, quelques signes m'ont échappé. N. Renaud part du sacré pour aller vers le profane. Les bols que les actrices s'échangent sont le symbole du «donner et du recevoir», de la complicité qui, graduellement, naît entre deux êtres. Des êtres qui se jaugent sans cesse et nous font passer à travers le spectre des émotions, en partant du doute jusqu'à la complicité totale.

Enfin, Sylvie Pasquin, dont c'était la première pièce, offre beaucoup de ressources mais qui devraient être exploitées de façon plus convaincante. *Voix blanche* est la pièce la plus théâtrale du spectacle, une pièce sur l'amour. Les poèmes sont inspirants mais si le geste et le mouvement n'arrivent pas à traduire l'émotion recherchée et la pensée de l'auteur, alors ils sont inutiles. Ainsi, un personnage décrit ce que l'autre vit à travers le mouvement. Passe encore s'il y avait une certaine interpénétration, mais chacune reste dans sa sphère comme un animal dans sa cage. S. Pasquin a, par ailleurs, une voix bien placée. Elle devait, m'a-t-on dit, chanter et s'accompagner au piano (plutôt que d'être la commentatrice), ce qu'elle n'a pas osé faire et qu'elle devrait peut-être essayer une prochaine fois.

■

Silvy Panet-Raymond en liberté — La galerie Véhicule Art présentait, jeudi et vendredi soirs derniers, l'une des danseuses-chorégraphes indépendantes les plus innovatrices à Montréal. Silvy Panet-Raymond, qui revient d'un séjour de cinq ans en Angleterre (où elle a dansé entre autres avec le Rosemary Butcher Dance Company), insuffle une bouffée d'air frais et propose une démarche particulière.

Elle joue avec le mouvement pour essayer d'en repousser les limites et explore la «multidimensionalité» du corps. Elle se plaît à observer avec minutie les gestes quotidiens, et de là extrapole en essayant de leur trouver une autre dimension.

Silvy P.-Raymond se rit également de la contradiction dans le mouvement: pourquoi ne pas essayer d'avancer et de freiner en même temps? Chez elle, tout est analyse, décortication. Rien n'est laissé au hasard, mais le tout paraît extrêmement naturel. Le mouvement coule sans effort apparent comme une chute d'eau limpide. La technique (elle a étudié le Graham, le Cunningham, et avec Deb. Hay) ne reste pas en surface: elle disparaît sous l'épiderme.

Et avec tout ça, les deux oeuvres qu'elles a présentées, bien que de facture très différente, sont tout simplement belles à voir sans pour autant être faciles. Une énergie sous-jacente tourbillonne follement et regénère constamment le mouvement.

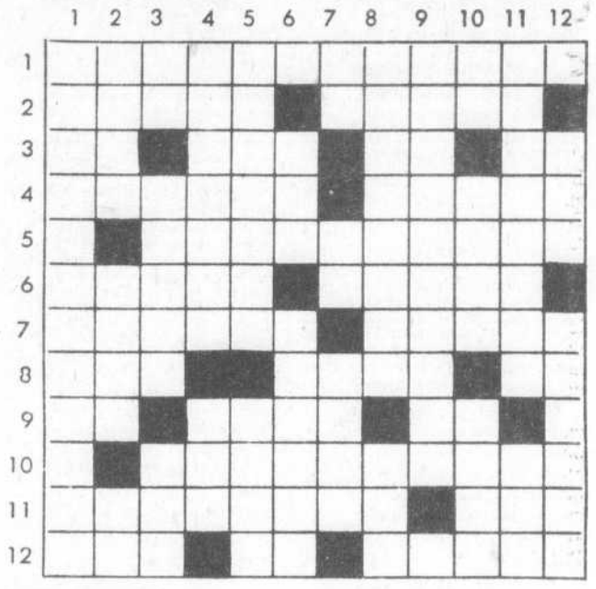
Lignes de frontières (1981) est une étude spatiale d'abord et avant tout. D'ailleurs Silvy P.-Raymond reproduit, sur le programme, le tracé des cinq enchaînements de mouvements qu'elle a choisis d'exécuter: entre les points de rencontre, les danseurs marchent rapidement et leur course n'est ponctuée que de cours arrêts pour permettre au spectateur d'absorber visuellement ces trajectoires. Silvy P.-Raymond et Louis Guillemette (qui danse aussi avec Edouard Lock) entrent en interaction, puis se séparent et changent subitement de direction. Quelquefois même, les rencontres sont avortées. Le grand rectangle déterminé par la chorégraphe correspond aux lettres M et N, cette dernière étant couchée pour former cette figure. L'enchaînement de «l'étoile» est particulièrement saisissant: Guillemette enserre la taille ou le bas du dos de P.-Raymond, son corps se soulève comme par un effet d'apesanteur et il s'enroule doucement autour de son cou avant de retomber gentiment de l'autre côté pour ensuite reprendre, sans brisure, la course de son mouvement qui se transforme sans cesse. La musique (Kraftwerk), des sons d'ordinateurs auxquels elle a collés des gazouillis d'oiseaux, cohabite et ajoute une dimension parallèle aux frontières spatiales.

Chat's first draught (1981) est une oeuvre plutôt symbolique que l'auteur entrevoit comme un mythe universel. Chat (diminutif de Whinchat, c'est-à-dire le traquet, un oiseau migrateur) élabore le passage graduel de l'état de jeune fille à celui de femme. Silvy P.-Raymond utilise une série de diapositives d'une jeune fille de dix ans qu'elle intercale entre une série de mouvements décrivant une certaine progression. La danseuse, tantôt animée par des secousses incontrôlées, se libère tranquillement et flotte comme un corps en chute libre. Puis elle mime le traquet: le corps mi-plié, les talons qui se rabattent en cadence sur la pointe des pieds, les bras élevés avec les poignets rabattus, la gorge qui serpente comme un oiseau avalant des insectes. Avant de se libérer comme une colombe, elle ligne sa figure et ses membres d'une sorte de peinture phosphorescente qu'elle sème à tout vent. Partout, le plancher est jonché d'une galaxie de gouttelettes étoilées. La transformation s'est finalement opérée. Ces deux oeuvres seront probablement présentées à nouveau en février prochain à la même galerie. À suivre.

Didier FARRÉ présente
POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1
480 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.00, 4.45, 8.30,
SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Caractère de celui qui est obséquieux.
2—Passionné de quelque chose. — Image de la Vierge.
3—Sans vêtement. — Non usuel du thymus du veau. — Cuivre. — Lieutenant.
4—Jaunisse. — De raisin.
5—Fonction de fixation des graisses dans les tissus.
6—Appareil qui agit de façon automatique pour une fonction donnée. — Mouvement régulier et périodique des eaux de la mer.
7—S'exhaler des corps. — Fait connaître par un récit.
8—Aride. — Vin. — Dans.
9—Sert à lier. — Juge musulman. — Notre-Seigneur.
10—Personne qui carotte.
11—Saisir quelqu'un au collet pour le renverser. — Atome électrisé.
12—Époque. — Cérium. — Occlusion intestinale.

Verticalement

1—Présence en tous lieux.
2—Mâle de la chèvre. — Néglige. — Métal précieux.
3—Strontium. — Pour le fumeur. — Clef.
4—Duvet fourni par l'eider. — Durillon.
5—Nom des citoyens qui résidaient à Rome. — Palmier.
6—Pièce de la charrue. — Se répète sans cesse.
7—Deux. — Oblat Marie. — Paysage.
8—Qui occupe un lieu. — Triage.
9—Reine.
10—Préfixe privatif. — Orienter suivant un axe. — Matière noire et épaisse déposée par la fumée.
11—Format de papier. — Petite monnaie.
12—Au golf, petite cheville. — Oliban.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	R	A	D	U	A	T	I	O	N	■	M
2	L	O	G	E	T	T	E	■	R	E	P	U
3	O	C	E	L	O	T	■	A	B	R	I	S
4	R	H	■	A	P	E	P	S	I	E	■	E
5	I	I	I	■	I	S	O	E	T	E	S	■
6	F	E	R	M	E	T	U	R	E	■	O	R
7	I	R	A	I	■	E	L	■	■	R	U	E
8	E	■	N	E	G	R	E	S	S	E	■	V
9	R	E	I	N	E	■	T	O	U	S	S	E
10	A	M	E	■	L	U	■	L	E	S	E	R
11	I	O	N	I	E	N	N	E	■	U	N	I
12	T	I	■	F	R	I	A	N	D	I	S	E

Ciel MF 98.5 Présente
Bachelor
avec Pauline Martin

À L'AFFICHE
TRITORIUM
5 soirs seulement
8-9-10-11-12 Déc,
à 20h.30
de Louise Roy, Michel Rivard, Louis Saia
Mise en scène de Louis Saia
Costumes: Suzanne Harel et Mikie Hamilton
Décor: François Séguin
Éclairage: Jean-Claude Leblanc
Musique: Robert Léger
Production Beaubec
Réservations 284-7126

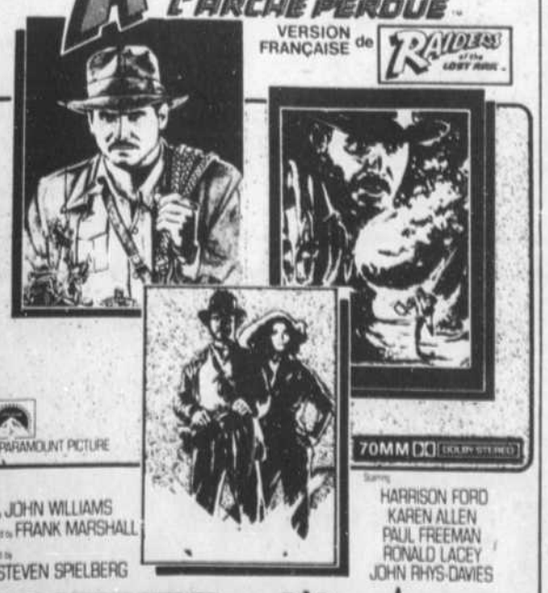
L'HOMME ELEPHANT 14 ANS
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

félicity 18 ANS
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

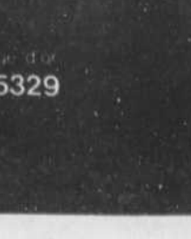
NOCES DE SANG POUR TOUS
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

4e SEMAINE POUR TOUS

TROIS FRERES
Philippe Noiret, Charles Vanel
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842 6053
ENTRÉE... PRIX RÉGULIER
SEMAINE 7.15, 9.25.

Indiana Jones, l'incroyable héros inventé par ceux qui ont créé LES DENTS DE LA MER et LA GUERRE DES ETOILES
LES AVENTURIERS de L'ARCHE PERDUE
14 ANS
VERSION FRANÇAISE de RAIDERS of the LOST ARK

A PARAMOUNT PICTURE
70MM DOLBY STEREO
Music by JOHN WILLIAMS
Produced by FRANK MARSHALL
Directed by STEVEN SPIELBERG
Starring HARRISON FORD, KAREN ALLEN, PAUL FREEMAN, RONALD LACEY, JOHN RHYS-DAVIES
IMPERIAL
1430 BLEURY 288-7102
DÈS DEMAIN
12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20.

SOCIETE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC
Concert 15e anniversaire
Louis-Philippe Pelletier, pianiste
Claude Vivier, Shiraz
Ensemble de la SMCQ
direction
Serge Garant
Toru Takemitsu, Water Ways
Claude Caron, Épithalame
Alain Lalonde, Espaces création
Jeudi 10 décembre
20 heures
Salle Pollack
billets 6$ / 3$ étudiants & âge d'or
réservations : 739-5329


unicef


un salon de Toute beauté
Cette année, le Salon des métiers d'art du Québec regroupe 415 artisans qui représentent 50 disciplines. Variété, originalité et qualité sont à l'honneur. C'est là que vous dénicherez le cadeau parfait, l'objet unique qu'on ne se lasse pas d'admirer et qui vous est présenté par l'auteur.
Sur place, vous trouverez un comptoir d'emballage des cadeaux et une garderie. On accepte les cartes de crédit.
Venez remplir vos yeux de toutes les beautés du Salon. Et si vous pouvez passer un après-midi en semaine, vous aurez encore plus le loisir d'apprécier le talent de nos créateurs.
Le Salon des métiers d'art du Québec
Place Bonaventure
4 au 20 décembre 1981
Tous les jours de 12h à 22h

Le Canadien effectue une remontée encourageante contre les North Stars

BLOOMINGTON — Quand deux bonnes équipes connaissant des problèmes se rencontrent, cela donne généralement lieu à du jeu débridé, essentiellement axé sur l'offensive, et les bases fondamentales du hockey ne tiennent plus.

C'est exactement ce qui est arrivé hier soir au Met Center de Bloomington où les North Stars du Minnesota et le Canadien de Montréal se sont livré un match nul de 6-6 devant 15,036 spectateurs.

Les Stars et le Canadien éprouvent tous deux de sérieuses difficultés depuis quelque temps, les Stars ayant remporté une seule victoire à leurs neuf derniers matches et le Canadien une seule victoire également à leurs sept dernières sorties. Mais rien n'y paraissait hier. Les deux clubs s'en sont donné à coeur joie tout au long du match qui s'est soldé par un total de 93 lancers, 48 pour le Canadien contre 45 pour les Stars.

Ce sont les Stars qui ont provoqué l'égalité 84 secondes avant la fin du match grâce à un but de Bobby Smith réussi pendant une pénalité à Bob Gainey. Le Canadien avait plus tôt pris l'avance pour la première fois dans la rencontre à 17:09 minutes sur un but de Mark Napier également pendant un jeu de puissance.

Dino Ciccarelli a été la vedette individuelle de la partie en réussissant un tour du chapeau, Neil Broten et Rod Palmer complétant le pointage pour les Stars. Outre Robinson, cinq autres joueurs différents sont parvenus à déjouer Gilles Meloche. Ce sont Mario Tremblay, Bob Gainey, Craig Laughlin (la troisième étoile de la soirée), Gilbert Delorme (son premier en carrière dans la LNH) et Doug Jarvis.

Le Canadien a été tout simplement pourri au cours du premier engagement à l'issue duquel il tirait de l'arrière 3-0. Incapables de s'organiser dans leur zone, les défenseurs montréalais faisaient vraiment pitié, d'autant plus que les rapides patineurs des North Stars appliquaient un échec-avant tenace. Vers la fin de cette période, les coéquipiers de Guy Lafleur ont eu des sueurs froides quand leur leader a fait une chute le long de la clôture. Lafleur a été lent à se relever après avoir donné de la tête sur la surface glacée. Il a dû recevoir sept points de suture au front mais est quand même revenu au jeu par la suite.

La seconde période a donné lieu à un déluge de buts, le Canadien en comptant quatre et les Stars deux. Les joueurs de Berry ont d'abord réduit la marge à un seul but puis les Stars ont porté leur avance à deux buts à deux reprises avant que Laughlin ne porte le score 5-4 lors d'un avantage numérique.

Les gardiens de but Denis Herron et Meloche en ont eu plein les bras durant l'engagement final. Jarvis a d'abord égalisé à 5-5 en marquant son 11e but de la saison, ce qui lui permettait de rejoindre Lafleur à ce chapitre. Puis Steve Payne et Gary MacAdam ont tour à tour touché un poteau avant que Napier compte le 6e but du Canadien.

La performance des joueurs de Bob Berry aura somme toute été encourageante. Ils ont fait preuve d'une belle détermination pendant les 40 dernières minutes de jeu pour arracher ce match nul. Les grands gagnants de ce match offensif tous azimuts auront été les spectateurs. Pour une fois, ils ont pu en avoir pour leur argent. À $1 par but compté, c'est appréciable...

ÉCHOS — Un nouveau type de bâton fera bientôt son apparition dans la LNH. Fabriqué d'une palette de bois et d'une tige en aluminium, ce bâton a été approuvé hier par les gouverneurs de la LNH en réunion à Palm Beach, en Floride, où il a été décidé également que la présentation du match des étoiles en 1983 aura lieu à Uniondale, la ville des Islanders de New York... Ceux-ci seront par ailleurs privés des services de leur ailier Anders Kallur pendant une dizaine de jours. Kallur, qui formait un trio avec Michael Bossy et Bryan Trottier, souffre de ligaments étirés à un genou... Le directeur administratif de l'Association des joueurs de la LNH, Alan Eagleson, estime qu'il est possible qu'on assiste à une Coupe du Défi contre les Soviétiques en février 1983 et à un troisième tournoi Coupe Canada en 1984.

Canadien 6, Stars 6

Première période

1—MINNESOTA, Ciccarelli (23)
Palmer, Smith 0:51
2—MINNESOTA, Ciccarelli (24)
Roberts, Smith 7:46
3—MINNESOTA, Palmer (11)
Smith 16:57
Punitions: Mondou, 6:33; Broten, 13:29; MacAdam, 14:49.

Deuxième période

4—MONTRÉAL, Tremblay (14)
Laughlin, Mondou 3:44
5—MONTRÉAL, Gainey (7)
Robinson, Acton 5:24
6—MINNESOTA, Ciccarelli (25)
Payne, Hartsburg 6:39
7—MONTRÉAL, Delorme (1)
Gainey, Jarvis 9:03
8—MINNESOTA, Broten (13)
Palmer, Roberts 12:38
9—MONTRÉAL, Laughlin, (2)
Mondou, Picard 13:23
Punitions: Acton, 5:50, Napier, 11:11, Barrett, 13:13; Lafleur, 14:45.

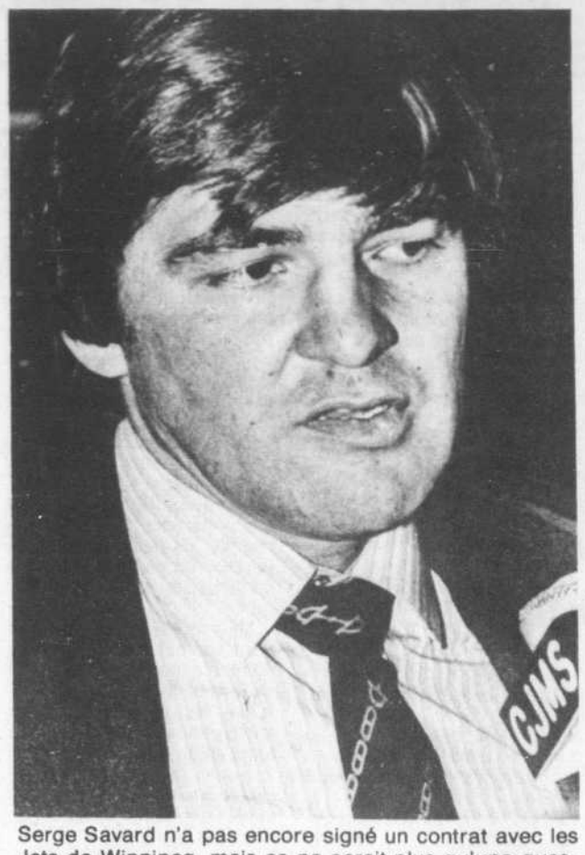
Troisième période

10—MONTRÉAL, Jarvis (11)
Shutt 3:10
11—MONTRÉAL, Napier (13)
Robinson, Larouche 17:09
12—MINNESOTA, Smith (19)
Payne, Broten 18:36
Punitions: Smith, 15:55, Gainey, 17:20.

Tirs au but:

MONTRÉAL	15	16	17	—48
MINNESOTA	14	18	13	—45

Gardiens: Montréal, Herron; Minnesota, Meloche.
Assistance: 15,034



Serge Savard n'a pas encore signé un contrat avec les Jets de Winnipeg, mais ce ne serait plus qu'une question de jours. (Photolaser CP)

Savard bientôt un Jet

PALM BEACH, Floride (PC) — Le directeur général des Jets de Winnipeg, John Ferguson, a confirmé, hier à Palm Beach en Floride, que Serge Savard deviendra bientôt le capitaine des Jets, avec lesquels il effectuera un retour au jeu.

Ferguson a révélé que son équipe avait mis la main sur l'ex-capitaine du Canadien en retour de considérations futures, après l'avoir repêché le 5 octobre dernier pour la modique somme de $2,500.

«Ils (le Canadien) lui ont donné $200,000 pour ne pas jouer avec une autre formation cette saison et c'est à ce niveau que j'ai du m'entendre avec le Canadien,» a indiqué Ferguson. Ça m'a coûté $2,500 pour le repêcher et j'en ai pris le risque tout simplement parce qu'il était le meilleur joueur disponible.»

Ferguson a par ailleurs indiqué que Savard rejoindrait immédiatement les Jets et qu'il «devrait être prêt à jouer d'ici 10 à 14 jours.» Ferguson a ajouté que son nouvel arrière-garde s'entraînait depuis environ un mois et qu'il avait considérablement réduit son poids.

L'ex-défenseur du Canadien semblait toutefois moins empressé que son nouveau patron, lorsque rencontré hier dans un hôtel du centre-ville de Montréal.

Savard a d'abord nié la rumeur voulant qu'il ait signé un contrat avec les Jets. Il a toutefois ajouté que l'entente intervenue entre le Canadien et les Jets le libérait de ses obligations envers l'équipe montréalaise et qu'à partir de ce moment, tout était possible.

«J'ai entendu ce matin à la radio que j'avais signé un contrat de deux ans avec les Jets, mais c'est faux. J'ai eu des entretiens avec Ferguson, mais rien n'a encore été signé. Les Jets semblent très confiants de pouvoir m'embaucher et je devrais en savoir plus long à la fin de la semaine.»

Savard a aussi dit que l'offre monétaire que lui a fait Ferguson était très alléchante.

Le directeur général du Canadien, Irving Grundman, a quant à lui confirmé la nouvelle en expliquant que le tout se tramait depuis environ deux semaines. «Nous ne voulions pas enlever à Serge l'opportunité de revenir au jeu, si telle est son intention,» a-t-il révélé.

«Je ne pensais pas qu'il rechausserait les patins, mais «Fergie» s'est montré très persévérant et il a toujours dit qu'il pouvait le faire sortir de sa retraite. Je souhaite à Serge tout le succès possible.»

P. Mahre devance Stenmark

MADONNA di CAMPIGLIO, (Reuter) — L'Américain Phil Mahre (24 ans), vainqueur de la dernière Coupe du monde, a remporté sa première course de la saison lors du slalom de Madonna di Campiglio en devançant de quinze centièmes le Suédois Ingemar Stenmark (25 ans) et de soixante-dix-neuf centièmes l'Italien Paolo de Chiesa (25 ans).

Le Scandinave subit sa neuvième défaite consécutive depuis le 14 février dernier. Au classement général de la Coupe du monde, il occupe maintenant le deuxième rang avec 35 points contre 70 pour Phil Mahre.

Ce début de saison est placé, comme la fin de l'hiver dernier, sous le signe du duel au sommet entre Mahre et Stemmark, deux des grands personnages de la compétition alpine comme le sont John McEnroe et Bjorn Borg en tennis.

Depuis le 15 février dernier, date de sa spectaculaire victoire dans le slalom d'Are, Phil mène aux points par cinq victoires à zéro.

Dans les neuf derniers slaloms géants disputés par les deux rivaux, l'Américain devance sept fois le Suédois.

Joueur collégial de l'année

Les Expos ont misé juste avec Fuentes

par Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

HOLLYWOOD, Floride (PC) — Les Expos de Montréal ont, de l'avis de tous, l'un des meilleurs systèmes de filiales et de dépisteurs de tout le baseball majeur. Le monde du baseball en a eu une autre preuve hier quand le jeune Mike Fuentes a été choisi le joueur amateur par excellence pour l'année 1981.

Ce jeune colosse de 23 ans, qui étudiait à l'université de la Floride, est un voltigeur de centre qui est présentement sous contrat avec les Expos.

À sa sortie de l'université, Billy Adair, dépisteur des Expos, l'a mis sous contrat et il n'a pas mis de temps à se distinguer avec les Expos de West Palm Beach, filiale de classe A des Expos. Il a claqué 15 circuits en une demie saison seulement, lui qui détient le record de tous les temps de 64 circuits en carrière dans les rangs collégiaux.

Il avait abaissé le record de circuits établi par Bob Horner, qui porte aujourd'hui les couleurs des Braves d'Atlanta.

Horner avait été le premier lauréat de ce trophée, qui est comparable au trophée Heisman au football collégial. Mais depuis, ce sont toujours les joueurs de l'organisation des Expos qui ont mérité cet honneur. L'an dernier, c'est Terry Francona qui a été honoré de la sorte et l'année précédente, c'était Tim Wallach.

Fuentes s'est dit confiant de progresser dans l'organisation des Expos, une organisation qu'il considère exceptionnelle.

«Les Expos ont une organisation hors-pair. Si j'ai accepté leur offre, c'est parce que je crois qu'ils ont des administrateurs de classe à tous les niveaux. Je crois que tous les joueurs de l'organisation aiment jouer pour les Expos».

Fuentes pensent bien se tailler un poste avec les Chicks de Memphis de classe AA, dès la prochaine saison.

«Si je connais la moitié du succès obtenu par Wallach et Francona, je pourrai m'estimer satisfait. Je crois bien cependant que je serai dans les ligues majeures avant bien longtemps. C'est du moins mon intention», a dit Fuentes, qui a pris épouse dimanche dernier.

Jim Fanning, gérant des Expos, pense que ce jeune frappeur de puissance possède un bel avenir.

«Nous avons été chanceux de pouvoir mettre la main sur lui, a dit Fanning. Il passera probablement toute la prochaine saison à Memphis. Ce n'est pas un marchand de vitesse, mais il joue bien au champ-centre et son coup de bâton est redoutable».

Il faudra donc surveiller les progrès de ce jeune joueur au sein de l'organisation des Expos.

Orta échangé contre Sutcliffe

HOLLYWOOD, Floride (PC) — Les Dodgers de Los Angeles ont acquis les services du voltigeur Jorge Orta, du lanceur Larry White et du receveur Jack Fimple, des Indians de Cleveland, en retour du lanceur Rick Sutcliffe et du joueur de deuxième but Jack Perconte.

Orta, un vétéran de 10 saisons dans les majeures, a déjà pris part au matches des étoiles deux fois au cours de sa carrière et il a déjà évolué à l'inter, au deuxième et au troisième coussin. Il a une moyenne en carrière de .282 et un total de 94 circuits.

White est un bon jeune lanceur et Fimple pourrait bien se retrouver avec les Dodgers dès la prochaine saison.

En laissant partir Sutcliffe, les Dodgers ont réglé un problème épineux. Choisi la recrue par excellence dans la ligue Nationale en 1979, ce géant de six pieds, six pouces, n'appréciait pas la façon dont il était traité par Tom Lasorda la saison dernière et il a même failli en venir aux coups avec son gérant dans le vestiaire des Dodgers. Il a alors fallu séparer les deux hommes.

Al Campanis, directeur-gérant des Dodgers, a par ailleurs mentionné que son équipe préparait quelques autres transactions.

«Cet échange nous satisfait au plus haut point, a dit Campanis.

Création du Mouvement québécois du sport pour tous

par François Lemenu

Dans la foulée de la Semaine nationale du sport pour tous, le Mouvement du sport pour tous a été officiellement lancé hier à l'occasion d'une conférence de presse tenue au centre Immaculée-Conception.

Présidé par Louise Roy, le Mouvement du sport pour tous s'est donné cinq objectifs, appuyés par un programme d'action défini. Ces objectifs sont:

■ Créer une grande organisation représentative de toutes les catégories de population négligées par les responsables du sport officiel et contrôlée directement par les citoyens.

■ Promouvoir le sport pour tous auprès du grand public.

■ Sensibiliser les responsables de l'intérêt public à la nécessité de rendre accessible le sport à tous.

■ Faire les représentations nécessaires auprès des intervenants sportifs pour obtenir un équilibre des préoccupations et de l'affectation de ressources entre le sport d'élite et le sport pour tous.

■ Défendre les intérêts des sportifs et des sportives ordinaires.

Ce mouvement, explique Louise Roy, n'entend pas révolutionner le monde du sport dit organisé, ni d'éliminer le sport d'élite ou de compétition. Le mouvement, dit-elle, se veut le véhicule qui permettra à la population en général une plus grande accessibilité à la pratique du sport comme simple loisir.

«Nous ne voulons pas être constamment en réaction à une décision administrative, mais plutôt nous engager dans des actions positives capables d'entraîner l'adhésion de la population pour la pratique des sports», explique Louise Roy.

Elle déplore néanmoins l'inertie des autorités dans des dossiers qui touchent la population de près. Ainsi rappelle-t-elle que près du tiers des patinoires extérieures de la Ville de Montréal ont été abandonnées au cours des cinq dernières années, ce qui n'empêche pas les autorités municipales de vanter les mérites de leur programme de sport et loisir.

«Les gens ont de plus en plus de difficultés à pratiquer le patinage libre puisque les amphithéâtres sont retenues par les équipes de hockey, explique-t-elle. L'accès aux rives est un autre problème fondamental auquel il faut s'attaquer. Et il y en a d'autres: l'aménagement de pistes et bandes cyclables, des parc-écoles, des sentiers pour la marche, etc.

Le Mouvement du sport pour tous vise ainsi des objectifs très louables, mais avec des moyens qui sont peut-être disproportionnés avec la tâche à accomplir. Ce n'est pas de Louise Roy, toutefois, qui croit qu'une campagne de souscription, une meilleure couverture des médias, et une action énergique des gens sensibilisés à la question devraient permettre de rejoindre une large couche de la population, qui est trop souvent ignorée par les organismes institutionnels.

Tous peuvent adhérer au Mouvement québécois du sport pour tous au coût de $10 à l'adresse suivante: CP 248, Saint-Michel, Montréal H2A 3M6.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Calgary 7, Québec 4
Hier
Montréal 6, Minnesota 6
Islanders NY à Vancouver
Winnipeg 3, Toronto 3
Edmonton à Los Angeles
Boston 4, Rangers NY 3
Hartford 5, St-Louis 1
Buffalo 7, Colorado 1
Philadelphie 4, Pittsburgh 1
Chicago 7, Washington 3
Ce soir
St-Louis à Boston
Minnesota à Detroit
Vendredi
Montréal à Winnipeg
Toronto à Washington

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	31	43	74
P. Stastny, Qué.	18	32	50
Dionne, LA	23	25	48
Taylor, LA	16	31	47
Smith, Min	18	26	44
Savard, Chi	13	30	43
Bossy, Isl	20	22	42
Maruk, Was	22	19	41
M. Stastny, Qué	18	22	40
Anderson, Edm	14	25	39
Ciccarelli, Min	22	15	37
Tardif, Qué	21	16	37
Trottier, Isl	11	26	37

Ligue Majeure du Québec

Mardi
T.-Rivières 6, Shawinigan 3
Hier
Hull 7, Québec 4
Laval 10, Sherbrooke 4
Vendredi
Montréal à Granby
T.-Rivières à Québec
Chicoutimi à Shawinigan
Hull à Sherbrooke

Ligue Collégiale AAA

Vendredi
St-Jérôme à Thetford Mines
St-Laurent à Limoilou
Dawson à St-Georges
Dimanche
Thetford Mines à Dawson
Limoilou à St-Jérôme
St-Georges à St-Laurent

(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Guy Lafleur	11	24	35
Keith Acton	13	20	33
Steve Shutt	15	14	29
Mario Tremblay	14	14	28
Mark Napier	13	13	26
Larry Robinson	4	19	23
Pierre Larouche	9	12	21
Pierre Mondou	9	11	20
Doug Jarvis	11	7	18
Bob Gainey	7	10	17
Rod Langway	1	15	16
Doug Wickenheiser	4	9	13
Brian Engblom	1	12	13
Guy Lapointe	0	10	10
Doug Risebrough	3	6	9
Mark Hunter	6	1	7
Réjean Houle	2	5	7
Gilbert Delorme	1	6	7
Robert Picard	0	4	4
Chris Nilan	3	0	3
Craig Laughlin	2	1	3
Gaston Gingras	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
D. Herron	827	36	1	2.61
R. Wamsley	307	15	1	2.93
R. Sévigny	486	29	0	3.58

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	28	15	6	7	109	84	37
BOSTON	27	16	7	4	109	85	36
QUÉBEC	31	15	12	4	141	134	34
MONTRÉAL	**27**	**12**	**7**	**8**	**129**	**81**	**32**
HARTFORD	27	7	12	8	92	107	22

Section Patrick

PHILADELPHIE	28	17	10	1	109	105	35
ISLANDERS NY	26	15	7	4	110	93	34
PITTSBURGH	28	13	11	4	103	103	30
RANGERS NY	28	10	15	3	93	115	23
WASHINGTON	27	8	17	2	101	113	18

Conférence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	27	12	6	9	120	89	33
CHICAGO	27	11	8	8	127	115	30
WINNIPEG	28	11	12	5	109	127	27
ST-LOUIS	29	10	15	4	102	124	24
DETROIT	28	8	15	5	104	126	21
TORONTO	27	7	13	7	117	122	21

Section Smythe

EDMONTON	30	18	7	5	170	111	41
VANCOUVER	28	12	11	5	105	95	29
CALGARY	29	9	14	6	111	134	24
LOS ANGELES	26	10	16	0	106	131	20
COLORADO	28	4	19	5	69	142	13

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	30	23	6	1	165	107	47
SHAWINIGAN	30	20	10	0	176	114	40
SHERBROOKE	29	18	10	1	165	130	37
MONTRÉAL	**30**	**18**	**12**	**0**	**137**	**109**	**36**
T.-RIVIÈRES	29	18	11	0	181	127	36
CHICOUTIMI	29	14	14	1	134	138	29
LAVAL	30	12	18	0	130	168	24
GRANBY	30	4	25	1	113	209	9
QUÉBEC	29	4	25	0	85	184	8

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
THETFORD	21	14	4	3	151	95	31
ST-GEORGES	22	13	7	2	139	103	28
ST-LAURENT	20	12	6	2	123	83	26
ST-JÉRÔME	22	9	10	3	98	87	21
LIMOILOU	21	6	13	2	100	155	14
DAWSON	22	3	17	2	81	169	8

SOMMAIRES

Whalers 5, Blues 1

Première période

1—HARTFORD: Howatt (5)
Sulliman, Howe 10:05
Pénalités — Patey StL 0:35, Rowe Hart 10:29, Wesley Hart 11:17, Turnbull StL, Lyle Hart 14:13.

Deuxième période

2—HARTFORD: Stoughton (19)
Francis, Howatt 8:02
3—HARTFORD: Francis (5)
Lyle, Kotsopoulos 15:30
4—HARTFORD: Francis (6)
Howe, Lyle 17:38
Pénalités — Kea StL 8:54, Sutter StL 14:35, Pavase StL 17:15.

Troisième période

5—HARTFORD: Stoughton (20)
Lyle, Francis 15:53
6—ST-LOUIS: Sutter (14)
Babych, Federko 18:00
Pénalités — Sutter StL 10:18, Rowe Hart, Hill StL mineures, majeures, Lapointe StL inconduite de match 14:08

Tirs au but

ST. LOUIS	12	12	10	—34
HARTFORD	13	16	12	—41

Gardiens, Liut. St. Louis; Miller, Hartford.
A. — 10,238.

Jets 3, Leafs 3

Première période

1—WINNIPEG; Lindstron (10
Walters, LUndholm 7:01
Pénalités—Dertago Tor 4:10, Gibson Tor 12:23, Maxwell Wpg double mineure, Maloney Tor 16:13.

Deuxième période

2—TORONTO; Valve (14)
Benning, Robert 8:41
3—TORONTO; Sittler (12)
Boimistruck 12:08
4—WINNIPEG; Lukowich (15)
Hamerchuk, Arniel 15:52
5—WINNIPEG; Babyoh (8)
Christian, Lundholm 17:57
6—TORONTO; Sittler (13)
Maloney, Robert 19:31
Pénalités—Benning Tor 2:21, Christian Wpg 3:22, Babych Wpg 6:40, Maxwell Wpg, Boschman Tor 10:52, Watters Wpg, Martin Tor majeures, Wilson, Wpg, Maxwell, Wpg, Trimper Wpg, Boschman Tor, Sabaniuk Tor, Gibson Tor, Meirose Tor majeures, inconduites, Mann Wpg major, inconduite, inconduite de match 18:31.

Troisième période

Aucun but.
Pénalité—Aucune.

Tirs au but:

WINNIPEG	16	11	13	—40
TORONTO	6	15	14	—35

Gardiens—Staniowski, Winnipeg; Tremblay, Toronto.
A—16,216.

Bruins 4, Rangers 3

Première période

1—RANGERS NY: Ruotsalainen (7)
Duguay, Younghans 1:00
2—BOSTON: Middleton (18)
Bourque, McCrimmon ..... 11:51 L
3—BOSTON: Pederson (13)
Park, Bourque 13:52
Pénalités — O'reilly Bos, Johnstone NYR 5:15, Milbury Bos, Rogers NYR 10:01, Beck NYR 13:42, FotiuNYR, Baron Bos majeures, McCrimmon Bos inconduite de match, Hospodar NYR inconduite 14:30, Gillis NYR 17:21.

Deuxième période

4—RANGERS NY: Pavelich (9)
Duguay, Younghans 12:54
Pénalités — Laidlan NYR 0:14, Kasper Bos 8:55, Baron Bos 18:37, Duguay NYR, Baron Bos 19:34.

Troisième période

5—BOSTON: Bourque (4)
Léveillé, Park 5:32
6—RANGERS NY: Duguay (15)
Pavelich, Laiblan 9:29
7—BOSTON: Cashman (8)
Kasper, O'Connell 19:24
Pénalité — Aucune.

Tirs au but

Boston	12	11	13	—36
NY Ranger	7	5	7	—19

Gardiens — Baron, Boston; Weeks, NY Rangers.
A. — 17,419.

Sabres 7, Rockies 1

Première période

1—BUFFALO: McKegney (12)
Savard, Ramsey 12:36
2—BUFFALO; Euff (6)
Dunk, Patrick 15:87
Pénalité — Aucune.

Deuxième période

3—COLORADO: MacMillan (7)
Lever 4:05
Pénalités — Perreault Buf 18:00, Foster Col 19:35.

Troisième période

4—BUFFALO: McKegmey (13)
Perreault, Van Boxmer 8:31
5—BUFFALO: Ruff (7)
Patrick, Lambert 11:05
6—BUFFALO: Ramsay (8)
Savard, Selling 13:12
7—BUFFALO: Follomo (16)
McKegmey, Van Boxmeer 14:38
8—BUFFALO: McKeghey (14)
Folliomo 17:43
Pénalités — Playfair Buf 18:35, Foster Col 9:17.

Tirs au but

Colorado	6	9	9	—24
Buffalo	9	5	17	—31

Gardiens — Resch, Colorado; Edwards, Buffalo.
A.—14,966.

Flyers 4, Penguins 1

1ère période

1—PHILADELPHIE: Linseman (5)
..... 11:55
2—PHILADELPHIE: Clarke (8)
Adams, Marsh 15:55
Pénalités: Adams Pha, Price Pgh majeures 0:56, Stackhouse Pgh 6:51, Holmgreh Pha majeure 7:57, Stackhouse Pgh 16:04.

2ème période

Aucun but.
Pénalités: Sheppard Pgh 2:23, Clarke Pha 14:02, Malone Pgh 18:41.

3ème période

3—PITTSBURGH: Gardner (15)
Boutette, Kehor 2:08
4—PHILADELPHIE: Barber (18)
Gorence, Flockhart 9:16
5—PHILADELPHIE: Barber (19)
Clarke, Cochrane 19:57
Pénalités: Cochrane Pha, Price Pgh inconduites 1:35, Chorney Pgh 11:29, Watson Pha 14:58.

Tirs au but

Philadelphie	9	12	10	—31
Pittsburgh	7	7	11	—25

Gardiens: Peters, Philadelphie; Dion, Pittsburgh.

Hawks 7, Capitals 3

Première période

1—CHICAGO' Higgins (12)
B. Murray, Savard 0:20
2—CHICAGO, Lysiak (8)
Brown, Kerr 13:04
3—CHICAGO: Kerr (7)
Marsh, B. Murray 15:43
4—CHICAGO: Lysiak (9)
Kerr 19:18
Punitions: Valentine Wash, Marsh Chi 4:32, Savard Chi 5:21, Ruskowski Chi, Blonwqvist Wash min. maj. 7:35, Lysiak Chi 7:45.

Deuxième période

5—CHICAGO: Secord (22)
Savard, Crossman 1:46
6—WASHINGTON: Walter (14)
Gustafsson, Verch 3:04
7—WASHINGTON: Robertson (3)
Jarvis, Green 10:46
Punitions: Mulvey Chi 1:55, Green Wash 6:28, B. Murray Chi 11:25.

Troisième période

8—CHICAGO: B. Murray (4)
Mulvey, Preston 7:47
9—WASHINGTON: Gustafsson (7)
Carpenter 12:49
10—CHICAGO: Sharpley (5)
Crossman, Brown 17:53
Punitions: Valentine Wash 0:24, Higgins Chi 3:24, Brown Chi 18:49.

Tirs au but

Washington	6	10	8	—24
Chicago	10	9	10	—29

Gardiens: Parro, Jensen, Washington; Esposito, Chicago.
Assistance — 10,519.



IL SUFFIT DE REMPLIR ET DE POSTER LE COUPON CI-DESSOUS AVANT LE 20 DÉCEMBRE. SUR RÉCEPTION, NOUS FERONS PARVENIR AU DESTINATAIRE UNE CARTE DE SOUHAITS EN VOTRE NOM.

LE DEVOIR c.p. 6033, Montréal, H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT: (frais aériens en sus)
6 mois — $38.00
12 mois — $70.00

L'abonnement est offert par:
Nom:.....
Adresse:.....
.....
Code postal:.....

L'abonnement est donné à:
Nom:.....
Adresse:.....
.....
Code postal:.....

Noël peut provoquer de l'angoisse chez les enfants de parents divorcés

TORONTO (PC) — L'atmosphère d'amour et le climat familial qui devrait caractériser les fêtes de Noël et du Jour de l'an peut provoquer de l'angoisse chez les enfants dont les parents sont divorcés, même si la rupture date de plusieurs années et même si les parents sont demeurés en bons termes, affirment psychiatres et conseillers matrimoniaux.

«Noël n'a pas été une réjouissance familiale», s'est plaint un adolescent en parlant du premier Noël qui a suivi le divorce de ses parents, lors d'une session de thérapie de groupe au Centre de traitements Hincks pour adolescents.

Les enfants de couples divorcés s'interrogent longtemps d'avance au sujet de la période des fêtes — dans certains cas dès le mois d'octobre — et cherchent à trouver une oreille attentive à leurs doutes et à leurs questions bien avant la saison des fêtes, selon les experts de ces questions.

«Essayer de causer avec chacun des enfants ou réunissez les tous autour de vous pour chercher à connaître leurs sentiments et leurs réactions», recommande Eva Philipp, une conseillère matrimoniale qui pendant quatre ans a dirigé des cliniques de groupes d'enfants provenant de mariages ratés.

«Donnez-leur l'occasion d'exprimer leurs propres sentiments même si ceux-ci viennent en conflit avec ceux de leurs parents. À titre d'exemple, ils peuvent déclarer: je veux voir papa, je veux vraiment passer mon temps avec lui.»

Mais même lorsque des dispositions qui font le bonheur de tout le monde sont prises et qu'il ne subsiste plus d'amertume, les parents devraient anticiper des conflits chez leurs enfants, affirme Rhonda Freeman, une travailleuse sociale qui oeuvre surtout auprès d'enfants provenant de mariages brisés.

«C'est encore une période pénible pour les enfants parce qu'elle remet en cause le problème des loyautés partagées, les enfants ne pouvant jouir de la présence simultanée de leurs parents, devant se contenter de passer Noël et le Jour de l'An en compagnie de leur mère ou de leur père, mais non des deux.»

Dans certains cas, les enfants peuvent devenir les otages de parents dont la séparation en a fait des ennemis.

«C'est une période où les parents vont intensifier leur concurrence envers les enfants», soutient le Dr Paul Steinhauer, psychiatre attaché à l'Hôpital pour enfants de Toronto.

Certains conjoints feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher leurs enfants de passer quelque temps avec l'autre partenaire, tandis que d'autres parents s'efforceront de combler les enfants de cadeaux.

«Certains enfants recevront plus de cadeaux qu'ils n'en recevraient normalement à cause du sentiment de culpabilité qu'éprouvent les parents divorcés à l'endroit de leurs enfants», estime le Dr Esther Gelcer, psychologue de l'Institut de psychologie Clarke.

Pour combattre l'insécurité dont souffrent les enfants, le Dr Gelcer recommande aux parents de faire en sorte que la période des fêtes ressemble le plus possible aux Noël d'autrefois alors que parents et enfants partageaient cette période de réjouissances, au lieu de s'efforcer de distraire les enfants en les comblant de cadeaux ou en leur offrant un voyage emballant.

Noël peut être une période agonisante même pour les enfants de parents divorcés demeurés en bons termes et qui sont heureux de se revoir à cette occasion de réjouissances familiales.

C'est à Hydro-Québec de régler le conflit de travail (Duhaime)

QUÉBEC (PC) — Le règlement du conflit à Hydro-Québec relève de la direction, a déclaré à l'Assemblée nationale le ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Duhaime.

«Cela fait partie des mandats qu'Hydro-Québec a de par sa loi constitutive et à l'intérieur de son autonomie de gestion», a ajouté le ministre en répondant aux questions du député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest.

M. Duhaime a expliqué qu'un rapport de médiation avait été déposé et qu'il avait été accepté par la partie syndicale mais refusé par la partie patronale.

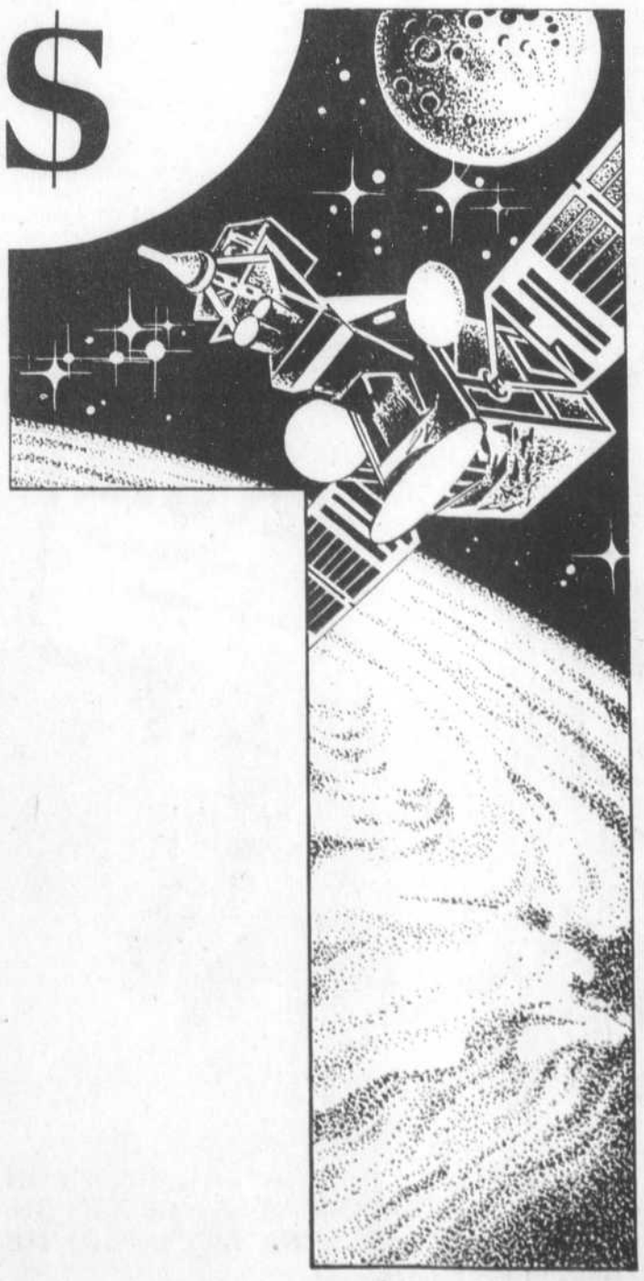
En l'absence du ministre du Travail, c'est son adjoint parlementaire qui s'occupe activement de rapprocher les parties et des rencontres dans ce but ont été tenues la semaine dernière, a ajouté M. Duhaime.

Un millier d'employés de l'Hydro, employés aux études préliminaires, à l'exploration et à LG-3, font la grève depuis le 10 août.

M. Rivest a rappelé en Chambre que lors d'un conflit en 1979, le gouvernement était intervenu pour obliger le syndicat à accepter le rapport du médiateur. Il a accusé le gouvernement d'avoir deux poids et deux mesures.

Envoyer des
voeux de Noël
par **satellite...**
pour seulement $1.00!

En quelques secondes, vous pouvez faire parvenir vos voeux dans certaines grandes villes du Royaume-Uni, en Suisse, à Amsterdam, à Washington D.C., à New York et dans huit grandes villes canadiennes. Comment? Par Intelpost. C'est tout simple.



Un nouveau service offert par la Société canadienne des postes, la société Téléglobe et les Télécommunications CN-CP.*



Rendez-vous au centre Intelpost le plus près de chez vous et choisissez parmi trois modèles déjà imprimés ou, si vous le préférez, envoyez des voeux personnels sur notre modèle spécialement conçu pour cela. Signez et indiquez-nous le nom et l'adresse du destinataire. C'est tout. En quelques secondes, nous transmettrons électroniquement vos voeux à destination et la livraison sera effectuée par la poste le lendemain. Ce service est actuellement offert pour $1.

À Montréal, le service Intelpost vous est offert à la Maison de la poste, 640, rue Ste-Catherine ouest. Téléphone 283-4623.

Les postes utilisent des techniques de communication de l'ère spatiale pour transmettre rapidement vos voeux à vos parents et amis! Alors, si vous voulez exprimer vos voeux à quelqu'un de bien spécial à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, dans certaines grandes villes du Royaume-Uni, en Suisse, à Amsterdam, à New York ou à Washington D.C., rendez-vous au centre Intelpost de votre bureau de poste.

*Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 1981.

Un service lancé conjointement par les Postes canadiennes et les Télécommunications CN-CP, en association avec Téléglobe Canada.

INTELPOST
Canada

